

RAPPORT

de la

CONFÉRENCE DE LA FAO

Dix-neuvième session
Rome, 12 novembre - 1^{er} décembre 1977



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
Rome 1977

CONSEIL

(jusqu'au 31 décembre 1978)

Président indépendant: Bukar Shaib

Afghanistan ³
Algérie ³
Allemagne, Rép. féd. d' ²
Argentine ²
Bangladesh ²
Belgique ³
Brésil ³
Canada ³
Chine ²
Colombie ³
Cuba ³
Egypte ¹
Equateur ¹
Etats-Unis d'Amérique ³
Finlande ¹
France ¹
Ghana ¹

Grèce ²
Guinée-Bissau ²
Hongrie ³
Inde ¹
Indonésie ²
Irak ³
Italie ¹
Jamaïque ³
Japon ²
Liban ²
Libéria ³
Libye ¹
Malawi ¹
Malte ³
Maurice ¹
Mexique ³
Niger ¹

Nouvelle-Zélande ¹
Ouganda ²
Pakistan ¹
Panama ²
Philippines ²
Royaume-Uni ¹
Rwanda ²
Soudan ¹
Sri Lanka ¹
Tanzanie ³
Tchad ³
Tchécoslovaquie ²
Thaïlande ²
Venezuela ²
Zaïre ³

¹ Mandat expirant le 31 décembre 1978.

² Mandat expirant à la fin de la vingtième session de la Conférence, novembre 1979.

³ Mandat expirant le 31 décembre 1980.

CONSEIL

(à partir du 1^{er} janvier 1979)

Président indépendant: Bukar Shaib

*Mandats expirant à la fin de
la vingtième session de
la Conférence, novembre 1979*

Allemagne, Rép. féd. d'
Argentine
Bangladesh
Chine
Grèce
Guinée-Bissau
Indonésie
Japon
Liban
Ouganda
Panama
Philippines
Rwanda
Tchécoslovaquie
Thaïlande
Venezuela

*Mandats expirant
le 31 décembre 1980*

Afghanistan
Algérie
Belgique
Brésil
Canada
Colombie
Cuba
Etats-Unis d'Amérique
Hongrie
Irak
Jamaïque
Libéria
Malte
Mexique
Tanzanie
Tchad
Zaïre

*Mandats expirant à la fin de la
vingt et unième session de la
Conférence, novembre 1981*

Arabie Saoudite
Australie
Botswana
Egypte
El Salvador
France
Ghana
Inde
Italie
Koweït
Madagascar
Pakistan
Royaume-Uni
Sénégal
Sri Lanka
Suède

RAPPORT

de la

CONFÉRENCE DE LA FAO

Dix-neuvième session
Rome, 12 novembre - 1^{er} décembre 1977



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
Rome 1977

TABLE DES MATIERES

Paragrapbes

INTRODUCTION

Dixième Conférence McDougall	1
Remise des prix B.R. Sen pour 1976 et 1977	2 - 3
Hommage à M. G. Bula Hoyos, Président indépendant du Conseil (Rés. 1/77)	4
Départ à la retraite de M. Roy I. Jackson (Rés. 2/77)	5
In Memoriam	6

PROCEDURE DE LA SESSION

Election du Président et des Vice-Présidents de la Conférence	7 - 8
Constitution du Bureau et de la Commission de vérification des pouvoirs	9
Adoption de l'ordre du jour	10
Organisation de la session et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour	11
- Constitution des Commissions et nomination de leurs Présidents et Vice-Présidents	12 - 15
- Comité des résolutions de la Conférence	16 - 18
- Droit de réponse	19
- Comptes rendus sténographiques	20
- Vérification des pouvoirs	21 - 23
- Droit de vote	24
- Réunion officielle d'organisations internationales non gouvernementales	25
Admission d'observateurs	
- Pays ayant demandé à devenir membres de l'Organisation	26
- Mouvements de libération	27
- Organisations intergouvernementales et organisations internationales non gouvernementales	28 - 29

PRINCIPALES TENDANCES ET POLITIQUES EN MATIERE D'ALIMENTATION ET D'AGRICULTURE

Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture	30 - 44
Prévention des pertes de produits alimentaires (Rés. 3/77)	45 - 54
Progrès accomplis en ce qui concerne l'ajustement agricole international	55 - 61
Evolution du régime des mers et incidences sur les pêches	62 - 68

ACTIVITES ET PROGRAMMES DE L'ORGANISATION

Programme de travail et budget pour 1978-79	
- Introduction	69 - 70
- Questions de politique générale	71 - 82
- Présentation du Programme de travail et budget 1978-79	83 - 84
- Chapitre 1: Politique et direction générales	85 - 88
- Chapitre 2: Programmes techniques et économiques (Rés. 4/77)	89 - 135
- Chapitre 3: Programmes de soutien du développement	136 - 150
- Chapitre 4: Programme de coopération technique (Rés. 5/77)	151 - 156
- Chapitre 5: Services de soutien	157 - 163
- AGRIS	164 - 168
- Activités régionales (Rés. 6/77)	169 - 170
- Niveau du budget (Rés. 7/77)	171 - 176
Examen des programmes de terrain	177 - 195
Objectifs à moyen terme (Rés. 8/77)	196 - 217
Coopération technique entre pays en développement dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation (Rés. 9/77)	218 - 228
Programme alimentaire mondial ONU/FAO (Rés. 10/77)	229 - 239

Paragrapbes

Relations et consultations avec les organisations internationales	
- Conseil mondial de l'alimentation (CMA)	240 - 243
- Groupe consultatif de la production alimentaire et de l'investissement (GCPAI)	244
- Fonds international de développement agricole (FIDA)	245
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	246 - 250
- Corps commun d'inspection (Rés. 11/77)	251 - 253
- Relations avec d'autres organes des Nations Unies (Rés. 12/77)	254 - 259
- Relations avec les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales, y compris les syndicats internationaux	260 - 261
Organisation de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural (Rés. 13/77) (Rés. 14/77)	262 - 279

QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES

Composition et mandat du Conseil, du Comité du programme, du Comité financier et du CQCJ (Rés. 15/77)	280 - 287
Amendements à l'Acte constitutif et au Règlement général de l'Organisation	
- Augmentation du nombre des sièges du Conseil (Rés. 16/77)	288 - 292
- Durée du mandat du Directeur général (Rés. 17/77)	293 - 296
- Texte chinois authentique de l'Acte constitutif (Rés. 18/77)	297 - 299
- Statut et utilisation des langues à la FAO (Rés. 19/77)	300 - 307
- Octroi d'immunités aux personnes participant à des réunions de la FAO	308 - 310
- Questions de personnel (Rés. 21/77) (Rés. 20/77)	311 - 312
Rapport statutaire sur l'état des conventions et accords et sur les amendements y relatifs	313
Accords concernant les relations avec le Conseil mondial de l'alimentation	314 - 317
Accord régissant les relations avec le Fonds international de développement agricole	318 - 319
Octroi du statut officiel à des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales	320 - 322
Amendements au Règlement financier (Rés. 22/77)	323 - 324
Amendements aux conventions conclues au titre de l'Article XIV de l'Acte constitutif de la FAO	
- Convention internationale sur la protection des végétaux	325 - 328
- Convention internationale sur le peuplier (Rés. 23/77)	329 - 331

QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

Comptes vérifiés (Rés. 24/77)	332 - 338
Barème des contributions 1978-79 (Rés. 25/77)	339 - 342
Fonds de roulement: Remboursement des montants prélevés en 1974-75 (Rés. 26/77)	343 - 344
Répartition de l'excédent de trésorerie: ouverture du Compte de réserve spécial (Rés. 27/77)	345 - 346
Emoluments du Directeur général (Rés. 28/77)	347 - 349
Etat des contributions	350
Barème des contributions des nouveaux Etats Membres	351

NOMINATIONS ET ELECTIONS

Demandes d'admission à la qualité de Membre de l'Organisation	352 - 354
Election des membres du Conseil	355
Nomination du Président indépendant du Conseil (Rés. 29/77)	356
Au Comité de la caisse des pensions	
Nomination du Président indépendant du Conseil au Comité de la Caisse des pensions	357

QUESTIONS DIVERSES

Paragraphes

Activité A.H. Boerma	358
Corps international de volontaires de l'alimentation	359
Date et lieu de la vingtième session de la Conférence	360

ANNEXES

A - Ordre du jour de la dix-neuvième session de la Conférence	
B - Liste des délégués et observateurs	
C - Liste des documents	
D - Calcul des contributions dues pour 1978 et 1979	
E - Amendements au Règlement général de l'Organisation - Comité du Programme et Comité financier	
F - Amendements à la convention plaçant la Commission internationale du peuplier dans le cadre de la FAO	
G - Barème des contributions pour 1978-79	

INTRODUCTION

Dixième Conférence McDougall 1/

1. Son Excellence, Andrew Young, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire et représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès des Nations Unies a prononcé la dixième conférence du cycle organisé dans le cadre des sessions ordinaires de la Conférence en mémoire de Frank Lidgett McDougall, l'un des fondateurs de l'Organisation.

Remise des prix B.R. Sen pour 1976 et 1977 2/

2. Le Président de la Conférence a remis le prix B.R. Sen pour 1976 à M. T. Eren (Turquie). M. Eren a été nommé en 1973 Directeur du projet PNUD/FAO "Utilisation intégrée du bassin versant et des terres forestières du Mae Sa", en Thaïlande. Avec l'équipe qu'il dirigeait, il a notamment joué un rôle de premier plan dans la création d'un service interdisciplinaire responsable de l'aménagement des bassins versants. Le comité de relations publiques du projet a suscité un très grand intérêt et, avec le concours des services gouvernementaux, a mis en oeuvre des mesures concrètes propres à améliorer les conditions de vie et les perspectives des fermiers pauvres des régions montagneuses.

3. Le prix B.R. Sen pour 1977 a été décerné à Mlle Jean A.S. Ritchie (Royaume-Uni). Mlle Ritchie, Conseillère régionale de la FAO pour les programmes d'amélioration de la vie familiale réalisés au titre d'un projet FAO/FNUAP au centre CEA de formation et de recherche pour la femme, a été la principale responsable d'un programme de formation itinérant visant à promouvoir l'éducation et la formation de la femme africaine et à améliorer les conditions de vie des familles rurales. Parmi ses autres activités, elle a rédigé deux ouvrages sur l'enseignement et l'apprentissage d'une meilleure nutrition, et pris une part éminente à la création, en 1975, du Centre africain de formation et de recherche pour la femme.

Hommage à M. G. Bula Hoyos, Président indépendant du Conseil 3/

4. La Conférence adopte la résolution ci-après:

Résolution 1/77

HOMMAGE A M. GONZALO BULA HOYOS, PRESIDENT INDEPENDANT DU CONSEIL

LA CONFERENCE,

Considérant que le mandat de M. Gonzalo Bula Hoyos, Président indépendant du Conseil depuis novembre 1973, vient à expiration au terme de la dix-neuvième session de la Conférence,

Notant que le Président indépendant sortant a été étroitement et activement associé aux travaux de la FAO depuis 1959,

1. Le remercie sincèrement des services inestimables qu'il a rendus à l'Organisation et de la façon dont il a guidé le Conseil durant son mandat,

2. Exprime à M. Gonzalo Bula Hoyos sa profonde gratitude et lui adresse ses vœux les plus chaleureux.

(Adoptée le 22 novembre 1977)

1/ C 77/LIM/3; C 77/PV/3; C 77/PV/20.

2/ C 77/INF/9; C 77/PV/3; C 77/PV/20.

3/ C 77/PV/17; C 77/PV/20.

Départ à la retraite de M. Roy I. Jackson 1/

5. Rendant hommage au Directeur général adjoint qui doit prendre sa retraite à la fin de l'année, la Conférence adopte par acclamation la résolution ci-après

Résolution 2/77

Départ à la retraite de M. Roy I. Jackson

LA CONFERENCE,

Notant que M. Roy I. Jackson quittera l'Organisation à la fin de décembre 1977 après six années de service en qualité de Directeur général adjoint,

Rappelant en outre les fonctions qu'il a remplies auparavant, d'abord comme Directeur de la Division des pêches, puis premier Sous-Directeur général chargé du Département des pêches,

Rendant hommage à ses services éminents et à son indéfectible dévouement aux objectifs de l'Organisation,

Exprime à M. Roy I. Jackson sa profonde gratitude pour la contribution durable qu'il a apportée à l'oeuvre de la FAO et lui adresse ses vœux chaleureux de santé et de bonheur pour l'avenir.

(Adoptée le 29 novembre 1977)

In Memoriam 2/

6. La Conférence rend hommage à la mémoire des fonctionnaires qui sont morts au service de l'Organisation depuis sa dix-huitième session.

1/ C 77/PV/20; C 77/PV/24.

2/ C 77/PV/20.

PROCEDURE DE LA SESSION

Election du Président et des Vice-Présidents de la Conférence 1/

7. Sur désignation du Conseil, le Conférence élit M. T. Hadiwijaya (Indonésie) Président de la dix-neuvième session de la Conférence.

8. Sur recommandation de la Commission des candidatures, la Conférence approuve les nominations suivantes:

Vice-Présidents de la Conférence

O.R. Borin (Italie)
S. Essimengane (Gabon)
S. Juma'a (Jordanie)

Constitution du Bureau et de la Commission de vérification des pouvoirs 1/

9. Sur recommandation de la Commission des candidatures, la Conférence approuve les nominations suivantes:

Bureau

Chine	Panama
Egypte	Roumanie
Gambie	Etats-Unis d'Amérique
Nicaragua	

Commission de vérification des pouvoirs

Birmanie	Lesotho
Guatemala	Nouvelle-Zélande
Hongrie	Sierra Leone
Inde	Suisse
Koweït	

Adoption de l'ordre du jour 2/

10. La Conférence adopte l'ordre du jour qui figure à l'Annexe A du présent rapport

Organisation de la session et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour 3/

11. La Conférence adopte les dispositions et le calendrier proposés par le Conseil à sa soixante et onzième session et amendés par le Bureau.

- Constitution des Commissions et nomination de leurs Présidents et Vice-Présidents

12. La Conférence souscrit à la recommandation du Conseil tendant à constituer trois commissions pour examiner les première, deuxième et troisième parties de l'ordre du jour et faire rapport à leur sujet.

13. Conformément aux Articles VII-1 et XXIV-5(b) du Règlement général de l'Organisation, le Conseil, à sa soixante-douzième session, a proposé les candidats ci-après à la présidence des Commissions:

Commission I: J.C. Vignaud (Argentine)
Commission II: J.H. Dahl (Norvège)
Commission III: S. Boolell (Maurice)

1/ C 77/LIM/18; C 77/LIM/19; C 77/PV/1; C 77/PV/20.

2/ C 77/1-Rev.1; C 77/PV/2; C 77/PV/20.

3/ C 77/12; C 77/LIM/12; C 77/LIM/18; C 77/LIM/21; C 77/LIM/21-Rev.1 (anglais seulement)
C 77/LIM/22; C 77/LIM/30; C 77/PV/2; C 77/PV/3; C 77/PV/8; C 77/PV/20.

14. La Conférence nomme les candidats ci-dessus et, compte tenu des propositions du Bureau, elle nomme également, conformément aux dispositions de l'Article XIII-2 du Règlement général de l'Organisation:

Vice-Présidents de la Commission I	:	Australie	(T.J. Kelly)
		Irak	(S.H. Al Shakir)
		Maroc	(N. Ben Mohamed)
		Népal	(S.B. Nepali)
Vice-Présidents de la Commission II	:	Canada	(F. Shefrin)
		Iran	(B. Mansuri)
		Kenya	(A.I. Machayo)
		Thaïlande	(P. Laowhaphan)
Vice-Présidents de la Commission III	:	Philippines	(C.J. Valdes)
		Royaume-Uni	(A.A.W. Landymore)
		Syrie	(M. El Dalati)
		Venezuela	(L. La Corte)

15. A sa soixante et onzième session, le Conseil a recommandé que la Conférence nomme un rapporteur de la plénière à la Commission I afin d'informer cette commission des points saillants évoqués par les ministres et les chefs de délégation dans leurs déclarations générales. La Conférence souscrit à cette recommandation et, sur proposition du Bureau, elle nomme M. L. Rittershaus (Pays-Bas) rapporteur de la plénière à la Commission I.

- Comité des résolutions de la Conférence

16. A sa soixante et onzième session, le Conseil a recommandé de constituer un Comité des résolutions composé de sept membres, un pour chaque région de la FAO. La Conférence souscrit à cette recommandation et nomme les membres ci-après:

Afrique	:	Guinée
Asie et Extrême-Orient	:	Bangladesh
Europe	:	France
Amérique latine	:	Mexique
Proche-Orient	:	Arabie Saoudite
Amérique du Nord	:	Etats-Unis d'Amérique
Pacifique Sud-Ouest	:	Australie

17. La Conférence accepte la recommandation du Bureau selon laquelle le Comité des résolutions élit son président parmi ses membres.

18. La Conférence approuve les fonctions du Comité des résolutions, de même que les critères à suivre pour formuler les résolutions indiqués dans le document C 77/12 - Annexe D.

- Droit de réponse

19. La Conférence confirme la décision prise à ses cinq sessions précédentes à l'effet que, lorsqu'un délégué désire répondre à des critiques visant la politique de son gouvernement, il doit le faire de préférence dans l'après-midi du jour où ces critiques ont été exprimées, après que toutes les personnes désireuses d'intervenir dans le débat en auront eu l'occasion.

- Comptes rendus sténographiques

20. Aux termes de l'Article XVIII du Règlement général de la FAO, il est établi un compte rendu sténographique des séances plénières et des séances des commissions. La Conférence approuve la recommandation du Bureau selon laquelle les déclarations qui n'ont pu être prononcées faute de temps pourront figurer au compte rendu sténographique 1/.

1/ C 77/LIM/12, par. 30-35.

21. Les pouvoirs des délégations de 138 Etats Membres ont été reconnus valides. Six Etats Membres n'ont pas envoyé de délégation à la Conférence.

22. Les pouvoirs de l'observateur permanent du Saint-Siège auprès de la FAO ont été reconnus valides.

23. Les noms des représentants des organisations internationales prenant part à la Conférence, y compris l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées, ont été dûment déposés conformément aux dispositions de l'Article III-2 du Règlement général de l'Organisation.

- Droit de vote 2/

24. La Conférence note que, en vertu de l'Article III.4 de l'Acte constitutif, six Etats Membres ne peuvent participer aux scrutins de la Conférence étant donné que le montant des arriérés de leurs contributions à l'Organisation est égal ou supérieur aux contributions dues par eux pour les deux années civiles précédentes. La Conférence, ayant été informée que deux de ces Etats Membres ont pris des mesures pour régulariser leur situation, décide de leur permettre de participer aux scrutins selon les modalités de l'Article susmentionné de l'Acte constitutif. Les deux Etats Membres intéressés ont honoré leurs obligations avant la fin de la session de la Conférence.

- Réunion officieuse d'organisations internationales non gouvernementales

25. Une réunion officieuse de représentants d'organisations internationales non gouvernementales admises en qualité d'observateur à la dix-neuvième session de la Conférence s'est tenue le mardi 15 novembre 1977, sous la présidence de M. E. Querin (Coopération internationale pour le développement socio-économique), qui avait été désigné à ce poste par le Conseil lors de sa soixante-douzième session.

Admission d'observateurs 3/

- Pays ayant demandé à devenir membres de l'Organisation

26. Selon l'habitude, le Directeur général a invité à titre provisoire les pays ayant demandé à devenir membres (Angola, Comores, République démocratique populaire de Corée, Djibouti, Mozambique, Namibie, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles) à se faire représenter par des observateurs jusqu'à ce qu'il ait été statué sur leur demande. La Conférence approuve la décision du Directeur général.

- Mouvements de libération

27. La Conférence approuve les invitations à participer à la session en qualité d'observateurs adressées par le Directeur général à l'Organisation de libération de la Palestine et, par l'intermédiaire de l'OUA, aux mouvements de libération africains.

- Organisations intergouvernementales et organisations internationales non gouvernementales

28. La Conférence approuve la liste des organisations internationales que le Directeur général a invitées à titre provisoire à la présente session et elle invite les représentants de ces organisations à participer à ses travaux en qualité d'observateurs.

29. La Conférence souscrit à la recommandation du Bureau à l'effet que, conformément à l'Article XVII-3 du Règlement général de l'Organisation, trois organisations internationales non gouvernementales jouissant du statut consultatif auprès de la FAO (la Confédération internationale des syndicats libres, la Fédération internationale des producteurs agricoles et la Fédération syndicale mondiale) prennent la parole en séance plénière.

1/ C 77/LIM/20; C 77/LIM/43; C 77/PV/2; C 77/PV/20 et Annexe B au présent rapport.

2/ C 77/LIM/30; C 77/LIM/56; C 77/PV/8; C 77/PV/22.

3/ C 77/13; C 77/13-Sup.1; C 77/LIM/12; C 77/PV/2; C 77/PV/20.

PRINCIPALES TENDANCES ET POLITIQUES EN
MATIERE D'ALIMENTATION ET D'AGRICULTURE

Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 1/

30. La Conférence approuve dans ses grandes lignes l'évaluation de la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture présentée par le Directeur général. Tout en reconnaissant qu'il y a eu quelques améliorations au cours des deux années écoulées depuis sa dix-huitième session, elle estime que la situation reste précaire et qu'il n'y a pas lieu d'être exagérément optimiste. Malgré une augmentation de 60 pour cent des stocks céréaliers depuis 1973/74, on n'a pas suffisamment progressé dans la solution des nombreux problèmes que pose depuis longtemps la sécurité alimentaire mondiale et dont la Conférence mondiale de l'alimentation s'était montrée préoccupée.

31. Après deux années de récoltes généralement bonnes en 1975 et 1976, la progression de la production alimentaire a été beaucoup plus faible en 1977. Selon les estimations préliminaires de la FAO, elle serait inférieure à l'accroissement de la population pour l'ensemble du monde et en particulier pour les pays en développement. La production céréalière mondiale accusera sans doute un léger déclin par rapport au niveau record de 1976, tout en restant proche de la tendance ascendante à long terme. Dans un certain nombre de pays, en particulier dans la zone sahélienne de l'Afrique, il y a de nouveau d'importantes pénuries alimentaires. La Conférence recommande le renforcement des programmes d'aide en faveur de ces pays.

32. Les tendances à plus long terme de la production alimentaire ne sont toujours pas satisfaisantes dans les pays en développement. Bien que la progression annuelle moyenne dans les pays en développement à économie de marché ait atteint, pour les 3 années 1974-76, le taux de 4 pour cent fixé comme objectif dans la Stratégie internationale pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et confirmé par la Conférence mondiale de l'alimentation, elle est très loin de cet objectif, et inférieure au taux d'augmentation de la décennie précédente si l'on prend pour point de départ le début des années 1970. En conséquence, la Conférence réaffirme qu'il importe d'imprimer une accélération soutenue à la production dans les pays en développement.

33. Elle note avec préoccupation que l'avance de la production a été plus lente en Afrique, et, en général, dans les pays et régions en développement les plus pauvres où elle serait le plus nécessaire. Ainsi, l'écart a continué de grandir non seulement entre pays développés et pays en développement, mais aussi entre les moins défavorisés et les plus défavorisés des pays en développement. La production de riz, nourriture de base de bien des populations des pays en développement, a augmenté moins rapidement que celle du blé dans la plupart des pays en développement. La production de légumineuses, importantes sources de protéines dans de nombreux pays en développement, tend à plafonner. La FAO doit étudier cette question et formuler des suggestions en vue d'accroître cette production. La Conférence recommande également que la FAO continue d'accorder une attention spéciale à la situation et aux problèmes des pays le plus gravement touchés, des pays les moins avancés et des pays sans accès au littoral. La FAO devrait également étudier les raisons pour lesquelles certains pays se classent au-dessus de la moyenne et d'autres au-dessous dans la course à la production.

34. La Conférence reconnaît que les accroissements de production récents dans les pays en développement sont en partie dus à des conditions météorologiques favorables aussi bien qu'à l'attention accrue dont l'agriculture a fait l'objet et aux programmes des gouvernements, lesquels beaucoup de délégations ont apporté des renseignements. Si les conditions météorologiques étaient de nouveau défavorables, l'amélioration actuelle pourrait rapidement faire place à une détérioration. Pour atténuer les effets des amples fluctuations météorologiques, il faut améliorer la conservation et l'aménagement des terres et des eaux, développer l'irrigation, utiliser davantage les variétés résistantes à la sécheresse, et élargir les bases alimentaires de l'élevage. Il convient aussi d'améliorer, en liaison étroite avec l'OMM, la prévision météorologique à longue portée, pour laquelle la coopération insuffisante entre les services agricoles et les services météorologiques est source de difficultés dans

1/ C 77/2; C 77/2-Sup.1; C 77/2-Sup.2; C 77/I/PV/4; C 77/I/PV/5; C 77/I/PV/6; C 77/PV/21.

certaines pays. Il apparaît qu'il conviendrait d'étudier de plus près les moyens de pallier les conséquences des mauvaises récoltes ou des déficits de la production animale. A cet égard, il est recommandé que la FAO étudie la possibilité de créer un fonds international pour couvrir les risques d'aléas naturels, avec la collaboration de compagnies internationales d'assurances et de banque, ainsi que des banques de développement.

35. La Conférence estime que la situation présente de l'alimentation et de l'agriculture dans le monde serait beaucoup moins favorable s'il n'y avait pas une reconstitution importante des stocks. Malgré la détérioration des perspectives de récolte pour 1977, les prévisions de la FAO indiquent qu'à la fin des campagnes 1977-78, le volume total des stocks de céréales (non compris ceux de la Chine et de l'URSS, sur lesquels on manque de renseignements) atteindra environ 18 pour cent de la consommation annuelle. L'amélioration de la situation des stocks permet d'établir le système de stocks nationaux coordonnés à l'échelon international qui est envisagé dans l'Engagement international sur la sécurité alimentaire mondiale 1/. La Conférence s'inquiète de la lenteur des progrès accomplis dans la voie de l'instauration de ce système et recommande que tous les pays souscrivent aux objectifs et principes de l'Engagement international, qui devrait lui-même être mis en oeuvre rapidement. Le niveau du stock de réserve devant faire l'objet d'une coordination internationale devrait être suffisant pour assurer la réalisation des objectifs de la sécurité alimentaire mondiale. Beaucoup de pays en développement ont besoin d'une aide financière et technique pour constituer des stocks nationaux adéquats, et la reconstitution des stocks dans les zones rurales pose un problème spécial à un grand nombre d'entre eux, notamment en Afrique.

36. La Conférence note que le niveau élevé des stocks et la baisse des cours mondiaux ont incité les agriculteurs ou les gouvernements de certains des principaux pays exportateurs à réduire les superficies consacrées à la culture des céréales. Tout en étant conscients du bien-fondé des mesures d'incitation et de la nécessité d'assurer aux cultivateurs une rémunération suffisante de leurs investissements et de leur travail, plusieurs délégations ont estimé que de telles réductions de production pourraient avoir des conséquences néfastes en l'absence d'un système efficace de sécurité alimentaire mondiale. La Conférence invite instamment tous les gouvernements qui envisagent de telles actions à examiner soigneusement les répercussions défavorables qu'elles risquent d'avoir sur l'ensemble de la situation alimentaire mondiale.

37. La Conférence déplore qu'on se soit si peu rapproché de l'objectif fondamental: l'élimination définitive de la faim et la malnutrition. L'augmentation de la production de vivres par habitant n'a guère modifié la situation nutritionnelle d'une quantité importante de miséreux. Le haut niveau des stocks est dû en partie à ce que ni les pays ni les individus ne peuvent acheter assez de vivres. La prochaine Conférence sur la réforme agraire et le développement rural 2/ examinera les problèmes que peuvent poser les structures sociales, notamment en milieu rural, et les mesures à prendre pour améliorer la distribution des revenus ainsi que les différentes politiques et initiatives ayant pour but de relever la production et la productivité dans les campagnes, de façon à aider les pays en développement à augmenter le pouvoir d'achat des petits paysans et autres groupes ruraux à faibles revenus et à améliorer leur situation économique et sociale générale; mais il est également nécessaire de se pencher sur les problèmes des nombreux malnourris des villes. Bien que la hausse des prix des produits alimentaires à la consommation ait ralenti dans nombre de pays, les cours élevés des vivres continuent à imposer des privations aux pauvres, dans les villes comme dans les campagnes. La Conférence souligne la nécessité de mieux connaître la situation alimentaire et nutritionnelle. Elle note que la quatrième Enquête mondiale sur l'alimentation fournira bientôt beaucoup d'informations nouvelles et elle recommande que le Directeur général tienne ces renseignements à jour, dans toute la mesure possible.

38. Les approvisionnements en engrais et pesticides sont plus satisfaisants qu'auparavant, mais leurs prix demeurent élevés, et le cours des engrais a recommencé à monter en raison de l'accroissement de la demande. Même si les gouvernements parviennent à trouver les devises nécessaires à l'achat de ces produits et des autres inputs essentiels, ceux-ci restent hors d'atteinte pour les petits cultivateurs, dont les termes de l'échange se sont détériorés. Il importe tout particulièrement de disposer d'une quantité suffisante de pesticides pour

1/ Cf. par. 121-124.

2/ Cf. par. 262-279.

lutter contre les pertes de produits alimentaires qui réduisent la production déjà insuffisante. Il faudrait tout mettre en oeuvre pour développer l'utilisation et la production des inputs agricoles dans les pays du tiers monde. La Conférence recommande que la FAO continue à étudier les prix des moyens de production, qui sont élevés et instables, en regard des prix perçus par les cultivateurs, et préconise instamment que les moyens de production soient fournis aux pays consommateurs à des prix raisonnables. Elle convient de la nécessité de maintenir le Programme international d'approvisionnement en engrais 1/ et un certain nombre de délégations estiment que le champ d'action du Programme devrait être élargi.

39. La Conférence souligne que le développement agricole et rural dépend essentiellement des efforts que les pays en développement déploient eux-mêmes pour devenir plus autonomes, et de leur volonté politique de mobiliser toutes les ressources nécessaires à cette fin. Toutefois, elle rappelle, à cet égard, l'importance que revêt la coopération internationale, devenue indispensable du fait de l'interdépendance mondiale 2/ ainsi que les efforts en vue d'instaurer un Nouvel ordre économique international. Les efforts des pays en développement pourraient être vains en l'absence d'un terrain favorable, notamment pour ce qui est du commerce international et du flux d'aide au développement. La Conférence souligne l'importance de la coopération entre les pays en développement eux-mêmes, et la nécessité d'agir pour l'intensifier 3/.

40. La Conférence souligne l'importance des problèmes relatifs aux produits et au commerce. Un certain nombre de délégations sont d'avis qu'ils méritent de faire l'objet d'un point distinct de l'ordre du jour de la Conférence. Les pays en développement ont besoin du stimulant extérieur que constitue la demande des marchés des pays développés et doivent y avoir un plus large accès; il a été suggéré qu'il serait encore plus avantageux pour certains d'entre eux d'améliorer les conditions des échanges internationaux que d'accroître l'aide extérieure. Malgré l'accroissement de leurs recettes d'exportations agricoles enregistré en 1976, le pouvoir d'achat réel des pays en développement ne s'est pas amélioré, et bien que leur part du commerce mondial ait un peu progressé, leurs recettes ne suffisent pas à leur procurer les devises nécessaires à leur développement. Un certain nombre de pays en développement estiment que leur accès aux marchés des pays développés, notamment pour les produits transformés, n'est pas devenu plus facile, et qu'il est même devenu plus difficile. En outre, la concurrence des produits synthétiques continue à poser de graves problèmes, exigeant notamment une assistance internationale pour la recherche et le développement dans le domaine des produits naturels. Plusieurs pays en développement estiment que l'excédent de la production des pays développés, et les mesures restrictives qu'ils ont adoptées, découragent les pays en développement d'accroître leur production animale. Tout en reconnaissant qu'il faut encore améliorer les conditions du commerce international des produits agricoles, certains pays développés sont d'avis que des progrès ont été accomplis ces dernières années, notamment l'adoption et l'élargissement du système généralisé de préférences, la Convention de Lomé, le programme Stabex de la Communauté économique européenne et les négociations relatives aux produits tropicaux conduites dans le cadre des négociations commerciales multilatérales sous les auspices du GATT. La Conférence espère que de nouvelles améliorations seront apportées aux conditions du commerce des produits agricoles, particulièrement dans l'intérêt des pays en développement. Pour faciliter les flux commerciaux, il faudrait assurer aux pays sans accès au littoral des possibilités de transit.

41. Les termes de l'échange des produits agricoles ont légèrement progressé, mais cette amélioration n'intéresse qu'un petit nombre de produits et la situation des pays en développement producteurs d'un certain nombre de produits importants est particulièrement difficile. Les prix de la plupart des produits d'importance pour le commerce international ont été très instables. La Conférence recommande que la FAO continue à surveiller les termes de l'échange des produits agricoles et notamment de ceux qui intéressent particulièrement les pays en développement, ainsi que de l'ensemble des produits alimentaires par rapport aux engrais et autres facteurs de production.

1/ Cf. par. 89.

2/ La délégation de la Chine a réservé sa position sur ce libellé, rappelant qu'elle fait observer dans de nombreuses instances internationales que les mots peuvent être utilisés par les superpuissances pour continuer à soutenir l'ancien ordre économique.

3/ Cf. par. 218-228.

42. La Conférence demande instamment qu'après la conclusion d'un nouvel ordre international sur le sucre, les négociations de la CNUCED sur un programme intégré pour les produits de base et les négociations commerciales multilatérales du GATT aboutissent à de nouveaux résultats concrets. Elle attache une importance particulière à la prompte conclusion d'un nouvel accord international sur les céréales avant le terme de la reconduction de l'accord international sur le blé. Il faudrait négocier non seulement des dispositions propres à assurer une plus grande stabilité des prix, mais aussi la constitution de stocks de réserve. Une nouvelle Convention relative à l'aide alimentaire devrait être négociée dans le cadre d'un nouvel accord international sur les céréales. Bien que les engagements d'aide alimentaire pour 1977/78 fassent apparaître un accroissement par rapport à l'année précédente, ils n'ont pas encore atteint l'objectif minimal de 10 millions de tonnes de céréales. Selon certaines délégations, cet objectif devrait être relevé en raison des besoins pressants des pays le plus gravement touchés et de certains autres. La Conférence se félicite de l'accroissement des contributions à la Réserve internationale d'urgence et elle approuve la recommandation du Conseil mondial de l'alimentation selon laquelle cette réserve devrait être pleinement constituée avant la fin de l'année 1977.

43. Les engagements d'aide publique au développement (APD) pour l'agriculture ont progressé de façon encourageante en 1974, et un peu moins en 1975. Mais, en 1976, ils ont diminué, tant en termes absolus qu'en part de l'APD totale. Les conditions d'une telle aide sont devenues plus dures et l'endettement des pays en développement s'est encore aggravé. La Conférence s'inquiète de ce que, malgré la création bienvenue du FIDA, les apports d'aide au développement risquent de rester très insuffisants par rapport à ce qui serait nécessaire pour accélérer comme il le faudrait l'accroissement de la production agricole. Elle recommande que les pays donateurs augmentent substantiellement leur aide au développement de l'agriculture, qu'ils améliorent les conditions dans lesquelles elle est accordée, et qu'ils en acheminent une proportion plus importante vers les pays le plus gravement touchés et ceux dont le potentiel de développement agricole est prometteur. Il a été suggéré que les pays en développement réexaminent, lorsque cela est nécessaire, la répartition de leurs investissements 1/ afin d'en diriger une proportion accrue vers les compétences et les ressources humaines, la formation des populations locales et l'utilisation de la main-d'oeuvre pour la formation de capital. La Conférence souligne que, dans de nombreux pays, notamment en Afrique, il importe d'investir dans les moyens de transport ainsi que dans les communications et autres infrastructures. Il importe également d'assurer un transfert plus efficace de technologies appropriées, aussi bien des pays développés aux pays en développement qu'entre pays en développement eux-mêmes. Dans la recherche, une plus haute priorité devrait être donnée aux problèmes des pays en développement.

44. De l'avis de plusieurs délégations, il faudrait mieux organiser à l'avenir l'examen par la Conférence de la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture. On a proposé qu'après un bref examen de ce point, la Conférence étudie un certain nombre de questions plus précises; on a suggéré entre autres: les systèmes d'approvisionnement des agriculteurs en engrais et en semences; les variations climatiques; l'influence des prix à la production sur la production et l'alimentation; les moyens d'améliorer l'alimentation de ceux qui sont mal nourris même lorsque les disponibilités sont abondantes dans le pays même ou ailleurs; enfin, le commerce des produits agricoles et l'accès aux marchés.

Prévention des pertes de produits alimentaires 2/

45. La Conférence note que la question des pertes de produits alimentaires a été inscrite à l'ordre du jour de nombreuses réunions de la FAO et d'autres organes depuis 1974. A sa soixante-dixième session, le Conseil de la FAO a rappelé les résolutions passées par ces organes, en particulier celle de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui demande une réduction de 50 pour cent des pertes après récolte d'ici 1985. Le Conseil a invité le Directeur général à préparer un Programme d'action pour réduire les pertes avant et après récolte et à présenter une proposition de fonds de 20 millions de dollars à cet effet. Le Programme d'action a été étudié par le Comité de l'agriculture (COAG)

1/ Cf. par. 138-140.

2/ C 77/19; C 77/INF/18; CL 71/REP par. 73-85; CL 72/REP par. 65-70; CL 71/9; C 77/I/PV/1; C 77/I/PV/2; C 77/I/PV/3; C 77/I/PV/13; C 77/I/PV/14; C 77/PV/21.

à sa quatrième session, en avril 1977. Le Conseil, à sa soixante et onzième session, a approuvé à l'unanimité le Programme d'action auquel le COAG avait souscrit et une grande majorité des membres du Conseil ont également accepté la proposition d'instituer un fonds spécial de la FAO pour la réduction des pertes alimentaires. La Conférence note que le document de base préparé pour faciliter ses débats (C 77/19) incorpore les améliorations du Programme d'action proposé qui ont été suggérées au cours de discussions précédentes et présente une stratégie que pourront appliquer les Etats Membres, la FAO et les autres institutions dans leurs activités de prévention des pertes dans les pays en développement.

46. Au cours d'un débat très large, de nombreuses délégations ont rendu compte des activités déjà entreprises dans leur pays en vue de réduire les pertes. Elles ont fait observer que, d'après leurs propres données, les pertes après récolte sont dans bien des cas de beaucoup supérieures aux chiffres cités dans le document de base. Un autre aspect évoqué par les délégués est la question des pertes survenant au niveau du commerce de détail et du consommateur. Les informations concernant l'ampleur des pertes ont encouragé à prendre des mesures en vue de les réduire. De nombreux exemples d'intervention efficace ont été cités notamment: l'introduction de matériel de séchage; la mise au point et la construction d'installations d'entreposage améliorées au niveau de la ferme et du village ainsi qu'au niveau central; l'utilisation de pesticides pour lutter contre les infestations d'insectes; la mise en place de programmes de recherche et de formation; l'amélioration des systèmes de conservation, transformation, distribution et commercialisation; et l'introduction d'une législation relative à la qualité des aliments, conjuguée avec des activités de développement, en vue de stimuler l'amélioration des opérations d'un bout à l'autre du circuit après récolte. La Conférence souligne que la coopération entre pays en développement est nécessaire et qu'il faut établir un réseau qui utiliserait les institutions existant dans ces pays afin d'évaluer, de modifier et de transférer des technologies appropriées et de former le personnel nécessaire à cet effet dans le dessein de transformer la structure socio-économique pour construire un Nouvel ordre économique international. Plusieurs membres ont parlé d'activités de recherche et de développement coordonnées à l'échelon régional; tous se sont dits prêts à communiquer leurs informations à la FAO et aux autres Etats Membres pour faciliter des interventions analogues ailleurs. La Conférence décide que des consultations d'experts seront organisées selon les besoins pour étudier de nouvelles technologies pour réduire les pertes à la récolte et après la récolte, et donner des avis à ce sujet, car les techniques actuelles sont très insuffisantes. La Conférence remercie les deux Etats Membres qui ont proposé d'accueillir une consultation d'experts pour faciliter une mise en oeuvre rapide du Programme d'action.

47. La Conférence approuve dans ses grandes lignes la stratégie proposée par la FAO pour réduire les pertes après récolte dans les pays en développement. Des campagnes nationales sur le thème "économisez les aliments", assorties de programmes d'éducation, pourraient faire mieux connaître l'importance des pertes à tous les intéressés, depuis les agriculteurs jusqu'aux consommateurs. Pour mettre en place des plans d'action, des comités nationaux composés de représentants de tous les ministères et organismes intervenant dans le circuit après récolte pourraient être utiles, et de nombreux pays ont fait savoir qu'ils préparent ou appliquent déjà des mesures organisées par de tels comités. La Conférence reconnaît toutefois que le choix du mécanisme de planification dépend du cadre institutionnel local. Le plus souvent, un examen exhaustif du circuit après récolte au niveau national révélerait que l'on manque de données précises sur les pertes alimentaires. La Conférence note qu'il est nécessaire en général d'améliorer les informations concernant l'ampleur des pertes en quantité comme en qualité. Le manque de personnel qualifié à tous les niveaux est une contrainte qui handicape sérieusement la réalisation des plans nationaux, et la Conférence souligne qu'il faut d'urgence former davantage de spécialistes des technologies après récolte et particulièrement de spécialistes ayant l'expérience des climats tropicaux. Certains membres ont aussi fait observer qu'il convient de se préoccuper particulièrement de mettre au point des techniques permettant de réduire les pertes alimentaires dans les régions tropicales et équatoriales. Le manque de ressources nationales à investir dans des installations après récolte est une autre contrainte et la Conférence demande instamment aux donateurs et aux institutions d'aide d'intensifier leur assistance dans ce domaine.

48. La Conférence, ayant consacré un débat prolongé au Programme d'action de la FAO proposé par le Directeur général, note que ce programme doit servir de catalyseur. La Conférence approuve le choix des aliments de base (céréales vivrières, racines et tubercules) qui feront l'objet d'une action prioritaire; cependant, de nombreux membres ont fait remarquer que certaines denrées périssables (poisson, fruits, légumes et produits animaux) sont importantes et ont instamment demandé qu'elles soient prochainement incluses dans le programme. Certains membres ont demandé que des produits non alimentaires y soient également inclus. La Conférence note que des denrées périssables et des produits non alimentaires font déjà l'objet de programmes FAO de réduction des pertes avant et après récolte en cours de réalisation.

49. La Conférence recommande vivement que le Programme d'action accorde la priorité aux mesures visant à réduire les pertes au niveau de l'exploitation et du village et que les améliorations adoptées soient simples, pratiques et basées sur l'utilisation des matériaux locaux. La Conférence souligne le rôle important que jouent les femmes, surtout dans les zones rurales, dans la production, le stockage et la conservation et l'utilisation des produits alimentaires et estime qu'elles doivent pouvoir participer au même titre que les hommes aux programmes de formation ainsi qu'à tous les efforts visant à accroître la production et à prévenir les pertes alimentaires. De nombreux membres ont signalé l'intérêt des méthodes traditionnelles de prévention des pertes et instamment demandé que ces méthodes soient évaluées et encouragées et que les résultats fassent l'objet d'une publication.

50. La Conférence note que les crédits affectés aux activités intéressant les pertes après récolte dans le budget du Programme ordinaire pour 1978-79 ont été majorés pour financer le Programme d'action. Le supplément permettra de créer, au Département de l'agriculture, une petite unité centrale qui dirigera le programme et coordonnera les activités "après récolte" menées par la FAO ou par diverses organisations. Des spécialistes de la prévention des pertes après récolte seront également affectés aux bureaux régionaux pour l'Afrique et l'Amérique latine. On intensifiera l'action menée dans le cadre du Programme ordinaire pour rassembler et diffuser des renseignements sur les techniques après récolte, les projets menés à bonne fin et les ressources nécessaires pour l'effort de réduction des pertes. A cet effet, la FAO coopérera avec des groupes tels que le GASGA (Groupe d'assistance aux systèmes concernant les grains après récolte) et tirera parti de leurs connaissances.

51. La Conférence approuve les critères de sélection des projets à financer au titre du Programme d'action et le mécanisme proposé par le Directeur général pour leur application. Elle note que les projets modèles décrits dans le document de base ne constituent que des exemples et que le Programme devra répondre avec souplesse aux besoins réels des pays en développement. Une majorité de délégations ont instamment demandé que les projets à réaliser dans le cadre du Programme d'action FAO ne soient liés à aucun pays donateur et soient financés par la FAO sur une base véritablement multilatérale.

52. Le Programme ne fera que mettre en route l'action, et un financement sera nécessaire pour les projets ultérieurs. La FAO devrait aider à mobiliser d'autres ressources, par exemple grâce à des fonds fiduciaires, à la Banque mondiale et au FIDA.

53. La Conférence a examiné les propositions qui lui ont été soumises en ce qui concerne la prévention des pertes de produits alimentaires, et notamment le projet de résolution transmis par le Conseil. Après mûre réflexion, et à l'issue d'un débat complet, elle estime que la résolution ci-après dotera l'Organisation d'un moyen efficace de répondre de façon souple, sous la responsabilité du Directeur général, aux besoins des pays en développement.

54. La Conférence adopte le projet de résolution ci-après.

Résolution 3/77

PREVENTION DES PERTES DE PRODUITS ALIMENTAIRES

LA CONFERENCE,

Reconnaissant qu'il importe au plus haut point de prévenir les pertes de produits alimentaires, en particulier les pertes après récolte, si l'on veut satisfaire les besoins alimentaires mondiaux;

Rappelant le paragraphe V.3 de la Résolution 3 362 (S-VII) de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, aux termes de laquelle l'action visant à continuer à réduire les pertes de produits alimentaires survenant après la récolte dans les pays en développement devrait être entreprise en priorité, afin que ces pertes soient réduites d'au moins 50 pour cent d'ici à 1985;

Estimant que les mesures spéciales qu'a proposées le Directeur général 1/ pour prévenir les pertes de produits alimentaires et qui seraient conduites et coordonnées par la FAO ont un caractère vital et méritent le plus grand soutien possible des Etats Membres et des sources de financement extérieures, et considérant à cet égard qu'il convient de créer un Compte spécial pour la prévention des pertes de produits alimentaires comme l'a proposé le Directeur général;

Reconnaissant qu'il faudra peut-être toutefois un certain temps pour que se matérialise le niveau de contributions volontaires de toutes origines qui pourrait finalement être atteint, et qu'il importe de commencer sans délai les opérations sur une échelle suffisante;

1. Décide de créer, en vertu de l'article 6.7 du Règlement financier, un compte spécial pour la prévention des pertes de produits alimentaires;
2. Invite en conséquence les Etats Membres de la FAO et autres donateurs à verser au compte des contributions d'un montant minimum de 20 millions de dollars;
3. Décide que les montants qui, en vertu de la résolution 35/75, devraient être portés au crédit des Etats Membres seront, nonobstant les dispositions de l'article 6.1(b) du Règlement financier, retenus et virés jusqu'à concurrence de 10 millions de dollars au compte spécial créé en vertu de la présente résolution, sauf au cas où un Etat Membre demanderait, par avis notifié par écrit au Directeur général avant le 31 janvier 1978, que le montant ainsi retenu lui soit restitué et affecté en vertu de l'article 6.1(b) du Règlement financier.
4. Prie instamment les Etats Membres de s'abstenir de demander de telles restitutions afin que le Compte spécial puisse atteindre au plus tôt un montant minimum de dix millions de dollars;
5. Insiste vivement, en outre, pour que les Etats Membres qui néanmoins demanderaient la remise des montants retenus qui leur reviennent versent dès que possible en 1978 des contributions appropriées au Compte spécial, et notifient au Directeur général, avant le 31 mars 1978, leurs intentions à cet égard, de façon que la préparation du programme puisse s'effectuer en temps utile;
6. Prie le Directeur général d'informer tous les Etats Membres dès que possible, après le 1er février 1978, le 1er avril 1978 et le 1er octobre 1978, de toutes mesures prises en application des dispositions ci-dessus et de faire en outre connaître au Conseil, à sa soixante-quatorzième session, l'état du Compte spécial en indiquant les montants qui y auront été virés ainsi que les contributions reçues des Etats Membres, conformément aux dispositions du paragraphe 5 ci-dessus;

7. Autorise le Directeur général à opérer des déboursements sur le Compte spécial aux fins approuvées par la Conférence ou le Conseil;
8. Demande au Directeur général de rendre compte chaque année au Conseil, par l'intermédiaire du Comité du programme et du Comité financier, des opérations du Compte spécial;
9. Décide que le solde du Compte spécial sera rapporté d'une année sur l'autre jusqu'à ce que la Conférence décide de clore le Compte spécial.

(Adoptée le 29 novembre 1977)

Progrès accomplis en ce qui concerne l'ajustement agricole international 1/

55. La Conférence rappelle la Résolution 9/75 adoptée à sa dix-huitième session aux termes de laquelle elle a souscrit aux onze lignes d'orientation concernant l'ajustement agricole international et a demandé au Directeur général de préparer la première évaluation des réalisations pour examen par la Conférence à la présente session. Le rapport "Progrès de l'ajustement agricole international" (C 77/20) constitue la réponse du Directeur général.

56. La Conférence convient que le rapport fournit une base très utile pour examiner les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des politiques convenus. L'ajustement agricole international demeure une préoccupation essentielle pour les pays tant en développement que développés. La Conférence réaffirme qu'à son avis les objectifs et les lignes d'orientation politiques contenus dans la Résolution 9/75 devraient servir d'indications aux politiques nationales que les pays formuleront en fonction de leurs conditions particulières.

57. La Conférence approuve l'évaluation générale des réalisations, présentée par le Directeur général, qui indique un certain progrès dans le sens des objectifs de l'ajustement agricole international depuis la Conférence mondiale de l'alimentation qui s'est tenue en 1974, mais elle fait observer que les résultats obtenus n'ont toutefois pas été à la hauteur des espoirs exprimés.

58. La Conférence note avec satisfaction les succès enregistrés dans un certain nombre de domaines évoqués dans le rapport du Directeur général sur les réalisations - reprise de la production alimentaire, expansion des moyens de recherche agricole dans les régions en développement - et elle a été informée des efforts déployés en vue de rationaliser les structures de la production dans les régions développées. Depuis peu, on signale également des signes d'encouragements de progrès dans les négociations commerciales. Néanmoins, de nombreux délégués se sont déclarés vivement préoccupés par la persistance d'obstacles qui freinent l'amélioration de la production, de la consommation, du commerce et de l'aide extérieure dans les pays en développement. On a constaté que les indicateurs annoncent que la différence de production par habitant et de rendement agricole entre pays développés et pays en développement augmente au lieu de diminuer. Il a été observé que, pour diverses raisons, la production par habitant est très différente d'une région en développement à l'autre et aussi entre pays d'une même région. L'écart croissant entre la productivité des pays développés et celle des pays en développement témoigne des résultats médiocres de l'effort d'amélioration de l'agriculture dans ces derniers pays. Il témoigne aussi du fait que les pays développés n'ont pas réussi à améliorer beaucoup les possibilités d'échanges internationaux ni à apporter une aide suffisante pour l'expansion du secteur agricole des pays en développement. De nombreuses délégations de pays en développement ont exprimé leur vive préoccupation devant les mesures protectionnistes et les barrières commerciales adoptées par les pays développés qui affectent négativement l'économie des pays en développement car elles limitent ou rendent aléatoire l'accès de leurs produits agricoles aux marchés des pays développés. Des délégués de certains pays développés ont fait valoir que leurs importations agricoles en provenance des pays en développement se sont accrues grâce à l'amélioration des ententes commerciales et des mesures de stabilisation. L'attention a aussi été appelée sur les graves problèmes que doivent affronter les petits exploitants pendant le processus d'ajustement structurel de l'agriculture. Ces problèmes méritent de faire l'objet d'un regain d'attention dans les plans et politiques de développement.

1/ C 77/20; C 77/I/PV/7; C 77/I/PV/8; C 77/I/PV/9; C 77/I/PV/14; C 77/PV/21.

59. La Conférence convient que le Directeur général doit continuer à surveiller les progrès réalisés dans le domaine de l'ajustement agricole international et demande que le prochain rapport soit présenté à sa vingtième session. Dans la mesure du possible, compte tenu du calendrier des réunions, ce rapport devra également refléter les opinions des organes intéressés de la FAO, notamment le CP et le COAG. Ce rapport devrait à nouveau être centré sur les principaux aspects de l'ajustement. Les activités de surveillance devraient se fonder sur les lignes d'orientation existantes, qui continuent à refléter le consensus des Etats Membres.

60. Il faudrait, le moment venu, examiner ces lignes d'orientation afin de vérifier qu'elles continuent d'être valables, compte tenu de l'évolution des conditions et des perspectives de l'agriculture. Pour cette raison, la Conférence pourrait, lorsqu'elle examinera pendant sa vingtième session le deuxième rapport sur les activités de surveillance intéressant l'ajustement agricole international, se pencher sur ces lignes d'orientation afin d'en déterminer le bien-fondé compte tenu de la conjoncture et des perspectives de l'agriculture mondiale et compte tenu des visées ou des impératifs du Nouvel ordre économique international. Quelques délégués ont suggéré que le Secrétariat présente dans son prochain rapport des propositions en vue de la révision des lignes d'orientation. Certains ont suggéré que la ligne d'orientation 9 soit élargie de façon à inclure des mesures visant le remplacement des importations en même temps que celles qui intéressent l'expansion des exportations; la ligne d'orientation 10 pourrait être mise à jour et la ligne d'orientation 11 pourrait être élargie de façon à inclure des objectifs pour les produits alimentaires non céréaliers et non pas seulement pour les céréales.

61. La Conférence prie le Directeur général, pour la préparation du second rapport, de ne pas perdre de vue les suggestions suivantes en vue de son amélioration: présentation séparée, à titre expérimental tout au moins, des données sur la production et le flux des ressources pour les cultures commerciales et pour les cultures de subsistance; évaluation des taux de croissance de la production d'une année record à l'autre; inclusion de données sur la production et les importations de machines agricoles (par exemple tracteurs); utilisation de données indirectes lorsque les séries directes, par exemple le flux des apports financiers à l'agriculture, ne sont pas disponibles; étude, avec l'aide des pays membres, d'une plus large gamme de mesures visant à encourager l'expansion de la production et à promouvoir l'égalité sociale des populations rurales; examen des conséquences nutritionnelles des changements en matière d'utilisation des produits alimentaires à des fins non alimentaires; étude plus poussée des produits alimentaires non céréaliers dans les examens de l'évolution de la situation; surveillance des politiques de remplacement des importations et de l'étendue des mesures de restriction des importations; interprétation plus large de la deuxième partie de la ligne d'orientation 3, de façon à couvrir également les responsabilités des pays en développement; analyse des incidences des différences structurelles des secteurs agricoles des divers pays pour les ajustements offre/demande, analyse des causes des éventuels échecs et recommandations visant à permettre d'atteindre plus rapidement les objectifs.

Evolution du régime des mers et incidences sur les pêches 1/

62. La Conférence prend note des importants faits nouveaux intéressant le régime des mers ainsi que des modifications fondamentales qu'entraîne l'extension des limites de la juridiction nationale pour l'aménagement et le contrôle de la plupart des ressources biologiques des mers. Elle reconnaît toutefois que la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer n'a pas encore achevé ses travaux et qu'il convient d'éviter soigneusement de préjuger des résultats définitifs de cette Conférence.

63. La Conférence reconnaît que le nouveau régime accroîtra les droits et les responsabilités des pays côtiers. En particulier, elle note que ces pays jouiront de droits souverains en matière d'exploration et d'exploitation, de conservation et d'aménagement des ressources naturelles dans les zones élargies relevant de la juridiction nationale. Elle estime que le régime qui se dessine contribuera largement à l'instauration du Nouvel ordre économique international et d'une plus grande équité nutritionnelle grâce à l'amélioration de la production et de la distribution des aliments à l'échelle mondiale. On a fait remarquer par

1/ C 77/21; C 77/I/PV/9; C 77/I/PV/10; C 77/I/PV/11; C 77/I/PV/14; C 77/PV/22;

Cf. par. 125-132.

ailleurs que des efforts devraient être entrepris pour éviter une baisse des captures mondiales de poisson au moment où les pays côtiers s'adapteront à leurs nouveaux droits et responsabilités. On a souligné la nécessité d'une utilisation optimale et rationnelle des ressources dans les zones de juridiction élargies, ainsi que d'une intensification des opérations de pêche portant sur des stocks sous-exploités ou des ressources non traditionnelles.

64. On a fait observer que de nouvelles possibilités de développement des pêches imposeront aux pays côtiers un effort accru de recherche, de prospection, d'aménagement et de contrôle ainsi que pour la transformation et la commercialisation des produits de la pêche. La Conférence souligne l'ampleur de la tâche qui attend de nombreux pays côtiers en développement dans la mesure où ils souhaiteront tirer pleinement parti des ressources qui se trouvent à leur disposition, et elle invite instamment la FAO - institution intergouvernementale par excellence pour ce qui est de la pêche, parmi les Organisations compétentes en matière maritime - à se tenir prête à s'acquitter de ses responsabilités dans le domaine de la coopération technique à la demande des pays côtiers en développement qui n'ont pas encore atteint le stade de l'autodépendance. Il sera peut-être nécessaire pour cela d'accroître les crédits affectés aux programmes de l'Organisation concernant les pêches.

65. La Conférence souscrit pleinement à la demande formulée par le Comité des pêches à sa onzième session (avril 1977), à l'effet que le Secrétariat prépare un programme exhaustif en vue d'aider les pays côtiers en développement à aménager et mettre en valeur les ressources halieutiques de leur zone économique. Elle recommande que ce soit un programme à moyen terme, élaboré avec la pleine participation des Etats intéressés, définissant clairement les buts, les priorités et les échéances, et contenant des propositions équilibrées pour l'affectation des ressources en vue d'assurer la formation ainsi que la mise à jour et le transfert des techniques dans tous les secteurs de la pêche. On a estimé qu'un tel programme pourrait contribuer à promouvoir les investissements et à mobiliser des concours financiers et autres de la part de pays donateurs et d'institutions d'aide bilatérale et multilatérale. On a rappelé toutefois que l'assistance ne peut être donnée que sur demande, sous la forme indiquée par les Etats côtiers intéressés et compte tenu des droits souverains desdits Etats sur leurs ressources naturelles, et qu'elle ne doit être accordée que si l'on prévoit qu'elle aura des répercussions utiles à la population du pays visé.

66. La Conférence se félicite des activités réalisées ou envisagées par la FAO pour aider les Etats côtiers en développement à s'adapter au nouveau régime régissant la pêche. On citera notamment les missions multidisciplinaires envoyées sur demande pour évaluer ses incidences à l'échelon d'un pays ou d'une région; les études visant à faciliter la formulation de plans de développement des pêches; l'aide à la modernisation des législations nationales et à la restructuration ou à la création des institutions nationales, y compris des sociétés de développement des pêches; l'assistance pour préparer ou négocier des entreprises communes et des accords de pêche bilatéraux; enfin, la promotion d'investissements dans le secteur halieutique. On a suggéré que la FAO devrait encourager davantage la coopération technique en matière de pêche entre les pays en développement. En outre, la Conférence a recommandé que la FAO joue un rôle encore plus actif dans les travaux scientifiques sur les ressources des pêches ainsi que dans l'analyse et la diffusion des statistiques en la matière.

67. La Conférence reconnaît que les organismes régionaux des pêches, et en particulier ceux qui ont été créés dans le cadre de la FAO, devraient contribuer à développer la capacité des Etats côtiers, notamment pour l'aménagement et le développement des pêches et la protection du milieu marin. Elle note avec satisfaction que le Conseil indo-pacifique des pêches (CIPP), le Conseil général des pêches pour la Méditerranée (CGPM) et la Commission du Pacifique Sud, ont récemment assumé des responsabilités plus larges en matière d'aménagement et de mise en valeur des ressources, ainsi que de protection de l'environnement marin. Elle demande qu'on prenne des mesures pour mieux adapter d'autres organismes, notamment la Commission des pêches pour l'océan Indien (CPOI), au nouveau régime. A cet égard, elle prend acte des programmes régionaux PNUD/FAO de développement des pêches. Elle approuve aussi la décentralisation proposée des activités, qui devrait susciter une participation plus active des pays côtiers des secteurs desservis par les organismes régionaux, sans pour autant que soit amoindri le rôle exceptionnel et essentiel du Siège, particulièrement en ce qui concerne les services d'information et de statistiques qui intéressent toutes les régions et la compétence dans les domaines techniques hautement spécialisés.

68. La Conférence note la contribution que les ressources non traditionnelles - krill, espèces méso-pélagiques et encornets océaniques, etc. - pourraient utilement apporter au développement de la production alimentaire mondiale et, notamment, des disponibilités en protéines animales. Elle se déclare satisfaite de ce qu'a fait la FAO jusqu'à présent pour faciliter la collecte et les échanges d'informations sur ces ressources et, notamment, sur les problèmes liés à leur capture, à leur transformation et à leur commercialisation. On a évoqué en particulier l'utilité du Programme PNUD/FAO de prospection halieutique des mers australes. La Conférence recommande que la FAO continue ses travaux avec l'appui du PNUD, soulignant toutefois que ces activités ne devraient être accomplies qu'en accord avec les Etats côtiers de la région, les autres pays intéressés et les organismes scientifiques compétents, ainsi qu'en étroite coopération avec les parties au Traité de l'Antarctique pour ce qui concerne les territoires faisant l'objet de ce Traité. Elle souligne que, conformément au droit et aux usages internationaux, aucune activité ne devrait être entreprise dans la zone de juridiction d'aucun Etat sans la demande explicite de l'Etat en cause; c'est d'ailleurs la pratique qu'applique depuis toujours la FAO. Plusieurs délégations ont recommandé que la FAO encourage les pays en développement à jouer un rôle plus actif dans la recherche dans les mers australes qu'ils ne le font actuellement. Quelques délégués ont aussi recommandé que la FAO maintienne des contacts étroits avec les pays signataires du Traité de l'Antarctique et qu'elle participe aux travaux préparatoires ainsi qu'à l'élaboration d'une Convention visant à conserver et protéger les ressources vivantes des mers australes.

ACTIVITES ET PROGRAMMES DE L'ORGANISATION

Programme de travail et budget pour 1978-79 1/

- Introduction

69. La Conférence rappelle qu'à sa dix-huitième session elle a adopté à l'unanimité la résolution 16/75. Dans cette résolution, elle priait le Directeur général d'examiner les programmes, structures et politiques de l'Organisation à la lumière de ses délibérations. Au premier rang de ses préoccupations figuraient l'instauration d'un nouvel Ordre économique international, les besoins urgents et concrets de tous les Etats Membres, les nécessités pressantes des pays en développement, les mesures en vue d'une décentralisation appropriée de la FAO et l'utilisation des institutions nationales.

70. Dans l'Examen présenté au Conseil en juillet 1976, le Directeur général a proposé de donner aux travaux de l'Organisation une dimension et une orientation nouvelles. Le Conseil a pleinement souscrit à la série de propositions intégrées du Directeur général, qui prévoyaient un effort beaucoup plus grand dans le domaine de l'investissement, la création d'un programme de coopération technique (PCT), un effort particulier de décentralisation au niveau des pays et, simultanément, une concentration sur des activités pratiques à court terme ainsi qu'une réduction du nombre des réunions, des documents et des postes au Siège. Par la suite, les conférences régionales ont également souscrit, dans une série de déclarations, aux politiques et aux programmes nouveaux. En juin 1977, à sa soixante et onzième session, le Conseil a exprimé son appui général au Sommaire du Programme de travail et budget pour 1978-79, considérant que celui-ci consolidait et continuait les nouvelles politiques qu'il avait approuvées en juillet 1976. Depuis, le Comité du programme, le Comité financier et le Conseil ont examiné la version intégrale du Programme de travail et budget et confirmé qu'elle reflétait fidèlement les nouvelles politiques.

- Questions de politique générale

71. La Conférence approuve les grandes lignes des nouvelles orientations de la FAO approuvées par le Conseil à sa soixante-neuvième session et qui sont pleinement concrétisées dans le Programme de travail et budget. Elle convient que les propositions du Directeur général répondent entièrement à la résolution 16/75 et note avec satisfaction que, dans leur ensemble, ces propositions visent à rapprocher l'Organisation du terrain et à lui permettre de mieux satisfaire aux besoins de ses membres et que la FAO mobilise actuellement ses ressources pour les concentrer sur l'objectif le plus hautement prioritaire: délivrer de la faim et de la malnutrition les populations rurales pauvres.

72. Ceci étant, la Conférence note avec une vive satisfaction que le Programme de travail et budget insiste à plusieurs reprises sur la nécessité d'éliminer les contraintes à l'accroissement de la production et sur les besoins à satisfaire à cet effet dans divers domaines: investissements, formation, crédit, transformation, commercialisation, amélioration des semences, réduction des pertes d'aliments, recherche, technologie appropriée et autres moyens d'action. Les nouvelles stratégies de la FAO, en particulier le PCT et les autres mesures de décentralisation au niveau des pays, mettront l'Organisation en mesure d'atteindre ces buts et de contribuer notablement à soulager la misère et à réaliser les objectifs du nouvel Ordre économique international 2/ dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, particulièrement dans les pays le plus gravement touchés et dans les pays les moins développés.

-
- 1/ CL 69/2; CL 71/3; C 77/3; C 77/3-Corr.1; C 77/3-Corr.2 (espagnol seulement); C 77/3-Corr.3 (français seulement); C 77/3-Sup.1; C 77/3-Sup.2-Rev.1; C 77/INF/16; C 77/INF/17; C 77/LIM/5; CL 72/REP par. 41-50; C 77/II/PV/1, C 77/II/PV/2, C 77/II/PV/3, C 77/II/PV/4, C 77/II/PV/5, C 77/II/PV/6, C 77/II/PV/7; C 77/II/PV/8; C 77/II/PV/9; C 77/II/PV/10; C 77/II/PV/11; C 77/II/PV/12; C 77/II/PV/13; C 77/II/PV/18; C 77/II/PV/19; C 77/PV/24.
- 2/ Résolution 3202 (S-VI) adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa sixième session extraordinaire.

73. A cet égard, la Conférence note que si la proportion des dépenses du Programme ordinaire affectées au Chapitre 2 est en légère diminution, le pourcentage global des dépenses, y compris PCT et investissements, consacrées aux activités techniques, économiques et autres augmentera, alors que l'on dépensera moins pour la politique et la direction générales et pour les services de soutien.

74. La Conférence donne son approbation au processus de décentralisation au niveau des régions et des pays en cours dans le cadre du Programme ordinaire et note avec satisfaction que la part des dépenses effectuées dans les régions et les pays va passer à 29 pour cent, contre 16 pour cent en 1974-75.

75. Ce résultat sera obtenu par les moyens suivants: réduction proposée du personnel au Siège, expansion des Bureaux régionaux, plans concernant les Représentants de la FAO, intensification des programmes d'action au niveau des pays, en particulier par le PCT, élargissement des programmes d'investissement et utilisation accrue des institutions nationales. A cet égard, la Conférence prend note avec satisfaction du complément d'information fourni par le Directeur général au sujet de la décentralisation à l'échelon des pays et des bureaux régionaux. Elle se félicite de l'approche évolutive adoptée pour que tous les éléments de la structure de la FAO se soutiennent mutuellement afin d'assurer une efficacité et une économie opérationnelles maximums. La Conférence espère en conséquence que les bureaux régionaux mettront tout en oeuvre pour soutenir et épauler les Représentants de la FAO et les activités au niveau des pays. Elle souligne cependant que la diminution de la bureaucratie au Siège ne devrait pas aboutir à l'instauration d'une nouvelle bureaucratie au niveau des régions et des pays. Un certain nombre de délégations se sont cependant prononcées contre le renforcement simultané des bureaux régionaux et de la représentation dans les pays. Elles ont à cet égard rappelé qu'en se ralliant aux propositions que le Directeur général lui a soumises à sa soixante-neuvième session (juillet 1976) au sujet de la décentralisation, le Conseil avait estimé "que le meilleur moyen de réaliser la décentralisation est d'améliorer et de renforcer la représentation de la FAO au niveau des pays, plutôt que de développer les bureaux régionaux".

76. La Conférence accueille avec satisfaction les innovations apportées par le Directeur général aux méthodes de travail, en particulier la réduction des postes au Siège grâce à laquelle la part des dépenses de personnel tombera à 62 pour cent contre 77 pour cent en 1974-75. En conséquence, une plus forte proportion du budget sera consacrée à l'aide directe aux Etats Membres, et notamment à l'utilisation des institutions nationales.

77. Le projet d'utiliser davantage les consultants et les institutions nationales a été vivement approuvé et on a souligné qu'il fallait utiliser au maximum les services consultatifs que peuvent offrir les pays en développement, ainsi que leurs institutions nationales. Il a été suggéré en outre que le Comité du programme procède à un examen approfondi de la politique de la FAO en matière d'utilisation des institutions nationales, durant le prochain exercice biennal.

78. Certaines délégations se sont inquiétées de l'accroissement proposé du budget des voyages, mais il a été généralement reconnu qu'une augmentation était nécessaire pour donner son plein effet à la nouvelle orientation des activités de l'Organisation vers le terrain et vers les pays. A cet égard, il a été noté d'ailleurs que, pour couvrir certains éléments de programme non inscrits au budget, le Directeur général se propose déjà de retoucher les crédits prévus pour les voyages.

79. La Conférence note avec satisfaction que le Directeur général propose un minimum de changements organisationnels et elle approuve les modifications proposées - regroupement des activités relatives aux engrais, transfert du Service de l'évaluation, du Centre de développement de la recherche et de l'unité de télédétection et légers remaniements du Centre d'investissement et du Département des pêches.

80. La Conférence se félicite également de la nouvelle réduction du nombre des réunions (à l'exclusion des cours de formation) et des documents, tout en soulignant qu'il importe aussi de préserver la qualité, l'utilité et l'équilibre linguistique dans ces deux domaines. Il a été suggéré que cette question pourrait faire l'objet d'un examen du Comité du programme.

81. La Conférence rappelle qu'elle tient à ce que les documents destinés aux réunions parviennent en temps utile et qu'il faut établir en conséquence le calendrier des réunions; elle demande que des mesures soient prises pour améliorer la situation.

82. La Conférence note que, pour les fonds extra-budgétaires, les chiffres présentés dans le Programme de travail et budget constituent seulement des projections mais que, si un certain optimisme est justifié en ce qui concerne la situation des fonds fiduciaires, étant donné spécialement la création du Fonds spécial pour la réduction des pertes de produits alimentaires, les perspectives sont moins encourageantes pour ce qui est du niveau des activités FAO/PNUD. Cela paraît dû principalement à la lenteur des affectations à de nouveaux projets, qui se répercutera nécessairement sur le niveau futur des réalisations. Il est également préoccupant de constater que la part de la FAO dans les fonds affectés durant le premier semestre de 1977 est tombée à environ 24 pour cent alors que le niveau normal est de l'ordre de 30 pour cent. La Conférence exprime l'espoir que le volume des activités financées par le PNUD sera bientôt rétabli.

- Présentation du Programme de travail et budget 1978-79

83. La Conférence se félicite de la nouvelle structure du programme et des importantes innovations que comporte la présentation concise et complète du Programme de travail et budget. Elle apprécie notamment les trois points de vue adoptés: par programme, par région et par unité organisationnelle. Cette présentation permet, pour la première fois, d'englober d'un seul coup d'oeil la totalité du Programme de la FAO, quelles que soient les sources de fonds. Les tableaux présentant pour chaque programme les ressources par sous-programme, fonds, région et unité sont accueillis avec satisfaction. La présentation des grands programmes dans une perspective à moyen terme permet d'évaluer les propositions biennales dans une optique plus large.

84. On a noté avec satisfaction que le Directeur général a appliqué les principes du budget "à base zéro" pour la préparation du Programme de travail et budget et qu'il a l'intention de continuer à améliorer tant les méthodes d'élaboration du programme que la présentation du document selon les lignes maintenant établies.

- Chapitre 1: Politique et direction générales

85. La Conférence se félicite de l'introduction d'un système d'évaluation du Programme ordinaire, qui a été approuvé par le Conseil à sa soixante-dixième session. Elle estime que cette évaluation devrait viser essentiellement à aider à améliorer les programmes futurs et à assurer une utilisation plus sélective des ressources humaines et financières de l'Organisation en fonction des circonstances et des besoins urgents. La Conférence note qu'il faudra surtout évaluer dans quelle mesure les programmes permettent d'atteindre les grands objectifs de l'Organisation, et par exemple d'améliorer la nutrition de groupes déterminés.

86. On a souligné que l'évaluation doit être objective et indépendante. On a fait valoir à ce propos que le Corps commun d'inspection pourrait aussi fournir des évaluations extérieures.

87. On a noté que l'Examen des programmes de terrain continuera pour l'instant à être préparé séparément. Toutefois, on a exprimé l'espoir qu'il sera un jour possible de le combiner avec l'évaluation du Programme ordinaire soumise à la Conférence, d'autant plus que l'interdépendance du Programme extérieur et du Programme ordinaire doit être un aspect important de la nouvelle approche. Le cas échéant, des éléments connexes du Programme extérieur et du Programme ordinaire devraient être évalués dans une même étude.

88. La Conférence note aussi que, pour l'instant, le Comité du programme continuera à examiner les programmes comme il l'a fait jusqu'ici, mais qu'il envisagera par la suite, à la lumière de l'expérience acquise, de combiner cette tâche avec l'étude des rapports d'évaluation.

- Chapitre 2: Programmes techniques et économiques

Programme 2.1.1. - Ressources naturelles

89. La Conférence se félicite du regroupement des activités relatives aux engrais, y compris les Programme international d'approvisionnement en engrais, dans le nouveau Service des engrais et de la nutrition végétale. Elle note également que le Conseil a décidé de donner un caractère permanent à la Commission des engrais, avec un mandat révisé. Elle espère que la Commission sera de mieux en mieux à même d'assurer la fourniture régulière et aux Etats Membres de données sur la production, les prix et le commerce. La Conférence souscrit aussi à la recommandation émise par le Conseil à sa soixante-douzième session à l'effet que la FAO poursuive ses activités concernant la stabilisation des prix, en se référant spécialement à la proposition de créer un système de droit d'option.

90. Divers délégués ont insisté sur un certain nombre d'autres éléments de ce programme, à savoir: (a) l'utilisation de ressources énergétiques non traditionnelles qui ne bouleverseraient pas le cycle biologique; (b) la nécessité d'examiner de façon plus poussée le problème du recyclage des déchets organiques, notamment en Asie et en Extrême-Orient; (c) la nécessité de remettre en état et d'améliorer les réseaux d'irrigation et d'examiner le potentiel d'irrigation en se concentrant sur les problèmes locaux; (d) la nécessité d'une approche intégrée dans la planification de l'aménagement territorial; (e) la nécessité de porter une plus grande attention aux systèmes agricoles dans les régions tropicales humides. En ce qui concerne le point (e), on a plus particulièrement attiré l'attention sur le gaspillage de ressources naturelles dans de nombreux systèmes de culture pluviale, notamment sur les terrains en pente. A mesure que la pression démographique s'accroît, la période de régénération dans les systèmes traditionnels d'agriculture itinérante est devenue trop courte pour maintenir un équilibre entre le sol et l'eau. Ce problème, ainsi que l'adoption de systèmes de culture plus intensif sans un apport d'inputs adéquats, conduit à la dégradation des ressources naturelles.

91. La Conférence se félicite qu'une haute priorité soit attribuée depuis quelques années à l'augmentation de la productivité dans les régions à faible pluviosité et elle prend acte que le Comité de l'agriculture a examiné des études de cas et a été tenu au courant des programmes d'aridoculture mis en oeuvre dans plusieurs pays.

92. Elle note également que cette priorité sera maintenue en 1978-79 et que l'on organisera notamment cinq stages nationaux et un stage régional sur la culture non irriguée et la gestion des exploitations agricoles, à l'intention des petits agriculteurs d'Asie et d'Extrême-Orient.

Programme 2.1.2 - Cultures

93. La Conférence se félicite de l'importance accordée aux deux grands domaines prioritaires dans lesquels l'action exercée peut avoir un impact maximum, à savoir les semences et les pertes après récoltes. Elle approuve l'importance attribuée à l'utilisation de bonnes méthodes culturales, ainsi qu'à la production et à l'utilisation de semences et de plants de qualité et souscrit à la proposition de renforcer le Programme de développement et d'amélioration des semences. Ce programme pourrait, s'il disposait de ressources suffisantes, profiter immédiatement et directement aux petits cultivateurs de nombreux pays et concrétiser ainsi de façon évidente la nouvelle orientation de la FAO vers le terrain et vers l'action. La Conférence adopte en conséquence la résolution ci-après:

Résolution 4/77

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT ET D'AMELIORATION DES SEMENCES (SIDP)

LA CONFERENCE,

Rappelant la résolution XII de la Conférence mondiale de l'alimentation, qui recommandait de renforcer l'assistance internationale au Programme FAO de développement et d'amélioration des semences, de manière à appuyer davantage les efforts déployés au niveau national dans le domaine de la production - tant pour les besoins nationaux que pour l'exportation - et de l'utilisation des semences, y compris la formation de personnel technique et de cadres compétents;

Notant en outre les recommandations des conférences précédentes de la FAO sur la nécessité de renforcer l'aide de la FAO pour la mise au point de programmes relatifs aux semences;

Se félicitant des efforts déployés précédemment par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de concert avec d'autres membres du système des Nations Unies et des donateurs bilatéraux, en vue de fournir à 32 pays une aide efficace qui a permis de produire plus de 200 000 tonnes de semences de qualité, de former plus de 400 techniciens, agents de terrain et spécialistes des semences et d'identifier des besoins d'assistance et des ensembles de mesures d'aide;

Se réjouissant des accords conclus lors de la Conférence de la coopération économique internationale ainsi qu'à la troisième session du Conseil mondial de l'alimentation des Nations Unies et entérinés maintenant par l'Assemblée générale des Nations Unies, sur la nécessité d'aider les pays en développement "en établissant des programmes bilatéraux ou en versant des contributions volontaires d'au moins 20 millions de dollars au Programme de développement de l'industrie des semences de la FAO".

Considérant que cet apport de nouvelles ressources affectées à l'exécution de projets portant sur la production et la fourniture de semences - et notamment sur la constitution de réserves de semences - et destinés à avoir une incidence directe au niveau des villages intéresserait 20 à 25 pays en développement supplémentaires, appartenant pour la plupart aux pays les moins avancés et le plus gravement touchés, et qu'il permettrait ainsi à plusieurs centaines de milliers de petits exploitants de pays en développement de tirer plus rapidement parti des efforts considérables déployés au niveau national et international dans le domaine de la recherche agricole et de l'amélioration des plantes;

1. Demande aux pays donateurs de renforcer sensiblement leur aide bilatérale et multilatérale en vue de l'amélioration des semences dans les pays en développement et de coopérer étroitement dans ce domaine avec le Programme de développement et d'amélioration des semences de la FAO;
2. Lance un appel aux Etats Membres pour qu'ils versent au Programme FAO de développement et d'amélioration des semences des contributions de 20 millions de dollars au moins et invite aussi instamment les organisations intergouvernementales et non gouvernementales à verser des contributions à ce programme;
3. Invite le Directeur général à prendre des dispositions appropriées pour rechercher activement des contributions volontaires en vue de l'exécution de projets dans le cadre des programmes nationaux relatifs aux semences;
4. Demande aux Etats Membres de s'employer encore plus activement à introduire des politiques et des mesures - qui pourraient être financées dans le cadre de ce programme - en faveur de la production, de l'entreposage, du contrôle qualitatif, de la distribution, de la commercialisation et de la promotion des semences et en vue de former les agriculteurs pour leur apprendre à utiliser des semences de qualité;
5. Invite le Conseil à se tenir au courant des progrès réalisés, par l'intermédiaire du Comité de l'agriculture.

(Adoptée le 1er décembre 1977)

94. La Conférence approuve l'accroissement des ressources consacrées, dans le Programme ordinaire, au soutien technique et logistique nécessaire à la lutte contre les pertes après-récolte 1/. Toutefois, tout en se déclarant favorables à cette intensification de la lutte contre les pertes après-récolte, certains membres ont exprimé la crainte que cela n'entraîne une réduction du soutien accordé aux autres activités de protection des cultures, notamment à l'utilisation de pesticides.

1/ Cf. par. 45-54.

95. La Conférence estime qu'il est souhaitable d'améliorer la coordination internationale dans le domaine de l'homologation des pesticides par les gouvernements. Les pesticides demeurent la base de tout système efficace de lutte contre les ravageurs et devraient être utilisés le plus efficacement et le plus économiquement possible. Le mieux serait, dans certains cas, de combiner l'utilisation des pesticides avec les antagonistes naturels, les pratiques culturales, la résistance des plantes hôtes, etc. Il convient donc d'accorder toute l'attention voulue aux systèmes de lutte intégrée contre les ravageurs, aux programmes de réglementation de l'utilisation des pesticides et au rassemblement de données sur l'utilisation efficace et sans danger des pesticides. On a également émis l'avis qu'il faudrait renforcer le personnel qui s'occupe au Siège des pesticides. La Conférence note que des crédits sont prévus à cet effet dans ce programme et que le Programme mondial FAO/PNUE de coopération pour la mise au point et l'application de méthodes de lutte intégrée contre les ravageurs en agriculture continuera à élaborer et à réaliser des projets de terrain.

96. Les délégués ont mis l'accent sur d'autres aspects de ce programme: mise en valeur et conservation des ressources génétiques (notamment en ce qui concerne les légumineuses à grains, les cultures horticoles et les légumes), la nécessité d'entreprendre des travaux sur l'emmagasiner, les structures nécessaires à l'assistance aux petits cultivateurs, la recherche élaéicole et la recherche sur les assolements dans les petites exploitations et dans l'agriculture de subsistance. Etant donné que les légumineuses à grains représentent une importante source de protéines dans nombre de pays en développement, on a insisté sur la nécessité de renforcer les activités de la FAO en la matière; elle demande que, pour commencer, on entreprenne une étude sur les progrès de la génétique et sur l'amélioration des pratiques culturales.

97. La Conférence souligne l'importance des industries de transformation des produits alimentaires et agricoles. On s'est préoccupé de la suite à donner à la résolution 12/75 adoptée à ce sujet par la Conférence à sa dernière session et intitulée "Développement des industries de conservation et de transformation des produits alimentaires et agricoles". On a exprimé l'espoir que, dans l'exécution de l'actuel programme de travail et budget, ce domaine d'activité aura la place qui lui revient et que les ressources affectées à ce sous-programme seront convenablement accrues dans le prochain Programme de travail et budget.

Programme 2.1.3 - Elevage

98. La Conférence confirme l'importance du Programme international de développement du secteur des viandes (PIDSV) et du Programme international de coordination du développement laitier (PICDL). Elle note que les deux programmes disposent au Siège d'un noyau de personnel émergeant au Programme ordinaire; et d'un complément d'effectif financé par des fonds extra-budgétaires. Cependant, les importants fonds extra-budgétaires destinés aux deux programmes sont principalement affectés à des projets de terrain dans des pays en développement pour y promouvoir l'expansion des secteurs de la viande et du lait.

99. La Conférence observe que le financement extérieur de projets identifiés par des missions entreprises au titre du PIDSV et du PICDL n'a pas répondu aux espérances. Elle note qu'à l'avenir les pays qui demanderont une assistance au titre de ces programmes seront instamment invités à jouer un rôle plus actif dans la recherche de fonds et que les pays et organismes potentiellement donateurs interviendront à un stade aussi précoce que possible dans la mise au point de projets. Etant donné que, sans fonds extra-budgétaires substantiels, il ne serait pas possible de poursuivre le travail de développement qui a déjà été mené à bien dans un grand nombre de pays, la Conférence se félicite que les financements extra-budgétaires soient maintenus en 1978-79 et elle espère que des fonds supplémentaires seront fournis par des pays ou organismes autres que ceux qui apportent déjà des contributions notables.

100. La Conférence note qu'une formation complète en matière de production animale, de santé animale et de traitement des viandes et du lait continuera à être dispensée grâce à une vigoureuse injection de fonds extra-budgétaires. Elle souligne l'importance de cette activité en reconnaissant que, comme dans d'autres secteurs, le manque de personnel qualifié reste l'un des plus sérieux obstacles au développement.

101. La Conférence reconnaît les graves limitations imposées à la production animale, ainsi qu'au développement agricole en général, par l'étendue des foyers de trypanosomiose animale en Afrique. Elle note que, s'il est extrêmement difficile d'évaluer l'accroissement potentiel du cheptel bovin dans les zones où la mouche tsé-tsé aura été éradiquée, le chiffre de 120 millions de têtes ne semble pas être une estimation irréaliste. Elle appuie les propositions relatives, au Programme de lutte contre la trypanosomiose animale africaine et souligne l'importance de la FAO en tant qu'organe chargé de la coordination des projets lancés par des gouvernements et bénéficiant souvent du soutien d'organismes d'assistance bilatérale et multilatérale. Elle insiste sur l'importante fonction remplie par la FAO pour centraliser l'élaboration d'un plan visant toutes les régions affectées du continent africain, et elle invite le Directeur général à poursuivre ses efforts pour préparer et soumettre un tel plan. On a aussi appuyé vigoureusement les propositions exposées en vue de rendre plus efficace la lutte contre les tiques et les maladies qu'elles transmettent.

102. On a fait ressortir qu'il importe de développer la sélection d'animaux résistants aux maladies et plus particulièrement aux parasites. A ce propos, la Conférence prend acte avec satisfaction des activités mises en route par la FAO conjointement avec le PNUC et le Centre international de développement de l'élevage en Afrique en ce qui concerne le bétail trypano-tolérant, qui constitue une importante ressource, notamment dans les zones de l'Afrique de l'Ouest où la lutte contre la mouche tsé-tsé est difficile.

103. Un certain nombre de délégations ont évoqué la contribution apportée par la FAO et sa Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse à la lutte antiaphteuse en Europe et on a exprimé l'espoir que la recherche et les activités de terrain continueront à être soutenues.

Programme 2.1.4 - Recherche

104. La Conférence approuve l'accent mis dans ce programme sur l'aide aux pays pour mettre sur pied de puissantes capacités de recherche nationale et appliquer les résultats de la recherche par l'entremise des services de vulgarisation et d'exécution sur le terrain. La Conférence estime que la FAO pourrait aussi apporter une contribution notable en favorisant la coopération technique entre les pays en développement dans ce domaine, moyennant (a) la promotion de la coopération entre les pays en développement, avec les institutions des pays développés et avec les centres régionaux et internationaux de recherche agricole, et (b) le parrainage des contrats de recherche entre les organismes donateurs, internationaux et bilatéraux, d'une part; les institutions nationales de pays en développement, de l'autre, en vue de renforcer encore les capacités nationales de recherche.

105. Elle note avec satisfaction que ces activités seront étroitement intégrées aux programmes des divisions techniques grâce au transfert du Centre de développement de la recherche au Département de l'agriculture et aux travaux du Groupe de travail inter-départemental sur la recherche agricole et ses applications, présidé par le Sous-Directeur général, chef du Département de l'agriculture.

106. On s'est déclaré préoccupé par la proposition de créer un service international pour la recherche agricole nationale, présentée au Groupe consultatif de la recherche agricole internationale (GCRAI), et l'on a souligné que la FAO dispose de toute l'expérience et de tous les moyens nécessaires pour fournir une assistance à la recherche agricole nationale. La FAO continuera à assurer le maintien du lien essentiel entre la recherche, la vulgarisation et la production. La Conférence invite donc instamment le GCRAI à tenir pleinement compte du rôle et de la capacité de la FAO lorsqu'il examinera cette proposition.

Programme 2.1.5 - Développement rural

107. La Conférence convient que pour plusieurs raisons - formation d'un Comité consultatif de haut niveau conformément à la recommandation du Conseil, extension du domaine d'activités de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural 1/ aux aspects les plus larges du développement rural, utilisation de plus de langues de travail, préparation et organisation d'une réunion préparatoire et nécessité de mobiliser l'intérêt et la

1/ Cf. par. 262-279.

participation - il est indispensable d'affecter davantage de ressources à la préparation de cette Conférence. Il a été reconnu que même si l'on tient compte de ces frais supplémentaires, le coût total continuera à se comparer très avantageusement avec celui d'autres conférences mondiales récemment organisées ou prévues pour le proche avenir.

108. La Conférence convient que le domaine du crédit offre un bon exemple des efforts menés par l'Organisation pour promouvoir l'autodépendance, encourager le recours aux institutions nationales et régionales et faciliter la coopération technique entre pays en développement. La FAO favorise l'établissement d'associations régionales de crédit agricole; le Programme international de développement du crédit agricole (SACRED) peut contribuer à mobiliser l'aide technique et financière nécessaire au renforcement des institutions nationales de crédit agricole. On a toutefois estimé qu'il faudrait encourager les associations régionales de crédit agricole à devenir autosuffisantes le plus tôt possible. Si l'on a déjà commencé à recourir aux institutions nationales, tant gouvernementales que non gouvernementales, et si l'échange d'expériences est certes encouragé dans le cadre intrarégional comme au niveau interrégional, il est toutefois nécessaire d'intensifier encore les efforts déployés dans ce sens. La Conférence recommande que l'on imite cet exemple dans d'autres domaines, afin d'utiliser pleinement le potentiel des pays en développement.

109. En ce qui concerne le développement rural en général, la Conférence convient qu'il faut mettre l'accent sur la pauvreté rurale et les besoins fondamentaux de façon à donner une dimension supplémentaire à tous les programmes de la FAO. Elle se félicite de que cette dernière ait assumé le rôle de chef de file dans ce domaine et exprime l'espoir que les Nations Unies et les institutions spécialisées concernées coopéreront activement avec la FAO à l'élaboration d'initiatives concrètes. Elle approuve en outre l'établissement du Centre de développement rural intégré pour l'Asie et le Pacifique.

110. On s'est inquiété quelque peu de constater une apparente baisse de priorité des activités consacrées aux coopératives. Il a été noté que ces activités, qui avaient auparavant fait l'objet d'un sous-programme distinct, figurent maintenant dans le sous-programme 2.1.5.3 "Institutions et emplois en milieu rural" et que le Groupe des coopératives demeure nettement identifiable dans l'organigramme qui se trouve à la page 290 du Programme de travail et budget. L'accent s'est également déplacé dans le sens d'une action plus vigoureuse au niveau national par la suppression d'un poste au Siège et l'élimination de publications et de réunions, et par l'attribution de ressources accrues à des travaux exécutés en liaison avec les institutions nationales dans le domaine des coopératives de petits producteurs. On s'est félicité de ces ajustements, mais on a souligné la nécessité d'accorder une priorité accrue aux activités touchant les coopératives.

111. La Conférence souligne l'importance de la commercialisation locale, qui devrait recevoir une attention considérable dans les activités visant à faire participer l'agriculture de subsistance au secteur commercial et dans les activités spécifiques de commercialisation au niveau du village, tant dans le cadre du Programme ordinaire qu'avec des financements extra-budgétaires.

112. La Conférence approuve la haute priorité donnée à la formation. Elle note que la formation fait partie intégrante de tous les programmes techniques et elle approuve l'établissement d'un point de convergence pour coordonner les activités de formation. Des renseignements supplémentaires sur cet aspect des divers programmes seraient utiles dans l'avenir.

113. La Conférence note que les activités relatives à la population ne sont pas considérées comme un programme distinct dans le Programme ordinaire, mais comme des composantes d'un certain nombre de programmes et de sous-programmes, tels ceux visant l'enseignement, la formation et la vulgarisation, les institutions rurales et agricoles, l'alimentation et la nutrition, etc. Le coût de ces composantes est de l'ordre de 400 000 dollars par an. L'essentiel des ressources consacrées aux activités relatives à la population provient des crédits du FNUAP, soit quelque 2 millions de dollars par an.

114. On s'est particulièrement félicité de la place plus importante qui est faite au rôle des femmes dans le développement rural sous tous ses aspects; la FAO doit y accorder une attention spéciale.

Programme 2.1.6 - Nutrition 1/

115. On a noté que la réduction qui apparaît dans le programme de travail et budget est due à une nouvelle répartition des ressources des bureaux régionaux aux dépens des études générales et en faveur des efforts menés par les pays pour accroître la production alimentaire. Les crédits attribués au siège n'ont pas été réduits, mais un changement considérable y est également survenu, la rationalisation des activités administratives permettant de consacrer davantage de ressources à la nutrition appliquée, à l'évaluation et à la surveillance de la nutrition, aux interventions et à la formation, ainsi qu'aux nouvelles responsabilités interorganismes assumées par la FAO.

116. Il a été estimé fort souhaitable que les activités de la FAO en matière de nutrition soient renforcées et bénéficient de crédits budgétaires accrus, de manière que des programmes solides puissent être établis.

117. On a souligné la nécessité de disposer d'une méthodologie rapide et fiable pour évaluer l'impact de toutes les politiques et de tous les programmes de l'Organisation sur l'état nutritionnel des consommateurs à bas revenus dans les pays en développement. On a noté que chaque activité nutritionnelle sur le terrain comporte une évaluation intégrée qui fournit en retour des renseignements permettant d'améliorer l'efficacité des projets et d'en mesurer l'incidence sur la population visée. Il en est notamment ainsi des projets exécutés pour le compte du PAM et des programmes d'alimentation destinés aux groupes vulnérables. En outre, des systèmes de surveillance nutritionnelle sont expérimentés avec le concours de l'OMS et du FISE dans le but de déterminer l'effet des plans de développement agricole sur la nutrition des populations rurales pauvres. Ce système vise non seulement à assurer la surveillance continue des modifications de la situation nutritionnelle des groupes de population les plus exposés à la faim et à la malnutrition mais aussi à prévoir les pénuries alimentaires imminentes afin de prévenir toute détérioration de l'état nutritionnel. Dès que l'on disposera de renseignements suffisants, un rapport d'activités sera soumis au Sous-Comité du CAC sur la nutrition ainsi qu'à la prochaine session du Comité ad hoc des politiques alimentaires et nutritionnelles, en mars 1978.

118. Plusieurs délégations ont reconnu l'utilité du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires. La Conférence convient que le Programme devrait être axé davantage sur les besoins et préoccupations des pays en développement. Cette question a été examinée par le Comité exécutif de la Commission du Codex alimentarius à sa dernière session et sera étudiée par la Commission à sa prochaine session en avril 1978. Le résultat de cet examen sera communiqué par le Directeur général à la session d'automne du Conseil (1978) et à la Conférence en 1979.

119. Il a été suggéré que ce programme soit financé au moyen de contributions volontaires, plutôt qu'au titre du Programme ordinaire, pour qu'une part plus importante des ressources du programme "nutrition" puisse être consacrée à la solution des problèmes alimentaires dans les pays en développement.

Programme 2.1.7 - Information et analyse en matière d'alimentation et d'agriculture

120. Plusieurs délégations ont manifesté leur appui au système d'information alimentaire et ont souhaité que la FAO continue à fournir des informations statistiques générales. Il a été relevé que les ressources extra-budgétaires destinées à ce programme sont relativement limitées, d'autant plus que les pays les plus pauvres ne peuvent se permettre des systèmes d'information suffisamment complets, et que l'on a besoin de statistiques en rapport avec les programmes visant à combattre la pauvreté.

1/ Cf. par. 203-204 et résolution.

Programme 2.1.8 - Politiques alimentaires et agricoles

121. La Conférence renouvelle son adhésion à l'Engagement international sur la sécurité alimentaire mondiale 1/ et enregistre avec satisfaction les progrès du Programme d'assistance à la sécurité alimentaire. A cet égard, il a semblé que les projets visant à renforcer les capacités nationales de production et à coordonner l'aide aux projets nationaux de sécurité alimentaire pourraient bénéficier d'une plus haute priorité.

122. Plusieurs délégations ont commenté favorablement le projet "Agriculture: horizon 2000", non seulement parce qu'il fait écho aux activités déployées dans l'ensemble du système des Nations Unies au titre de la troisième Décennie du développement mais aussi parce qu'il apporte à la FAO un cadre général pour l'orientation de ses propres politiques. D'autres délégations ont toutefois mis en garde contre la tentation d'accorder un poids excessif aux projections à long terme.

123. La Conférence constate avec satisfaction que ce programme met moins l'accent sur les études théoriques et prospectives par pays et fait une plus large place à la formation et à l'assistance en matière de formulation des projets d'investissement.

124. La Conférence se félicite de l'assistance apportée par la FAO pour la mise au point des politiques relatives aux produits au niveau des pays et de sa participation au Programme intégré de la CNUCED pour les produits de base. Cela exige évidemment des ressources substantielles qui pourront être à nouveau estimées lorsque la phase préliminaire du programme de la CNUCED sera achevée. Il a été recommandé de veiller à ne pas entreprendre de trop nombreuses études qui pourraient retarder les décisions aussi bien à la CNUCED qu'au sein des groupes intergouvernementaux de la FAO.

Grand programme 2.2 - Pêches

125. La Conférence approuve le programme relatif aux pêches 2/. Elle appelle en particulier l'attention sur l'importance que revêtent les pêches continentales et sur les possibilités qu'offre l'aquaculture. Il a été noté que les ressources propres de la FAO sont complétées par des fonds extra-budgétaires, en provenance du PNUD principalement, qui sont utilisés pour le Programme FAO/PNUD de développement et de coordination de l'aquaculture, des projets régionaux et des projets nationaux. Les comités des pêches continentales pour l'Afrique et l'Amérique latine ont aussi été activés et les Etats Membres commencent à manifester plus d'intérêt pour les pêches continentales. Par ailleurs la FAO a organisé des programmes de formation en collaboration avec le PNUD. On a jugé que la FAO devrait continuer à développer vigoureusement ces activités.

126. Il a toutefois été relevé que l'aquaculture assure une production mondiale annuelle d'environ 10 millions de tonnes, contre 60 millions de tonnes pour les pêches maritimes qui, pour la plupart, n'exploitent pas complètement les ressources de la mer. Une part plus grande des ressources doit donc être conservée aux pêches maritimes dont vivent, outre les grandes pêcheries commerciales, environ 5 millions de petits pêcheurs.

127. La Conférence note que l'un des objectifs majeurs des programmes en matière de pêches est d'accroître les quantités de poisson disponibles pour la consommation humaine. Le Service de l'utilisation et de la commercialisation du poisson dont la création est proposée s'attacherait particulièrement à cette question, en mettant l'accent sur les petits poissons pélagiques qui fournissent l'essentiel des prises des petits pêcheurs. Le développement et l'amélioration des pêcheries artisanales locales représentent également un aspect important des programmes.

128. La Conférence note que, conformément à la politique de décentralisation, les organismes régionaux des pêches devront s'employer plus activement à éveiller l'intérêt pour les activités de développement des pêches, à offrir un lieu de rencontre pour l'examen des problèmes communs et pour la coopération technique entre pays en développement et enfin à assurer la

1/ Cf. par. 30-44.

2/ Cf. par. 62-68.

coordination des politiques halieutiques nationales. La Conférence note avec satisfaction que plusieurs de ces organismes prévoient de modifier leurs statuts afin d'être mieux en mesure de remplir ce rôle, ce qui est particulièrement nécessaire étant donné le changement du droit de la mer.

129. De façon générale, la Conférence approuve la réduction des ressources consacrées aux programmes relatifs aux politiques et à l'information en matière de pêche de même que l'effort de rationalisation de ces programmes, grâce à quoi il sera possible d'aider davantage les pays à accroître leurs capacités de mise en valeur et d'utilisation de leurs ressources halieutiques. L'efficacité des activités de rassemblement et d'analyse des données et des informations sera également améliorée dans le cadre du nouveau programme d'information sur les pêches, dont le but est de renforcer les dispositifs existant dans les Etats Membres. Ces remaniements devraient permettre de répondre de façon adéquate aux exigences les plus urgentes que les programmes des pêches sont censés satisfaire à l'avenir eu égard à l'évolution du régime de la mer.

130. La Conférence constate avec approbation que la FAO s'efforce et continuera de s'efforcer spécialement d'aider les pays en développement à s'adapter aux situations nouvelles résultant du nouveau régime de la mer. Elle recommande instamment que l'on s'attache en particulier à aider les pays dont la zone de juridiction a été élargie à exploiter et à aménager leurs nouvelles ressources. Cela constituerait une mesure concrète d'application du nouvel Ordre économique international 1/. On a noté que plusieurs stages pratiques ont été organisés en Afrique et en Asie et que des missions ont été et seront envoyées dans les pays en développement pour leur conseiller les mesures à prendre; toutefois un effort spécial est nécessaire pour mobiliser des fonds afin de venir en aide aux pays.

131. La Conférence note qu'une proposition tendant à créer une commission des pêches pour le Proche-Orient a été agréée par le COFI.

132. L'attention a été appelée sur les inventaires des ressources effectués dans le cadre de projets FAO/PNUD au large de l'Afrique de l'Est et dans la mer d'Oman. La Conférence note avec approbation que les enquêtes de cette nature occuperont une place importante dans un nouveau projet en préparation pour la mer Rouge.

Grand programme 2.3 - Forêts

133. La Conférence approuve les propositions relatives aux forêts. Elle donne son aval à la décision de mettre l'accent sur la foresterie tropicale, les petites industries forestières, le renforcement des institutions locales et l'intégration plus étroite de la foresterie avec les programmes généraux d'utilisation et de mise en valeur des terres. Elle souligne en outre l'importance qui s'attache à la formation des techniciens et ouvriers forestiers, ainsi qu'à la promotion du commerce des produits forestiers et des investissements.

134. La Conférence convient que les activités de formation devraient déborder les secteurs traditionnels du travail en forêt, de l'exploitation et du transport, afin de répondre à la demande globale de personnel qualifié pour les petites industries forestières. Elle approuve les dispositions prises en vue de renforcer les institutions nationales et régionales qui assureront cette formation, tandis que la FAO préparera et organisera, en coopération avec l'OIT, des cours à l'intention des instructeurs.

135. Plusieurs délégations ont commenté favorablement le programme relatif à la foresterie au service du développement communautaire local qu'il est proposé de réaliser avec l'aide du SIDA et qui vise à assurer une participation plus large et mieux intégrée du secteur forestier à l'effort général d'assistance aux ruraux pauvres. Il a été souligné que si l'on ne parvient pas à exploiter les ressources forestières afin qu'elles contribuent plus directement au bien-être des populations rurales, c'est la conservation des forêts, en

1/ Résolution 3202 (S-VI) de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies.

tant que ressource permanente susceptible d'un rendement soutenu, qui sera menacée. Le programme devrait viser un objectif plus vaste que la simple production de bois de feu et autres bois de petite dimension destinée à la satisfaction des besoins immédiats de la population rurale et embrasser la production conjointe de denrées vivrières et de bois dans le cadre de systèmes agro-sylvicoles ou agro-forestiers. A ce propos, la nécessité d'une assistance en matière de reboisement a été soulignée.

- Chapitre 3: Programmes de soutien du développement

Grand programme 3.1 - Planification du programme de terrain et liaison

136. La Conférence approuve l'importance accordée dans ce programme à la promotion de la coopération technique entre pays en développement et souligne que cette idée doit imprégner les activités et méthodes de toutes les divisions et activités techniques de la FAO 1/.

137. Elle reconnaît également qu'il faut renforcer les services d'évaluation et de surveillance des projets de terrain. A cet égard, on pourrait, a-t-on suggéré, fournir des renseignements pays par pays sur les projets terminés, de manière à aider les pays à faire des choix judicieux lorsqu'ils envisagent de nouveaux projets, et en vue de faciliter les confrontations d'expériences.

Grand programme 3.2 - Investissement

138. La Conférence reconnaît que les activités de la FAO en matière d'investissement aident de façon déterminante les pays à obtenir davantage de fonds pour leur développement agricole et rural et recommande à l'unanimité que cet élément du Programme de travail et budget conserve une forte priorité, vu la création imminente du FIDA.

139. Outre l'expansion des activités menées conjointement avec la Banque mondiale et les banques régionales de développement, la Conférence approuve la coopération avec une nouvelle gamme d'institutions de financement et l'aide désormais accordée directement aux gouvernements qui en font la demande pour l'élaboration des projets. Tout ce travail devra se faire en harmonie avec les autres programmes techniques de la FAO.

140. La Conférence souscrit à l'approche adoptée par le Directeur général pour assurer l'utilisation efficace des ressources de la FAO, qui consiste à n'entreprendre l'identification et la préparation des projets qu'après avoir étudié les perspectives de financement par des sources nationales ou extérieures.

141. On a souligné qu'il convient de continuer à aider les banques nationales de développement à formuler et y évaluer des projets, comme cela se fait à l'heure actuelle dans le cadre du Programme FAO/Banques. Il importe d'intensifier les efforts en vue de former du personnel national aux techniques de formulation des projets. On a fait observer que les missions d'investissement travaillent de plus en plus avec des groupes ad hoc d'experts locaux qui assument une part substantielle du travail de préparation des projets, mais que l'on agirait de façon plus durable sur la capacité de préparation des projets si de tels groupes étaient créés et financés à titre permanent.

142. Vu l'expansion des activités du Centre d'investissement et la création du FIDA, il a été suggéré que le Comité du programme entreprenne dès que possible un examen des activités de la FAO en matière d'investissement pour voir dans quelle mesure celles-ci contribuent efficacement à assurer un transfert de ressources vers les pays en développement.

143. La conférence note que l'avenir du Groupe consultatif de la production alimentaire et de l'investissement (GCPAI) est à l'examen et qu'entre-temps les crédits correspondant à la contributions de la FAO à ce programme sont maintenus.

1/ Cf. par. 151-156.

Programme 3.3.3 - Programme de coopération de l'industrie

144. La Conférence note l'avis du Directeur général, partagé par le Comité du programme, selon lequel le Programme de coopération de l'industrie ne doit pas faire partie intégrante de la FAO. On a reconnu la nécessité d'une coopération suivie avec l'industrie, en particulier au niveau sectoriel. Elle peut contribuer au transfert de ressources, en particulier en matière de gestion et de technologie, en fonction des priorités des pays en développement.

145. La Conférence approuve l'intention du Directeur général d'examiner le Programme de coopération de l'industrie, à la suite du rapport du Comité du Programme, et de proposer à la session de printemps du Comité du programme, puis au Conseil, des moyens propres à assurer à l'avenir une coopération appropriée avec l'industrie.

Grand programme 3.4 - Représentants de la FAO

146. La Conférence souscrit à la politique du Directeur général, approuvée par le Conseil, consistant à créer des bureaux des représentants de la FAO dans les pays, entièrement financés par la FAO et destinés à remplacer le système antérieur de Conseillers agricoles principaux/ Représentants dans les pays, qui était financé pour un tiers par la FAO et pour les deux tiers par le PNUD. Elle note que onze Représentants de la FAO ont déjà été nommés et que sept autres accords ont été signés.

147. Elle se félicite de ce que cette politique soit appliquée en accord avec le PNUD et dans le cadre du Consensus. Toutes les délégations ont souligné l'importance d'une coordination étroite avec les Représentants résidents du PNUD dans les pays. Eu égard à l'augmentation de budget nécessaire à cet effet, la Conférence se félicite également de ce que la majorité des 18 Etats Membres qui ont déjà signé des accords à cet effet prennent à leur charge une part appréciable du coût des bureaux.

148. La Conférence souligne qu'il importe d'affecter à ces postes de représentants de la FAO des fonctionnaires hautement compétents, dotés d'un mandat concis, d'instructions claires concernant leurs relations avec les Représentants régionaux et avec le Siège, et d'expérience en matière de formulation des projets et de programmation. A cet égard, les pays qui ont déjà des Représentants de la FAO ont félicité le Directeur général du choix des candidats.

149. Le rythme de mise en place des bureaux de la FAO dans les pays suscite quelque préoccupation. Certains délégués ont estimé qu'il pourrait être un peu plus lent. Cependant, l'expérience a démontré qu'il faut parfois un an pour que la demande initiale aboutisse à la création d'un bureau.

150. La Conférence espère que les 36 demandes encore en suspens seront traitées rapidement, dans la mesure où cela est compatible avec la nécessité d'une représentation équilibrée et qualitativement satisfaisante et avec les ressources budgétaires.

- Chapitre 4 - Programme de coopération technique

151. Le nouveau Programme de coopération technique (PCT) du Directeur général a reçu un appui sans réserve. La Conférence note avec satisfaction les progrès importants obtenus, qu'atteste l'approbation de quelque 190 projets en un an à peine.

152. Plusieurs délégations ont fourni des exemples précis montrant que le Programme intervient vite et efficacement. Il a répondu à des problèmes urgents comme la plupart des programmes ou bailleurs de fonds n'auraient pu le faire. Les pays bénéficiaires estiment que, maintenant, ils peuvent compter sur l'aide de la FAO dans les moments où ils en ont un besoin urgent. La Conférence note aussi avec satisfaction que les projets du PCT ont été concentrés proportionnellement sur les pays les moins avancés et les pays le plus gravement touchés. Certains pays se sont déclarés favorables à une concentration encore accrue des projets du PCT dans les pays les moins avancés.

153. La Conférence souligne que le PCT devrait continuer à l'intéresser essentiellement à des problèmes de développement limités mais urgents, utiliser dans la mesure du possible du personnel local, combler des lacunes critiques des programmes des gouvernements et jouer un rôle de catalyseur pour favoriser un accroissement du volume global du financement consacré au développement agricole. Elle espère également que les projets classés dans la catégorie "divers" pourront être définis de façon plus précise à l'avenir.

154. On a, d'une façon générale, souligné la nécessité d'une étroite coordination avec le Représentant résident du PNUD au niveau des pays. Certaines délégations ont proposé d'intégrer les projets du PCT dans le cadre de la programmation par pays du PNUD. La Conférence estime toutefois que, même si les projets du PCT peuvent être complémentaires, des programmes du PNUD, leur intégration dans la programmation par pays priverait le PCT de son caractère indépendant, rapide et souple qui le rend si efficace et si précieux. Dans tous les cas, la coordination de l'aide extérieure est essentiellement une fonction que seuls les pays bénéficiaires eux-mêmes peuvent exercer rationnellement.

155. La Conférence se félicite des dispositions prises par le Directeur général concernant l'évaluation indépendante du PCT et l'on attend le rapport qui sera présenté à la session du Conseil de l'automne 1978.

156. Compte tenu des considérations qui précèdent, la Conférence souscrit à l'intention du Directeur général de renforcer l'action du PCT en 1978-79 et approuve la modeste augmentation proposée. Elle adopte la résolution ci-après.

Résolution 5/77

PROGRAMME DE COOPERATION TECHNIQUE

LA CONFERENCE,

Rappelant la teneur du mandat donné à la FAO en vertu de l'Article 1.3(a) de son Acte constitutif, où il est dit que "L'Organisation a en outre pour fonctions de fournir aux gouvernements l'assistance technique qu'ils demandent".

Rappelant l'accueil chaleureux que le Conseil à sa soixante-neuvième session a fait à la proposition du Directeur général de créer un Programme de coopération technique dans le cadre du Programme ordinaire de l'Organisation;

Notant que le Programme de coopération technique est devenu opérationnel le 1er novembre 1976 et que, avec près de 190 projets déjà approuvés, sa réalisation a déjà très substantiellement progressé dans le délai relativement bref d'un an;

Notant également que le Conseil, à sa soixante-douzième session, s'est déclaré généralement favorable à la façon dont le Programme de coopération technique a permis à l'Organisation d'aider les pays en développement à résoudre directement et plus vite certains problèmes critiques;

Notant de même la décision du Directeur général de faire une évaluation du Programme de coopération technique et les mesures qu'il a déjà prises à cet égard;

1. Invite le Directeur général à faire tous les efforts possibles pour renforcer le Programme de coopération technique en accord avec les critères établis, afin de permettre à la compétence technique de l'Organisation de répondre plus facilement et plus rapidement aux besoins les plus pressants des Etats Membres en matière de développement;

2. Se félicite des propositions que le Directeur général a incluses à cet effet dans le Programme de travail et budget pour 1978-79.

(Adoptée le 1er décembre 1977)

- Chapitre 5 - Services de soutien

157. La Conférence approuve d'une manière générale les suppléments 1 et 2 au Programme de travail et budget (liste des publications et des réunions prévues pour 1978-79) et accepte en particulier les réductions qui ont été réalisées. Toutefois, elle convient également qu'il serait souhaitable de réexaminer l'utilité pratique de certaines publications et d'envisager la possibilité de les fusionner dans certains cas.

158. La Conférence constate cependant un déséquilibre regrettable dans les langues utilisées pour les réunions. Ce déséquilibre est particulièrement sensible pour les réunions des comités et groupes de travail d'experts appartenant à la catégorie 3.

159. La Conférence a été informée des instructions données par le Directeur général afin d'assurer l'équilibre linguistique dans les travaux de l'Organisation ainsi que des responsabilités du Comité des publications à cet égard. Elle renouvelle la demande qu'elle avait adressée au Conseil, lors de sa quatorzième session 1/, le priant de "charger le Comité du programme de procéder à un examen initial puis à des examens périodiques de la politique et de la pratique de l'organisation en matière linguistique ... en se fondant sur les critères applicables; cet examen devrait porter expressément ... sur la classification des conférences et sessions du point de vue de l'emploi des langues"; elle invite d'autre part le Comité du programme à faire rapport sur cette question à la soixante-quatorzième session du Conseil. Le Comité du programme devrait également examiner les questions qui se posent au sujet de l'utilité ou de l'opportunité de certaines publications ou réunions.

160. L'idée de diffuser du matériel d'information dans des langues autres que celles de la FAO pour pouvoir atteindre les populations rurales a suscité un certain intérêt. La Conférence rappelle les principes directeurs en matière de publications et documents approuvés par le Conseil à sa cinquante-cinquième session 2/ en 1970 qui stipulaient que (a) les publications de la FAO s'adressent notamment "aux agents de vulgarisation, spécialement dans les pays en développement", (b) que la FAO peut accorder des subventions symboliques pour faciliter la publication de certains ouvrages de la FAO dans des langues autres que les langues de travail de l'Organisation, et (c) que les services compétents du gouvernement intéressé sont les mieux placés pour adapter ces documents en vue de leur assurer une large diffusion et de les mettre à la portée de tous les intéressés. La Conférence estime qu'il est possible de faire davantage à cet égard et prie le Directeur général de prendre les mesures qui s'imposent pour donner suite aux propositions qui pourront être faites à cet égard par les comités nationaux de liaison de la FAO ou par des pays.

161. La Conférence réaffirme la nécessité de publier en temps voulu les documents préparatoires en vue des réunions de l'Organisation afin qu'ils puissent être étudiés par les gouvernements avant les sessions.

162. La Conférence, conformément aux dispositions de l'Article 6.9 du Règlement financier, approuve les prévisions de dépenses qui seront imputables sur les recettes du Fonds spécial des publications en 1978-79.

163. La Conférence accueille avec satisfaction la diminution relative du coût global des services de soutien et des charges communes et espère qu'elle sera maintenue à l'avenir.

- AGRIS 3/

164. La Conférence prend note des résultats de l'évaluation indépendante d'AGRIS (que a été organisée par l'Unesco à la demande de la FAO 4/ dont on trouvera un résumé dans le document C 77/27, qui contient aussi les propositions d'action du Directeur général. La Conférence prend également note des opinions exprimées par le Comité du programme et le Conseil à cet égard.

1/ C 67/REP, par. 655.

2/ CL 55/REP, Annexe E, par. 2(b), 4(c) et 5(a).

3/ Système international d'information pour les sciences et la technologie agricoles:
CL 72/4; C 77/3, C 77/27; CL 72/REP; C 77/II/PV/9; C 77/II/PV/19.

4/ Document Unesco SC/77/WS/20.

165. La Conférence est en principe d'accord avec les recommandations de l'équipe d'évaluation et souscrit aux conclusions et recommandations d'action du Directeur général en ce qui concerne le programme AGRIS; elle s'associe notamment à l'appel qu'il lance pour obtenir le maintien des financements extra-budgétaires. Elle se déclare satisfaite des résultats obtenus jusqu'à présent, réaffirme son appui à AGRIS, service public international que la FAO est, à son avis, particulièrement qualifiée pour organiser et coordonner et demande à tous les Etats Membres d'y participer activement avec des moyens progressivement accrus. Ce programme présente un potentiel considérable pour favoriser le développement des infrastructures nationales dans le domaine de la documentation agricole, le transfert des technologies appropriées, en particulier dans l'intérêt des pays en développement, et la coopération technique entre ces pays.

166. A propos des activités d'AGRIS, la Conférence a formulé un certain nombre de recommandations précises visant à améliorer la couverture du système, qualitativement et quantitativement, et à optimiser son exploitation par tous les usagers potentiels. Ces recommandations portent notamment sur les points suivants:

- a) il importe, sans perdre de vue les besoins des pays développés, de donner priorité à ceux des pays en développement dans l'esprit du nouvel Ordre économique international 1/;
- b) il conviendrait que le centre de coordination d'AGRIS encourage ou dispense une formation appropriée aux personnels nationaux chargés de l'input ainsi qu'aux usagers;
- c) il faudrait améliorer la catégorisation par sujets pour faciliter l'accès à la littérature citée et élaborer des glossaires multilingues.
- d) il importe que les pays participants couvrent plus largement la littérature dite "souterraine" ou "grise" (c'est-à-dire la littérature qu'on ne peut normalement pas se procurer dans les circuits habituels de l'édition) et peut être la littérature émanant d'organismes industriels ou commerciaux.
- e) il serait utile d'indiquer si la littérature citée décrit des travaux de recherche fondamentale ou de recherche appliquée ou des résultats obtenus sur le terrain.
- f) il importe d'assurer la compatibilité entre les activités menées au titre d'AGRIS niveau Un (service d'information courante) et niveau Deux (information spécialisée et sélective); dans ce dernier cas, il faut assurer la coordination avec d'autres systèmes et services spécialisés existants d'information spécialisée.
- g) dans le développement des activités au titre d'AGRIS, il faut assurer des liaisons et consultations avec les pays participants.
- h) on pensera au rôle que pourra jouer AGRIS dans le cadre des prochaines Conférences mondiales sur la coopération technique entre pays en développement et sur la science et la technique.
- i) il importe d'utiliser les autres services d'information, extérieurs à la FAO, et de collaborer étroitement avec eux.

167. La Conférence note que le passage du stade expérimental au stade opérationnel n'entraînera aucun accroissement des effectifs au Centre de coordination d'AGRIS.

168. La Conférence note avec satisfaction que l'input provenant des Etats-Unis d'Amérique s'est considérablement accru ces derniers temps. Elle note aussi qu'en dehors du travail rapide et efficace de publication et distribution régulières d'AGRINDEX, APIMONDIA (Bucarest) a pris l'initiative de publier un index cumulatif couvrant les trois premières années (1975-1977). La Conférence tient à remercier APIMONDIA de la part qu'elle a pris au programme AGRIS.

1/ Résolution 3202 (S.VI) de la Sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies.

- Activités régionales

169. De nombreuses délégations de pays européens ont exprimé le désir de renforcer les activités de la FAO dans la région Europe. Elles ont tenu à souligner que les efforts sont concentrés sur les activités intéressant les pays en développement non seulement d'Europe mais aussi des régions limitrophes qui sont ainsi encouragées à participer davantage aux activités de la FAO en Europe. La Conférence adopte en conséquence la résolution suivante:

Résolution 6/77

ACTIVITES EN EUROPE

LA CONFERENCE,

Considérant l'importance de l'Europe pour le développement de l'agriculture mondiale, et, en particulier, sa contribution tant actuelle que potentielle au développement de l'agriculture dans les pays en développement;

Tenant compte de la grande diversité des conditions naturelles, économiques, institutionnelles et sociales de l'agriculture de la Région;

Ayant pris note du grand intérêt porté par les Etats Membres de la Région aux activités européennes de la FAO, notamment les réseaux coopératifs européens de recherche auxquels les pays en développement participent du plus en plus;

Reconnaissant que des efforts ont été faits pour concentrer les activités européennes sur des sujets qui intéressent également les pays en développement, en particulier les activités qui découlent de la Résolution de la Conférence sur l'utilisation des institutions nationales;

Confirmant l'opinion exprimée par la dixième conférence régionale pour l'Europe qu'un certain niveau d'activités et une part adéquate des programmes d'ensemble de la FAO devraient être maintenus dans la Région européenne, en particulier celles qui profitent aux pays en développement de la Région.

Demande au Directeur général de continuer à développer, dans les limites du Programme de travail et budget 1978-79, les activités de la FAO en Europe, en particulier celles qui intéressent les pays en développement à l'intérieur et à l'extérieur de la Région, et de rechercher d'autres possibilités de faciliter la diffusion dans les pays en développement, des connaissances et de l'expérience agricoles obtenues grâce aux activités européennes.

(Adoptée le 1er décembre 1977)

170. Des observations ont également été formulées en ce qui concerne l'équilibre de la répartition des ressources entre les régions. Il a été reconnu qu'étant donné que la plus grande partie des ressources est d'origine extra-budgétaire, cette question doit être abordée par les pays lorsqu'ils décident de leurs programmes.

- Niveau du budget

171. La Conférence note que, depuis que le Programme de travail et budget a été publié en version intégrale, le Directeur général a dû tenir compte de deux faits nouveaux. Le premier a été l'accroissement du coût de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural qui s'est traduit par un surcroît net de dépense de 1,2 million de dollars. Le deuxième a été le redressement de la lire par rapport au dollar, le taux de change étant de 879 liras alors que le cours provisoire utilisé dans l'évaluation du Programme de travail et budget était de 900 liras. En appliquant le taux de 879, le budget s'élève à 211,35 millions de dollars. Considérant qu'en d'autres occasions la Conférence a réévalué le budget sur la base du taux en vigueur, le Directeur général avait proposé à la Conférence un budget de 211,35 millions de dollars.

172. La Conférence note que le Directeur général se propose déjà d'absorber des coûts supplémentaires du Programme s'élevant à 800 000 dollars et que la Conférence a proposé un nombre considérable d'activités supplémentaires. La Conférence convient qu'il n'est pas possible d'absorber davantage sans compromettre le Programme qu'elle a approuvé.

173. En ce qui concerne les augmentations de coûts, la Conférence réaffirme qu'elle approuve la budgétisation intégrale. Elle reconnaît que le report des augmentations de coûts de 1976-77 pour l'ensemble des 24 mois du prochain exercice biennal est inévitable et que le budget de la FAO n'est pas entièrement ni uniformément affecté par le taux annuel d'inflation prévu.

174. D'autres facteurs y compris les dépenses payables en d'autres devises que la lire (qui s'élèvent actuellement à environ 40 pour cent du total) doivent être pris en compte. Néanmoins l'incidence des parités entre les devises doit être prise en considération. De ce fait, le taux général d'accroissement des coûts n'a été que de 8 pour cent par an. A cet égard, la Conférence souligne qu'il est indispensable de protéger le programme contre les effets des coûts d'origine inflationniste et des fluctuations de change non prévus au budget.

175. Certaines délégations se sont inquiétées de l'augmentation continue des budgets des organisations faisant partie du système des Nations Unies. Elles estiment que les augmentations de coûts de la FAO sont trop fortes et que la budgétisation intégrale rend inutile d'ajuster le taux de change entre la lire et le dollar et de constituer en même temps un compte de réserve spécial. Un petit nombre de délégations ont suggéré aussi des réductions possibles pour abaisser le niveau du budget. Toutefois, la majorité n'a pas été d'accord avec ces suggestions et a réaffirmé que les propositions budgétaires représentaient le minimum voulu pour satisfaire aux besoins.

176. La Conférence considère toutefois que le Directeur général doit disposer des ressources nécessaires pour consolider les nouvelles politiques de la FAO que la Conférence a approuvées, et que ces ressources ne devraient pas être dévaluées au détriment des Etats Membres. La Conférence accepte donc les propositions du Directeur général prévoyant un niveau budget de 211 350 000 dollars au taux de 879 liras par dollar E.U. et adopte la résolution suivante:

Résolution 7/77

LA CONFERENCE,

OUVERTURES DE CREDITS POUR 1978-79

Ayant examiné le Programme de travail et budget présenté par le Directeur général, ainsi que les conclusions de ses Commissions.

Approuve le Programme de travail proposé par le Directeur général pour 1978-79;

Décide que, pour l'exercice financier 1978-79:

1. Des crédits budgétaires 1/ sont ouverts pour les objets suivants:

	\$
Chapitre 1 - Politique et direction générales	17 200 000
Chapitre 2 - Programmes techniques et économiques	95 500 000
Chapitre 3 - Programmes de soutien du développement	28 560 000
Chapitre 4 - Programme de coopération technique	25 600 000
Chapitre 5 - Services de soutien	33 160 000
Chapitre 6 - Services communs	10 930 000
Chapitre 7 - Imprévus	400 000
Total, budget opérationnel	211 350 000
Chapitre 8 - Virement au Fonds de péréquation des impôts	30 800 000
Ouvertures totales de crédits (chiffre brut)	242 150 000

1/ Calculés sur la base de 1 dollar E.-U. = 879 liras.

2. Les crédits budgétaires (en chiffres bruts) ouverts au paragraphe 1 seront couverts par les contributions des Etats Membres, sauf un montant de 3 820 000 dollars qui sera financé par les recettes accessoires, ce qui ramènera les contributions dues par les Etats Membres à 238 330 000 dollars.
3. Pour le calcul de la contribution effectivement due par chaque Etat Membre, il sera déduit de sa quote-part le montant figurant à son crédit au Fonds de péréquation des impôts. Toutefois, le crédit d'un Etat Membre qui perçoit des impôts sur les traitements, émoluments et indemnités versés par la FAO aux fonctionnaires qui sont ressortissants de cet Etat sera diminué du montant estimatif que la FAO devra rembourser à ce titre aux fonctionnaires intéressés.
4. Les contributions dues par les Etats Membres en 1978 et 1979 seront fixées conformément au barème adopté par la Conférence à sa dix-neuvième session; après déduction des montants figurant au crédit desdits Etats Membres au Fonds de péréquation des impôts, le montant net des contributions à payer s'élève à 209 140 000 dollars E.-U., comme il est indiqué à l'Annexe D au présent rapport.

(Adoptée le 1er décembre 1977)

Examen des programmes de terrain 1/

177. La Conférence note avec satisfaction que l'Examen des programmes de terrain 1976-77 conserve la qualité des éditions précédentes. Le document, beaucoup moins volumineux que les versions des années passées, contient cependant une analyse exhaustive, franche et lucide des activités de terrain de la FAO et des problèmes de développement connexes. La Conférence convient, avec le Comité du programme, qu'une illustration graphique améliorerait les prochaines éditions de cet important document et le rendrait plus efficace en appelant l'attention sur les indicateurs statistiques très utiles contenus en annexe. Cela est d'autant plus important que le document n'est pas seulement un outil de travail de la Conférence, mais mérite que les Etats Membres et les institutions d'aide bilatérale et multilatérale ainsi que la FAO elle-même l'étudient encore plus à fond après la session pour réévaluer leurs politiques et procédures d'assistance technique.
178. La Conférence accueille favorablement l'évaluation franche et critique des projets nationaux et régionaux présentée dans le chapitre II. Tout en regrettant que persistent bien des défauts évoqués dans les éditions précédentes ainsi que dans le chapitre II "Evaluation des programmes de terrain", elle recommande que toutes les parties intéressées s'occupent d'étudier des correctifs possibles. Plusieurs délégués ont fait remarquer que ces défauts ne sont pas propres à la FAO, mais caractérisent aussi des projets exécutés par le canal d'organismes bilatéraux et d'autres institutions multilatérales. La Conférence souscrit à l'avis du Directeur général selon lequel beaucoup de ces défauts ou même de ces échecs viennent de la nature même de la situation qui rendait l'aide nécessaire au départ. L'important est d'identifier les difficultés, de prendre des mesures correctives, d'en tirer la leçon, et d'appliquer chaque fois qu'il y a lieu ce qui a été ainsi appris. Plusieurs délégués ont appelé l'attention sur des progrès concrets qui ont déjà été réalisés dans l'orientation et l'exécution des programmes de coopération technique grâce à ces évaluations.
179. La Conférence souligne le rôle central qui incombe aux pays bénéficiaires et approuve la tendance à confier l'exécution des projets aux pays eux-mêmes ainsi qu'à favoriser une participation accrue du personnel et des organismes nationaux à la gestion des projets. La Conférence invite instamment le Directeur général à faire tout le possible pour intensifier encore cette tendance, de telle sorte que l'on n'ait recours à des experts expatriés que lorsque les experts ou les organismes nationaux ne peuvent pas entreprendre telle ou telle tâche déterminée. Dans le choix du personnel expatrié, la préférence devrait aller aux experts provenant d'autres pays en développement, car, en général, ils connaissent mieux les conditions socio-économiques, les obstacles et les aspirations des pays où ils seront

1/ C 77/4, C 77/4-Corr.1, CL 72/REP, par. 60-62, C 77/II/PV/10, C 77/II/PV/11, C 77/II/PV/19, C 77/PV/23.

appelés à travailler. De nombreuses délégations ont aussi estimé que les pays bénéficiaires devraient être étroitement associés au recrutement des experts et au choix du matériel; dans le cas du matériel, cela permet de tenir dûment compte des questions de compatibilité avec le matériel existant dans le pays, de services après vente et de disponibilités de pièces de rechange.

180. On a constaté avec inquiétude que les dépenses de personnel demeuraient fort importantes dans les projets d'assistance technique. Un recours toujours plus grand aux experts nationaux, aux consultants à court terme et aux groupes consultatifs devrait sans doute contribuer à améliorer la situation à cet égard.

181. On s'est également inquiété de voir que la diversification des fournisseurs d'équipement pour les projets bénéficiant de l'assistance de la FAO n'était pas encore parvenue au point de réserver une part satisfaisante aux pays en développement. L'accent a été mis sur la nécessité urgente de faire systématiquement mieux connaître les besoins des projets qui reçoivent une aide de la FAO et de modifier comme il convient les procédures en vigueur afin de faciliter la coopération entre les fournisseurs de pays en développement et l'Organisation.

182. Selon certains délégués, l'évaluation des projets régionaux au Proche-Orient, qui est faite dans l'Examen, est quelque peu pessimiste. On a toutefois reconnu que les difficultés que rencontrent la coopération et la coordination sont essentiellement le fait des parties intéressées. La Conférence reconnaît que la Conférence régionale pour le Proche-Orient, qui doit se tenir en septembre 1978, devrait discuter des conclusions de l'examen des projets régionaux au Proche-Orient.

183. La Conférence prend note des problèmes rencontrés dans la programmation et l'exécution des projets de terrain durant l'exercice en cours du fait de la "crise de trésorerie" du PNUD 1/. On a fait observer que cette crise avait révélé l'existence de défauts de gestion et, en particulier, l'absence d'un système approprié d'informatique de gestion entre le PNUD et les organismes chargés d'exécuter les projets. La FAO a été instamment priée de coopérer pleinement à la mise en place par le PNUD d'un nouveau système d'informatique de gestion; l'attitude positive du Directeur général a été accueillie avec satisfaction. Toutefois, on a estimé que les principes de la programmation par pays et des CIP tels qu'ils sont appliqués par le PNUD restent un cadre de référence utile et ne doivent pas être abandonnés sous l'effet des difficultés temporaires.

184. En même temps, les intervalles excessivement longs qui s'écoulaient entre l'identification des projets et leur réalisation - d'où une augmentation exorbitante des coûts sous l'effet de l'inflation - suscitent par ailleurs une préoccupation générale. La Conférence reconnaît que, dans la plupart des cas, ces retards ne viennent pas de la FAO. Elle souligne la nécessité de réexaminer les procédures actuelles d'élaboration des projets en vue d'accélérer l'exécution de ces derniers. A cet égard, la Conférence préconise de laisser plus de latitude au personnel de terrain pour lui permettre d'apporter en temps utile des modifications à la teneur des projets et aux plans de travail, en accord avec les administrations nationales directement intéressées. Cela serait compatible avec la politique de décentralisation qu'a approuvée la Conférence.

185. La Conférence suggère que, dans les évaluations futures, on présente des jugements circonstanciés concernant l'effet des activités de terrain de la FAO sur la production alimentaire et les progrès nutritionnels dans les pays bénéficiaires. Il importe aussi de faire participer plus activement à ces évaluations tant les gouvernements bénéficiaires que les représentants des institutions donatrices. De l'avis de certains délégués, la FAO devrait entreprendre une évaluation complète dans des pays déterminés pour s'efforcer de mieux comprendre les défauts que l'on continue d'observer dans les projets d'assistance technique. Il a été dit en particulier qu'il faudrait identifier et corriger les carences dans les domaines suivants: transfert des compétences au personnel local: soutien technique

1/ Cf. par. 246-250.

fourni par le Siège et les bureaux régionaux de la FAO; intégration des éléments culture/élevage/forêt, le cas échéant; résultats des projets et rapports, qui actuellement sont insuffisants pour les activités de suivi des gouvernements bénéficiaires. La Conférence estime par ailleurs que la FAO et les gouvernements bénéficiaires devraient prendre des mesures concertées pour lier les projets d'assistance technique à des programmes nationaux précis de développement et pour assurer la participation active de la population visée à la préparation et à l'exécution des projets de développement rural.

186. La Conférence se félicite de l'examen complet des activités de formation dans le domaine de l'agriculture, des forêts et des pêches qui figure au chapitre III du document. Elle souscrit aux conclusions générales concernant le cadre dans lequel les activités et programmes de la FAO en matière de formation s'orientent progressivement. Toutefois, la Conférence estime que le principe de la formation "au ras du sol" dans le cadre des activités de la FAO appelle des éclaircissements. Sans doute la FAO elle-même pourrait-elle difficilement atteindre de très nombreux agriculteurs ou autres producteurs primaires des pays en développement, c'est-à-dire la base réelle; mais la Conférence estime avec le Comité du programme qu'un des critères à appliquer dans la conception, puis l'évaluation, des activités de formation de la FAO doit être la mesure dans laquelle leur effet se fait sentir directement ou indirectement à ce niveau.

187. La Conférence convient avec le Directeur général que la formation ne doit pas être envisagée isolément des autres facteurs qui influent sur le développement. L'efficacité de la formation dépend du bon emploi du personnel formé et des nouvelles compétences qu'il a acquises, dans le cadre des programmes nationaux de développement; un soutien institutionnel et matériel permanent est nécessaire pour que son effet se fasse sentir sur la productivité et la production. La Conférence reconnaît que la lenteur du transfert des compétences relevée dans l'évaluation des projets de coopération technique est due, tout au moins en partie, au manque de continuité de ce soutien.

188. La Conférence estime que si l'accent mis dans les activités de la FAO sur la formation au niveau de l'exploitation et la formation professionnelle correspond bien aux besoins actuels des pays en développement, il demeure important dans la plupart des pays de former des cadres de plus haut niveau. Un certain nombre de délégués ont souligné que leurs pays ont encore besoin de formation aux niveaux moyen et supérieur, non seulement dans les sciences et techniques de l'agriculture, des pêches et des forêts, mais aussi dans les techniques de gestion. En fait, quelques délégués ont signalé que dans leurs pays on en est arrivé à un stade où, faute de gestionnaires qualifiés, il est difficile d'utiliser efficacement les experts techniques et scientifiques existants.

189. Au coeur du problème se trouve la nécessité de bien équilibrer l'assistance à fournir en matière de formation en fonction des besoins propres à chaque pays. La Conférence reconnaît en conséquence qu'une tâche importante pour l'avenir sera d'identifier les besoins immédiats et futurs de chaque pays ainsi que les liaisons pratiques entre les activités de formation aux divers niveaux. Il faudra aussi élaborer un cadre complet pour l'ensemble des activités de formation de la FAO, en tenant compte des relations entre les diverses spécialisations (modes d'exploitation ou systèmes d'agriculture, agro-sylviculture, aquaculture, recyclage des substances organiques, etc.), auxquelles les différentes unités techniques se référeront pour élaborer leurs programmes conjointement.

190. La Conférence note que, même si davantage de femmes bénéficient des activités de formation, leur nombre est encore bien trop faible. En outre, leur formation par la FAO reste axée sur les disciplines traditionnellement féminines, à savoir l'économie familiale et la nutrition, en dépit du rôle important que jouent les femmes de nombreux pays dans la production agricole. La Conférence demande donc instamment qu'on fasse tout le possible pour corriger ce déséquilibre.

191. La Conférence accueille favorablement l'analyse mise à jour et l'approfondie des flux d'aide à l'agriculture et de leur orientation, qui est présentée dans le chapitre IV de l'Examen. On y trouve un aperçu du contexte plus large dans lequel sont menées les activités de coopération technique de la FAO. Plusieurs délégués ont tout particulièrement appelé l'attention sur les sections traitant de l'essence du développement 1/ rural et du rôle de l'aide extérieure dans le développement rural, où certaines questions fondamentales sont présentées de façon succincte et pratique. De fortes réserves ont été exprimées quant à la teneur des paragraphes 4.27 et 4.28 traitant de l'assistance fournie par les pays de l'OPEP; on a jugé que ces paragraphes dépeignaient incorrectement la situation.

192. La Conférence note avec satisfaction que les sources de financement des activités de terrain de la FAO se diversifient de plus en plus, et en particulier que les rapports avec les diverses institutions de financement s'intensifient en vue de mobiliser des investissements pour l'agriculture. La mise en route du Programme de coopération technique pendant l'exercice en cours et les arrangements imminents avec le FIDA donnent une dimension nouvelle aux moyens dont dispose l'Organisation pour répondre aux demandes d'aide émanant des pays en développement. Tout en notant avec satisfaction l'élargissement des activités au titre du Programme FAO/Banques, on a estimé que, conformément aux objectifs du Programme, les activités de celui-ci ne devraient pas mettre exagérément l'accent sur le critère de rentabilité commerciale.

193. Les représentants de pays qui ont mis des ressources notables à la disposition de la FAO sous forme de fonds fiduciaires destinés à financer des programmes et projets "multi-bilatéraux" se sont déclarés satisfaits de ce système. On a reconnu qu'il permet à la fois aux donateurs et aux pays en développement de tirer parti des connaissances techniques et de la masse d'expérience accumulées par la FAO pour des activités de coopération technique.

194. La Conférence se félicite aussi de l'intégration progressive du programme ordinaire de la FAO avec les activités extérieures, qui est évoquée dans plusieurs parties de l'Examen. Elle partage l'avis du Directeur général selon lequel ces liens seront encore plus forts et plus visibles quand les nouvelles politiques dont il a pris l'initiative commenceront à porter des fruits. Cela devrait aider la FAO à attirer plus de fonds pour exécuter des programmes de terrain dans les pays en développement.

195. La Conférence demande instamment que soit maintenu le système actuel de présentation de l'Examen, qui permet d'exposer de façon exhaustive une ou plusieurs questions spéciales dans chaque édition. A ce propos, il a été proposé qu'en planifiant l'Examen pour le prochain exercice, on envisage la possibilité d'y inclure des chapitres spéciaux sur: (a) l'évaluation des progrès réalisés dans l'utilisation des institutions nationales et régionales aux fins des activités de la FAO; (b) les projets de développement rural; et (c) le retentissement des programmes de terrain sur la production alimentaire et sur l'amélioration des niveaux nutritionnels.

Objectifs à moyen terme 2/

196. La Conférence estime que l'examen du rôle, des objectifs et des priorités de la FAO qui figure dans le document sur les objectifs à moyen terme devrait être étudié conjointement avec d'autres documents essentiels, en particulier le Programme de travail et budget pour 1978-79, l'Examen des programmes de terrain et le SOFA. On est convenu de manière générale qu'il faudrait renforcer le document sur les objectifs à moyen terme en cherchant à obtenir des comités techniques du Conseil des précisions sur l'ordre de priorité probable des diverses activités au cours des quatre à six années à venir. Ces renseignements, a-t-on estimé, aideraient les Etats Membres à se faire, à partir d'un seul document, une meilleure idée des activités envisagées par la FAO.

1/ Cf. par. 262-279.

2/ C 77/23; C 77/II/PV/11; C 77/II/PV/12; C 77/II/PV/13; C 77/II/PV/19; C 77/PV/23.

197. La Conférence se félicite des dispositions prises par le Directeur général pour réorienter certaines ressources, en les consacrant non pas à des études à long terme théoriques et coûteuses mais plutôt à des actions à court terme plus pratiques qui visent à produire des résultats au niveau des pays. Elle estime que ces mesures permettront à la FAO de mieux contribuer à satisfaire les besoins reconnus des Etats Membres dans le cadre du Nouvel Ordre Economique International.

198. La Conférence note avec satisfaction la priorité accordée à l'élimination de la faim et de la malnutrition et à la satisfaction des autres besoins fondamentaux dans le contexte d'un développement économique et social continu, l'accent étant mis sur les pays en développement les plus pauvres et le plus gravement touchés. Il a été souligné que la FAO doit jouer le rôle de chef de file dans ce domaine.

199. A cet égard, il est essentiel d'entreprendre la lutte contre la pauvreté et la malnutrition dans le cadre d'un développement rural intégré tenant dûment compte de plusieurs facteurs: production, emploi, formation (notamment celle des petits agriculteurs, qui sont en général un des groupes les plus pauvres), investissement, transfert et adaptation de la technologie existante et mise au point d'une technologie améliorée applicable à tous les moyens de production y compris des terres et des eaux, les semences et les engrais (naturels aussi bien que chimiques). Il a été également souligné qu'une amélioration des méthodes de plantation, de culture et de récolte est un aspect important du développement rural.

200. La Conférence souligne qu'il faut tenir particulièrement compte du rôle des femmes dans le développement rural. Il faudrait mettre au point des programmes de formation et d'éducation pour aider les femmes à participer d'une façon plus large au développement rural et notamment à la coopération technique entre pays en développement. Leur rôle ne devrait pas demeurer confiné au domaine de la nutrition et de l'économie familiale.

201. La Conférence se félicite que le Directeur général ait exprimé l'intention de faire accéder un plus grand nombre de femmes aux postes de responsabilité de la FAO.

202. La Conférence accorde une haute priorité au programme de réduction des pertes après récolte 1/ dont la création est proposée et estime que cette initiative contribuera beaucoup à assurer le relèvement nécessaire de la consommation alimentaire, en particulier dans les secteurs ruraux pauvres des pays en développement le plus gravement touchés.

203. Plusieurs délégués ont regretté que la nutrition 2/ ne soit pas envisagée plus spécifiquement dans les objectifs à moyen terme, notamment parce qu'elle joue un rôle fondamental dans la lutte contre la faim et la malnutrition. On estime que l'action nutritionnelle devrait être intégrée dans toute la FAO et devrait être promue en tant que composante importante des plans de développement à tous les niveaux. Une délégation a estimé que l'on pourrait se procurer les ressources nécessaires au développement dont on a besoin pour élargir la planification nutritionnelle en réduisant les programmes d'alimentation, pour lesquels il existe ailleurs des sources de financement satisfaisantes. On a fait observer également que ce qui est nécessaire, c'est de transférer la technologie existante et non pas de faire davantage de recherches.

204. La Conférence adopte la résolution ci-après:

Résolution 8/77

RESOLUTION SUR LA NUTRITION

LA CONFERENCE,

Rappelant le Préambule de l'Acte constitutif de la FAO qui stipule que l'Organisation est créée dans le but "...d'élever le niveau de nutrition et les conditions de vie..." et "...d'améliorer le rendement de la production et l'efficacité de la répartition de tous les produits alimentaires et agricoles,"

1/ CF. par. 45-54.

2/ Cf. par. 115-119.

Rappelant la Résolution V de la Conférence mondiale de l'alimentation qui recommande que la FAO, en collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies, aide les gouvernements "à dresser des plans alimentaires et nutritionnels intersectoriels",

Rappelant que le Comité FAO des politiques alimentaires et nutritionnelles, à sa session de juin 1975, s'est déclaré très favorable à ce que la FAO poursuive sans délai la mise au point et l'application de son dispositif visant à aider les gouvernements à élaborer des plans en matière d'alimentation et de nutrition,

Ayant présente à l'esprit la création récente du Sous-Comité de nutrition CAC et de son Groupe consultatif sur la nutrition chargés de garantir l'application effective de la Résolution N° V de la Conférence mondiale de l'alimentation,

Notant que le Conseil mondial de l'alimentation, dans son Communiqué de Manille, recommande que "les organisations internationales évaluent l'impact nutritionnel de leurs programmes actuels de développement et introduisent des considérations nutritionnelles dans la préparation de leurs plans et programmes",

1. Se déclare préoccupée de ce que le niveau actuel des ressources allouées aux activités nutritionnelles dans le budget ordinaire de la FAO pour l'amélioration de l'état nutritionnel des populations démunies des campagnes et des villes, ne semble pas suffisant pour les tâches qui incombent à la FAO dans le domaine de la nutrition.

2. Recommande que le Directeur général

- a. examine les programmes actuels de la FAO pour évaluer leur incidence sur l'état nutritionnel des populations pauvres des villes et des campagnes;
 - b. propose des méthodes, sans exclure d'éventuels arrangements organisationnels, pour faire en sorte que la FAO; dans la planification et l'exécution des programmes et projets agricoles, donne une place appropriée aux considérations nutritionnelles pertinentes.
3. Invite le Directeur général à faire rapport sur cette question à la session d'automne du Conseil (1978).

(Adoptée le 30 novembre 1977)

205. La Conférence approuve l'idée d'accroître les programmes d'action pratique au niveau des pays, en particulier le Programme de coopération technique, en se préoccupant de créer des institutions et un potentiel locaux dans des domaines comme la formation, la vulgarisation, le crédit, etc.

206. Le rôle des Bureaux régionaux devrait être réexaminé en raison de la priorité donnée à la décentralisation. Les analyses régionales contenues dans le document sont très utiles et des priorités pourront être étudiées et choisies à l'occasion des Conférences régionales.

207. Une priorité élevée a été accordée à l'Engagement international sur la sécurité alimentaire mondiale 1/ qui offre un véritable espoir de victoire sur la faim, notamment dans les pays en développement les plus pauvres. On a approuvé le travail entrepris dans le domaine des produits par la FAO en coopération avec le Programme intégré des produits de base de la CNUCED et avec le GATT. Quelques délégués se sont félicités de la contribution de la FAO à l'étude des Nations Unies sur l'économie mondiale en l'an 2 000, contribution intitulée: "Agriculture: Horizon 2 000". On a également fait observer que la FAO devrait mettre au point un programme qui vise plus spécifiquement à accroître la production industrielle dans les pays en développement grâce à une expansion des agro-industries.

208. On a noté avec satisfaction que la question de l'énergie a été prise en considération.

1/ Cf. par. 35 et 121-124.

209. Dans le domaine de la foresterie 1/, la priorité est donnée aux objectifs ci-après: augmentation et bonne planification des investissements, reboisement, qui pourrait aider à enrayer la désertification, protection des bassins versants, accroissement de la production de bois de chauffage et de construction, qui permet d'abriter les terres avoisinantes, de créer des revenus et de l'emploi dans l'industrie locale et dans le développement communautaire. Quelques délégations ont souligné la nécessité de discuter les investissements forestiers au COFO, en examinant notamment la nature et le montant des investissements nécessaires et les ressources nationales et internationales disponibles dans ce domaine, et ont invité le Secrétariat à rédiger un document en vue de ce débat.

210. La Conférence donne son accord aux tâches prioritaires proposées dans le domaine des pêches 2/ et notamment aux projets pratiques de pêche artisanale qui tiennent dûment compte des contraintes financières. On a estimé que la FAO devrait en priorité aider les Etats côtiers à mettre au point des programmes pour exploiter et mieux utiliser les ressources disponibles, compte tenu notamment du nouveau droit de la mer. Il faudrait donner une priorité élevée à l'aquaculture.

211. En ce qui concerne la forme du document, la Conférence note, comme l'a fait le Conseil, que le Comité du programme recommande de le combiner avec le Programme de travail et budget sans chercher à donner des chiffres au-delà de la première période biennale.

212. Certains délégués se sont déclarés en faveur de cette fusion, notamment parce que le Programme de travail et budget contient maintenant des considérations à moyen terme. D'autres délégués préféreraient que des objectifs à moyen terme continuent à faire l'objet d'un document séparé.

213. Les opinions diffèrent également en ce qui concerne l'opportunité de quantifier les ressources futures. Pour les uns, les prévisions de ressources sont d'utiles indicateurs du degré de priorité des divers programmes et permettent d'examiner le Programme de travail et budget dans une perspective à plus long terme. Pour les autres, étant donné les difficultés rencontrées dans les précédents efforts de quantification, il serait vain de faire de nouvelles tentatives dans cette voie.

214. Il a été proposé de revenir au système de la planification à moyen terme, sur la base du système adopté pour l'Assemblée générale aux termes de sa résolution 31/93. D'autres délégations ont proposé de charger un groupe de travail d'étudier la question de plus près.

215. La Conférence est généralement convenue que le document ne doit pas être combiné avec le Programme de travail et budget. Il devrait garder sa forme actuelle mais on pourrait renforcer son utilité de diverses manières. Il a été suggéré que si on le présentait comme un document de politique orienté plutôt sur les stratégies que la FAO entend poursuivre dans le moyen terme, on éviterait de se perdre dans la question des priorités, qui varient bien entendu d'un pays à l'autre.

216. La Conférence convient avec le Conseil et le Comité du programme que l'harmonisation de la planification à moyen terme dans la famille des organismes des Nations Unies est un objectif à viser dans la mesure où elle est réalisable et où il ne s'agit pas de coordonner pour l'amour de la coordination.

217. Compte tenu de ce qui précède, la Conférence décide que les différentes opinions exprimées par les Etats Membres quant à la forme du document devraient être examinées par le Comité du programme et le Comité financier, et que des recommandations en la matière devraient être formulées et communiquées par l'intermédiaire du Conseil.

1/ Cf. par. 133-135.

2/ Cf. par. 62-68, 125-132.

Coopération technique entre pays en développement dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation 1/

218. La Conférence prend note des débats approfondis consacrés ces dernières années, aussi bien dans le système des Nations Unies qu'ailleurs, à l'importance de la coopération technique entre pays en développement (CTPED); celle-ci doit faire partie intégrante des efforts en vue d'instaurer un Nouvel Ordre Economique International. A ce propos, on a explicitement cité les initiatives prises par divers organismes, à savoir a) Assemblée générale des Nations Unies, ECOSOC et Conseil d'administration du PNUD; b) Conférence de Mexico sur la coopération technique entre pays en développement; c) réunion des chefs d'Etat africains en Sierra Leone; d) réunion au sommet des non-alignés à Colombo; e) OPEP; ont également été évoqués; f) la Déclaration de Koweït, adoptée par la réunion d'experts de haut niveau convoquée par le Secrétaire général de la Conférence mondiale sur la CTPED et g) les travaux de préparation de la Conférence mondiale sur la CTPED. On a fait remarquer qu'un cadre de principes généraux en matière de CTPED s'est déjà, dans une large mesure, dégagé et que toutes les parties intéressées, y compris la FAO, doivent donc maintenant agir de concert pour réaliser systématiquement la CTPED.

219. La Conférence se félicite de l'engagement clair et ferme pris par le Directeur général de poursuivre sa politique de coopération technique entre pays en développement dans les domaines de l'agriculture, des forêts et des pêches. Si le concept de la CTPED n'est certes pas totalement neuf, il a pris ces dernières années de plus en plus d'importance, à mesure que les pays en développement découvraient que la technologie qui s'est créée pour répondre aux besoins des pays industrialisés n'était pas nécessairement la mieux adaptée à leurs propres besoins. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne l'agriculture et les secteurs connexes, pour des raisons écologiques, mais aussi du fait des différences considérables qui existent entre la structure et les conditions socio-économiques du secteur rural des pays industrialisés et celles des pays en développement.

220. La Conférence estime que l'impulsion vers la CTPED s'est trouvée renforcée par les progrès considérables et les percées technologiques dont le secteur agricole de plusieurs pays en développement a été le théâtre au cours des deux dernières décennies. En outre, on assiste à un renouveau d'intérêt pour les pratiques traditionnelles d'agriculture et d'élevage, qui paraissent correspondre parfaitement aux besoins et aux ressources des petits exploitants d'autres pays.

221. La Conférence note les obstacles historiques et financiers, ainsi que les attitudes négatives, qui ont empêché par le passé une réalisation plus complète du vaste potentiel de la CTPED. Elle se félicite de l'initiative prise par les Nations Unies et par le Gouvernement de l'Argentine qui ont convoqué pour août/septembre 1978 à Buenos Aires une Conférence mondiale sur la CTPED. On a aussi fait observer que les attitudes négatives qui régnaient dans les pays en développement sont en voie de disparition et ne doivent pas servir d'alibi pour justifier la lenteur des progrès de la CTPED. La Conférence de Buenos Aires devrait encore faire perdre beaucoup de terrain à ces attitudes négatives, qui sont principalement dues au manque d'information et aux communications insuffisantes entre pays en développement. La Conférence félicite donc le Directeur général de la part active que prendra la FAO à cette Conférence - et ce à tous les stades - comme l'a demandé la Résolution 1/71 adoptée par le Conseil de la FAO à sa soixante et onzième session.

222. La Conférence souscrit à la stratégie définie par la FAO pour son programme d'action future en faveur de la CTPED, décrite dans les paragraphes 4.40 à 4.58 du document C 77/4 "Examen des programmes de terrain 1976-1977", et dans le document d'information C 77/LIM/17. La Conférence note que ce programme couvre plusieurs éléments. Il s'agit essentiellement d'évaluer l'expérience de la FAO en tant que promotrice de la CTPED pour des questions et dans des domaines particuliers, moyennant des activités interrégionales ou au niveau de

1/ C 77/4, C 77/LIM/17, C 77/II/PV/12, C 77/II/PV/13, C 77/PV/23.

la région, de la sous-région ou d'un groupe de pays: projets de terrain, commissions statutaires, groupes d'étude de produits, aide pour créer ou renforcer des instituts de formation, de recherche, etc. Il faudrait aussi chercher à renforcer la capacité de négociation des pays en développement.

223. L'approche de la FAO, dans le domaine de la CTPED, se caractérise en outre par les dispositions que le Directeur général a prises ou qu'il envisage de prendre afin d'utiliser plus largement le potentiel des pays en développement pour exécuter le Programme ordinaire ou les activités extra-budgétaires de la FAO, y compris le Programme de coopération technique et les projets de terrain financés par le PNUD et d'autres organismes. Le Conseil de la FAO, à sa soixante-dixième session, avait déjà entériné les propositions du Directeur général sur le recours croissant aux institutions nationales des pays en développement et sur la "discrimination positive" en faveur des institutions nationales de création récente, et relativement moins bien équipées que celles des pays développés qui, avec les méthodes actuelles de sélection et de sous-traitance, ne seraient peut-être pas en mesure, autrement, de soutenir immédiatement la concurrence de celles des pays développés. La Conférence loue le Directeur général d'avoir pris la résolution de poursuivre vigoureusement cette politique, et d'adopter les mesures qui s'imposeront. Bien évidemment, il faudra pleinement tenir compte des recommandations éventuelles de la Conférence de Buenos Aires.

224. La Conférence souligne qu'il importe de tirer parti du potentiel des bureaux régionaux et des bureaux dans les pays de la FAO ainsi que des voyages du personnel du Siège pour identifier et évaluer les institutions nationales et les autres ressources existant dans les pays en développement de façon à faciliter l'application de cette politique. Plusieurs délégations de pays en développement ont déclaré qu'il existe déjà dans leur pays des institutions nationales bien équipées pour fournir un précieux apport d'expérience, et ont proposé qu'on y fasse appel pour réaliser les programmes et politiques de l'Organisation, afin de promouvoir la coopération technique horizontale.

225. Le troisième élément du Programme d'action de la FAO consiste à identifier des problèmes particuliers, dans le domaine de l'agriculture, des forêts et des pêches, à propos desquels les pays en développement ayant des intérêts et des problèmes communs ou des ressources complémentaires pourraient être d'ores et déjà en mesure d'échanger leurs expériences et de mettre en commun leurs ressources en vue d'une action coopérative visant à accroître leur capacité technique. La Conférence convient que le rôle de la FAO est, en l'occurrence, de favoriser et déclencher l'action et de faire en sorte que les pays développés fournissent l'aide qui pourrait être nécessaire à la réalisation de projets ou d'activités spécifiques de la CTPED.

226. Si l'exécution de ces politiques et programmes doit être la responsabilité de l'ensemble des services techniques de l'Organisation, la Conférence recommande que le Directeur général envisage d'urgence d'attribuer, dans toute la mesure possible, à un seul service central la responsabilité de promouvoir, surveiller systématiquement et évaluer les progrès réalisés dans ce domaine. On a estimé qu'une action concertée est nécessaire en vue de surmonter les attitudes négatives qui, au sein de la FAO, freinent le recours aux moyens d'action existant dans les pays en développement. Ces attitudes sont dues, en partie, au manque de connaissances et à une mauvaise évaluation des progrès techniques accomplis ces dernières années.

227. La Conférence souscrit également à l'opinion exprimée au nom du Directeur général, selon laquelle la CTPED ne remplace pas la Coopération technique traditionnelle entre pays développés et pays en développement, mais en est l'élargissement logique. La CTPED est, en fait, partie intégrante de l'action visant à donner un cadre plus rationnel à la coopération économique internationale.

228. La Conférence adopte la résolution ci-après: 1/ 2/

Résolution 9/77

COOPERATION TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT
DANS LE DOMAINE DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE

LA CONFERENCE,

Consciente de l'importance et de la nécessité de promouvoir, d'accélérer et d'élargir la coopération technique entre les pays en développement, et du fait que tant ces pays eux-mêmes que l'ensemble de la Communauté internationale doivent contribuer au renforcement de cette coopération;

Tenant compte des résolutions de l'Assemblée générale 2974 (XVII), 3251 (XXIX), 3461 (XXX), 37179 du 21 décembre 1976 et 3362 (S VII), ainsi que de la Déclaration de Koweït sur la coopération technique entre pays en développement;

Considérant que l'alimentation et l'agriculture jouent un rôle clé dans les économies des pays en développement et qu'elles doivent donc figurer en bonne place dans le plan d'action qu'adoptera la Conférence sur la coopération technique entre pays en développement qui doit se tenir à Buenos Aires en août/septembre 1978;

1. Réaffirme l'importance de la coopération technique entre pays en développement, en tant que moyen essentiel de mobiliser les ressources de ces pays, de contribuer à l'expansion et au renforcement de la coopération internationale et de parvenir à l'autosuffisance collective dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture;

2. Invite les pays en développement à prendre toutes les dispositions nécessaires pour intensifier leur coopération mutuelle aux niveaux national, régional et interrégional dans les domaines actuels comme dans les domaines nouveaux, en organisant des réunions inter-gouvernementales, en établissant des centres de coordination pour la coopération technique entre pays en développement au niveau national, etc.;

3. Approuve les domaines d'action énumérés dans l'Examen des programmes de terrain, en vue de promouvoir dans un futur immédiat la coopération technique entre pays en développement en ce qui concerne l'agriculture, les forêts et les pêches, et invite tout particulièrement les Etats Membres à prendre des mesures, entre autres pour:

a) accroître la production de l'agriculture, des forêts et des pêches et améliorer la nutrition;

b) faciliter les échanges d'expériences et de résultats dans les domaines de la recherche scientifique, de la technologie et de la mise au point de nouveaux outils et de nouvelles machines;

c) développer les agro-industries et les techniques de traitement, d'emmagasiner et de conservation des produits alimentaires tendant à réduire les pertes;

d) développer et exploiter les possibilités de formation du personnel à tous les niveaux;

e) mobiliser les ressources financières en vue d'accélérer la coopération technique entre pays en développement, et

f) renforcer la capacité de négociation des pays en développement.

1/ Présentée par l'Argentine, l'Inde, le Pérou, la Roumanie et la Yougoslavie.

2/ La Conférence note que la Roumanie est prête à accueillir l'une des réunions mentionnées dans cette résolution.

4. Prie le Directeur général d'adopter les mesures ci-après:

- a) Assurer la pleine participation de la FAO à la préparation de la Conférence, ainsi qu'il est demandé dans la résolution 1/71 du Conseil;
- b) à titre de contribution à la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, préparer une étude aussi exhaustive que possible sur l'état de la coopération technique entre pays en développement dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, y compris les forêts et les pêches, en indiquant le rôle de la FAO et en formulant des propositions concrètes en vue de promouvoir des activités propres à faciliter cette coopération;
- c) comme suite à la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, consulter les Etats Membres en vue d'organiser une réunion intergouvernementale pour faire le point après la Conférence de Buenos Aires sur la coopération technique entre pays en développement dans les domaines de l'agriculture, des forêts et des pêches, et examiner le rôle que la FAO peut jouer pour aider les pays en développement à mettre en oeuvre ces recommandations.

5. Prie en outre le Directeur général:

- i) d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil de la FAO l'examen des résultats de la Conférence de Buenos Aires;
- ii) de tenir compte, dans l'élaboration du Programme de travail et budget pour 1980/81, de la nécessité d'ajuster comme il convient les politiques, procédures et programmes de l'Organisation, de façon à diffuser des renseignements concernant les institutions, services et équipements des pays en développement et à les utiliser plus largement dans l'exécution du Programme ordinaire et des programmes extérieurs ainsi qu'il est demandé dans la résolution 1/71 du Conseil;
- iii) de prendre, à la lumière des débats qui auront lieu lors des conférences régionales de la FAO en 1978 et des recommandations de la Conférence de Buenos Aires, les mesures nécessaires en vue de la diffusion d'informations sur les institutions régionales et nationales, les consultants et autres services existant dans les pays en développement, et de leur utilisation;
- iv) de prendre toutes les mesures appropriées pour mieux faire comprendre au sein de la FAO l'importance de la coopération technique entre pays en développement.

(Adoptée le 30 novembre 1977)

Programme alimentaire mondial ONU/FAO 1/

229. La Conférence félicite le nouveau Directeur exécutif de sa nomination, affirme sa confiance en ses capacités et lui adresse tous ses vœux pour son mandat.

230. La Conférence prend note de la déclaration du Directeur exécutif expliquant pourquoi le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire (CPA) a recommandé un objectif de contribution au PAM de 950 millions de dollars pour l'exercice 1979-80. Bien que ce chiffre soit supérieur de près d'un tiers à l'objectif fixé pour 1977-78 - dont on espère qu'il sera atteint avant la fin de l'exercice en cours - cet accroissement apparent est en fait trompeur, puisque la réalisation du nouvel objectif ne permettrait pas au Programme d'élargir ses activités mais seulement de continuer à engager 300 millions de dollars par an dans des projets de développement. Même ainsi, il faut que les donateurs qui ne l'auraient pas encore fait annoncent d'urgence leurs contributions pour l'exercice en cours, et que

1/ C 77/LIM/32; CL 72/REP; C 77/II/PV/13; C 77/II/PV/14; C 77/II/PV/15; C 77/II/PV/19;
C 77/PV/23.

ceux qui sont en mesure de le faire offrent des contributions supplémentaires, de manière à atteindre très prochainement l'objectif de 750 millions de dollars fixé pour 1977-78. Pour que le PAM puisse accroître ses activités en 1979-80, il lui faudrait disposer de plus de 950 millions de dollars.

231. La Conférence note aussi que les ressources qui, en plus des contributions ordinaires, ont grandement facilité la tâche du Programme sont, en particulier, les céréales mises à la disposition du PAM par les signataires de la Convention relative à l'aide alimentaire. Il est souhaitable, ainsi que l'avait recommandé la Conférence mondiale de l'alimentation, que davantage de céréales destinées à l'aide alimentaire soient acheminées par le PAM, en sus des contributions ordinaires. Depuis la création de la Réserve alimentaire internationale d'urgence, 400 000 tonnes seulement au total ont été fournies à cette réserve, dont l'objectif est de rendre le PAM mieux à même de faire face aux situations critiques dans les pays en développement et dont le niveau minimum recommandé est de 500 000 tonnes. Afin d'accroître l'efficacité de la Réserve en tant que fonds international d'urgence, les pays devraient y participer davantage, notamment ceux qui sont en mesure d'y verser des contributions en espèces.

232. La Conférence note, en outre, que le CPA a décidé pour 1977 comme pour 1978 de porter l'allocation annuelle pour l'assistance d'urgence de 40 à 45 millions de dollars parce que les besoins d'assistance alimentaire d'urgence augmentent. Depuis le début de 1977, le Directeur général de la FAO a autorisé 23 opérations d'urgence d'un coût total atteignant presque 48 millions de dollars, et dont la plupart avaient pour objet d'aider les victimes de calamités naturelles, de la sécheresse en particulier. Dans un proche avenir, les besoins seront sans doute beaucoup plus élevés de fait de situations critiques au Viet Nam et au Lao, et aussi dans certains pays, notamment du Sahel, où il semble que la catastrophique sécheresse du début des années soixante-dix pourrait se répéter; et les besoins alimentaires d'urgence sont déjà de l'ordre de 500 000 tonnes. Toutefois, comme les besoins de la région ne pourront tous être satisfaits à l'aide des seules ressources du PAM, il faudra que la communauté mondiale fournisse à nouveau des secours, que le PAM est prêt à coordonner, comme il l'a déjà fait à maintes reprises dans des situations analogues.

233. En annonçant leur appui à l'objectif proposé pour les contributions, toutes les délégations se sont déclarées satisfaites du fonctionnement du PAM, soulignant que c'est un programme d'action qui donne des résultats concrets. De nombreuses délégations ont saisi cette occasion pour remercier le Programme et les donateurs des opérations efficaces du PAM dans leur pays. On a souligné les bons rapports qu'entretient le PAM avec les deux organisations dont il émane, l'ONU et la FAO, ainsi qu'avec d'autres institutions. On a noté avec approbation que les priorités fixées par le PAM favorisent les projets de développement rural avec rémunération en aliments, les projets d'alimentation complémentaire au bénéfice des groupes vulnérables de populations nécessiteuses, et les projets dans les pays les moins développés et les plus gravement touchés. Plusieurs délégations ont toutefois exprimé l'espoir que la priorité accordée aux projets de cette troisième catégorie n'empêcherait pas d'aider d'autres pays moins défavorisés où les efforts de développement ont néanmoins besoin d'une assistance extérieure.

234. A propos de l'objectif, qu'elles ont jugé réaliste et raisonnable, de nombreuses délégations ont insisté sur le fait que, pour qu'il soit atteint, il faudrait non seulement que les donateurs traditionnels augmentent leurs contributions, mais encore que de nouveaux donateurs se manifestent. A cet égard, les délégués du Danemark, de la Hongrie, et de la Norvège, ont déclaré que leur gouvernement avait l'intention de donner davantage en 1979-80; d'autres délégués ont cité la généreuse contribution en espèces de l'Arabie Saoudite en exemple pour ceux qui ne peuvent fournir des denrées alimentaires mais qui sont en mesure de donner de l'argent. On a souligné qu'il faut maintenir la proportion d'un tiers des contributions en espèces et en services, afin d'assurer le fonctionnement optimum du Programme. Plusieurs délégations se sont félicitées de constater que le PAM dépense relativement peu pour son administration - environ 5 pour cent seulement de ses dépenses totales.

235. Un certain nombre de délégations ont noté que l'allocation pour l'assistance d'urgence passerait de 40 à 45 millions de dollars en 1977 et 1978, se sont dits favorables à l'aide aux réfugiés et ont déclaré attendre avec intérêt le résultat de l'étude sur l'aide d'urgence qui sera soumise à la sixième session du CPA.

236. Quelques délégués ont également évoqué les responsabilités nouvelles du CPA, qui doit en particulier mettre au point un nouveau cadre polibique pour l'aide alimentaire, mais ont estimé que les progrès dans ce sens sont encore lents.

237. On a noté avec satisfaction qu'une proportion notable des achats que le PAM doit parfois faire pour honorer ses engagements se font effectivement dans des pays en développement; à ce propos, il a semblé souhaitable de diversifier l'assortiment des denrées alimentaires et de fournir des aliments familiers de production locale.

238. Un certain nombre de délégués ont relevé l'utilité de l'assistance du PAM pour promouvoir des projets visant à l'autosuffisance, mais quelques autres ont estimé que, dans le cas des projets nourriture/travail, il serait plus facile de réaliser les projets si les produits du PAM étaient vendus pour payer les travailleurs en espèces, en particulier dans les régions où le transport des denrées alimentaires est difficile.

239. La Conférence adopte la résolution ci-après:

Résolution 10/77

OBJECTIF DES CONTRIBUTIONS AU PAM POUR LA PERIODE 1979-80

LA CONFERENCE,

Rappelant les dispositions de la Résolution 4/65 prévoyant que le Programme alimentaire mondial doit être réexaminé avant chaque conférence des contributions;

Rappelant les dispositions du paragraphe 4 du dispositif de sa Résolution 19/75 portant que, sous réserve de l'examen susmentionné, la prochaine conférence des contributions devrait être convoquée au plus tard au début de 1978, époque à laquelle les gouvernements devraient être invités à annoncer leurs contributions pour 1979 et 1980, afin d'atteindre l'objectif qui pourra alors être recommandé par l'Assemblée générale des Nations Unies et la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture;

Notant que le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire du Programme alimentaire mondial à sa troisième session et le Conseil de la FAO à sa soixante et onzième session ont examiné le Programme;

Ayant pris connaissance de la Résolution 2/72 du Conseil de la FAO ainsi que des recommandations du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire;

Reconnaissant la valeur de l'aide alimentaire multilatérale que dispense le PAM depuis sa création et la nécessité qu'il poursuive sa double action d'investissement et de secours alimentaire d'urgence;

1. Fixe pour les deux années 1979 et 1980 un objectif de contributions volontaires de 950 millions de dollars, dont un tiers au moins devrait être en espèces et/ou en services, et exprime l'espoir qu'à ces ressources viendront s'ajouter d'importantes contributions supplémentaires provenant d'autres sources en considération du volume prévisible de demandes de projets viables et du fait que le PAM est en mesure d'amplifier ses opérations;

2. Demande instamment aux Etats Membres des Nations Unies et aux Membres et Membres associés de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture de faire tout leur possible pour que l'objectif puisse être pleinement atteint;

3. Prie le Secrétaire général, en coopération avec le Directeur général de la FAO, de convoquer une conférence des contributions à cet effet au Siège des Nations Unies, au début de 1978;

4. Décide que, sous réserve de l'examen prévu dans la Résolution 4/65, la conférence des contributions suivante, à laquelle les gouvernements devraient être invités à annoncer leurs contributions pour 1981 et 1982, afin d'atteindre l'objectif qui pourra alors être recommandé par l'Assemblée générale et la Conférence de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, devrait être convoquée au plus tard au début de 1980.

(Adoptée le 30 novembre 1977)

Relations et consultations avec les organisations internationales 1/

- Conseil mondial de l'alimentation (CMA) 2/

240. La Conférence se félicite des résultats positifs de la troisième session du Conseil mondial de l'alimentation (Manille, 20-24 juin 1977) et reconnaît l'importance des recommandations adressées aux gouvernements et aux organisations internationales qui figurent dans le "Communiqué de Manille du Conseil mondial de l'alimentation: Programme d'action pour l'élimination définitive de la faim et de la malnutrition".

241. La Conférence note que la deuxième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies a transmis à l'Assemblée générale, pour adoption en plénière, une résolution à ce sujet. Aux termes de cette résolution, l'Assemblée générale adopterait le communiqué de Manille, inviterait tous les gouvernements et institutions spécialisées à le mettre en oeuvre pleinement et de toute urgence, et exhorterait tous les gouvernements et les organisations des Nations Unies, en particulier la FAO, à apporter leur appui et leur encouragement sans réserve au Conseil mondial de l'alimentation.

242. La Conférence fait siennes les observations et propositions présentées par le Directeur général dans le document intitulé "Relations avec le Conseil mondial de l'alimentation". Elle note que diverses recommandations du Communiqué de Manille sont en rapport étroit avec les questions de fond inscrites à son ordre du jour.

243. L'importance du mandat donné au Conseil mondial de l'alimentation par la Conférence mondiale de l'alimentation et l'Assemblée générale a été soulignée. Etant donné que l'objectif commun du Conseil mondial de l'alimentation et de la FAO est d'éliminer la faim et la malnutrition, la Conférence souligne combien il importe de continuer à assurer la complémentarité d'action grâce à une coopération encore plus étroite à l'échelon des secrétariats.

- Groupe consultatif de la production alimentaire et de l'investissement (GCPAI)

244. La Conférence note que l'évaluation de l'efficacité du Groupe consultatif de la production alimentaire et de l'investissement (GCPAI) sera communiquée aux participants audit groupe au début de 1978; les membres auront alors l'occasion d'exprimer les vues de leurs gouvernements sur les conclusions.

1/ C 77/18; C 77/18-Sup.1; C 77/24-Rev.1; C 77/25; C 77/17; C 77/22; C 77/28;
C 77/LIM/10-Rev.1; C 77/LIM/24; C 77/LIM/25; C 77/LIM/32; C 77/LIM/37-Rev.1; C 77/INF/15;
CL 72/REP, par. 26-31, 115-126; C 77/II/PV/15; C 77/II/PV/16; C 77/II/PV/17; C 77/II/PV/19;
C 77/III/PV/5; C 77/III/PV/9; C 77/PV/23.
2/ Cf. par. 314-317.

- Fonds international de développement agricole (FIDA) 1/

245. La Conférence unanime accueille avec satisfaction que l'entrée en vigueur de l'accord relatif au FIDA est imminente, ce qui permettra au Fonds de devenir prochainement opérationnel. Elle souligne combien il est nécessaire que le FIDA fasse largement appel aux compétences techniques de la FAO et que d'étroites relations de travail s'instaurent entre les deux institutions.

- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) 2/

246. En ce qui concerne les relations entre la FAO et le PNUD, dont il est rendu compte aux paragraphes 28 à 31 du rapport de la soixante-douzième session du Conseil, la question du remboursement des frais généraux par le PNUD a été examinée. Selon de nombreuses délégations, il convient de maintenir la formule actuelle de remboursement sur la base de 14 pour cent des dépenses d'exécution - minimum indispensable pour ne pas grever excessivement les ressources du Programme ordinaire - afin d'assurer à moyen terme une stabilité suffisante pour planifier la gestion des ressources, et aussi de faire en sorte que la situation d'association entre le PNUD et les organes d'exécution, y compris la FAO, s'exprime de façon concrète par un partage équitable des frais. En accord avec les vues formulées en plusieurs occasions par la Conférence et le Conseil de l'Organisation, ces délégations estiment qu'il y a maintenant lieu d'exprimer énergiquement l'inquiétude éprouvée devant les conséquences négatives pour le budget ordinaire et le programme de travail de l'Organisation d'une éventuelle réduction par le PNUD du taux de remboursement des frais généraux, ce qui influencerait aussi sur l'attitude des donateurs des fonds fiduciaires en matière de remboursement des frais généraux.

247. Selon quelques autres délégations, il serait inopportun pour la Conférence de la FAO de faire dès maintenant des déclarations qui pourraient être considérées comme préjugant des conclusions du Groupe de travail intergouvernemental constitué pour étudier la question par le Conseil d'administration du PNUD, et dont les membres sont en général des gouvernements qui sont aussi représentés à la Conférence de la FAO. De l'avis de ces délégations, la décision prise en la matière par le Conseil d'administration du PNUD donne aux Chefs de secrétariat d'amples possibilités de participer activement aux travaux du Groupe, et la FAO devra en tirer pleinement parti. Aucune affirmation de la Conférence de la FAO ne doit, par son fond ou par sa forme, être de nature à limiter le champ d'action du Directeur général au sein du Groupe de travail. A l'issue d'un examen approfondi de la question, l'opinion dominante à la Conférence est que le Directeur général ne doit toutefois pas douter que la Conférence continue de se préoccuper de la question, et qu'elle est fermement convaincue de la nécessité de maintenir la stabilité en ce qui concerne les ressources de l'Organisation et la planification de son travail à court terme et à long terme.

248. Etant donné que le Conseil à sa soixante-douzième session a estimé qu'il convient de maintenir les dispositions actuelles prévoyant le remboursement des frais généraux par le PNUD au taux de 14 pour cent, la Conférence exprime le vœu que le Conseil soit consulté si le Conseil d'administration du PNUD, donnant suite au rapport du Groupe de travail intergouvernemental, envisage de modifier de quelque façon que ce soit la formule actuelle. Tout changement de ces dispositions devra recevoir l'accord de l'Organisation.

249. La Conférence craint que le Conseil d'administration du PNUD n'ait pas pris de décisions au début de 1979, moment où le Directeur général doit établir son projet définitif de Programme de travail et budget pour l'exercice suivant; elle demande instamment que, dans ce cas, la formule de remboursement des frais généraux demeure inchangée pendant l'exercice.

250. La Conférence invite le Directeur général à s'inspirer de ces vues pour tout ce qui concerne ces questions.

1/ Cf. par. 318-319.

2/ Cf. par. 183.

- Corps commun d'inspection

251. La Conférence note qu'à sa trente et unième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé un nouveau statut du Corps commun d'inspection et que, par sa Résolution 31/192, elle a invité les institutions du système des Nations Unies à notifier au Secrétaire général leur acceptation dudit statut.

252. La Conférence note également qu'à sa soixante et onzième session (juin 1977), le Conseil suivant l'avis du Comité du Programme, du Comité financier et du CQCJ, a recommandé l'acceptation du Statut du Corps Commun d'inspection avec une déclaration interprétative indiquant que, pour des raisons statutaires, l'Organisation ne peut donner effet à la disposition du paragraphe 2 de l'Article 1 stipulant que le Corps commun d'inspection devrait être un "organe subsidiaire" des organes législatifs de la FAO.

253. Etant entendu que cette déclaration interprétative n'affectera en aucune manière la collaboration de l'Organisation avec le Corps commun d'inspection, la Conférence adopte la résolution ci-après:

Résolution 11/77

ACCEPTATION DU STATUT DU CORPS COMMUN D'INSPECTION

LA CONFERENCE,

Rappelant qu'à sa quatorzième session elle avait approuvé la participation de la FAO au Corps commun d'inspection dès le début de ses activités, le 1er janvier 1968;

Notant qu'à sa trente et unième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé un statut du Corps commun d'inspection et a invité les organisations du système des Nations Unies à notifier au Secrétaire général leur acceptation de ce statut qui doit entrer en vigueur le 1er janvier 1978;

Ayant examiné ce statut à la lumière des avis exprimés par le Conseil à sa soixante et onzième session;

Souscrivant à l'avis du Conseil selon lequel l'Acte constitutif de la FAO ne contient aucune disposition qui permette de considérer, ni de désigner le Corps commun d'inspection comme un organe subsidiaire des organes législatifs de la FAO, ainsi qu'il est proposé à la deuxième phrase du paragraphe 2 de l'Article premier du statut;

Considérant que cette disposition du statut n'affecte en aucune façon ni les fonctions du Corps commun d'inspection, ni ses rapports avec l'Organisation, qui seront régis par les dispositions organiques du statut;

Considérant aussi que le Corps commun d'inspection, en qualité d'organe indépendant d'inspection et d'évaluation, peut rendre des services utiles aux organisations du Système des Nations Unies;

Autorise le Directeur général à accepter au nom de la FAO le statut du Corps commun d'inspection, étant entendu que la notification d'acceptation prévue à l'article premier, paragraphe 2 du statut, contiendra une déclaration interprétative aux termes de laquelle, pour des raisons statutaires, le Corps commun d'inspection ne sera pas considéré comme un organe subsidiaire des organes législatifs de la FAO.

(Adoptée le 30 novembre 1977)

- Relations avec d'autres organes des Nations Unies

254. La Conférence prend note de l'exposé du Directeur général sur les faits nouveaux qui se sont produits au sein d'autres instances des Nations Unies et qui intéressent l'Organisation, ainsi que sur les relations de la FAO avec d'autres secteurs du système des Nations Unies (document C 77/25).

255. Au cours du débat, l'attention des Etats Membres a été appelée sur le caractère multidisciplinaire de l'action menée par le système des Nations Unies pour aider les gouvernements à établir des buts et objectifs de développement à long terme, en vue de mettre au point une nouvelle stratégie internationale du développement. A cet égard, la Conférence souligne que la FAO doit prendre une part active à la préparation de la nouvelle stratégie, car le secteur de l'alimentation de l'agriculture tiendra une place importante dans les priorités du développement pour les années 1980 et au-delà.

256. La lenteur de l'action menée en collaboration par plusieurs institutions dans le domaine du développement rural, sous l'impulsion du Comité administratif de coordination (CAC) suscite quelque inquiétude. La Conférence se félicite de ce que la FAO ait été choisie comme principale responsable de l'équipe de travail du CAC à partir du début de 1978, et prie le Directeur général de saisir le Conseil de la FAO du rapport que le CAC présentera à l'ECOSOC en 1978 sur les activités de l'Equipe de travail. La Conférence note que l'approche consistant à axer le développement rural sur la lutte contre la pauvreté - préconisée par le CAC - a déjà été adoptée pour la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural et pour d'autres activités de la FAO dans ce domaine.

257. On a attiré l'attention sur la nécessité d'une mise en oeuvre efficace du Plan d'action de Mar del Plata adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'eau (mars 1977). La FAO a un rôle important à jouer dans le suivi de certaines de ses recommandations, particulièrement celles intéressant l'utilisation de l'eau à des fins agricoles, et notamment l'évaluation, la mise en valeur, l'aménagement et la conservation des ressources hydriques pour l'agriculture. L'accent a également été mis sur le rôle important que devra jouer la FAO à la suite de la Conférence des Nations Unies sur la désertification.

258. La Conférence se félicite de ce que les relations entre la FAO et les autres institutions et organisations du système des Nations Unies se resserrent constamment, ainsi qu'il ressort du document présenté par le Directeur général. Elle estime que la collaboration interinstitutions devrait être encouragée, de manière à atteindre un degré maximum de complémentarité au sein du système. Les récentes initiatives prises par la FAO et l'ONUDI en vue de renforcer leurs relations de travail sont accueillies avec une satisfaction particulière. La Conférence invite le Directeur général à saisir le Conseil de la FAO d'un rapport spécial sur les activités entreprises par l'Organisation conjointement ou en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) 1/.

259. En ce qui concerne la collaboration avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM), la Conférence adopte la résolution ci-après:

Résolution 12/77

COOPERATION AVEC L'ORGANISATION METEOROLOGIQUE MONDIALE

LA CONFERENCE,

Notant i) Que les résolutions IV, VI, VII et XVI de la Conférence mondiale de l'alimentation - qui s'est déclarée fermement convaincue du rôle primordial des conditions atmosphériques dans la production et la conservation des produits alimentaires - soulignent la nécessité d'une coopération entre la FAO et l'Organisation météorologique mondiale (OMM) pour répondre au besoin d'accroître et d'améliorer la production alimentaire;

1/ Cf. par. 95.

- ii) Que, par la Résolution 3348 (XXIX), l'Assemblée générale prie le Secrétaire général et les chefs de Secrétariat des organes subsidiaires de l'Assemblée générale et des institutions spécialisées de prendre promptement des mesures conformes aux résolutions adoptées à la Conférence mondiale de l'alimentation;
- iii) Que la Conférence des Nations Unies sur la désertification a mis l'accent sur le besoin d'une collaboration entre les institutions, notamment la FAO et l'OMM, dans la lutte contre la désertification;
- iv) Que le document C 77/25 indique que des dispositions ont déjà été prises pour instaurer une collaboration entre la FAO et l'OMM et matière de météorologie agricole;

Reconnaissant que les conditions atmosphériques jouent un rôle capital dans tous les aspects de la planification et de la production agricoles, et que l'expérience a démontré la nécessité d'exploiter tous les renseignements disponibles sur le climat et sur le temps aux stades de la planification et de l'exécution des activités agricoles;

Félicitant le Directeur général de l'action qu'il a menée pour instaurer une coopération étroite entre la FAO et l'OMM dans les domaines de l'agriculture et de la météorologie;

1. Invite instamment les Etats Membres à prendre les mesures nécessaires pour que soient pleinement utilisés sur le plan national pour la planification de l'agriculture et les activités agricoles, tous les renseignements et services climatologiques et météorologiques disponibles. A cet effet, les membres sont instamment invités à instaurer une liaison étroite entre les institutions agricoles et les services météorologiques nationaux, surtout dans les pays en développement, en vue de mettre en place des services agro-météorologiques nationaux complets;

2. Prie le Directeur général

- a) de veiller à ce que les aspects météorologiques des projets de la FAO soient dûment pris en considération, en consultation avec l'OMM, de manière à ce que, pour les projets de la FAO dans lesquels les conditions climatiques jouent un rôle important, une composante météorologiques soit incluse aussi bien au stade de la planification que lors de la mise en oeuvre;
- b) de demander la collaboration et les avis de l'OMM pour ce qui concerne les aspects météorologiques des projets agricoles;
- c) de maintenir et, le cas échéant, de renforcer les relations étroites établies avec l'OMM dans les domaines d'intérêt commun touchant l'agriculture;
- d) de continuer, dans la limite des crédits budgétaires, à organiser et à financer conjointement les Conférence FAO/OMM sur l'agriculture et la météorologie et d'inviter l'OMM à coparrainer les réunions de la FAO comportant un élément météorologique.

(Adoptée le 30 novembre 1977)

- Relations avec les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales, y compris les syndicats internationaux

260. La Conférence prend note d'un rapport consacré à certains des faits saillants survenus depuis sa dix-huitième session dans les relations entre la FAO et les organisations intergouvernementales (autres que l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées) et les organisations internationales non gouvernementales, y compris les syndicats internationaux.

261. Elle prend également note du rapport d'une réunion officieuse des représentants d'organisations internationales non gouvernementales participant à la dix-neuvième session de la Conférence.

Organisation de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural 1/

262. La Conférence prend note d'une déclaration du Représentant spécial du Directeur général pour la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural concernant les dispositions prises par le Secrétariat pour l'organisation de cette conférence.

263. Elle se félicite de la manière et de l'esprit avec lesquels le Directeur général aborde cette question à la lumière des conclusions d'une réunion du Comité consultatif d'experts de haut niveau créé par décision du Conseil de la FAO et de plusieurs événements et situations qui se sont fait jour dans le système des Nations Unies et ailleurs.

264. La Conférence rappelle que cette Conférence mondiale, qui à l'origine devait avoir une portée restreinte, a acquis maintenant une dimension plus large et plus profonde correspondant au rôle important qu'elle doit jouer dans la lutte pour l'instauration d'un Nouvel Ordre Economique International. L'arriération des zones rurales des pays en développement, la dégradation physique de leurs sols, de leur atmosphère et de leurs eaux, la détérioration de l'environnement et le marasme des conditions de vie de la population rurale dans plus de deux tiers des pays du monde constituent d'importants obstacles à un développement tangible. Il faudrait analyser en profondeur le problème fondamental, à savoir les causes, l'ampleur et les risques d'aggravation des conditions rurales, afin d'aboutir à des mesures correctives efficaces. Toutefois, il appartiendra à chaque pays d'adopter des politiques et des stratégies adaptées à sa situation réelle et à son système de valeurs culturelles dans le cadre d'une politique nationale de développement socio-économique approprié de tous les secteurs. Tout cela doit être réalisé au moyen d'une action commune et concertée de la collectivité mondiale visant à provoquer un développement intégré et à susciter les réformes nécessaires.

265. On espère qu'en analysant la façon dont les zones rurales ont évolué dans divers pays et en confrontant les expériences de diverses parties du monde, la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural apportera un complément à une série de réunions spécialisées portant en partie sur des thèmes sociaux, qui ont été organisées par les institutions des Nations Unies au cours des cinq dernières années, et comblera les lacunes des efforts accomplis jusqu'ici pour remédier aux principaux problèmes sociaux qui éprouvent l'humanité. Elle établira aussi les conditions préalables qui permettront d'orienter les investissements dans les zones rurales vers la solution des difficultés les plus graves et les plus urgentes de ces zones, en particulier d'y améliorer la qualité de la vie. On compte également qu'elle mobilisera toutes les ressources intellectuelles et manuelles intéressées afin d'aider les gouvernements à trouver de justes solutions à ces problèmes vitaux du développement socio-économique et de permettre ainsi à la FAO de s'acquitter du rôle primordial que lui assigne son Acte constitutif, à savoir améliorer la condition de la population rurale.

266. La Conférence approuve pleinement la portée et les dimensions nouvelles données à la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural, ainsi que le niveau élevé des engagements souscrits implicitement du fait même des dispositions prises au plan du Secrétariat pour la préparation de la Conférence mondiale, notamment l'institution d'un secrétariat à plein temps dirigé par un coordonnateur et d'un comité interdépartemental présidé par le Sous-Directeur général, chef du Département des politiques économiques et sociales, en vue de mobiliser tous les moyens techniques de la FAO pour la Conférence mondiale.

1/ C 77/26; C 77/LIM/10-Rev.1; CL 72/REP, par. 44; C 77/LIM/36; C 77/II/PV/7; C 77/II/PV/8; C 77/II/PV/18; C 77/PV/22.

267. La Conférence estime qu'étant donné la complexité et l'interdépendance des problèmes, une organisation soigneuse est indispensable et que les discussions purement théoriques devront être évitées. Elle est d'avis que les rapports nationaux demandés aux Etats Membres serviront de base pour préparer la documentation de la Conférence et des conférences régionales; cette documentation devrait être limitée en volume et porter spécifiquement sur les questions fondamentales mises à l'étude; il faudra notamment se demander quels sont les changements institutionnels nécessaires pour que le développement rural bénéficie de la participation des populations et permette aux pays de satisfaire les besoins alimentaires et les autres besoins de la majorité pauvre de leurs populations.

268. La Conférence prie instamment les gouvernements des Etats Membres d'apporter une contribution efficace en établissant des rapports nationaux conformément au schéma proposé par le Secrétariat et elle note avec satisfaction que la FAO est prête à apporter son aide technique et matérielle aux Etats Membres qui en ont besoin pour la préparation de ces documents. Elle note également qu'il est possible de repousser la limite fixée pour la préparation de ces documents jusqu'à la fin du mois de mars 1978.

269. La Conférence souligne l'importance des aspects régionaux et sous-régionaux, car beaucoup de problèmes varient en fonction des conditions écologiques et autres qui règnent dans chaque région ou sous-région et même dans chaque zone. Elle espère que ces questions seront examinées aux Conférences régionales de la FAO qui se tiendront en 1978 et qu'il en sera tenu compte dans la documentation préparée pour la Conférence mondiale.

270. La Conférence estime qu'il faudrait faire une plus large place, dans les débats de la Conférence, au développement rural dans son ensemble, et notamment aux aspects sociaux, en sorte que la population rurale, notamment les femmes et les groupes défavorisés, participe au développement.

271. La Conférence note l'intérêt et la participation active des Nations Unies et des institutions coopérantes, et elle exprime l'espoir de les voir bientôt participer et apporter des contributions à des études et à l'examen de questions techniques, ainsi qu'à la documentation.

272. La Conférence note également que la FAO a entrepris plusieurs études spéciales pertinentes pour la documentation de la Conférence mondiale. Elle considère qu'il faudrait tirer parti des renseignements abondants déjà accessibles dans les pays et les institutions. Les consultations régionales relatives au développement rural intégré ont elles aussi produit une documentation utile pour la Conférence mondiale.

273. La Conférence estime que les délibérations de la Conférence mondiale devraient aboutir à des programmes bien définis et concrets, propres à stimuler l'investissement dans les zones rurales, à accroître la production et à relever le niveau économique et social des pauvres des campagnes.

274. La Conférence souligne que la documentation de base destinée à la Conférence mondiale devrait se limiter aux points essentiels et être envoyée suffisamment à l'avance aux gouvernements des Etats Membres et autres participants.

275. La Conférence est d'avis que les nouvelles dimensions de la Conférence mondiale appellent une représentation de haut niveau de la part des pays participants. Elle reconnaît l'importance de la participation des OIG et des ONG à la Conférence mondiale et considère qu'il est souhaitable de faire place, dans les délégations nationales, à des organes représentatifs, par exemple aux organisations d'exploitants agricoles et de travailleurs ruraux et autres organismes du même ordre, ainsi qu'à des représentants des administrations locales.

276. La plupart des délégations sont favorables à l'accroissement des ressources budgétaires destinées à permettre une bonne préparation de la Conférence. Plusieurs délégations se sont déclarées disposées à offrir une assistance technique ou autre au Secrétariat ainsi qu'aux pays, pour les aider à la préparation de la Conférence.

277. La Conférence reconnaît qu'il n'est pas possible de proposer une autre date pour la Conférence mondiale, car d'autres conférences mondiales se tiendront aussi en 1979.

278. Eu égard aux propositions précises d'ordre administratif qui lui ont été soumises, la Conférence adopte la résolution ci-après:

Résolution 13/77

CONFERENCE MONDIALE SUR LA REFORME AGRAIRE ET LE DEVELOPPEMENT RURAL

LA CONFERENCE,

Notant avec satisfaction les dispositions prises au plan du Secrétariat et la nomination par le Directeur général d'un Représentant spécial, M. Santa Cruz, en vue de l'organisation, de la promotion et de la conduite de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural;

Rappelant que l'expérience des quelques dernières décennies a montré que les objectifs du développement ne peuvent être atteints uniquement par l'action de l'Etat ou par un simple accroissement du revenu national, et que des changements structuraux constituent un préalable au développement;

Consciente également que les progrès d'ensemble accomplis jusqu'à ce jour n'ont pas eu d'effet réel sur l'élimination de la misère des masses rurales et que celles-ci continuent à souffrir du chômage, du sous-emploi, de la faim et de la malnutrition à cause des structures socio-économiques inadéquates qui existent dans la plupart des pays;

Consciente de la nécessité d'identifier les besoins fondamentaux des masses rurales, et de chercher des mesures qui rendent possible leur participation réelle au développement et leur donnent un droit égal à l'éducation, à la santé et au travail;

Reconnaissant que la Conférence mondiale devra concentrer ses travaux essentiellement sur les problèmes fondamentaux et, en particulier, se demander quels sont les changements institutionnels nécessaires pour que le développement rural bénéficie de la participation des populations et permette aux pays de satisfaire les besoins alimentaires et les autres besoins essentiels de la majorité pauvre de leurs populations;

Rappelant à cet égard que la Conférence de la FAO, à sa dix-huitième session, a donné son appui à la mise en oeuvre de la convention 141 et de la recommandation 149 de l'OIT relatives aux organisations de travailleurs ruraux et à leur rôle dans le développement socio-économique;

Tenant compte du fait que les Conférences régionales de la FAO organisées en 1978 consacrent à la Conférence mondiale un point de leur ordre du jour afin de permettre une analyse des progrès accomplis dans ce domaine sur le plan régional;

Décide que la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural siégera à Rome durant huit jours ouvrables et s'ouvrira le 12 juillet 1979.

Approuve la proposition du Directeur général à l'effet d'inviter tous les Etats Membres de la FAO ou de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées des Nations Unies ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique à participer à la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural;

Invite l'Organisation des Nations Unies et toutes les institutions spécialisées intéressées et l'Agence internationale de l'énergie atomique à coopérer activement à la préparation de la Conférence mondiale et demande au Cadre opérationnel interinstitutions chargé de la planification du développement rural de soutenir la Conférence mondiale et de tirer parti de ses travaux;

Prie les Etats Membres d'adresser des rapports nationaux au Secrétariat de la Conférence d'ici avril 1978, afin que le Secrétariat, dans la préparation des conférences régionales, puisse les utiliser comme documents d'information générale;

Demande que le Directeur général, dans le cadre de la préparation de la Conférence mondiale, convoque, au plus tard en mars 1979, une réunion d'un comité préparatoire à laquelle seraient représentés tous les Etats invités à participer à la Conférence mondiale, en vue d'analyser, entre autres choses, les résultats des conférences régionales tenues en 1978 et l'ordre du jour provisoire de la Conférence mondiale;

Recommande en outre aux gouvernements qui participeront à la Conférence mondiale d'y envoyer des représentants d'un niveau aussi élevé que possible et d'envisager de faire place dans leur délégation nationale aux organes représentatifs, par exemple aux organisations d'exploitants agricoles, de travailleurs ruraux et autres organismes analogues.

(Adoptée le 30 novembre 1977)

279. La Conférence adopte aussi la résolution ci-après:

Résolution 14/77

CONFERENCE MONDIALE SUR LA REFORME AGRAIRE ET LE DEVELOPPEMENT RURAL -
INTEGRATION DES FEMMES DANS LE DEVELOPPEMENT RURAL

LA CONFERENCE,

Rappelant les résolutions 3520 (XXX), 3522 (XXX), 3523 (XXX) et 3524 (XXX) de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui résument et réitèrent les objectifs de la Conférence de l'Année internationale de la femme et dans lesquelles il est demandé aux institutions spécialisées de prendre des mesures concrètes pour atteindre lesdits objectifs afin d'intégrer pleinement les femmes dans l'effort général de développement des peuples;

Souscrivant à la recommandation formulée par le Conseil à sa soixante et onzième session à l'effet de donner un rôle des femmes toute la place qui lui revient dans la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural, qui se tiendra en 1979;

Reconnaissant le rôle important que jouent les femmes rurales des pays en développement dans la production alimentaire et les activités connexes;

Convaincu que, pour être efficace, une action intégrée dans une optique globale du développement rural exige la participation active des femmes à égalité de droits;

Demande au Directeur général d'inclure parmi les grands thèmes de discussion de la Conférence le rôle croissant des femmes dans tous les domaines du développement rural, y compris les politiques et les moyens nécessaires pour leur permettre de participer pleinement et de manière équitable à l'élaboration des politiques ainsi qu'à la planification et à la mise en oeuvre de la réforme agraire et du développement rural;

Demande au Directeur général que, dans le cadre des préparatifs de la Conférence, on fasse une analyse systématique de la situation des femmes dans les campagnes et du rôle qu'elles jouent dans les activités rurales, en particulier dans le domaine de la production alimentaire, et que les résultats de cette étude ainsi que les mesures préconisées pour réaliser l'intégration totale de la femme dans le développement socio-économique des différents pays soient soumis à la Conférence pour examen.

(Adoptée le 30 novembre 1977)

QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES

Composition et mandat du Conseil, du Comité du programme,
du Comité financier et du CQCJ 1/

280. La Conférence note que le Groupe de travail sur la composition et le mandat du Conseil, du Comité du programme, du Comité financier et du Comité des questions constitutionnelles et juridiques, constitué par le Conseil à sa soixante-huitième session (novembre 1975) a soumis des recommandations au Conseil relativement à la composition du Comité du programme et du Comité financier. A sa soixante et onzième session (juin 1977), le Conseil a fait siennes les recommandations du Groupe de travail et il a décidé de soumettre les recommandations ci-après à l'examen de la Conférence:

“a) Le Comité du programme et le Comité financier devraient être composés de représentants d'Etats Membres, les gouvernements étant tenus d'indiquer, avant toute élection, le nom des représentants qu'ils désigneront s'ils sont élus, en fournissant le curriculum vitae détaillé de leurs candidats, qui seraient par conséquent aussi élus en raison de leur compétence personnelle.

b) Le nombre des sièges au Comité du programme devrait être augmenté de quatre unités, ce qui porterait le nombre de ses membres à 11, y compris le président.

c) Le nombre des sièges au Comité financier devrait être augmenté de quatre unités, ce qui porterait le nombre de ses membres à 9, y compris le président.

d) Il n'y aurait pas de suppléants ni au Comité du programme, ni au Comité financier.

e) La FAO devrait continuer à prendre en charge le coût de la participation (voyage et indemnité journalière) des membres aux sessions de leurs comités respectifs.

f) Le Conseil élirait tout d'abord les présidents des deux comités parmi les candidats proposés par leurs gouvernements.

g) En élisant les membres des deux comités, le Conseil devrait veiller à garantir une répartition géographique équitable au sein de ces organes. A cette fin, les élections à ces comités auraient lieu en deux étapes. La première consisterait à élire 8 membres du Comité du programme et 6 membre du Comité financier appartenant aux régions Afrique, Asie et Extrême-Orient, Proche-Orient et Amérique latine. Puis on élirait 3 membres du Comité du programme et 3 membres du Comité financier appartenant aux régions Europe, Amérique du Nord et Pacifique du Sud-Ouest. Bien entendu, les nombres précités seraient ajustés avant chaque étape de manière à tenir compte de l'appartenance régionale des deux présidents élus.”

281. Le Conseil a également invité le Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) à préparer les amendements aux Textes fondamentaux qui seraient nécessaires pour donner effet aux recommandations ci-dessus 2/ et, après avoir examiné la question, le CQCJ a soumis ses observations ainsi que des projets d'amendements aux Articles XXVI et XXVII du Règlement général de l'Organisation (RGO)^{3/} à la soixante-douzième session du Conseil. Après un bref échange de vues, le Conseil a décidé 4/ qu'il ne disposait pas de suffisamment de temps pour discuter à fond les questions complexes en jeu et qu'il convenait de renvoyer à la Conférence pour examen les projets d'amendements, avec les observations formulées pendant ses délibérations.

282. La Conférence, ayant examiné les recommandations adoptées par le Conseil à sa soixante et onzième session, les approuve avec les modifications et observations ci-après.

282. La Conférence souscrit à la recommandation du Conseil selon laquelle le Comité du pro-

1/ C 77/LIM/2; CL 71/REP, par. 237; C 77/III/PV/1 C 77/III/PV/2, C 77/III/PV/3, C 77/III/PV/7, C 77/III/PV/19.

2/ CL 71/REP. par. 238.

3/ CL 72/5, par. 3-18 et Annexe A.

4/ CL 72/REP, par. 110.

gramme et le Comité financier devraient être composés de représentants d'Etats Membres plutôt que de personnes désignées à titre personnel comme par le passé, en tenant compte de la nécessité d'une répartition géographique équitable des membres de chaque Comité. Beaucoup de délégations ont souligné l'importance de ces Comités et des avis qu'ils donnent au Conseil, notamment sur des questions fondamentales telles que les programmes à entreprendre par l'Organisation et leurs incidences financières. Dans ces conditions des délégués ont estimé qu'il est indispensable de connaître les vues des pays développés et en développement des différentes régions.

284. La Conférence reconnaît aussi que, pour que le Comité du Programme et le Comité financier travaillent efficacement, les Etats Membres doivent être représentés par des personnes suffisamment qualifiées et expérimentées pour pouvoir apporter une contribution solide à l'oeuvre des Comités. La Conférence convient donc qu'avant toute élection les gouvernements indiqueront le nom des représentants qu'ils désigneront s'ils sont élus. En outre, le curriculum vitae du représentant proposé sera communiqué au Secrétaire général de la Conférence et du Conseil au moins dix jours avant l'ouverture de la session du Conseil au cours de laquelle aura lieu l'élection. La Conférence décide que ce préavis ne s'applique pas aux élections tenues pendant la session du Conseil suivant immédiatement la présente session de la Conférence.

285. La Conférence prend note des vues du CQCJ et du Conseil sur la question du remplacement des représentants temporairement ou définitivement empêchés d'exercer leurs fonctions. La Conférence décide qu'un Etat Membre qui est membre du Comité doit être autorisé à remplacer son représentant mais que les remplaçants doivent être également qualifiés. La Conférence convient également que le curriculum vitae du remplaçant doit être communiqué à la session suivante du Conseil. En ce qui concerne le Président du Comité du programme ou du Comité financier la Conférence convient que le gouvernement pourra désigner un remplaçant pour siéger au Comité, mais que les fonctions de Président seront exercées par le Vice-Président.

286. La Conférence approuve également la recommandation du Conseil prévoyant une augmentation modérée du nombre des sièges aux deux Comités. Après débat, la Conférence décide que, comme l'a recommandé le Conseil, le Comité du programme devrait avoir onze membres et le Comité financier neuf.

287. La Conférence, notant que les changements qu'elle décide d'apporter à la composition du Comité du programme et du Comité financier entraînent une modification des articles XXVI et XXVII du Règlement général de l'Organisation, adopte la résolution ci-après:

Résolution 15/77

COMPOSITION DU COMITE DU PROGRAMME ET DU COMITE FINANCIER

LA CONFERENCE,

Notant que, comme elle le demandait dans la résolution 3/75 adoptée à sa dix-huitième session, le Conseil a examiné la composition du Comité du programme et du Comité financier,

Ayant examiné les recommandations de la soixante et onzième session du Conseil à la lumière des délibérations ultérieures de la trente-cinquième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques et de la soixante-douzième session du Conseil;

Considérant qu'il convient d'augmenter modérément le nombre des sièges du Comité du programme et du Comité financier et que ces comités doivent être composés d'Etats Membres élus par le Conseil sur la base d'une répartition géographique équitable, compte étant tenu également du mérite personnel des représentants que les Etats Membres se proposent de désigner s'ils sont élus.

1. Décide d'amender les articles XXVI et XXVII du Règlement général de l'Organisation comme indiqué dans l'Annexe E du présent rapport.

2. Décide en outre que le préavis de 10 jours spécifié dans le paragraphe 2 des articles XXVI

et XXVII n'est pas applicable dans le cas des élections tenues durant la soixante treizième session du Conseil.

(Adoptée le 28 novembre 1977)

Amendements à l'Acte constitutif et au Règlement général de l'Organisation

- Augmentation du nombre des sièges du Conseil 1/

288. La Conférence note qu'afin de donner effet à la demande qu'elle a formulée à sa dix-huitième session (Résolution 3/75) le Conseil a créé un Groupe de travail sur la composition et le mandat du Conseil, du Comité du programme, du Comité financier et du Comité des questions constitutionnelles et juridiques, pour effectuer une étude et lui soumettre des recommandations au sujet de la composition et du mandat du Conseil et de certains de ses comités permanents.

289. A sa soixante et onzième session (juin 1977) le Conseil a examiné les propositions avancées par le Groupe de travail au sujet du nombre et de la répartition des sièges du Conseil. A cette occasion, il a noté que pour rester efficace il devait contenir son effectif dans des limites raisonnables, mais il a reconnu qu'un élargissement limité serait justifié étant donné l'augmentation du nombre des Etats Membres depuis 1973, date à laquelle le nombre des sièges du Conseil a été fixé à 42, et la nécessité d'améliorer la représentation géographique de certaines régions, particulièrement l'Afrique. Ceci étant, la majorité des membres du Conseil s'est prononcée pour un accroissement de 7 sièges, qui porterait l'effectif total à 49 Etats Membres, les sièges supplémentaires étant distribués comme suit: trois pour l'Afrique, et un pour chacune des régions ci-après: Asie et Extrême-Orient, Europe, Amérique latine et Proche-Orient 2/.

290. La Conférence fait sienne la proposition du Conseil tendant à augmenter de sept unités le nombre des sièges de cet organe, ce qui porterait l'effectif total à 49, les sièges supplémentaires étant distribués ainsi que l'a suggéré le Conseil.

291. La Conférence approuve aussi les amendements proposés aux Articles V. 1 de l'Acte constitutif et XXII. 1 b) du Règlement général de l'Organisation afin de donner effet à la décision d'augmenter le nombre des sièges du Conseil. Elle adopte en conséquence la résolution ci-après:

Résolution 16/77

AUGMENTATION DU NOMBRE DES SIEGES DU CONSEIL

LA CONFERENCE,

Rappelant qu'aux termes de sa résolution 3/75 elle a demandé au Conseil, entre autres choses, "d'entreprendre aussitôt que possible une étude de la composition et du mandat du Conseil";

Considérant que pour rester efficace, le Conseil doit maintenir son effectif dans des limites raisonnables;

Reconnaissant qu'un élargissement limité du Conseil est justifié par l'augmentation du nombre des Etats Membres depuis 1973, date à laquelle a été fixé l'effectif actuel, et par la nécessité d'améliorer la représentation géographique de certaines régions, particulièrement l'Afrique;

Ayant examiné le rapport de la soixante et onzième session du Conseil et la proposition tendant à créer 7 nouveaux sièges au Conseil, ce qui porterait à 49 le nombre total des sièges;

1/ C 77/LIM/13, par. 208-211, C 77/LIM/13- Sup.1/Rev., Annexe B, C 77/III/PV/1, C 77/III/PV/2, C 77/PV/17.

2/ CL 71/REP par. 210.

1. Décide d'amender comme suit l'article V-1 de l'Acte constitutif et l'article XXII, 1 (b) du Règlement général de l'Organisation: 1/

"Article V-1 de l'Acte constitutif

1. La Conférence élit le Conseil de l'Organisation. Le Conseil se compose de /quarante-deux/ quarante-neuf Etats Membres ..."

"Article XXII-1 (b) du Règlement général de l'Organisation

(b) La Conférence prend toutes dispositions nécessaires pour que le mandat de /quatorze/ seize membres du Conseil vienne à expiration dans le courant de /chaque année civile/ chacune de deux années civiles successives et le mandat de dix-sept membres dans le courant de la troisième année civile".

2. Décide que trois sièges supplémentaires seront attribués à la région Afrique et un siège supplémentaire à chacune des régions Asie et Extrême-Orient, Europe, Amérique latine et Proche-Orient.

(Adoptée le 22 novembre 1977)

292. Tout en se déclarant favorables à ce que le nombre des sièges du Conseil soit porté de 42 à 49, les délégations ont en majorité déclaré que, si elles acceptent ce chiffre à titre de compromis, elles considèrent que leurs régions restent insuffisamment représentées et que la formule retenue n'apporte pas une solution permanente à la question de la représentation géographique équitable au sein du Conseil. Elles estiment donc que le Conseil ou un groupe de travail créé par lui doit continuer de suivre la question. Plusieurs délégations ont exprimé l'opinion qu'il faudrait aussi examiner plus avant les modifications qui pourraient être apportées aux structures et aux méthodes de travail du Conseil et de ses comités permanents, de façon qu'ils puissent travailler plus efficacement.

- Durée du mandat du Directeur général 2/

293. La Conférence note que le Conseil 3/ a examiné la question de la durée du mandat et du mode d'élection du Directeur général, à la lumière des rapports du Groupe de travail 4/ et du CQCJ 5/, qui avaient effectué une analyse comparative des règles et pratiques suivies par les organismes des systèmes des Nations Unies.

294. La Conférence note que le Conseil a signalé que la FAO est la seule organisation du Systèmes des Nations Unies dont l'organe directeur suprême n'est pas habilité à réélire le titulaire du poste de chef de secrétariat et qu'aucune raison ne justifie une dérogation aux règles et pratiques suivies par les autres organisations, dérogation qui prive les Etats Membres de la FAO de la faculté de réélire un Directeur général s'ils jugent que l'Organisation et ses programmes ont tout à gagner au maintien en fonction du Directeur général. Le Conseil a donc décidé de recommander que la Conférence prévoie la rééligibilité du Directeur général, sans que le nombre des mandats ni la possibilité de faire varier leur durée soient limités, et que le mode de nomination et de sélection du Directeur général par la Conférence demeure inchangé.

295. La Conférence souscrit pleinement aux opinions et aux conclusions du Conseil, ainsi qu'aux projets d'amendements à l'Article VII de l'Acte constitutif proposés par le Conseil. Ces projets d'amendements ont été distribués à tous les Etats Membres au moins 120 jours avant l'ouverture de la dix-neuvième session de la Conférence, en vertu de l'Article XX. 4 de l'Acte constitutif.

296. En conséquence, sur la recommandation du Conseil, la Conférence adopte à l'unanimité la résolution suivante:

1/ Les mots supprimés sont entre crochets, les mots ajoutés sont soulignés.

2/ C 77/LIM/13, C 77/LIM/13-Sup.1-Rev.1, C 77/LIM/33, C 77/III/PV/4; C 77/PV/20.

3/ CL 71/REP, par. 212-217.

4/ CL 71/12 par. 14-19.

5/ CL 71/5 par. 7-32.

Résolution 17/77

DUREE DU MANDAT DU DIRECTEUR GENERAL

LA CONFERENCE,

Rappelant sa résolution 3/75, 1/

Observant que le Conseil a constaté que les textes constitutifs de la FAO relatifs au mandat du Directeur général diffèrent dans leur essence des règles et pratiques en vigueur dans d'autres organisations du système des Nations Unies;

Convaincue que les textes constitutifs de la FAO en ces matières devraient mieux concorder avec lesdites règles et pratiques;

Souscrivant aux vues exprimées par le Conseil à sa soixante et onzième session, à l'effet que l'Organisation aurait tout à gagner à ne pas priver les Etats Membres de la faculté de réélire un Directeur général si tel est leur désir;

Ayant examiné les projets d'amendement à l'Acte constitutif de l'Organisation, que le Conseil lui a recommandé à sa soixante et onzième session;

Adopte les amendements ci-après aux paragraphes 1 et 3 de l'article VII de l'Acte constitutif 2/.

“Article VII

Le Directeur général

1. L'Organisation a un Directeur général nommé par la Conférence pour un mandat de six ans /après quoi il ne sera plus rééligible/. Il est rééligible.

3. Si le poste de Directeur général devient vacant /pendant la période indiquée ci-dessus/ avant l'expiration du mandat du titulaire, la Conférence, soit à sa session ordinaire suivante, soit à une session extraordinaire convoquée conformément aux dispositions du paragraphe 6 de l'Article III du présent Acte constitutif, nomme un Directeur général en conformité des dispositions des paragraphes 1 et 2 du présent Article. Toutefois, la durée du mandat d'un Directeur général nommé lors d'une session extraordinaire expire à la fin de l'année durant laquelle se tient la troisième session ordinaire de la Conférence à compter de la date de sa nomination”.

(Adoptée le 29 novembre 77)

- Texte chinois authentique de l'Acte constitutif (Art. XXII) 3/

297. La Conférence note que les textes anglais, espagnol et français de l'Acte constitutif font également foi en vertu de l'Article XXII de l'Acte constitutif. Elle note en outre que le Conseil, après avoir examiné la question, a recommandé à l'unanimité que la version chinoise de l'Acte constitutif fasse foi au même titre que les autres textes spécifiés à l'Article XXII.

298. La Conférence, ayant examiné la proposition faite par le Conseil à sa soixante et onzième session visant à amender l'Article XXII de l'Acte constitutif en ajoutant le texte chinois

1/ Résolution 3/75, III par. 9.

2/ Les mots supprimés sont entre crochets, les mots ajoutés sont soulignés.

3/ C 77/LIM/13, C 77/LIM/13-Sup.1-Rev.1, CL 71/REP, par. 218-220, C 77/III/PV/3; C 77/III/PV/7; C 77/PV/19.

aux autres textes de l'Acte constitutif faisant foi, note que, conformément au paragraphe 4 de l'Article XX de l'Acte constitutif, le Directeur général a informé tous les Etats Membres de l'amendement proposé et que le texte chinois de l'Acte constitutif a été communiqué par le Secrétariat à tous les Etats Membres.

299. La Conférence approuve l'amendement proposé à l'Article XXII de l'Acte constitutif, tel qu'il a été proposé par le Conseil et adopte en conséquence la résolution suivante:

Résolution 18/77

TEXTE CHINOIS AUTHENTIQUE DE L'ACTE CONSTITUTIF DE LA FAO

LA CONFERENCE,

Considérant que le texte chinois de l'Acte constitutif doit faire foi au même titre que les textes anglais, arabe, espagnol et français;

Notant qu'à sa soixante et onzième session le Conseil a proposé que l'Article XXII de l'Acte constitutif soit amendé à cet effet,

Notant en outre que le Directeur général a distribué aux Etats Membres le texte chinois de l'Acte constitutif, tel qu'il figure dans l'édition de 1976 des Textes fondamentaux de la FAO en chinois;

Décide que:

1. L'Article XXII de l'Acte constitutif est amendé comme suit:1/

“Les textes anglais, arabe, chinois, espagnol et français de l'Acte constitutif font également foi”;

2. Le texte chinois authentique de l'Acte constitutif est celui qui figure dans l'édition de 1976 des Textes fondamentaux en chinois.

(Adopté le 28 novembre 1977)

- Statut et utilisation des langues à la FAO 2/

300. En présentant la proposition visant à amender l'Article XLI du Règlement général de l'Organisation et à apporter les amendements corollaires aux textes fondamentaux, le Directeur général a rappelé que c'est la huitième Conférence régionale pour le Proche-Orient, tenue à Khartoum en 1967, qui la première a recommandé l'utilisation de la langue arabe à la FAO. C'est à la neuvième Conférence régionale, tenue à Bagdad en 1968, que l'on a commencé à assurer des services de traduction et d'interprétation en langue arabe. A l'heure actuelle, l'interprétation en langue arabe est assurée à la Conférence, au Conseil et à son Comité plénier, aux Conférences régionales pour le Proche-Orient et aux réunions techniques qui se tiennent dans la région. L'interprétation et la traduction en langue arabe sont assurées pour le Programme alimentaire mondial, le Conseil mondial de l'alimentation et la Commission préparatoire du FIDA. En outre, l'utilisation de l'arabe s'est développée au Bureau régional, grâce notamment aux généreuses contributions volontaires des Emirats arabes unis, de l'Irak, de Koweït et de Qatar.

301. Le Directeur général a rappelé qu'aux termes de la Résolution 16/71, l'arabe est devenu langue officielle de l'Organisation, avec le statut de “langue de travail d'emploi limité”. Il a ajouté qu'à son avis le moment est venu d'éliminer cette distinction injustifiée et d'étendre l'utilisation de l'arabe en tant qu'instrument de culture et de développement.

1/ Le mot ajouté est souligné.

2/ C 77/LIM/13, C 77/LIM/13-Sup.1-Rev. 1, C 77/III/PV/3; C 77/PV/19.

302. La Conférence note que l'Article XLI du Règlement général est actuellement libellé comme suit:

“Langues
L'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol et le français
sont les langues officielles de l'Organisation. L'anglais,
l'espagnol et le français sont les langues de travail et
l'arabe est une langue de travail d'emploi limité”.

La treizième Conférence régionale pour le Proche-Orient (Tunis 1976) 1/ avait proposé que l'Article XLI soit amendé comme suit:

“L'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol et le français
sont les langues de l'Organisation”.

303. La Conférence note que cette proposition a été examinée par le CQCJ 2/ ainsi que par le Comité du Programme et le Comité financier 3/, et que le Conseil à sa soixante et onzième session, ayant fait sienne la conclusion du CQCJ en faveur de l'amendement proposé, a recommandé que l'Article XLI soit amendé dans le sens indiqué par la Conférence régionale 4/.

304. La Conférence note la section du rapport de la soixante et onzième session du Conseil qui traite de cette question 2/ et estime, comme le Conseil, que les termes “langue officielle”, “langue de travail” et “langue de travail d'emploi limité” n'ont pas un sens bien défini, et que les distinctions faites à cet égard par l'Article XLI du Règlement général sont inutiles et peuvent prêter à confusion.

305. La Conférence fait sienne l'opinion du Conseil, citée par le Directeur général dans sa déclaration liminaire, selon laquelle il faut conserver une approche pragmatique à l'emploi des langues.

306. La Conférence se déclare favorable à l'amendement proposé à l'Article XLI du Règlement général de l'Organisation.

307. La Conférence approuve la recommandation du Conseil tendant à amender l'Article XLI du Règlement général de l'Organisation ainsi que les amendements corollaires aux textes fondamentaux, et adopte en conséquence la résolution suivante:

Résolution 19/77

AMENDEMENTS A L'ARTICLE XLI DU REGLEMENT GENERAL DE L'ORGANISATION (TGO) ET AMENDEMENTS COROLLAIRES A L'ARTICLE IV.2 ET A D'AUTRES DISPOSITIONS DES TEXTES FONDAMENTAUX

LA CONFERENCE,

Considérant que la treizième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient (Tunis, 1976) a recommandé d'apporter un amendement à l'Article XLI du Règlement général de l'Organisation,

Notant que le Conseil a estimé qu'il n'y avait pas lieu de maintenir les distinctions établies dans l'Article XLI du RGO entre langues “officielles”, langues “de travail” et langues “de travail d'emploi limité”;

Souscrivant à la recommandation formulée par le Conseil à sa soixante et onzième session d'amender l'Article XLI et d'apporter certains amendements corollaires aux Textes fondamentaux;

1/ CL 71/20, Annexe A.

2/ CL 71/REP, par. 224-228.

3/ CL 71/5, par. 36-45.

4/ CL 71/4, par. 2.186-2.189 et 3.136-3.138.

Adopte les amendements ci-après 1/:

1. "Article XLI du Règlement général de l'Organisation

L'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol et le français sont les langues /officielles/ de l'Organisation. /L'anglais, l'espagnol et le français sont les langues de travail et l'arabe est une langue de travail d'emploi limité/."

2. "Article IV-2 du Règlement général de l'Organisation

Le Secrétariat est chargé de recevoir, de traduire /dans les langues de travail de la Conférence/ et de distribuer les documents, rapports et résolutions de la Conférence et de ses commissions et comités; de préparer les procès-verbaux de débats et d'exécuter tout autre travail que demandent la Conférence et les commissions ou comités créés par elle".

3. PRINCIPES ET PROCEDURES DEVANT REGIR LES CONVENTIONS ET ACCORDS CONCLUS EN VERTU DES ARTICLES XIV ET XV DE L'ACTE CONSTITUTIF ET LES COMMISSIONS ET COMITES ETABLIS AU TITRE DE L'ARTICLE VI DE L'ACTE CONSTITUTIF (Annexe à la Section R des Textes fondamentaux)

"Langues faisant foi

16. Sauf décision contraire de la Conférence ou du Conseil, toutes les conventions et tous les accords seront rédigés /dans les trois langues de travail de l'Organisation, c'est-à-dire l' / en anglais, /le/ en français et /l' / en espagnol, langues qui feront également foi.

4. PRINCIPES A OBSERVER DANS LES ACCORDS ETABLIS AU TITRE DE L'ARTICLE XV DE L'ACTE CONSTITUTIF DE LA FAO, EN VUE DE CREER DES INSTITUTIONS INTERNATIONALES CHARGEES DE QUESTIONS D'ALIMENTATION ET D'AGRICULTURE (Annexe à la Section T des Textes fondamentaux).

"17. Langues faisant foi

Sauf décision contraire de la Conférence, l'accord devrait être rédigé /dans les trois langues de travail de l'Organisation (/ en anglais, en français et en espagnol /) /, langues qui feront également foi."

(Adoptée le 28 novembre 1977)

- Octroi d'immunités aux personnes participant à des réunions de la FAO 2/

308. La Conférence a examiné les conclusions et les recommandations de la 35ème session du CQCJ 3/ et de la 72ème session du Conseil 4/ sur une question concernant l'octroi d'immunités aux personnes participant à des réunions de la FAO, qui semble nécessiter un amendement de l'Article XXXVII.4 du Règlement général de la FAO. La Conférence note que cet Article, qui est cité dans la lettre d'entente conclue entre la FAO et les gouvernements hôtes pour toutes les réunions de la FAO tenues hors du Siège 5/ vise particulièrement les sessions des organes créés au titre des Articles VI et XIV de l'Acte constitutif, mais ne couvrent pas explicitement les catégories de réunions suivantes: sessions de la Conférence ou du Conseil et de leurs organes subsidiaires et conférences, groupes de travail ou consultations convoqués en vertu de l'Article VI.5 de l'Acte constitutif.

1/ Les mots supprimés sont entre crochets, les mots ajoutés sont soulignés.

2/ C 77/18, C 77/LIM/33, C 77/III/PV/5; C 77/PV/20.

3/ CL 72/5 par. 19-22.

4/ CL 72/REP. par. 111-114.

5/ Les privilèges et immunités des participants à des réunions tenues au Siège sont définis par l'Accord relatif au Siège, conclu entre la FAO et le Gouvernement italien.

309. Le CQCJ et le Conseil ont certes reconnu que le Directeur général n'a jamais manqué de s'assurer en pratique que les participants bénéficient des "immunités qui leur sont nécessaires pour exercer en toute indépendance les fonctions qu'ils sont appelés à remplir à l'occasion de la session" chaque fois que des réunions de la FAO se tiennent hors du Siège, mais la Conférence convient avec le Conseil que, vu la portée limitée qui peut être attribuée à l'Article XXXVII.4 du RGO sous sa forme actuelle, la procédure suivie par la FAO ne s'appuie pas sur des bases juridiques aussi solides qu'on pourrait le souhaiter.

310. La Conférence décide d'étendre la portée de l'Article XXXVII.4 du RGO à toutes les réunions convoquées par la FAO 1/ et elle adopte en conséquence la résolution ci-après:

Résolution 20/77

AMENDEMENT A L'ARTICLE XXXVII.4 DU REGLEMENT GENERAL DE L'ORGANISATION (RGO)

CONCERNANT L'OCTROI D'IMMUNITES AUX PERSONNES PARTICIPANT A DES REUNIONS DE LA FAO

LA CONFERENCE,

Notant que l'Article XXXVII.4 du RGO prévoit que, lorsqu'il arrête le lieu où se tiendra une session d'un organisme créé en vertu des Articles VI ou XIV de l'Acte constitutif, le Directeur général s'assure que le gouvernement hôte est disposé à accorder à tous les participants à la session les immunités qui leur sont nécessaires pour exercer leurs fonctions en toute indépendance;

Considérant que la portée de l'Article XXXVII.4 du RGO doit être étendue à toutes les réunions organisées par la FAO;

Décide d'amender l'Article XXXVII.4 RGO comme suit 2/:

"Lorsqu'il arrête le lieu où se tiendra /une session de l'un des organismes créés en vertu des Articles VI ou XIV de l'Acte constitutif/ une réunion convoquée par l'Organisation, le Directeur général s'assure que le gouvernement hôte est disposé à accorder à tous les délégués, représentants, experts, observateurs et membres du Secrétariat de l'Organisation participant à la /session/ réunion les immunités qui leur sont nécessaires pour exercer en toute indépendance les fonctions qu'ils sont appelés à remplir à l'occasion de la /session/ réunion".

- Questions de personnel 3/

(Adoptée le 29 novembre 1977)

311. La Conférence note que le Conseil, à sa soixante et onzième session (juin 1977) a fait sienne la proposition du Directeur général tendant à supprimer, dans le Statut du personnel, une phrase relative au financement des ajustements appliqués aux traitements du personnel du cadre organique et des catégories supérieures, et à l'insérer dans le Règlement général de l'Organisation 4/. La Conférence note que le Conseil a dûment approuvé l'amendement du Statut du personnel et a recommandé à la Conférence d'amender en conséquence les articles XXIV et XXVII du Règlement général de l'Organisation.

312. La Conférence approuve la recommandation du Conseil et adopte la résolution ci-après:

1/ Le délégué du Japon a déclaré que, d'après son Gouvernement, les Etats parties à la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées ne sont pas tenus d'octroyer des privilèges et immunités allant au-delà de ceux prévus par la dite Convention.

2/ Les mots supprimés sont entre crochets, les mots ajoutés sont soulignés.

3/ C 77/LIM/16-Rev. 1, C 77/III/PV/5; C 77/PV/20.

4/ CL 71/REP, par. 192-193

Résolution 21/77

AMENDEMENTS AUX ARTICLES XXIV ET XXVII DU REGLEMENT GENERAL DE L'ORGANISATION (RGO)

LA CONFERENCE,

Notant qu'à sa soixante et onzième session, le Conseil a recommandé d'insérer dans le Règlement général de l'Organisation la référence au financement des ajustements appliqués aux traitements du personnel du cadre organique et des catégories supérieures, qu'il avait, à la même session, supprimée de l'Article 301.133 du statut du personnel;

Faisant sienne la recommandation du Conseil;

Décide d'adopter les amendements ci-après au Règlement général de l'Organisation: 1/

“Article XXIV.3 (k)

Le Conseil

...

k) examine les observations du Comité financier relatives aux décisions prises par la Commission de la fonction publique internationale conformément à son statut, entre autres celles qui concernent le financement des ajustements de traitements”.

“Article XXVII.7 (s)

Le Comité financier aide le Conseil à exercer son contrôle sur la gestion financière de l'Organisation. Il est chargé en particulier des fonctions suivantes:

...

s) examiner les rapports du Directeur général relatifs aux décisions prises par la Commission de la fonction publique internationale conformément à son statut, entre autres ceux qui concernent le financement des ajustements de traitement, et soumettre au Conseil toutes observations à ce sujet”.

(Adoptée le 29 novembre 1977)

Rapport statutaire sur l'état des conventions et accords et sur les amendements y relatifs 2/

313. En vertu de l'Article XXI.5 du RGO, et suivant la pratique établie, le Directeur général a soumis à la Conférence un rapport statutaire sur l'état des conventions et accords et de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées en ce qui concerne l'Organisation. La Conférence prend note du rapport statutaire qui figure dans les documents C 77/10 et C 77/10-Sup.1.

Accord concernant les relations avec le Conseil mondial de l'alimentation 3/

314. La Conférence rappelle qu'à sa dix-huitième session (1975) elle a notamment demandé au Directeur général de mettre au point des projets d'accord avec le Conseil mondial de l'alimentation, définissant clairement la répartition des responsabilités et les modes de coopération entre la FAO et le CMA.

315. La Conférence note que, en examinant les relations entre la FAO, le Conseil mondial de l'alimentation et d'autres organes, le Conseil de la FAO a estimé qu'il ne serait pas pratique, pour le moment, de tracer une ligne de démarcation précise entre les fonctions du Conseil mondial de l'alimentation, d'une part, et celles du Conseil de la FAO et de ses organes

1/ Les mots ajoutés sont soulignés.

2/ C 77/10, C 77/10-Sup.1, C 77/III/PV/5; C 77/PV/20.

3/ C 77/LIM/25; C 75/REP. par. 90 et 331; CL 69/REP, par. 59 et 60; CL 72/REP, par. 115 à 120 et Annexe G; C 77/III/PV/5, C 77/III/PV/9; C 77/II/PV/17; C 77/II/PV/19; C 77/PV/20; cf. par. 240-243.

subsidiaries, d'autre part. Il a donc décidé de maintenir les dispositions souples régissant la présentation au Conseil mondial de l'alimentation des rapports établis par les organes de la FAO.

316. La Conférence note en outre que, selon le vœu qu'elle avait exprimé à sa dix-huitième session, le Directeur général a négocié un projet d'accord additionnel avec l'Organisation des Nations Unies concernant la coopération entre le Conseil mondial de l'alimentation et la FAO. Ce projet a été soumis au Conseil de la FAO lors de sa soixante-douzième session. Le document avait été préalablement examiné par le Comité du Programme, le Comité financier et le CQCJ, qui avaient donné un avis favorable. Le Conseil a fait siennes les dispositions contenues dans le document et l'a communiqué à la Conférence 1/ pour qu'elle l'entérine avant qu'il ne soit signé pour la FAO. Il était entendu que le document serait, en principe, examiné par le Conseil mondial de l'alimentation avant d'être signé au nom des Nations Unies.

317. La Conférence estime que le projet d'accord additionnel constitue une base satisfaisante de coopération entre la FAO et le Conseil mondial de l'alimentation. Il autorise donc le Directeur général à signer l'accord additionnel au nom de la FAO.

Accord régissant les relations avec le Fonds international de développement agricole 2/

318. La Conférence prend note de l'Accord régissant les relations entre la FAO et le Fonds international de développement agricole (FIDA), négocié par le Directeur général, comme elle l'avait demandé à sa dix-huitième session (1975), et qui a par la suite été approuvé par le Conseil à sa soixante-douzième session, sous réserve de confirmation par la Conférence 3/.

319. La Conférence a été informée que l'Accord doit encore être approuvé par le Conseil d'administration du FIDA, une fois que le FIDA aura été créé. Si le Conseil d'administration approuve un texte identique à celui approuvé par le Conseil, l'Accord sera signé au nom des deux organisations et entrera en vigueur. Le moment venu, il sera soumis à la Conférence pour confirmation, en vertu de l'Article XXIV.4 (c) du Règlement général de l'Organisation.

Octroi du statut officiel à des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales 4/

320. La Conférence prend note du rapport du Directeur général sur l'établissement de relations officielles avec des organisations internationales (à l'exclusion des Nations Unies et des Institutions spécialisées), tant intergouvernementales que non gouvernementales. 5/

321. La Conférence note également la déclaration du Représentant de la Chine, selon laquelle certaines organisations non gouvernementales entretenant des relations officielles avec la FAO comptent toujours parmi leurs membres certains groupes (ou personnel) contrôlés par la clique de Tchong Kai-shek qui s'est installée à Taiwan. La délégation chinoise a demandé à la FAO d'inviter instamment les organisations non gouvernementales entretenant des relations officielles avec la FAO à prendre immédiatement des dispositions visant à exclure ces groupes ou individus, comme l'ont fait certaines autres institutions spécialisées.

322. Les renseignements dont on dispose sur la composition actuelle des organisations non gouvernementales sont incomplets. Il a cependant été noté que la présente section du rapport serait portée à la connaissance de toutes les organisations non gouvernementales entretenant des relations officielles avec la FAO.

1/ Le projet d'arrangement complémentaire figure à l'Annexe G du rapport du Conseil, CL 72/REP.

2/ C 77/LIM/24; C 75/REP, par. 3.34 CL 72/REP, par. 121 à 129 et Annexe H; C 77/III/PV/5; C 77/III/PV/9; C 77/II/PV/17; C 77/II/PV/19; C 77/PV/20; cf. par. 245.

3/ CL 72/REP, par. 128 (Rés. 3/72).

4/ C 77/18, C 77/18-Sup.1, C 77/III/PV/5; C 77/PV/20.

5/ Annexe A et Sup. au document C 77/18.

Amendements au Règlement financier 1/

323. La Conférence note que le Conseil à ses soixante-neuvième et soixante-dixième sessions, a recommandé que la Conférence approuve des amendements au Règlement financier, permettant i) de permettre le report des fonds non engagés au titre du Programme de coopération technique et ii) de déléguer des pouvoirs en matière de dépenses à des personnes n'appartenant pas à la FAO.

324. La Conférence adopte la résolution ci-après:

Résolution 22/77

AMENDMENTS AU REGLEMENT FINANCIER

LA CONFERENCE,

Notant la nécessité de permettre le report des fonds non engagés au titre du Programme de coopération technique, afin de mettre en oeuvre le principe selon lequel le financement intégral des projets approuvés doit être la norme du programme;

Notant également que l'évolution de l'assistance au développement entraîne un transfert progressif de responsabilité des experts recrutés internationalement vers le personnel national, de sorte que le Directeur général doit de temps à autre déléguer des pouvoirs en matière de dépenses à des personnes non fonctionnaires de la FAO;

Notant les rapports des soixante-neuvième et soixante-dixième session du Conseil;

Décide d'amender le Règlement financier comme suit 2/ :

4.2 Hormis les dispositions du paragraphe 4.3 du Règlement financier relatives au Programme de coopération technique /Les/ les crédits couvrent les dépenses pendant l'exercice financier auquel il se rapportent /./ et /Les/ les crédits non engagés à l'expiration de l'exercice financier sont annulés.

4.3 Les crédits votés par la Conférence pour le Programme de coopération technique ainsi que tous fonds transférés au Programme de coopération technique en vertu du paragraphe 4.5 b) du Règlement financier couvriront les dépenses pendant l'exercice financier suivant celui au cours duquel lesdits fonds ont été votés ou transférés. Les crédits non utilisés à la clôture de l'exercice financier suivant celui au cours duquel les fonds ont été votés ou transférés seront annulés. 3/

10.1 Le Directeur général:

.....
.....

c) Désigne les fonctionnaire et, le cas échéant, les autres personnes autorisés à recevoir des fonds, procéder à des engagements de dépenses prévisionnels et courants et effectuer des paiements au nom de l'Organisation.

(Adoptée le 29 novembre 1977)

1/ C 77/LIM/7, C 77/LIM/34, CL 72/REP, par. 89-92, C 77/III/PV/5, C 77/PV/20.

2/ Les mots supprimés sont entre crochets, les mots ajoutés sont soulignés.

3/ Les actuels articles 4.3, 4.4 et 4.5 du Règlement financier seront renumérotés et deviendront respectivement 4.4, 4.5 et 4.6.

Amendements aux conventions conclues au titre de l'Article XIV
de l'Acte constitutif de la FAO

- Convention internationale sur la protection des végétaux 1/

325. La Conférence a examiné les projets d'amendement à la Convention internationale sur la protection des végétaux qui ont été proposés par une consultation gouvernementale 2/ (à laquelle participaient des experts représentant les gouvernements des parties contractantes) et qui ont été ensuite examinés par le Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ). Les amendements proposés avaient essentiellement pour objet d'adapter la Convention aux besoins actuels de la lutte contre les ennemis et maladies importants des végétaux et produits végétaux et de l'action préventive pour éviter leur propagation et leur introduction à travers les frontières nationales. Une innovation importante proposée consiste à remplacer le certificat phytosanitaire type figurant en annexe à la Convention par une version amendée et à introduire un "modèle de certificat phytosanitaire pour la réexportation". Les amendements proposés ont été présentés à la Conférence pour approbation conformément à la procédure prescrite à l'Article XIII de la Convention.

326. La Conférence a jugé souhaitable, de manière générale, la plupart des amendements proposés, y compris l'adoption du modèle de certificat phytosanitaire pour la réexportation, et plusieurs délégations se sont déclarées prêtes à approuver les amendements tels que proposés par la Consultation gouvernementale et examinés par le CQCJ. Selon certaines délégations, les amendements proposés se traduisent par de nouvelles obligations aux termes de l'article XIII de la Convention. Certaines délégations ont exprimé leur préférence pour le maintien du certificat phytosanitaire type sous sa forme actuelle, considérant que les amendements à ce dernier certificat proposés - ainsi qu'une définition du terme "ennemis visés par la réglementation phytosanitaire" qui intervient dans ce certificat - feraient peser des responsabilités accrues sur les organisations chargées de la protection des végétaux, notamment celles des pays exportateurs. Quelques délégations ont estimé que d'autres dispositions, pour lesquelles aucun amendement n'a été proposé, devraient également être réexaminées. En particulier, les délégations de Cuba et de l'Algérie ont exprimé l'opinion que l'Article IX devrait prévoir la solution des différends par voie diplomatique entre les parties intéressées, et que l'Article XI reflète des aspects d'une situation coloniale qui pourraient être contraires à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale des Nations Unies.

327. Certaines délégations ont considéré que, malgré l'absence de consensus touchant certains des amendements proposés, la Conférence devrait approuver le projet de texte révisé de la Convention, étant donné qu'il représente un compromis résultant de plusieurs années de discussion. Toutefois, la majorité des délégations a jugé que les questions soulevées nécessitent un examen ultérieur et que le moment n'est pas venu pour la Conférence de donner son approbation.

328. La Conférence décide donc de renvoyer l'examen et l'approbation finale d'une version révisée de la Convention à sa vingtième session. En même temps, la Conférence recommande que l'on prenne les mesures ci-après en vue d'aboutir à un accord sur une telle version révisée à sa prochaine session: le Directeur général transmettra à toutes les parties à la Convention et aux autres Etats Membres de la FAO un document qui contiendra le projet de version révisée de la Convention, tel que soumis à la présente session, fera ressortir les principales vues formulées à cette session, y compris des dispositions de caractère purement juridique, allant à l'encontre de l'évolution du droit international et invitera les gouvernements intéressés à envoyer au Secrétariat leurs observations et leurs propositions. Le Comité de l'agriculture du Conseil sera alors invité à examiner le projet de version révisée de la Convention à la lumière d'un document où seront rassemblées les observations et les propositions formulées par les gouvernements, et à recommander à la Conférence les modifications du texte révisé jugées appropriées pour en assurer l'acceptation la plus large possible. Le document susmentionné pourrait aussi être communiqué au Comité des produits du Conseil et au CQCJ pour observations.

1/ C 77/LIM/26; C 69/REP par. 414; C 71/REP par. 187; CL 72/5 par.37-52; CL 72/REP par.133-137; C 77/III/PV/6; C 77/III/PV/7; C 77/III/PV/8; C 77/III/PV/9; C 77/III/PV10; C 77/PV/22.
2/ Le rapport de la Consultation gouvernementale sur la Convention internationale pour la protection des végétaux (1976) figure dans le document AGP: 1976/M/13.

- Convention internationale sur le peuplier 1/

329. La Conférence a été informée que la Commission internationale du peuplier a adopté, à sa troisième session spéciale (15 novembre 1977), des amendements à la Convention plaçant la Commission dans le cadre de la FAO.

330. Deux de ces amendements visent à modifier la fréquence des sessions ordinaires de la Commission, laquelle serait convoquée tous les quatre ans au lieu de tous les deux ans comme le prévoyait la Convention, et ramener de six à quatre ans la durée du mandat des membres du Comité exécutif de la Commission. Les deux autres amendements sont nécessaires pour mettre en oeuvre les résolutions 10/73 et 26/75 de la Conférence en vertu desquelles: (a) le droit de participer à des organismes et réunions de la FAO est étendu aux Etats qui, sans être membres de la FAO, font partie d'institutions spécialisées des Nations Unies ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique; et (b) la disposition stipulant que le règlement intérieur, et les amendements à ce dernier, adoptés par les organes statutaires de la FAO sont sujets à confirmation de la part de la Conférence ou du Conseil, est supprimée.

331. La Conférence, ayant examiné les amendements adoptés par la Commission, y souscrit en vertu du paragraphe 3 de l'Article XII de la Convention et adopte en conséquence la résolution ci-après:

Résolution 23/77

AMENDEMENTS A LA CONVENTION PLAÇANT LA COMMISSION INTERNATIONALE DU PEUPLIER
DANS LE CADRE DE LA FAO

LA CONFERENCE,

Notant qu'à sa troisième session spéciale (15 novembre 1977) la Commission internationale du peuplier a adopté des amendements à la Convention plaçant la Commission dans le cadre de la FAO,

Considérant que, en vertu du paragraphe 3 de l'Article XII de la Convention, les amendements à la Convention ne prennent effet qu'à compter de leur approbation par la Conférence de l'Organisation,

Ayant examiné les amendements adoptés par la Commission à la session susmentionnée,

Approuve les amendements à la Convention plaçant la Commission internationale du peuplier dans le cadre de la FAO, tels qu'ils figurent à l'Annexe F au présent rapport.

(Adoptée le 30 novembre 1977)

1/ C 77/LIM/27, C 77/III/PV/6, C 77/III/PV/10; C 77/PV/22.

QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

Comptes vérifiés ^{1/}

332. La Conférence s'est félicitée de la qualité des rapports du Commissaire aux comptes.

333. La Conférence note qu'il est indiqué dans le rapport sur les comptes du Programme alimentaire mondial que, en 1975, les dépenses de consultation technique, d'administration et de soutien ont dépassé de 149 584 dollars les prévisions budgétaires, et que, de ce fait, le Commissaire aux comptes s'est estimé tenu d'apporter des réserves à sa certification des comptes.

334. La Conférence reconnaît que ce dépassement est dû à une augmentation des coûts de personnel, d'une part, et à un niveau d'activité plus élevé que prévu pour la manutention des produits offerts au Programme au titre de la Convention relative à l'aide alimentaire, d'autre part. On a fait observer que le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial avait demandé au Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire (CPA) d'approuver rétroactivement cette dépenses supplémentaire et que le CPA, à sa deuxième session (novembre 1976), avait donné son approbation rétroactive.

335. La Conférence déplore, avec le Comité de l'aide alimentaire, les retards avec lesquels les gouvernements bénéficiant de l'aide du PAM soumettent leurs rapports trimestriels et les comptes annuels et finals relatifs aux approvisionnements, retards mentionnés par le Commissaire aux comptes dans son rapport sur le Programme alimentaire mondial pour 1976. La Conférence souligne qu'il importe que le Directeur exécutif suive l'évolution de ces problèmes, de manière à s'assurer que l'aide alimentaire est bien reçue par les personnes auxquelles elle est destinée, que les envois ne dépassent pas les besoins, et que soient évitées pertes et détériorations.

336. La Conférence note que le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes du PNUD pour 1976 comporte des réserves, en raison des problèmes découlant essentiellement de la crise financière du PNUD. La Conférence souligne que ces réserves sont graves et qu'il importe de maintenir de stricts contrôles financiers. En outre, elle met en garde contre la fixation dans les documents de projet, d'objectifs par trop ambitieux et souligne qu'il importe de coordonner les activités entre le siège du PNUD et les institutions spécialisées, d'une part, et entre le siège et le terrain, d'autre part, dans tout le système des Nations Unies.

337. La Conférence prend note également des observations formulées par le Conseil à sa soixante-douzième session (novembre 1977), sur le rapport du Commissaire aux comptes intéressant le Programme ordinaire pour 1976. Elle déplore les insuffisances du contrôle financier et les défaillances enregistrées dans l'application des conseils fournis par les consultants de gestion. Elle note les mesures que le Directeur général a prises pour remédier à cette situation et l'encourage vivement dans cette voie.

338. La Conférence adopte la résolution ci-après:

^{1/} C 77/5, C 77/6, C 77/7, CC 77/8, C 77/9, C 77/LIM/14, C 77/III/PV/5, C 77/PV/20.

Résolution 24/77

COMPTES VERIFIES

LA CONFERENCE,

Ayant examiné les rapports des soixante-dixième et soixante-douzième sessions du Conseil,

Ayant examiné les comptes vérifiés ci-après et les rapports du Commissaire aux comptes y relatifs:

Programme ordinaire 1974-75

C 77/5

Programme des Nations Unies pour
le développement 1975 et 1976

C 77/6; C 77/9

Programme alimentaire mondial 1975 et 1976

C 77/7; C 77/8

Adopte lesdits comptes vérifiés

(Adoptée le 29 novembre 1977)

Barème des contributions 1978-79 ^{1/}

339. La Conférence rappelle qu'à sa huitième session (1955), elle avait décidé que le barème des contributions de la FAO pour les exercices à venir serait dérivé directement du barème de répartition des Nations Unies en vigueur pendant l'année civile durant laquelle se tient la session de la Conférence. A quatre reprises cependant, à commencer par le barème pour 1956-57, la Conférence a adopté des barèmes dérivés des barèmes de répartition des Nations Unies qui devaient entrer en vigueur le 1er janvier de l'année suivant la session de la Conférence, car ces nouveaux barèmes des Nations Unies comportaient des modifications importantes.

340. La Conférence note que la cinquième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies a récemment recommandé un barème révisé de répartition pour les Nations Unies en 1978-79, qui devrait être adopté par l'Assemblée générale aux environs de la mi-décembre. Ce barème tient compte d'une décision antérieure de l'Assemblée générale visant à ramener, à compter ^{2/} de 1978, à 0,01 pour cent la quote-part minimale qui était précédemment de 0,02 pour cent ^{2/}.

341. Vu l'importance de cette modification, la Conférence convient d'une manière générale que le barème de la FAO pour 1978-79 doit être directement dérivé du barème de répartition recommandé pour les Nations Unies pour 1978-79, par la Cinquième Commission de l'Assemblée générale ^{3/}.

342. La Conférence adopte la résolution ci-après:

1/ C 77/LIM/9, C 77/LIM/15-Rev.2, C 77/LIM/34, C 77/LIM/47, C 77/III/PV/6, C 77/III/PV/7, C 77/III/PV/10, C 77/PV/22.

2/ Résolution 31/95A adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 14 décembre 1976.

3/ Un petit nombre de délégations a exprimé quelques réserves.

Résolution 25/77

BAREME DES CONTRIBUTIONS 1978-79

LA CONFERENCE,

Ayant pris note des recommandations formulées par le Conseil à sa soixante-et-onzième session, 1/

Ayant appris toutefois que, postérieurement à ladite session du Conseil, la cinquième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies a recommandé que l'Assemblée générale adopte un barème de répartition pour 1978-79 comportant entre autres une quote-part minimale ramenée à 0,01 pour cent.

Décide d'adopter pour 1978-79 le barème des contributions figurant à l'Annexe G, qui est directement dérivé du barème de répartition des Nations Unies pour 1978-79, recommandé par la cinquième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies 2/.

(Adoptée le 30 novembre 1977)

Fonds de roulement: Remboursement des montants prélevés en 1974-75 3/

343. La Conférence note que le Conseil, à sa soixante-dixième session, a adopté une résolution différant la répartition de 112 854 dollars de l'excédent en espèces de 1974-75, jusqu'à ce que la Conférence ait examiné la façon dont le Fonds de roulement sera remboursé d'un même montant prélevé en 1974 pour prendre des mesures zoosanitaires d'urgence en Turquie à la fin de 1973.

344. La Conférence décide que le montant retenu sur l'excédent en espèces de 1974-75 sera utilisé pour rembourser le Fonds de roulement et adopte la résolution ci-après:

Résolution 26/77

REMBOURSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT DE PRELEVEMENTS EFFECTUES EN 1974-75
A L'AIDE DE L'EXCEDENT EN ESPECES DE 1974-75

LA CONFERENCE,

Considérant que le Directeur général, agissant en vertu des dispositions de la Résolution 17/69 de la Conférence et sur recommandation du Groupe consultatif d'experts chargé de lui donner des avis touchant les mesures initiales d'urgence contre les maladies du bétail et après avoir consulté le Président du Comité financier, a prélevé sur le Fonds de roulement un montant de 150 000 dollars afin d'aider à contenir une attaque de fièvre aphteuse survenue en Turquie à la fin de 1973,

Notant que 112 854 dollars ont été dépensés sur ledit prélèvement,

Notant en outre que le Conseil a donné instruction de différer la répartition de 112 854 dollars de l'excédent en espèces de 1974-75 jusqu'à ce que la Conférence ait examiné la question,

1/ CL 71/REP, paragraphe 183.

2/ Le barème des Nations Unies n'indique pas la quote-part du Viet Nam pour 1978-79; cet Etat Membre est inclus dans le barème de la FAO pour une quote-part de 0,01 pour cent.

3/ C 77/LIM/4; C 77/LIM/34; C 77/III/PV/5; C 77/PV/20.

Rappelant qu'aux termes de l'Article 6.5 b) du Règlement financier, les avances faites par le Fonds de roulement pour financer des dépenses de caractère exceptionnel sont remboursées selon les méthodes déterminées par la Conférence,

Décide que, nonobstant les dispositions de l'Article 6.1 b) du Règlement financier, un montant de 112 854 dollars pris sur ledit excédent sera retenu et utilisé pour rembourser le Fonds de roulement.

(Adoptée le 29 novembre 1977)

Répartition de l'excédent de trésorerie: ouverture du Compte de réserve spécial ^{1/}

345. La Conférence reconnaît avec le Conseil^{2/} qu'il est nécessaire de protéger le Programme de travail et budget de l'Organisation des effets des dépenses supplémentaires non inscrites au budget dues aux fluctuations monétaires défavorables et à l'inflation (voir aussi à cet égard la résolution 3/77 sur la prévention des pertes de produits alimentaires).

346. Elle décide en conséquence qu'un Compte de réserve spécial sera créé à dater du 31 décembre 1977 pour aider à protéger les Programmes de travail de l'Organisation des effets que pourraient avoir ces dépenses supplémentaires non inscrites au budget au cours de l'exercice 1978-79 et des exercices ultérieurs et adopte la résolution ci-après:

Résolution 27/77

OUVERTURE D'UN COMPTE DE RESERVE SPECIAL

LA CONFERENCE,

Rappelant ses résolutions 6/73 et 35/75;

Consciente de la nécessité d'assurer à l'Organisation des liquidités suffisantes pour financer les Programmes de travail approuvés par la Conférence pour 1978/79 et les exercices ultérieurs;

Reconnaissant que les dépenses supplémentaires non inscrites au budget, dues à l'inflation et aux fluctuations monétaires défavorables, peuvent avoir de graves répercussions sur le Programme de travail et budget de l'Organisation;

Ayant examiné les recommandations formulées par le Conseil à sa soixante et onzième session^{3/} au sujet des moyens de financer les dépenses supplémentaires non inscrites au budget auxquelles il pourra être nécessaire de faire face;

1. Décide de créer un Compte de réserve spécial à dater du 31 décembre 1977 pour aider à protéger les Programmes de travail de l'Organisation contre les effets que pourraient avoir ces dépenses au cours de l'exercice 1978-79 ou de tout exercice ultérieur;

2. Autorise le Directeur général à utiliser les fonds inscrits au compte de réserve aux fins suivantes:

^{1/} C 77/III/PV/6; C 77/III/PV/10; C 77/PV/22

^{2/} CL 71/REP, par. 186-191

^{3/} CL 71/REP, par. 191

a) dans tous les cas où le Fonds de roulement ne permet pas de financer les dépenses budgétaires, en attendant que les contributions des Etats Membres au budget aient été recouvrées, prélever des avances qui seront remboursées dès que possible à l'aide des contributions recouvrées par la suite;

b) financer les dépenses supplémentaires non inscrites au budget qui résultent de variations du change;

c) sous réserve d'un examen préalable par le Comité financier et de l'approbation du Conseil, financer les dépenses supplémentaires non inscrites au budget mais afférentes à des programmes approuvés et qui résultent de poussées inflationnistes imprévues, dans la mesure où ces dépenses ne peuvent être couvertes par voie d'économies budgétaires, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant représentant 2 pour cent du budget opérationnel effectif de l'exercice correspondant;

3. Donne instruction au Directeur général, nonobstant les dispositions de l'article 6.1 b) du Règlement financier de prélever à compter du 31 décembre 1977 un montant de 5 millions de dollars sur le compte d'attente créé aux termes de la résolution 35/75, pour le verser au compte de réserve spécial;

4. Donne également instruction au Directeur général de verser au Compte de réserve spécial en 1978-79 et au cours des exercices ultérieurs toutes économies qui auront pu être réalisées sur les dépenses de personnel en raison d'un écart favorable entre le taux de change de la lire utilisé pour le calcul du budget et le taux effectif des Nations Unies, en appliquant à cet effet une formule statistique appropriée;

5. Décide que tout solde inscrit au Compte de réserve spécial à la fin de l'exercice 1978-79 et de chaque exercice ultérieur sera reporté sur l'exercice suivant jusqu'à concurrence d'un montant correspondant au maximum à 2,5 pour cent du budget opérationnel effectif total dudit exercice suivant;

6. Demande au Directeur général, au cas où le solde créditeur à la fin de 1978-79 ou de tout autre exercice ultérieur n'atteindrait pas ce niveau de 2,5 pour cent du budget opérationnel total pour l'exercice suivant, de suggérer à la Conférence, par l'intermédiaire du Comité financier et du Conseil, des moyens de porter ce Compte de réserve spécial au niveau de 2,5 pour cent du budget opérationnel total dudit exercice suivant;

7. Décide en outre que tout solde créditeur à la fin de 1978-79 ou de tout exercice ultérieur excédant le montant défini au paragraphe 5 ci-dessus ne sera utilisé à aucun autre usage et sera reversé au Fonds général et réparti conformément aux dispositions de l'article 6.1 b) du Règlement financier.

(Adoptée le 30 novembre 1977)

Emoluments du Directeur général ^{1/}

347. La Conférence entérine la recommandation du Conseil ^{2/} tendant à aligner les émoluments du Directeur général sur ceux des chefs de Secrétariat des autres institutions.

348. La Conférence fait en outre sienne la recommandation du Conseil ^{3/} tendant à ce que l'indemnité de représentation du Directeur général soit également alignée sur celle des chefs de Secrétariat des autres institutions.

349. En conséquence, la Conférence adopte la résolution ci-après:

1/ C 77/LIM/34, C 77/III/PV/5, C 77/PV/20

2/ CL 71/REP, par. 194-196.

3/ CL 72/REP, par. 94-96.

Résolution 28/77

EMOLUMENTS DU DIRECTEUR GENERAL

LA CONFERENCE,

Rappelant qu'à sa dix-huitième session elle a fixé les émoluments et indemnités du Directeur général par les paragraphes 2 et 3 du dispositif de sa Résolution 40/75,

Notant qu'à sa trente et unième session L'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé certaines recommandations de la Commission de la fonction publique internationale qui modifient les traitements et indemnités des fonctionnaires du cadre organique et des catégories supérieures,

Notant en outre qu'à sa soixante-dixième session le Conseil a autorisé le Directeur général à amender le Statut du personnel de la FAO de manière à mettre en oeuvre les recommandations de la Commission telles qu'elles ont été approuvées par l'Assemblée générale des Nations Unies et avec effet de la même date, laquelle a été fixée au 1er janvier 1977,

Considérant que les modifications des traitements et indemnités des fonctionnaires du cadre organique et des catégories supérieures qui sont entrées en vigueur à la FAO au 1er janvier 1977 doivent s'appliquer rétroactivement au Directeur général,

Considérant également que le montant de l'indemnité de représentation du Directeur général, qui, à la FAO, a été fixé à 15 000 dollars E.U. au 1er janvier 1976, s'élevait au 1er janvier 1977 à 22 500 dollars E.U. à l'Organisation des Nations Unies et à 20 000 dollars E.U. à l'OIT et à l'Unesco,

Décide ce qui suit:

1. Le traitement annuel du Directeur général est ajusté rétroactivement à compter du 1er janvier 1977 et fixé ainsi: traitement brut: 99 350 dollars E.U.; traitement net: 53 200 dollars E.U. (taux avec personnes à charge) ou 48 080 dollars E.U. (taux sans personnes à charge); ajustement de poste par classe, 2 200 dollars E.U. (taux avec personnes à charge) ou 1 988 dollars E.U. (taux sans personnes à charge).
2. Le régime des indemnités et prestations applicables au Directeur général est amendé à partir du 1er janvier 1977 à l'instar de celui des fonctionnaires du cadre organique et des catégories supérieures;
3. Le montant de l'indemnité de représentation du Directeur général est porté à 20 000 dollars E.U. à compter du 1er janvier 1977.

(Adoptée le 29 novembre 1977)

Etat des contributions 1/

350. La Conférence note que le Conseil, à sa soixante-douzième session ^{2/}, a fait remarquer qu'une grande partie des Etats Membres n'ont pas observé les dispositions de l'article 5.5 du Règlement financier, qui prescrit en fait aux Etats Membres de verser leurs contributions vers le milieu du mois de février de chaque année. Elle invite donc tous les Etats Membres à faire face promptement à leurs engagements et insiste auprès des Etats Membres dont l'exercice financier ne correspond pas à l'année civile prise pour base par la FAO, pour qu'ils ouvrent à l'avance les crédits budgétaires indispensables pour pouvoir s'acquitter à échéance de leurs obligations envers la FAO. Alors que cette modification du système de vote des crédits pourrait être opérée une fois pour toutes par les Etats Membres intéressés, l'Organisation risque de rencontrer des difficultés financières à l'avenir s'ils ne le font pas.

1/ C 77/LIM/II, C 77/LIM/31, C 77/III/PV/6, C 77/PV/20.

2/ CL 72/REP par. 74-77.

Barème des contributions des nouveaux Etats Membres 1/

351. En vertu des dispositions de l'article XVIII-3 de l'Acte constitutif, de l'article XIX-3 du RGO et de l'article V.8 du Règlement financier, la Conférence décide que les contributions que doivent verser pour 1977 les Etats Membres nouvellement admis et leurs avances au Fonds de roulement, conformément à l'article VI.2 b) ii) du Règlement financier, seront les suivantes:

	<u>Contributions dues pour 1977</u>	<u>Avances dues au Fpnds de roulement</u>
	\$	\$
Angola	4 080	1 300
Comores	4 080	1 300
République démocratique populaire de Corée	12 240	3 900
Djibouti	4 080	1 300
Mozambique	4 080	1 300
Namibie	4 080	1 300
Sao Tomé-et-Principe	4 080	1 300
Seychelles	4 080	1 300

1/ C 77/LIM/22, C 77/PV/3, C 77/PV/24.

NOMINATIONS ET ELECTIONS

Demandes d'admission à la qualité de Membre de l'Organisation 1/

352. La Conférence était saisie de demandes d'admission à la qualité de Membre émanant des pays ci-après: Angola, Comores, République démocratique populaire de Corée, Djibouti, Mozambique, Namibie ^{2/}, Sao Tomé-et-Principe et Seychelles. Ces demandes ont été présentées dans les délais prescrits par l'article XIX du Règlement général de l'Organisation. Elles ~~contenaient~~ l'instrument officiel requis par l'article II de l'Acte constitutif ou en étaient accompagnées, de sorte qu'elles ont été jugées recevables.

353. La Conférence a procédé à un scrutin secret concernant ces huit demandes d'admission, conformément à l'article II-2 de l'Acte constitutif et à l'article XII-9 du Règlement général de l'Organisation. Les résultats du vote ont été les suivants:

Admission de l'Angola

1. Nombre de bulletins de vote distribués	127
2. Bulletins nuls	1
3. Abstentions	6
4. Suffrages exprimés	120
5. Majorité requise	80
6. Votes pour	115
7. Votes contre	5

Admission des Comores

1. Nombre de bulletins de vote distribués	128
2. Bulletins nuls	1
3. Abstentions	5
4. Suffrages exprimés	122
5. Majorité requise	82
6. Votes pour	121
7. Votes contre	1

Admission de la République démocratique populaire de Corée

1. Nombre de bulletins de vote distribués	128
2. Bulletins nuls	1
3. Abstentions	10
4. Suffrages exprimés	117
5. Majorité requise	78
6. Votes pour	110
7. Votes contre	7

Admission de Djibouti

1. Nombre de bulletins de vote distribués	128
2. Bulletins nuls	1
3. Abstentions	3
4. Suffrages exprimés	124
5. Majorité requise	83
6. Votes pour	123
7. Votes contre	1

1/ C 77/14; C 77/14-Sup.1, C 77/INF/7, C 77/PV/3, C 77/PV/4, C 77/PV 20)

^{2/} Demande présentée par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie.

Admission du Mozambique

1. Nombre de bulletins de vote distribués	128
2. Bulletins nuls	1
3. Abstentions	6
4. Suffrages exprimés	121
5. Majorité requise	81
6. Votes pour	118
7. Votes contre	3

Admission de la Namibie

1. Nombre de bulletins de vote distribués	128
2. Bulletins nuls	1
3. Abstentions	11
4. Suffrages exprimés	116
5. Majorité requise	78
6. Votes pour	112
7. Votes contre	4

Admission de Sao Tomé-et-Principe

1. Nombre de bulletins de vote distribués	128
2. Bulletins nuls	1
3. Abstentions	4
4. Suffrages exprimés	123
5. Majorité requise	82
6. Votes pour	122
7. Votes contre	1

Admission des Seychelles

1. Nombre de bulletins de vote distribués	128
2. Bulletins nuls	1
3. Abstentions	3
4. Suffrages exprimés	124
5. Majorité requise	83
6. Votes pour	123
7. Votes contre	1

354. En conséquence, la Conférence admet l'Angola, les Comores, la République démocratique populaire de Corée, Djibouti, le Mozambique, la Namibie, Sao Tomé-et-Principe et les Seychelles à la qualité de membres de l'Organisation.

Election des membres du Conseil 1/

355. La Conférence élit les Etats Membres ci-après à la qualité de membres du Conseil:

Régions et sièges

Membres

Période: novembre 1977 - 31 décembre 1978

Afrique (1)

Ghana

Asie et Extrême-Orient (1)

Sri Lanka

1/ C 77/11; C 77/11-Corr.1; C 77/LIM/39; C 77/LIM/40; C 77/LIM/41; C 77/LIM/45;
C 77/LIM/45-Sup.1; C 77/PV/18; C 77/PV/22; C 77/PV/23; C 77/PV/24; Cf.par. 288-292.

Période: novembre 1977 - novembre 1979

Afrique (1)

Ouganda

Proche-Orient (1)

Liban

Période: novembre 1977 - 31 décembre 1980

Afrique (5)

Algérie
Libéria
Tanzanie
Tchad
Zaïre

Europe (3)

Belgique
Hongrie
Malte

Amérique latine (5)

Brésil
Colombie
Cuba
Jamaïque
Mexique

Proche-Orient (2)

Afghanistan
Irak

Amérique du Nord (2)

Canada
Etats-Unis d'Amérique

Période: 1er janvier 1979 - novembre 1981

Afrique (4)

Botswana
Ghana
Madagascar
Sénégal

Asie et Extrême-Orient (3)

Inde
Pakistan
Sri Lanka

Europe (4)

France
Italie
Royaume-Uni
Suède

Amérique latine (1)

El Salvador

Proche-Orient (3)

Arabie Saoudite
Egypte
Koweït

Pacifique Sud-Ouest (1)

Australie

Nomination du Président indépendant du Conseil 1/

356. Après avoir voté au scrutin secret conformément aux dispositions de l'article XII.9 a) du Règlement général de l'Organisation, la Conférence adopte la résolution ci-après:

Résolution 29/77

NOMINATION DU PRESIDENT INDEPENDANT DU CONSEIL

LA CONFERENCE,

Ayant procédé à un vote au scrutin secret conformément aux dispositions de l'article XII du Règlement général de l'Organisation,

1. Déclare que M. BUKAR SHAIB est nommé Président indépendant du Conseil pour une période de deux ans, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la session ordinaire de la Conférence qui se tiendra en 1979; et

Ayant pris acte des recommandations présentées par le Bureau conformément aux dispositions de l'article XXIII du Règlement général de l'Organisation,

2. Décide que les conditions et indemnités attachées à la charge de Président indépendant du Conseil seront les suivantes:

a) Une indemnité annuelle équivalant à 10 000 dollars pour frais de représentation et services de secrétariat au lieu de résidence du Président, étant entendu que le Directeur général fournira un service de secrétariat au Président lorsque celui-ci assiste à des sessions du Conseil ou de la Conférence; la moitié de cette indemnité sera payée en dollars des Etats-Unis, et le solde, en totalité ou en partie, dans la devise du pays dont le Président est ressortissant, ou en lires italiennes, à son choix;

b) Une indemnité journalière équivalant à celle que reçoit le Directeur général adjoint, lorsque le Président s'absente de sa résidence pour les affaires du Conseil, étant entendu que cette indemnité est ramenée à 20 dollars pendant la durée du voyage;

c) Les frais de voyage, y compris l'indemnité journalière ci-dessus, sont à la charge de l'Organisation, conformément aux règlements et aux pratiques actuellement en vigueur, lorsque le Président assiste à des sessions du Conseil, du Comité du programme, du Comité financier ou de la Conférence, ou lorsqu'il est invité par le Conseil ou par le Directeur général à se déplacer pour d'autres raisons.

(Adoptée le 28 novembre 1977)

1/ C 77/15; C 77/LIM/44, par.2; C 77/PV/18; C 77/PV/19; C 77/PV/24.

Nomination du Président indépendant du Conseil
au Comité de la Caisse des pensions 1/

- Nomination des représentants des Etats Membres

357. En application des dispositions de l'article 6 c) des Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, la Conférence nomme les représentants suivants au Comité de la Caisse des pensions du personnel de la FAO pour la période allant du 1er janvier 1978 au 31 décembre 1979:

- Membres

Gerhard Lieber

Conseiller (FAO)

Représentant permanent suppléant de la République fédérale d'Allemagne auprès de la FAO

Ambassade de la République fédérale d'Allemagne

Rome

Syed Shahid Mahdi

Conseiller

Représentant permanent de la République de l'Inde auprès de la FAO

Ambassade de la République de l'Inde

Rome

Giuseppe de Michelis di Slonghello

Conseiller

Représentant permanent suppléant de l'Italie auprès de la FAO

Mission permanente de l'Italie auprès de la FAO

Rome

- Suppléants

Sayed Amir Abdalla Khalil

Conseiller

Représentant permanent de la République démocratique du Soudan auprès de la FAO

Ambassade de la République démocratique du Soudan

Rome

Alfred Imbahale Machayo

Ministre plénipotentiaire

Représentant permanent du Kenya auprès de la FAO

Représentation permanente du Kenya auprès de la FAO

Rome

Horatio Mends

Ministre conseiller (agriculture)

Représentant permanent de la République du Ghana auprès de la FAO

Ambassade de la République du Ghana

Rome

1/ C 77/16; C 77/PV/18.

QUESTIONS DIVERSES

Activité A.H. Boerma 1/

358. La Conférence prend note de la décision prise par le Conseil à sa soixante et onzième session à l'effet que le prix A.H. Boerma, d'un montant de 10 000 dollars, soit décerné tous les deux ans à un ou plusieurs auteurs dont les écrits sont susceptibles d'avoir éveillé l'intérêt public au niveau international et suscité son soutien pour les mesures tendant à résoudre le problème alimentaire mondial. Le ou les lauréats seront choisis par le Directeur général, compte tenu des recommandations pertinentes du Conseil. Le prix sera décerné lors des sessions de la Conférence.

Corps international de volontaires de l'alimentation 2/

359. On est convenu, d'une façon générale, de la nécessité d'un programme de coopération internationale à long terme visant à stimuler la production alimentaire et à éliminer définitivement la pauvreté et la faim dans les campagnes. Comme suite à la suggestion exprimée à la Conférence commémorative Mc Dougall qui a précédé la dix-neuvième session de la Conférence de la FAO - suggestion selon laquelle un corps international de volontaires de l'alimentation devrait être créé - le Directeur général a été prié d'examiner, en consultation avec les organisations intéressées, les possibilités de créer un corps international de volontaires de l'alimentation, ainsi que les conséquences éventuelles d'une telle création, et de présenter en 1978 au Conseil de la FAO un rapport sur ce sujet, accompagné de recommandations.

Date et lieu de la vingtième session de la Conférence 3/

360. La Conférence décide que sa vingtième session se tiendra à Rome du 10 au 29 novembre 1979.

1/ C 77/LIM/6; C 77/PV/18; C 77/PV/20.

2/ C 77/LIM/3; C 77/PV/3; C 77/II/PV/19; C 77/PV/24.

3/ C 77/PV/24.

ORDRE DU JOUR DE LA DIX-NEUVIEME SESSION DE LA CONFERENCE

INTRODUCTION ET QUESTIONS DE PROCEDURE

1. Election du Président et des Vice-Présidents
2. Constitution du Bureau et de la Commission de vérification des pouvoirs
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Organisation de la session et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour
5. Admission d'observateurs

PREMIERE PARTIE - PRINCIPALES TENDANCES ET QUESTIONS DE POLITIQUE EN MATIERE D'ALIMENTATION ET D'AGRICULTURE

6. Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture
7. Prévention des pertes alimentaires
8. Progrès accomplis en ce qui concerne l'Ajustement agricole international
9. Evolution du régime des mers et incidences sur les pêches

DEUXIEME PARTIE - ACTIVITES ET PROGRAMMES DE L'ORGANISATION

10. Programme de travail et budget pour 1978-79
 - 10.1 Evaluation du Programme ordinaire
 - 10.2 Décentralisation au niveau des pays
11. Examen des programmes de terrain
12. Objectifs à moyen terme
13. Coopération technique entre pays en développement dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation
14. Programme alimentaire mondial ONU/FAO
15. Relations et consultations avec les organisations internationales, notamment:
 - 15.1 Relations avec le Conseil mondial de l'alimentation (CMA), le Groupe consultatif de la production alimentaire et de l'investissement (GCPAI) et le Fonds international de développement agricole (FIDA)
 - 15.2 Autres questions découlant des débats des Nations Unies et des institutions spécialisées
 - 15.3 Relations avec les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales, y compris les syndicats internationaux
16. Organisation de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural

TROISIEME PARTIE - QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET ADMINISTRATIVES

A. Questions constitutionnelles et juridiques

17. Composition et mandat du Conseil, du Comité du programme, du Comité financier et du Comité des questions constitutionnelles et juridiques
18. Amendements à l'Acte constitutif et au Règlement général de l'Organisation
19. Rapport statutaire sur l'état des conventions et accords et sur les amendements y relatifs
20. Autres questions constitutionnelles et juridiques, notamment:
 - 20.1 Accords concernant les relations avec le Conseil mondial de l'alimentation et le Fonds international de développement agricole
 - 20.2 Octroi du statut officiel à des organisations internationales non gouvernementales
 - 20.3 Amendements au Règlement financier
 - 20.4 Amendements aux conventions conclues en vertu de l'Article XIV de l'Acte constitutif de la FAO
 - Convention internationale sur la protection des végétaux
 - Convention internationale sur le peuplier

B. Questions administratives et financières

21. Comptes vérifiés
22. Barème des contributions
23. Autres questions administratives et financières, notamment:
 - 23.1 Fonds de roulement:remboursement des montants prélevés en 1974-75
 - 23.2 Répartition de l'excédent de trésorerie
 - 23.3 Emoluments du Directeur général

QUATRIEME PARTIE - NOMINATIONS ET ELECTIONS

24. Demandes d'admission à la qualité de Membres de l'Organisation:
 - Angola
 - Comores
 - République populaire démocratique de Corée
 - Djibouti
 - Mozambique
 - Sao Tomé-et-Principe
 - Seychelles
 - Namibie
25. Election des Membres du Conseil
26. Nominations:
 - 26.1 Nomination du Président indépendant du Conseil
 - 26.2 Nomination des représentants des Etats Membres au Comité de la Caisse des pensions

CINQUIEME PARTIE - QUESTIONS DIVERSES

27. Activité A.H. Boerma

28. Date et lieu de la vingtième session de la Conférence

29. Autres questions

APPENDIX B
ANNEXE B
APENDICE B

LIST OF DELEGATES AND OBSERVERS

LISTE DES DELEGUES ET OBSERVATEURS

LISTA DE DELEGADOS Y OBSERVADORES

Chairman	:	
Président	:	Toyib Hadiwijawa (Indonesia)
Presidente	:	
Vice-Chairmen	:	Ottorino R. Borin (Italy)
Vice-Presidents	:	Simon Essimengane (Gabon)
Vicepresidentes	:	Salah Juma'a (Jordan)

MEMBER NATIONS

ETATS MEMBRES

ESTADOS MIEMBROS

	AFGHANISTAN - AFGANISTAN	Suppléant	Yucef STAMBOULI Conseiller Ministère de l'Hydraulique, Mise en valeur des terres et Environnement, Alger
Delegate	Abdul MAJID President of Planning Department Acting Deputy-Minister of Agriculture and Irrigation, Kabul		
Alternate	M. HAQ NAIKZAD President Credit and Cooperatives Department Ministry of Agriculture and Irrigation, Kabul	مناوب	يوسف استامبولي مستشار وزارة المياه والبيئة واستصلاح الأراضي الجزائر
Alternate	Mohammad AREF NOORI President Plant Research Department Ministry of Agriculture, Kabul	Conseiller	Mustapha BOUZIANE Sous-Directeur de la réforme agraire Ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire, Alger
Associate	Nazar Mohammad AZIZI Minister Counsellor Embassy of the Republic of Afghanistan, Rome	مستشار	أبو زيان مصطفى نائب مدير الثورة الزراعية وزارة الفلاحة والاصلاح الزراعي الجزائر
	ALBANIA - ALBANIE		
Délégué	Kristaq KULE Vice-Ministre de l'agriculture Tirana	Conseiller	Abdelkader TAFFAR Secrétaire des Affaires Etrangères Ministère des Affaires Etrangères Alger
Conseiller	Lufter XHUVELI Directeur de l'Institut supérieur de l'agriculture, Tirana		
Conseiller	Alkyz CERGA Ministère des affaires étrangères Tirana	مستشار	عبد القادر طافر كاتب وزارة الشؤون الخارجية الجزائر
Conseiller	Lorenc NENSHATI Attaché Ambassade de la République populaire socialiste d'Albanie Rome	Conseiller	Abdelkader BENSIALI Expert agricole Ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire, Alger
	ALGERIA - ALGERIE - ARGELIA - الجزائر	مستشار	عبد القادر بن سي علي تقني فلاحي وزارة الزراعة والاصلاح الزراعي الجزائر
Délégué	Abdelmadjid FASLA Directeur du Service des Organisations internationales Ministère des Affaires étrangères Alger		
مندوب	عبد المجيد فاصلة مدير المنظمات الدولية وزارة الشؤون الخارجية الجزائر	Delegado	ANGOLA
Suppléant	Mohamed Abdelaziz BENDJENNA Ministre plénipotentiaire Ambassade de la République algérienne démocratique et populaire Représentant permanent suppléant de l'Algérie auprès de la FAO, Rome	Suplente	Venancio da SILVA Embajador de la República Popular de Angola en Italia, Roma
مناوب	ابن جنة محمد عبد العزيز وزير مفوض، بسفارة الجزائر ومندوب الجزائر الدائم لدى المنظمة روما	Suplente	Adolfo NSIKALANGO Director del Departamento de Cooperación y Asuntos Económicos Ministerio de Relaciones Exteriores Luanda
		Suplente	Doña Deolinda BEBIANA D'ALMEIDA Responsable del Sector de Organizaciones Internacionales Ministerio de Relaciones Exteriores Luanda

Suplente	Julio Artur DE MORAIS Coordinador del Gabinete de Planeación Ministerio de Agricultura, Luanda	Alternate	T.J. KELLY First Assistant Secretary Development Division Department of Primary Industry Canberra
Suplente	Fernando Augusto PACHECO DOS SANTOS Coordinador de la D.N.O.P. Ministerio de Agricultura, Luanda	Alternate	E.D. LETTS Counsellor (Agriculture) Australian High Commission, London
Asesor	Srta. Emilita Manuel DE SOUSA RIBEIRO Secretaría del Ministerio de Agricultura, Luanda	Alternate	P. ALPEN Counsellor Australian Embassy, Rome
Asesor	Felício TELMO Ministerio de Relaciones Exteriores Luanda	Alternate	J.L. SAULT Counsellor (Agriculture) Australian Embassy, Rome
	ARGENTINA - ARGENTINE	Associate	D. RITCHIE Third Secretary Australian Embassy, Rome
Delegado	Mario Antonio CADENAS MADARIAGA Secretario de Estado de Agricultura y Ganadería, Buenos Aires		AUSTRIA - AUTRICHE
Suplente	Alberto Ramón MIHURA Subsecretario de Ganadería Buenos Aires	Delegate	Günter HAIDEN Minister of Agriculture and Forestry, Vienna
Suplente	Rolando J. GHISANI Embajador de la República Argentina en Italia Representante Permanente de Argentina ante la FAO, Roma	Alternate	Hermann REDL Ministerialrat Federal Ministry of Agriculture and Forestry, Vienna
Suplente	Juan Carlos VIGNAUD Ministro Plenipotenciario Director General de Relaciones Económicas Bilaterales, Buenos Aires	Associate	Aurel SAUPE Secretary Austrian Embassy, Rome
Suplente	Carlos KELLER SARMIENTO Ministro Plenipotenciario Embajada de Argentina, Roma	Associate	Peter ROSENEGGER Attaché Permanent Representative of Austria to FAO, Rome
Suplente	Carlos Darwin SANCHEZ AVALOS Director General Servicio Agrario Internacional, Buenos Aires		BAHAMAS
Suplente	Sra. Doña Ileana DI GIOVAN de SUAREZ Secretario de Embajada Ministerio de Relaciones Exteriores y Culto, Buenos Aires		
Suplente	Sra. Doña Ana Cristina BERTA de ALBERTO Secretario de Embajada Ministerio de Relaciones Exteriores y Culto, Buenos Aires	Delegate	BAHRAIN - BAHEIN — البحرين Habib Ahmed KASSEM Minister of Trade and Agriculture Manama
Asesor	Juan DUMAS Consejero Agrícola Embajada de Argentina ante la CEE y los países miembros, Bruselas	مندوب	حبيب أحمد قاسم وزير التجارة والزراعة المنامة
	AUSTRALIA - AUSTRALIE	Alternate	Siddiq Sharaf AL-ALAWI Chief Engineer Ministry of Commerce and Agriculture Manama
Delegate	W. IVES Secretary Department of Primary Industry Canberra	مندوب	صديق شرف العلوي رئيس المهندسين وزارة التجارة والزراعة المنامة
Alternate	R.M. WATTS Director-General N.S.W. Department of Agriculture Sydney		

Alternate
Abdulla Ahmed MANSOOR
Superintendent of Plant Protection
Directorate of Agriculture, Manama

مناوب

عبد الله أحمد منصور
مراقب الإنتاج النباتي
مديرية الزراعة
المنامة

Alternate
Jassim Mohamed Ahmed AL SHAIK
Supervisor, Animal Production
Section
Directorate of Agriculture, Manama

مناوب

جاسم محمد أحمد الشيخ
مسؤول قسم الإنتاج الحيواني
مديرية الزراعة
المنامة

BANGLADESH

Delegate
AZIZ-UL HUQ
Presidential Adviser in Charge of
the Ministry of Agriculture, Dacca

Alternate
Fakhruddin AHMED
Ambassador of Bangladesh in Italy
Permanent Representative of
Bangladesh to FAO, Rome

Alternate
A.Z.M. Obaidullah KHAN
Secretary in charge of the
Ministry of Agriculture, Dacca

Alternate
Quazi HABIBUL HAQUE
Economic and Commercial Counsellor
Embassy of the People's Republic
of Bangladesh
Alternate Permanent Representative
of Bangladesh to FAO, Rome

Alternate
M. ISHAQUE
Joint Secretary
Ministry of Agriculture, Dacca

Alternate
A.Z.M. SHAMSUL ALAM
Joint Secretary
Ministry of Food, Dacca

Alternate
Abdul Fazal CHOWDHURY
Joint Secretary
Ministry of Relief and
Rehabilitation, Dacca

Alternate
Md. FAISAL
Chief, Planning and Policy
Ministry of Agriculture, Dacca

Adviser
Mominul Hoque KHAN
Assistant Private Secretary to
the Presidential Adviser
Ministry of Agriculture, Dacca

BARBADOS - BARBADE

Delegate
C.L. BOLDEN
Minister of Agriculture, Food and
Consumer Affairs, St. Michael

Alternate
R.W. KELLMAN
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture, Food and
Consumer Affairs, St. Michael

Alternate
L.H. SMITH
Chief Agricultural Officer
Ministry of Agriculture, Food and
Consumer Affairs, St. Michael

BELGIUM - BELGIQUE - BELGICA

Délégué
A. HUMBLET
Ministre de l'Agriculture et des
Classes moyennes, Bruxelles

Suppléant
H. BAEYENS
Ambassadeur, Représentant permanent
de la Belgique auprès de la FAO, Rome

Suppléant
J. TROUVEROY
Ministre Plénipotentiaire
Chef du Service des relations
économiques multilatérales
Ministère des Affaires Etrangères
Bruxelles

Suppléant
Mme. S. VERVALCKE
Directeur d'administration
à l'Administration générale de
la Coopération au Développement
"Coopération multilatérale"
Bruxelles

Suppléant
A. DEBOUVERIE
Inspecteur en Chef
Directeur des relations
internationales
Ministère de l'Agriculture,
Bruxelles

Conseiller
P. LAVALLEYE
Directeur d'administration au
Ministère des Affaires étrangères
Bruxelles

Conseiller
L. CEYSSENS
Conseiller de légation,
Service des Organisations
internationales
Ministère des Affaires étrangères
Bruxelles

Conseiller
A. RAMBOUX
Conseiller à l'Administration
générale de la Coopération au
Développement
"Coopération multilatérale"
Bruxelles

Conseiller
P. GHYSELS
Conseiller au Cabinet de la
Coopération au Développement
Bruxelles

Conseiller
J.P. DELBUSHAYE
Conseiller adjoint
Service des Organisations
internationales,
Ministère des Affaires étrangères
Bruxelles

BRAZIL - BRESIL - BRASIL

Conseiller	G. HOYOS Attaché au Cabinet de la Coopération au Développement Bruxelles	Delegate	Alysson PAULINELLI Minister of Agriculture, Brasilia
		Alternate	Bernardo de AZEVEDO BRITO Permanent Representative of Brazil to FAO, Rome
Conseiller	K.H.M. HEUTS Ingénieur agronome à l'Admi- nistration générale de la Coopération au Développement 'Coopération multilatérale' Bruxelles	Alternate	Raul Octavio AMARAL DO VALLE Under-Secretary for Agricultural Planning and Budget Ministry of Agriculture, Brasilia
	BENIN	Alternate	Gilberto de LAMARTINE E MELLO Coordinator for Agricultural International Affairs Ministry of Agriculture, Brasilia
Délégué	Philippe AKPO Ministre du Développement rural et de l'action coopérative Ministère de l'Agriculture, Cotonou	Associate	Manoel A. da Fonseca Couto GOMES PEREIRA Alternate Permanent Representative of Brazil to FAO, Rome
Suppléant	Ernest T. OROUNLA Directeur Général adjoint Ministère du Développement rural et de l'Action coopérative Porto-Novo	Adviser	Paulo Cesar de OLIVEIRA CAMPOS Specialized International Agencies Division Ministry of External Relations Brasilia
Conseiller	Samuel DOSSOU Conseiller technique juridique Présidence de la République, Cotonou	Adviser	Luis Antonio CASADO D'UTRA Director of Rural Credit Banco Economico S.A., Salvador
Conseiller	Francis D'ALMEIDA Conseiller technique Ministère du Développement rural et de l'Action coopérative Secrétaire Permanent CMCF/AD Porto-Novo		

BULGARIA - BULGARIE

		Delegate	Philip ISHPECOV Deputy Minister of Agriculture and Food Processing Industry, Sofia
	BOLIVIA - BOLIVIE	Alternate	Lyuben DJILIANOV Minister Plenipotentiary Permanent Representative of Bulgaria to FAO, Rome
Delegado	Mario VARGAS JORDAN Ministro Consejero Representante Permanente Alterno de Bolivia ante la FAO, Roma	Associate	Kiril Kristov TANOUCHEV Adviser Ministry of Agriculture and Food Processing Industry, Sofia
Suplente	Dionisio FOIANINI BANZER Embajador de Bolivia en Italia Representante Permanente de Bolivia ante la FAO, Roma	Adviser	Guergui LYAKOV Adviser Ministry of Foreign Affairs, Sofia
Adjunto	Enzo CERLINI Secretario Representación de Bolivia ante la FAO, Roma		

BURMA - BIRMANIE - BIRMANIA

Adjunto	Leonardo ESTRELLA Secretario Embajada de Bolivia, Roma	Delegate	U YE GOUNG Minister for Agriculture and Forests Rangoon
Adjunto	Javier CALDERON Secretario Embajada de Bolivia, Roma	Alternate	U SHWE ZAN AUNG Ambassador of the Socialist Republic of the Union of Burma in Italy Permanent Representative of Burma to FAO Rome
	BOTSWANA	Associate	U TINT HLAING Director-General Fisheries Department Ministry of Agriculture and Forests Rangoon
Delegate	Edison Setlhomo MASISI Minister of Agriculture, Gaborone		
Alternate	M.S.P. SEKGOMA Permanent Secretary Ministry of Agriculture, Gaborone	Associate	MYINT THEIN General Manager (Research) Agriculture Corporation Ministry of Agriculture and Forests Rangoon
Adviser	V.F. AMANN Chief Agricultural Economist, Gaborone		

Associate	U YI Deputy Director (Planning) Irrigation Department Ministry of Agriculture and Forests Rangoon	Associate	Jacques Yves THERRIEN Assistant Deputy Minister Department of Agriculture Province of Quebec, Quebec City
Associate	U THAN HTUN AUNG Second Secretary Embassy of the Socialist Republic of the Union of Burma Alternate Permanent Representative of Burma to FAO, Rome	Associate	H. Morley DOUGLAS Associate Deputy Minister (Production) Department of Agriculture, Province of Alberta, Edmonton
Associate	U HLA OO Personal Assistant to the Minister for Agriculture and Forests Rangoon	Associate	Ms. Vivian F. WIGHTMAN Counsellor Canadian Embassy Permanent Representative of Canada to the FAO, Rome
	BURUNDI	Associate	Douglas P. LINDORES Director U.N. Programmes Division Multilateral Programmes Branch Canadian International Development Agency Ottawa
Délégué	Lazare RUNESA Secrétaire d'Etat chargé de la Production alimentaire Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement rural Bujumbura	Associate	Pierre J. BEEMANS U.N. Programmes Division Multilateral Programmes Branch Canadian International Development Agency Ottawa
Suppléant	Joseph BUDARARA Directeur général de la Planification agricole, Bujumbura	Associate	Robert HART Senior Adviser External Aid International Fisheries and Marine Directorate Department of the Environment Ottawa
	CAMEROON - CAMEROUN - CAMERUN		
Délégué	Robert BURNLEY Conseiller technique Ministère de l'Agriculture, Yaoundé		
Suppléant	Robert ONANA-SHE Docteur vétérinaire Ministère de l'Elevage et des Industries animales, Yaoundé	Associate	G.A. STENECKER Canadian Forestry Service Department of the Environment Ottawa
Conseiller	Daniel DANG MEKOULA Secrétaire Permanent du Comité national FAO/CMCF, Yaoundé	Associate	James W. CURRIE Counsellor Canadian Embassy Alternate Permanent Representative of Canada to the FAO, Rome
Conseiller	Victor BALINGA Ingénieur des Eaux et Forêts Ministère de l'Agriculture, Yaoundé	Adviser	Charles Graham MUNRO President, Canadian Federation of Agriculture Ottawa
Conseiller	Félix N'KONABANG Ingénieur agronome Ministère de l'Agriculture, Yaoundé	Adviser	R. ATKINSON President National Farmers' Union, Saskatchewan
	CANADA		
Delegate	Eugene F. WHELAN Minister of Agriculture, Ottawa	Adviser	N. E. NORCOTT Secretary, Interdepartmental FAO Committee Department of Agriculture, Ottawa
Alternate	G.A.D. LUSSIER Deputy Minister Department of Agriculture, Ottawa		
Alternate	Frank SHEFRIN Chairman, Canadian Interdepartmental FAO Committee Department of Agriculture, Ottawa		CAPE VERDE - CAP-VERT - CABO VERDE
		Délégué	João PEREIRA SILVA Ministre du Développement rural Praia
Associate	A.W. HUMPHREY Deputy Minister Department of Agriculture Province of Prince Edward Island Charlottetown	Suppléant	Miguel Antonio LIMA Directeur général de l'Agriculture Sylviculture et Elevage Ministère du Développement rural, Praia
		Conseiller	José Luís JESUS Secrétaire d'Ambassade Ministère des Affaires étrangères, Praia

CENTRAL AFRICAN EMPIRE - EMPIRE CENTRAFRICAINE -
IMPERIO CENTROAFRICANO

Alternate

LI YUNG-KAI
Director
Bureau of Foreign Affairs
Ministry of Agriculture and Forestry
Peking

副代表

李永凯
农林部外事局长
北 京

Alternate

Ms. YU PING
Deputy Director
Department of International Organizations,
Law and Treaties
Ministry of Foreign Affairs, Peking

副代表

于 冰
外交部国际司副司长
北 京

Alternate

CHIN FENG-CHU
Counsellor
Embassy of the People's Republic of China
Permanent Representative of China to FAO
Rome

副代表

秦凤翥
中华人民共和国大使馆参赞
常驻粮农组织代表
罗 马

Associate

CHANG SHIH-CHAN
Deputy Director of International
Division
Bureau of Foreign Affairs
Ministry of Agriculture and Forestry
Peking

准代表

张式湛
农林部外事局国际处副处长
北 京

Adviser

LI CHEN-HUAN
Third Secretary
Embassy of the People's Republic of China
Rome
李震寰

顾 问

中华人民共和国大使馆三等秘书
罗 马

Adviser

WU TIEN-HSI
Bureau of Foreign Affairs
Ministry of Agriculture and Forestry
Peking
吴天锡

顾 问

农林部外事局
北 京

CHAD - TCHAD

Délégué

Roasngar MBAINDOLOUMAL
Ministre du Développement agricole
pastoral et de la Lutte contre
les calamités naturelles
N'Djaména

Suppléant

Kasser BADAOUÏ
Directeur général du Développement
agricole, pastoral et de la Lutte
contre les calamités naturelles
N'Djaména

Suppléant

Samuel GOZZO
Directeur de l'Elevage, N'Djaména

Conseiller

Albert LERE WAPI
Directeur de l'Agriculture
N'Djaména

Conseiller

Baba DIGUERA
Directeur des Forêts, de la Chasse
et de l'Environnement, N'Djaména

CHILE - CHILI

Delegado

Oswaldo LUCO ECHEVERRIA
Embajador
Representante Permanente de Chile
ante la FAO, Roma

Suplente

Manuel ATRIA RAWLINS
Primer Secretario
Representante Permanente Alterno
de Chile ante la FAO, Roma

Adjunto

Samuel MATUS MATZKE
Agregado
Representación Permanente de
Chile ante la FAO, Roma

CHINA - CHINE - 中 国

Delegate

HSIAO PENG
Vice-Minister of Agriculture and
Forestry, Peking

代 表

肖 鹏
农林部副部长
北 京

COLOMBIA - COLOMBIE

CUBA

Delegado Joaquín VANIN TELLO
Ministro de Agricultura, Bogotá

Suplente Eduardo SAENZ 1/
Consejero
Embajada de Colombia
Representante Permanente
de Colombia ante la FAO, Roma

Suplente Doña Paulina de CASTRO MONSALVO
Representante de Colombia ante el
Consejo de la FAO, Barranquilla

Asesor Esteban RICO MEJIA
Asesor
Ministerio de Agricultura, Bogotá

COMOROS - COMORES - COMORAS

Délégué Ali HARIBOU
Membre du Comité directeur
Centre national du Plan, des Méthodes
et des Finances, Moroni

Conseiller Hervé CHAGNOUX
Délégué à la Présidence auprès
du Comité directeur
Centre national du Plan, des Méthodes
et des Finances, Moroni

CONGO

Délégué Jean-Pierre BATETANA
Ambassadeur du Congo en Italie
Représentant Permanent du Congo
auprès de la FAO, Rome

Suppléant Paul Michel BIABATANTOU
Conseiller du Ministre
de l'Economie rurale,
Brazzaville

Conseiller Gérard GAMO-KUBA
Conseiller
Ambassade de la République populaire
du Congo
Représentant Permanent adjoint
du Congo auprès de la FAO, Rome

COSTA RICA

Delegado Carlos Di MOTTOLA BALESTRA
Embajador
Representante Permanente de
Costa Rica ante la FAO, Roma

Suplente Marco Antonio CALVO MATA
Representante Permanente Alternó
de Costa Rica ante la FAO, Roma

Suplente Luis Carlos ESTRADA KONIG
Primer Secretario
Representante Permanente Alternó
de Costa Rica ante la FAO, Roma

Suplente Sra. D^a N.A. VITOLA MAURO
Segundo Secretario
Representante Permanente Alternó de
Costa Rica ante la FAO, Roma

Delegado Héctor RODRIGUEZ LLOMPART
Ministro-Presidente del Comité
Estatál de Colaboración Económica
(CECE), La Habana

Suplente Ernesto MELENDEZ BACHS
Vicepresidente del CECE, La Habana

Suplente Eugenio LATOUR MANCILLA
Director de Organismos Económicos
Internacionales del CECE, La Habana

Suplente Pedro A. MORALES CARBALLO
Ministro Plenipotenciario
Representante Permanente de Cuba
ante la FAO, Roma

Suplente Ramiro LEON TORRAS
Jefe del Departamento de la
Dirección de Organismos Económicos
Internacionales del CECE,
La Habana

Adjunto Ernesto DIAZ BUSTABAD
Tercer Secretario
Representante Permanente Alternó
de Cuba ante la FAO, Roma

Adjunto Sra. D^a Grafila SOTO CARRERO
Dirección de Organismos Internacionales
del CECE, La Habana

Asesor Juan Renán PEREZ FERNANDEZ
Director del Centro de Investigaciones
Pesqueras,
Ministerio de la Industria Pesquera
La Habana

Asesor José R. GOMEZ RICANO
Director del Centro de Investigaciones
Instituto de Desarrollo y
Aprovechamiento Forestal, La Habana

Asesor Rafael GARCELL CARRO
Director de Planificación del
Viceministerio de Economía
Ministerio de Agricultura, La Habana

Asesor Sra. D^a Mireya HERNANDEZ BRITO
Dirección de Relaciones Económicas
Internacionales
Ministerio de Relaciones Exteriores
La Habana

Asesor Carlos P. ARIAS MARFIL
Tercer Secretario, Misión
Permanente de Cuba ante la FAO
Roma

Asesor Guillermo Enrique DIAZ PEREZ
Director de Relaciones Internacionales
Ministerio de Relaciones Internacionales
La Habana

CYPRUS - CHYPRE - CHIPRE

Delegate Frizos C. COLOTAS
Minister of Agriculture
and Natural Resources, Nicosia

1/ En ausencia del Ministro de Agricultura, el Representante Permanente ante la FAO
ejerció las funciones de jefe de la delegación.

Alternate	Andreas Anthimos PAPASOLOMONTOS Director-General Ministry of Agriculture and Natural Resources, Nicosia	Associate	CHO GYONG WON Attaché Office of the Permanent Observer of the D.P.R. of Korea to the Office of the U.N., Geneva
Alternate	Avraam LOUCA Director Department of Agriculture, Nicosia	Associate	KIM RYO JUN Adviser Ministry of Foreign Affairs, Pyongyang
Adviser	C.E. CAMELARIS Assistant Agricultural Officer Nicosia		DENMARK - DANEMARK - DINAMARCA
	CZECHOSLOVAKIA - TCHECOSLOVAQUIE - CHECOSLOVAQUIA	Delegate	Poul DALSGER Minister of Agriculture, Copenhagen
Délégué	Emil CAKAJDA Premier Vice-Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation Président du Comité national pour la FAO Prague	Alternate	Hans Jørgen KRISTENSEN Permanent Secretary Ministry of Agriculture, Copenhagen
		Alternate	W. McILQUAHAM SCHMIDT Ambassador of the Kingdom of Denmark in Italy, Rome
Suppléant	Jaroslav ROSA Directeur général Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Prague	Alternate	C. Valentin HANSEN Agricultural Counsellor The Royal Danish Embassy Permanent Representative of Denmark to FAO, Rome
Suppléant	Svatopluk STAMPACH Ministre plénipotentiaire-Conseiller Représentant Permanent de la Tchécoslovaquie auprès de la FAO Rome	Associate	Kaj REPSDORPH Under-Secretary of State for International Development Co-operation Ministry of Foreign Affairs, Copenhagen
Adjoint	Jindrich GABRIEL Directeur Adjoint du Département des Organisations internationales Ministère des Affaires Etrangères Prague	Associate	Carl THOMSEN Professor The Royal Veterinary and Agricultural University, Copenhagen
	DEMOCRATIC KAMPUCHEA - KAMPUCHEA DEMOCRATIQUE - KAMPUCHEA DEMOCRATICA	Associate	O. Juul JØRGENSEN Deputy Secretary Ministry of Agriculture, Copenhagen
		Associate	Jørgen PEDERSEN Secretary-General Federation of Danish Smallholder's Societies, Copenhagen
		Associate	A. Vesten PEDERSEN Head of Department The Agricultural Council, Copenhagen
	DEMOCRATIC PEOPLE'S REPUBLIC OF KOREA REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE REPUBLICA POPULAR DEMOCRATICA DE COREA	Associate	Erik Farsø MADSEN Head of Section Ministry of Foreign Affairs Copenhagen
Delegate	CHIN CHUNG GUK Ambassador Permanent Observer of the D.P.R. of Korea to the Office of the UN and Permanent Representative to other International Organizations, Geneva	Associate	Georg NIELSEN Director Danish Agricultural Information Office Ministry of Agriculture, Copenhagen
		Associate	Jørgen Højmark JENSEN Civil Engineer Danish Meat Products Laboratory The Royal Veterinary and Agricultural University, Copenhagen
Alternate	CHOI RYANG JON Section Chief Ministry of Foreign Affairs Pyongyang	Adviser	Klindt ANDERSEN Head of Section Ministry of Agriculture, Copenhagen
Alternate	PAK IL BU Second Secretary Office of the Permanent Observer of the D.P.R. of Korea to the Office of the U.N. and Permanent Representation to other International Organizations, Geneva	Adviser	H. CURTZ Assistant Agricultural Attaché The Royal Danish Embassy, Rome

Adviser	Peter KRARUP Agricultural Attaché Permanent Representation to the European Community, Brussels	EGYPT - EGYPT - EGIPTO مصر	Delegate	Ibrahim SHOUKRY Minister of Agriculture Agrarian Reform and Rural Development, Cairo
Adviser	Mrs. Lise ALBERTSEN Assistant Principal Ministry of Agriculture, Copenhagen	مستدوب	مستدوب	ابراهيم شكرى وزير الزراعة والاصلاح الزراعي والتنمية الريفية القاهرة
Délégué	Abdallah Mohamed KAMIL Ministre des Affaires étrangères Djibouti	Alternate	Alternate	Mahmoud Samir AHMED Ambassador of the Arab Republic of Egypt in Italy Permanent Representative to FAO, Rome
مستدوب	عبد الله محمد كامل وزير الشؤون الخارجية جيبوتي	مناوب	مناوب	محمود سمير أحمد سفير الجمهورية العربية المصرية الممثل الدائم لدى المنظمة روما
Conseiller	Rachad FARAH Conseiller Ministère des Affaires étrangères Djibouti	Alternate	Alternate	Hassan ABDALLA Under-Secretary for Foreign Relations Ministry of Agriculture, Agrarian Reform and Rural Development, Cairo
مستشار	رشاد فرح مستشار وزارة الخارجية جيبوتي	مناوب	مناوب	حسن عبد الله وكيل وزارة الزراعة للحلاقات الخارجية القاهرة
Conseiller	G. ALI MALOW Conseiller des Affaires étrangères Ministère des Affaires étrangères Djibouti	Associate	Associate	Mohammed DESSOUKI Director for Foreign Relations Ministry of Agriculture, Agrarian Reform and Rural Development, Cairo
مستشار	على مالو مستشار الشؤون الخارجية وزارة الشؤون الخارجية جيبوتي	مساع	مساع	محمد دسوقي مراقب عام العلاقات الدولية وزارة الزراعة القاهرة
	DOMINICAN REPUBLIC - REPUBLIQUE DOMINICAINE - REPUBLICA DOMINICANA	Associate	Associate	Abdel-Moula BESHIR Economist Ministry of Agriculture Agrarian Reform and Rural Development, Cairo
	ECUADOR - EQUATEUR	مساع	مساع	عبد المولى بشير رئيس بحوث اقتصاد زراعي وزارة الزراعة القاهرة
Delegado	Oliverio VASCONEZ Ministro de Agricultura y Ganadería Quito	Associate	Associate	Fouad REDA Agricultural Counsellor Embassy of the Arab Republic of Egypt Alternate Permanent Representative of Egypt to FAO, Rome
Suplente	Teodoro BUSTAMANTE M. Embajador del Ecuador en Italia Representante Permanente del Ecuador ante la FAO, Roma	مساع	مساع	فؤاد رضا المستشار الزراعي سفارة مصر الممثل الدائم المناوب لمصر لدى المنظمة روما
Suplente	Hernán CUEVA EGUIGUREN Ministro Consejero Representante Permanente Alterno del Ecuador ante la FAO, Roma			
Suplente	Gonzalo CHACON Director de Asuntos Internacionales Ministerio de Agricultura y Ganadería, Quito			
Suplente	Francisco MONCAYO Coordinador General del Ministerio de Agricultura y Ganadería Quito			

EL SALVADOR		Alternate	Reino URONEN Secretary-General Ministry of Agriculture and Forestry, Helsinki
Delegado	Ruy César MIRANDA LUPONE Director General de Política Exterior Ministerio de Relaciones Exteriores San Salvador		
Suplente	Guillermo PAZ LARIN Embajador de El Salvador en Italia Representante Permanente de El Salvador ante la FAO, Roma	Alternate	Mrs. Maija PEKKARINEN Professor, University of Helsinki Institute of Nutrition, Helsinki
Suplente	Joaquín GARCIA E. Representante Alterno de El Salvador ante la FAO, Roma	Adviser	Antti NIKKOLA Assistant Director Ministry of Agriculture and Forestry, Helsinki
Suplente	José Antonio LEIVA Director Técnico Oficina Sectorial de Planificación Agropecuaria Ministerio de Agricultura y Ganadería, San Salvador	Adviser	Holger MAURIA Special Adviser Ministry of Agriculture and Forestry, Helsinki
ETHIOPIA - ETHIOPIE - ETIOPIA		Adviser	Esko LIPPONEN Assistant Director Ministry for Foreign Affairs Helsinki Niilo HINTIKKA Assistant Director National Board of Agriculture Helsinki
Delegate	ZEGEYE ASFAW Minister of Agriculture and Settlement, Addis Ababa		
Alternate	SHIMELIS ADUGNA Commissioner of Relief and Rehabilitation, Addis Ababa	Adviser	Heikki PUURUNEN Counsellor Permanent Representative of Finland to FAO, Rome
Alternate	TAYE GURMU General Manager Extension and Project Implementation Department Ministry of Agriculture, Addis Ababa	Adviser	Raimo SALMI Counsellor Ministry for Foreign Affairs Helsinki
Associate	WOLDE YOHANNES WOLDEYES Head Economic Research Division and Technical Assistance Section Planning and Programming Department Addis Ababa	Adviser	Ms. Christel INGMAN Secretary of Section Ministry for Foreign Affairs Helsinki
Associate	ZEMEDU WORKU General Manager Institute of Agricultural Research Addis Ababa	Adviser	Esko LINDSTEDT Central Union of Agricultural Producers, Helsinki
Associate	YACOB LIKE Head Planning and Programming Services Livestock and Meat Board, Addis Ababa	Délégué	Pierre MEHAIGNERIE Ministre de l'Agriculture, Paris
FIJI - FIDJI		Suppléant	Louis VELAY Inspecteur général de l'Agriculture, Paris
Delegate	Winston THOMPSON Permanent Secretary for Agriculture and Fisheries, Suva	Suppléant	Jean-Louis TOFFIN Ambassadeur Représentant Permanent de la France auprès de l'O.A.A., Rome
FINLAND - FINLANDE - FINLANDIA		Suppléant	Jacques LECOMPT Directeur des Nations Unies et Organisations internationales Ministère des Affaires étrangères Paris
Delegate	Johannes VIROLAINEN Minister of Agriculture and Forestry, Helsinki		
Alternate	Samuli SUOMELA Director-General National Board of Agriculture Helsinki	Suppléant	Philippe GUERIN Sous-Directeur des Affaires européennes et multilatérales Service des relations internationales Ministère de l'Agriculture, Paris
Alternate	Paavo W. JOKINEN Director-General National Board of Forestry, Helsinki		

Suppléant	Gérard WEILL Secrétaire général Comité interministériel de l'Agriculture et de l'Alimentation Paris	Conseiller	Etienne OSSINGA Coordinateur de la Recherche scientifique et technique Centre national de la recherche scientifique et technologique Ministère de la Recherche scientifique, Libreville
Suppléant	Mme Suzanne BALOUS Conseiller des Affaires étrangères Représentant permanent adjoint de la France auprès de l'O.A.A., Rome	Conseiller	F. LEGAULT Directeur du Reboisement Ministère des Eaux et Forêts Libreville
Suppléant	Mlle Mireille MUSSO Secrétaire des Affaires étrangères Direction des Nations Unies et Organisations internationales Ministère des Affaires étrangères Paris	Conseiller	Théophile MINKOUE Représentant permanent du Gabon auprès de la FAO, Rome
Conseiller	C.A.F. CARDON Chargé de mission auprès du Ministère de l'Agriculture, Paris	Conseiller	Frédéric WILA Directeur adjoint de l'Elevage Ministère de l'Agriculture Libreville
Conseiller	Paul HALIMI Administrateur civil Service des Relations internationales Ministère de l'Agriculture, Paris	Delegate	GAMBIA - GAMBIE A. Yaya L. CEESAY Minister of Agriculture and Natural Resources, Banjul
Conseiller	Pierre COSSEVIN Administrateur civil Directeur du Budget Ministère de l'Economie et des Finances, Paris	Alternate	Ahmad Tejan WADDA Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary to the Government of Libya Permanent Representative of The Gambia to FAO, Tripoli
Conseiller	Jean BIDAUT Chargé de mission Direction du Développement économique Ministère de la Coopération, Paris	Alternate	Abdou JANHA Under-Secretary Ministry of Agriculture and Natural Resources, Banjul
Conseiller	Jean-Marie TRAVERS Administrateur civil Ministère de l'agriculture Paris	Adviser	Reuben A. THOMAS Acting Director of Agriculture Ministry of Agriculture and Natural Resources, Banjul
Conseiller	Jean LEGER Chargé de mission à la Sous-direction des Affaires européennes et multilatérales Service des Relations internationales Ministère de l'Agriculture	Adviser	Olu TAYLOR-THOMAS Senior Fisheries Officer Ministry of Agriculture and Natural Resources, Banjul
Conseiller spécial	André OHL Membre du Conseil économique et social, Paris		GERMANY, FEDERAL REPUBLIC OF - ALLEMAGNE, REPUBLIQUE FEDERALE D' - ALEMANIA, REPUBLICA FEDERAL DE
Conseiller spécial	Robert DION Membre du Conseil économique et social, Paris	Delegate	Josef ERTL Federal Minister of Food, Agriculture and Forestry, Bonn
	GABON	Alternate	Hans ARNOLD Ambassador of the Federal Republic of Germany in Italy Permanent Representative to FAO Rome
Délégué	Simon ESSIMENGANE Ministre d'Etat chargé de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement rural Libreville	Alternate	Franz-Josef SPECKS 1/ Ministerialdirigent Federal Ministry of Food Agriculture and Forestry, Bonn
Suppléant	Louis LAPEBY Inspecteur général de l'Agriculture, Libreville	Alternate	Wolfgang A.F. GRABISCH Ministerialrat Federal Ministry of Food Agriculture and Forestry, Bonn
Conseiller	Ferdinand MOUNDOUNGA Directeur de l'Agriculture et du Développement rural Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du développement rural, Libreville		

1/ In the absence of Mr. J. Ertl, Mr. F.J. Specks acted as Head of the Delegation.

Associate	Gerhard LIEBER Counsellor (Agriculture) Embassy of the Federal Republic of Germany Alternate Permanent Representative to FAO, Rome	Alternate	Dimitrios FRANTZESKAKIS Director, International Economic Organizations Ministry for Foreign Affairs, Athens
		Adviser	Xenophon VERGINIS Director Agricultural Economy and International Affairs Ministry of Agriculture, Athens
Associate	Gottfried ALBRECHT Vortragender Legationsrat Federal Ministry of Foreign Affairs Bonn		
Associate	Peter WRANY Regierungsdirektor Federal Ministry of Finance, Bonn	Adviser	Nicolas SALTAS Alternate Permanent Representative of Greece to FAO, Rome
Associate	Christian WILL Oberregierungsrat Federal Ministry of Economic Cooperation, Bonn	Adviser	Constantin TSIMBOURIS Agricultural Counsellor Embassy of Greece, Rome
		Adviser	Charalambos SARAFIS Director, Fisheries Department Ministry of Agriculture, Athens
Associate	Mrs. Dorothea KOENIG Regierungsdirektorin Federal Ministry of Food, Agriculture and Forestry, Bonn	Adviser	Agathoclis PAPASSARANTOPOULOS Department of Agriculture Ministry of Agriculture, Athens
Associate	Erwin BRETZ Regierungsdirektor Federal Ministry of Food, Agriculture and Forestry, Bonn	Adviser	Michel OIKONOMOU Commercial Attaché Embassy of Greece, Rome
Associate	Dietrich RICHTER Oberregierungsrat Federal Ministry of Food, Agriculture and Forestry, Bonn	Special Adviser	George TZITZICOSTAS President of the FAO National Committee, Athens
	GHANA		GRENADA - GRENADA - GRANADA
Delegate	N.A. ODARTEY-WELLINGTON Commissioner for Agriculture Accra		
Alternate	C.R. TACHIE-MENSON Ambassador of the Republic of Ghana in Italy, Rome		
Alternate	A.B. WILLIAMS-BAFFOE Director of Agriculture, Accra		
Alternate	Horatio MENDES Minister Counsellor (Agriculture) Embassy of the Republic of Ghana Permanent Representative of Ghana to FAO, Rome		
Alternate	B.K. ARMAH Principal Assistant Secretary, Accra		GUATEMALA
Associate	Miss Salome DANSO Assistant to the Permanent Representative of Ghana to FAO, Rome	Delegado	Guillermo ESTRADA STRECKER Consejero Embajada de Guatemala Representante Permanente Alterno de Guatemala ante la FAO, Roma
	GREECE - GRECE - GRECIA		GUINEA - GUINEE
Delegate	Constantin STAVROPOULOS Under-Secretary for Foreign Affairs Athens	Délégué	Louis HOLIE Ministre des Aménagements, de la Pêche et de l'Elevage, Conakry
Alternate	Michel-Akis PAPAGEORGIOU Ambassador Permanent Representative of Greece to FAO, Rome	Suppléant	E. Mory KEITA Ambassadeur de Guinée en Italie Représentant Permanent de la Guinée auprès de la FAO, Rome
Alternate	Marcos ECONOMIDES Director-General Economic Affairs Ministry for Foreign Affairs, Athens	Conseiller	Bernard KOUNDIANO Directeur général de l'Agriculture Ministère de l'Agriculture, Conakry

Conseiller	Jean Syrogianis CAMARA Ministre Conseiller Représentant Permanent adjoint de la Guinée auprès de la FAO, Rome	Delegado	HONDURAS Guillermo Enrique SEVILLA GAMERO Subsecretario de Estado de Recursos Naturales, Tegucigalpa
Conseiller	Sanou KEITA Attaché Ambassade de la République de Guinée pour l'Europe occidentale Rome	Suplente	José DE LA CRUZ HERNANDEZ R. Embajador de Honduras en Italia Representante Permanente de Honduras ante la FAO, Roma
Conseiller	Oumar-Tanou SOW Premier Secrétaire Ambassade la République de Guinée pour l'Europe occidentale, Rome	Suplente	Benjamín VILLANUEVA Presidente Ejecutivo de la Corporación Hondureña del Banano Tegucigalpa
	GUINEA BISSAU - GUINEE-BISSAU	Asesor	Alejandro BANEGAS G. Consejero Agrícola Representante Permanente Alterno de Honduras ante la FAO, Roma
Délégué	E. SAMBA LAMINE MANÉ Commissaire d'Etat pour l'agriculture et les pêches, Bissau		HUNGARY - HONGRIE - HUNGRIA
Suppléant	Avito José da SILVA Secrétaire général Commissariat d'Etat pour l'agriculture et les pêches, Bissau	Delegate	Pál ROMÁNY Minister for Agriculture and Food Budapest
Suppléant	Jorge OLIVEIRA Ingénieur agronome Ministère de l'Agriculture, Bissau	Alternate	József HAMMER 1/ Deputy Minister for Agriculture and Food Chairman of the Hungarian National FAO Committee for UN Agriculture and Food Organizations, Budapest
Conseiller	J.G. BORGES Responsable de l'aménagement Département de l'aménagement Ministère de l'Agriculture, Bissau	Alternate	Károly KARCSAI Secretary General Hungarian National FAO Committee for UN Agriculture and Food Organizations, Budapest
	GUYANA - GUYANE		
Delegate	Gavin B. KENNARD Minister of Agriculture, Georgetown	Alternate	István OZORAI Deputy Secretary-General of the Hungarian National FAO Committee for UN Agriculture and Food Organizations, Budapest
Alternate	Neville BURGESS First Secretary Guyana High Commission, London	Associate	Ferenc VENDEGH Head of Department Ministry for Finance, Budapest
	HAITI - HAÏTI		
Délégué	Edouard BERROUET Secrétaire d'Etat de l'Agriculture, Port-au-Prince	Associate	László ENESE University Professor, Head of Chair of the University for Agricultural Sciences Mosonmagyaróvár
Suppléant	Hervé BOYER Ambassadeur de la République d'Haïti en Italie Représentant Permanent d'Haïti auprès de la FAO, Rome	Associate	Gábor HIDVEGI Counsellor, Permanent Representative of Hungary to FAO, Rome
Conseiller	Alonce DELIMON Secrétaire Général Département des Affaires Etrangères Port-au-Prince	Associate	Zoltán SZEDLACSKÓ Ministry of Foreign Affairs Budapest
Conseiller	Alex Louis TANIS Coordonnateur du Groupe des Nations Unies, Port-au-Prince	Adviser	László NAGY University Professor Head of Chair of the University for Agricultural Sciences, Gödöllő
Conseiller	Joseph WAINRIGHT Ingénieur agronome Directeur de la Division des Ressources naturelles, Port-au-Prince	Adviser	Sándor DARÁNYI Counsellor Ministry for Agriculture and Food Budapest
Conseiller	Roger CHARLES Inspecteur général au Département de l'Agriculture, Port-au-Prince		

1/ In the absence of the Minister for Agriculture and Food, Mr. József HAMMER acted as Head of Delegation.

Adviser	Annamária GEREBEN Officer Hungarian National Committee for UN Agriculture and Food Organizations, Budapest	Delegate	INDONESIA - INDONESIE TOYIB HADIWIJAYA Minister of Agriculture, Djakarta
Adviser	Julia SZÁNTÓ Senior Officer Hungarian National Committee for UN Agriculture and Food Organizations, Budapest	Alternate	ASWISMARMO Ambassador of the Republic of Indonesia in Italy, Rome
Adviser	László LABANCZ Head of Department Ministry for Agriculture and Food, Budapest	Alternate	GUNAWAM SATARI Assistant to the Minister of Agriculture Ministry of Agriculture, Djakarta
	ICELAND - ISLANDE - ISLANDIA	Alternate	SALMON PADMANEGARA Head, Agency for Agriculture Education, Training and Extension Department of Agriculture, Djakarta
Delegate	Halldor E. SIGURDSSON Minister of Agriculture, Reykjavik	Alternate	SUSILO HARDJOPRAKOSO Assistant to the Minister of Agriculture Ministry of Agriculture, Djakarta
Alternate	Björn SIGURBJORNSSON Director Agricultural Research Institute Reykjavik	Alternate	SOEGENG AMAT Assistant to the Chief of the National Logistic Agency, Djakarta
Alternate	Sverrir H. GUNNLAUGSSON Chief of Division Ministry for Foreign Affairs Reykjavik	Alternate	H.A. ISMET HAKIM Agricultural Attaché Embassy of the Republic of Indonesia Permanent Representative of Indonesia to FAO, Rome
	INDIA - INDE		
Delegate	S.S. BARNALA Minister of Agriculture and Irrigation, New Delhi	Alternate	HARINGUN HARDJOTANOJO Head of Economic Division Embassy of the Republic of Indonesia, Rome
Alternate	G.V.K. RAO Secretary, Agriculture and Rural Development Ministry of Agriculture and Irrigation, New Delhi	Alternate	AMIDJONO Senior Official Department of Agriculture, Djakarta
Alternate	K. Rukmini MENON Ambassador of India in Italy, Rome	Alternate	W.A. MOHEDE Senior Official Department of Agriculture, Djakarta
Alternate	Ram SARAN Economic and Statistical Adviser Ministry of Agriculture and Irrigation, New Delhi	Alternate	J.M. SIHOMBING Senior Official Department of Manpower, Transmigration and Cooperatives, Djakarta
Alternate	RAMADHAR Director (International Cooperation) Department of Agriculture, New Delhi	Alternate	BOESONO BOEDIDARMO Senior Official Department of Public Works and Electricity, Djakarta
Alternate	S.S. MAHDI Counsellor (Agriculture) Permanent Representative of India to FAO, Rome	Associate	ANAK. AGUNG GDE RAKA Chief, Protocol Section Embassy of the Republic of Indonesia Rome
Alternate	Rajinder SINGH Special Assistant to the Minister of Agriculture and Irrigation Ministry of Agriculture and Irrigation, New Delhi	Associate	BAMBANG SUBYANTO Secretary, Office of the Ambassador Embassy of the Republic of Indonesia Rome
Associate	J.S. SAREEN Agriculture Attaché Embassy of India, Rome		

IRAN		Associate	Khalil I. MOSLEH Director General State Organization for Soil and Land Reclamation, Baghdad
Delegate	Ahmad Ali AHMADI Minister of Agriculture and Rural Development, Teheran	مساعد	خليل ابراهيم مصلح مدير عام في المؤسسة العامة للترية واستصلاح الاراضي بغداد
Alternate	Hossein SADEGH Ambassador Permanent Representative of Iran to FAO, Rome		
Alternate	Hossein SEPEHRI Deputy Minister for Coordination and Provinces Affairs Ministry of Agriculture and Rural Development, Teheran	Adviser	Hassan A.R. SAMAWI Director General Planning and Follow-up Ministry of Irrigation, Baghdad
Alternate	Mohammad Bagher BAYAT Permanent Mission of Iran to the United Nations, Geneva	مستشار	حسن عبد الرزاق السماوي مدير عام التخطيط والمتابعة وزارة الري بغداد
Associate	Djamshid SADEGHI Director General of Planning for Farm Corporations Ministry of Agriculture and Rural Development, Teheran	Adviser	Khalid M. AL-ISHAKI Director General National Committee for FAO Activities Baghdad
Associate	Parviz MEHDIZADEH President Research Institute of Forests and Range Lands Ministry of Agriculture and Rural Development, Teheran	مستشار	خالد محمود الاسحاقي مدير عام (الهيئة الوطنية لفعاليات المنظمة) بغداد
Associate	Bijan SEPASY Head of Planning Bureau Ministry of Agriculture and Rural Development, Teheran	Adviser	Munib K. AL-SIKOOTI Director of Economic Section of State Organization for Agricultural Development, Baghdad
Associate	Shamshun MAGHSOODPOUR Deputy Director-General Bureau for International Affairs Ministry of Agriculture and Rural Development, Teheran	مستشار	منيب السكوتي مدير القسم الاقتصادي بمنظمة التنمية الزراعية بغداد
Associate	Mohammad GORKI Third Secretary Embassy of Iran, Rome	IRELAND - IRLANDE - IRLANDA	
Associate	Bahman MANSURI Agricultural Attaché Permanent Mission of Iran to FAO Alternate Permanent Representative of Iran to FAO, Rome	Delegate	James GIBBONS Minister of Agriculture, Dublin
		Alternate	Sean P. KENNAN Ambassador Permanent Representative of Ireland to FAO, Rome
	IRAQ - IRAK - العراق	Alternate	Donal CREEDON Assistant Secretary Department of Agriculture, Dublin
Delegate	Abdul Wahab M. AL-DAHIRI Member of the Higher Agricultural Council, Baghdad	Alternate	Laurence Oliver DEMPSEY Deputy Chief Inspector Department of Agriculture, Dublin
مندوب	عبد الوهاب مطر الداهري عضو المجلس الزراعي الاعلى بغداد	Alternate	Philip GRIFFIN Principal Department of Agriculture, Dublin
Alternate	Samir H. AL-SHAKIR Ambassador Permanent Representative of Iraq to FAO, Rome	Alternate	Richard WALSH First Secretary (Agricultural Affairs) Deputy Permanent Representative of Ireland to FAO, Rome
مناوب	السفير سمير عبد الحميد الشاكر الممثل الدائم للعراق لدى المنظمة روما	Alternate	James N. KERRIGAN Assistant Principal Department of Agriculture, Dublin

	ISRAEL	Conseiller	Corrado NIGRO Directeur de Section Institut expérimental de la Nutrition des végétaux Ministère de l'Agriculture et des Forêts, Rome
Delegate	Zeev SHEK Ambassador of Israel in Italy, Rome		
Alternate	Felix Dan MAAS Special Adviser to the Minister of Agriculture, Jerusalem	Conseiller	Paolo BURI Inspecteur agraire Direction générale de la Bonification Ministère de l'Agriculture et des Forêts, Rome
Alternate	Eliyahu DOUEK Counsellor (Economic Affairs) Embassy of Israel Permanent Representative of Israel to FAO, Rome	Conseiller	Vittorio PIGLIUCCI Expert Direction générale de la Bonification Ministère de l'Agriculture et des Forêts, Rome
Alternate	Mrs. M. Lotte ROMAN Director, Technical Assistance and Foreign Relations Bureau Ministry of Agriculture, Jerusalem	Conseiller	Gino DAL MONTE Directeur supérieur Direction générale de l'Alimentation Ministère de l'Agriculture et des Forêts, Rome
Associate	Yaacov PRIDAN Chief Assistant International Economic Organization Division, Ministry of Foreign Affairs, Jerusalem	Conseiller	Mme Paola PORCINAI Inspecteur des Forêts Direction générale des Forêts Ministère de l'Agriculture et des Forêts, Rome
	ITALY - ITALIE - ITALIA	Conseiller	V.M. GAETANI Professeur Ministère de la Santé, Rome
Délégué	Giovanni MARCORA Ministre de l'Agriculture et des Forêts, Rome	Conseiller	Vittorio de ASARTA Chef du Bureau des Relations Internationales Ministère de l'Agriculture et des Forêts, Rome
Suppléant	Ottorino Raimondo BORIN Ambassadeur Représentant Permanent de l'Italie auprès de la FAO, Rome	Conseiller	Mme Francesca ZAFARANA Chef de Division Bureau des Relations Internationales Ministère de l'Agriculture et des Forêts, Rome
Suppléant	Giuseppe de MICHELIS Conseiller Représentant Permanent adjoint de l'Italie auprès de la FAO, Rome	Conseiller	Mme Elena MAMMONE LENER Chef de Division Bureau des Relations internationales Ministère de l'Agriculture et des Forêts, Rome
Conseiller	Mme Valeria SPINELLI Premier Secrétaire Représentation Permanente de l'Italie auprès de la FAO, Rome	Conseiller	Filippo SCALESE Expert Institut national d'économie agraire, Rome
Conseiller	Francesco SCORDAMAGLIA Conseiller Ministère du Trésor public, Rome	Conseiller	Nicola PICA Directeur Division des Produits agricoles Ministère de l'Agriculture et des Forêts, Rome
Conseiller	Mme Serenella LUCA Conseiller Ministère du Trésor public, Rome	Conseiller	Mario AMBROGETTI Administrateur principal Ministère du Budget et de la Planification économique, Rome
Conseiller	Mme Istrana GATTI Inspecteur général Direction générale de la Protection économique des produits agricoles Ministère de l'Agriculture et des Forêts, Rome	Conseiller	Germano BARDANI Inspecteur Ministère de l'Agriculture et des Forêts, Rome
Conseiller	Bernardo PALESTINI Inspecteur en Chef Direction générale de la Production agricole Ministère de l'Agriculture et des Forêts, Rome	Conseiller	Alberto MATTEI Professeur d'Economie rurale à l'Université, Rome

Conseiller	Sandro PERINI Membre de l'Institut de Recherche du Marché agricole, Rome	Alternate	Kenji ITANO Minister, Embassy of Japan Permanent Representative of Japan to FAO, Tokyo
Conseiller	Gianfranco GUERRIERO Conseiller Ministère du Trésor public, Rome	Alternate	Takayoshi SUGIYAMA Director, Overseas Technical Cooperation Office, International Affairs Department, Economic Affairs Bureau Ministry of Agriculture and Forestry Tokyo
IVORY COAST - CÔTE-D'IVOIRE - COSTA DE MARFIL			
Délégué	Koffi ATTOBRA Ministre des Eaux et Forêts, Abidjan		
Suppléant	Gervais Y. ATTOUNGBRE Ambassadeur de Côte-d'Ivoire en Italie Rome	Alternate	Teruo HAYAKAWA Consellor, Embassy of Japan, Rome
Conseiller	Zagoté LOHOURIGNON Directeur de l'Aménagement, Eaux et Forêts Ministère des Eaux et Forêts, Abidjan	Alternate	Ryuichi TANABE First Secretary Embassy of Japan Alternate Permanent Representative of Japan to FAO, Rome
Conseiller	Marcel-Louis PAUL-EMILE Secrétaire général Comité national pour l'Alimentation Ministère de l'Agriculture, Abidjan	Associate	Yoshio YOKOKURA Deputy Director, International Cooperation Division International Affairs Department Economic Affairs Bureau Ministry of Agriculture and Forestry Tokyo
Conseiller	Mankambou NANGUY Ingénieur agronome Ministère de l'Agriculture, Abidjan		
Conseiller	Ambé Jonas YAPI Attaché culturel Ambassade de Côte-d'Ivoire, Rome	Associate	Yoshinori MIYAMOTO First Secretary Embassy of Japan, Rome
JAMAICA - JAMAÏQUE			
Delegate	A.U. BELINFANTI Minister of Agriculture, Kingston	Associate	Tatsuaki IWATA Specialized Agencies Division United Nations Bureau Ministry of Foreign Affairs, Tokyo
Alternate	Lyndon B. McLAREN Permanent Secretary Ministry of Agriculture, Kingston	Associate	Yasuhisa TSUCHIHASHI Researcher Specialized Agencies Division United Nations Bureau Ministry of Foreign Affairs, Tokyo
Alternate	Hosford A. SCOTT Assistant Under-Secretary Ministry of Agriculture, Kingston	Associate	Yasahiro UDO Counsellor Japan FAO Association Ministry of Agriculture and Forestry Tokyo
Alternate	Mrs. Joy WEBSTER Second Secretary Permanent Mission of Jamaica to the United Nations and Specialized Agencies, Geneva		
JORDAN - JORDANIE - JORDANIA - الأردن			
Adviser	Mrs. Mercedes T. RAY Special Assistant to the Minister Kingston	Delegate	Salah JUMA'A Minister of Agriculture Amman
JAPAN - JAPON			
Delegate	Naraichi FUJIYAMA 1/ Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary of Japan in Italy Rome	مندوب	صلاح جمعة وزير الزراعة وزارة الزراعة عمان
	Yutaka YOSHIOKA 1/ Special Adviser to the Minister on International Affairs Ministry of Agriculture and Forestry Tokyo	Alternate	Saad SHAMMOT Director of Projects Ministry of Agriculture, Amman
		معاون	سعد شموط مدير المشروعات وزارة الزراعة عمان

1/ One of them served as delegate in the absence of the other.

Alternate	Burhan ABU HOWAYEJ Deputy Director Agricultural Economic Department Ministry of Agriculture, Amman	KOREA, REPUBLIC OF - COREE, REPUBLIQUE DE - COREA, REPUBLICA DE	
مناوب	برهان أبو حويج مساعد مدير الاقتصاد وزارة الزراعة عمان KENYA	Delegate	GAK KYU CHOI Minister of Agriculture and Fisheries Seoul
		Alternate	SANG HO CHO Ambassador of the Republic of Korea in Italy Permanent Representative of the Republic of Korea to FAO, Rome
Delegate	J.J.M. NYAGAH Minister of Agriculture, Nairobi	Alternate	WON HO LEE Minister Embassy of the Republic of Korea Alternate Permanent Representative to FAO, Rome
Alternate	Francis TUVA Assistant Minister for Finance and Planning Ministry of Financial Planning Nairobi	Alternate	IN HEE KANG Director-General Agricultural Development Bureau Ministry of Agriculture and Fisheries Seoul
Alternate	Simon D. GATHIUNI Permanent Secretary Ministry of Agriculture, Nairobi	Associate	KYUNG-CHUL KIM Counsellor Embassy of the Republic of Korea Alternate Permanent Representative to FAO, Rome
Alternate	David Theuri WANJUKI Deputy Secretary Ministry of Agriculture, Nairobi	Associate	BYUNG SUK LEE Agricultural Attaché Embassy of the Republic of Korea Alternate Permanent Representative to FAO, Rome
Alternate	Alfred I. MACHAYO Minister Plenipotentiary Permanent Representative of Kenya to FAO, Rome	Associate	NAI SUNG KIM Director International Organizations Division I Ministry of Foreign Affairs, Seoul
Alternate	Zephania OWIRO Head, Animal Production Division Ministry of Agriculture, Nairobi	Associate	JONG TACK YOO Director Agricultural Economics Division Ministry of Agriculture and Fisheries Seoul
Alternate	Japheth LIJOODI Head, Development Planning Division Ministry of Agriculture, Nairobi	Associate	SANG WOO PARK Director for International Co-operation Agricultural Development Bureau Ministry of Agriculture and Fisheries Seoul
Alternate	Donald Japheth MUTHENGI Senior Assistant Secretary Ministry of Agriculture, Nairobi	Associate	CHANG KI LEE Fisheries Attaché Embassy of the Republic of Korea Alternate Permanent Representative to FAO, Rome
Alternate	George Kiuri MBURATHI Assistant Director of Agriculture Ministry of Agriculture, Nairobi	Associate	KIM KWANG-HEE Agricultural Attaché Korean Permanent Mission to the European Economic Community, Brussels
Alternate	Julius Muturi NG'ANG'A Assistant Director of Veterinary Services Ministry of Agriculture, Nairobi	Associate	KWANG SHIK WON Assistant Director for International Co-operation Agricultural Development Bureau Ministry of Agriculture and Fisheries Seoul
Alternate	R.B. RYANGA Agricultural Attaché Kenya High Commission, London		
Alternate	Onesimus MBURU Chief Conservator of Forests Ministry of Natural Resources Nairobi		
Alternate	Norbert ODERO Director of Fisheries Ministry of Tourism and Wildlife Nairobi		

Associate	DONG KUN KIM Assistant Director Agricultural Production Bureau Ministry of Agriculture and Fisheries Seoul		LAO	
		Délégué	Khamsing SAYAKONE Chef-Adjoint de Cabinet du Ministère de l'Agriculture, des Forêts et de l'Hydraulique, Vientiane	
Adviser	BYUNG HANG CHOI Vice-President National Agricultural Co-operatives Federation, Seoul	Suppléant	Oroth CHOUNLAMONTI Membre du Comité de recherches du Ministère de l'Agriculture, des Forêts et de l'Hydraulique, Vientiane	
Delegate	KUWAIT - KOWEIT — الكويت Hamoud Yousuf ALNISF Minister of Public Works, Kuwait			
مندوب	حمود يوسف النصف وزير الأشغال العامة الكويت	Délegué	LEBANON - LIBAN - LIBANO — لبنان Elias HRAOUI Membre du Parlement Président de la Commission Parlementaire de l'Agriculture Beyrouth	
Alternate	Salem I. ALMANNAT Under-Secretary for Agricultural Affairs Ministry of Public Works, Kuwait	مندوب	البياس — راوي نائب البقاع ورئيس اللجنة البرلمانية للزراعة بيروت	
مناوب	سالم إبراهيم المناعي وكيل وزارة مساعد لشؤون الزراعة وزارة الأشغال العامة الكويت	Suppléant	Amin ABDEL MALEK Inspecteur général de l'Agriculture Beyrouth	
Associate	Hussein Ahmad QABAZARD Agricultural Engineer Department of Agriculture Ministry of Public Works, Kuwait	مندوب	أمين عبد الملك مفتش عام الزراعة بيروت	
معاون	حسين أحمد قبا زارد مهندس زراعى ادارة الزراعة وزارة الأشغال العامة الكويت	Suppléant	Joseph CHAMI Directeur des Projets et Programmes Ministère de l'Agriculture, Beyrouth	
Associate	Abdul Latif ZAIDAN Chemist, Irrigation and Soils Section Department of Agriculture Ministry of Public Works, Kuwait	مندوب	جوزيف شامسى مدير المشاريع والبرامج وزارة الزراعة بيروت	
معاون	عبد اللطيف الزيدان كيميائى — قسم التربة والمياه ادارة الزراعة وزارة الأشغال العامة الكويت	Suppléant	Khalil CHOUERI Ingénieur agronome Chef des Relations Extérieures Ministère de l'Agriculture, Beyrouth	
Associate	Mousa Ali M. ABOUTALEB Agriculturist Department of Agriculture Ministry of Public Works, Kuwait	مندوب	خليل الشويرى رئيس العلاقات الخارجية وزارة الزراعة، بيروت	
معاون	موسى على محمد أبو طالب مهندس زراعى ادارة الزراعة وزارة الأشغال العامة الكويت	Delegate	LESOTHO Joseph R.L. KOTSOKOANE Minister of Agriculture, Co-operatives and Marketing, Maseru	
Associate	Miss Fatima JAWHAR HAYAT Head of Foreign Technical Relations Department of Agriculture Ministry of Public Works, Kuwait	Alternate	C. NTSANE Deputy Permanent Secretary Ministry of Agriculture Co-operatives and Marketing, Maseru	
معاون	فاطمة حسن جومر حبيبات رئيسة شعبة العلاقات الخارجية ادارة الزراعة وزارة الأشغال العامة الكويت	Adviser	O.M. SELIKANE Chief Agricultural Officer Ministry of Agriculture, Co-operatives and Marketing, Maseru	
		Adviser	Miss M.L. MOTSAMAI Assistant Secretary of Planning Ministry of Agriculture Co-operatives and Marketing, Maseru	

LIBERIA		Associate	Ali Fathi SHAHAWY Expert for Nutrition Affairs for the Consultative Bureau Council for Nutrition Affairs and Marine Wealth, Tripoli
Delegate	Mrs. Florence A. CHENOWETH Minister of Agriculture, Monrovia		
Alternate	Samukai M. RICHARDS Agricultural Attaché Alternate Permanent Representative of Liberia to FAO, Rome	معاون	علي فتحي الشهاوي خبير شؤون التغذية بالمكتب الاستشاري مجلس شؤون التغذية والثروة البحرية طرابلس
Alternate	Miss Deroe A. DAVIS Agricultural Economist Ministry of Agriculture, Monrovia	Associate	Ahmed BEN KHAYAL UN and International Organizations Administration Ministry of Foreign Affairs, Tripoli
Alternate	Elfric K. PORTE Managing Director Forestry Development Authority Monrovia	معاون	أحمد بن خيال إدارة المنظمات الدولية والأمم المتحدة أمانة الخارجية طرابلس
Alternate	Adolph W. YANCY Managing Director Agriculture and Cooperative Development Bank, Monrovia		
Alternate	D. James A. SIRLEAF Deputy General Manager P.F.P. Foundation, Yekepa Nimba County	Délégué	LUXEMBOURG - LUXEMBURGO Jean WAGNER Ambassadeur du Luxembourg en Italie Rome
Alternate	Mrs. Alfreda M. HARRIS Technical Assistant to the Minister of Agriculture, Monrovia	Suppléant	*Claude MAY Attaché Ambassade du Luxembourg Rome
Adviser	Christain BAKER Veterinarian Consultant Ministry of Agriculture, Monrovia		
SOCIALIST PEOPLE'S LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA - JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE POPULAIRE ET SOCIALISTE - JAMAHIRIYA ARABE LIBIA POPULAR Y SOCIALISTA الجمهورية العربية الليبية الشعبية الاشتراكية		Délégué	Jacques ANDRIANADA Ambassadeur de la République démocratique de Madagascar en Italie Représentant permanent de Madagascar auprès de la FAO
Delegate	Mohamed Ali TABBOU Minister of Agriculture, Tripoli		
مندوب	محمد علي تبو أمين الزراعة طرابلس	Suppléant	Louis Clovis RAZAFIMAHATRA Chef du Service de Liaison et de Documentation économique Ministère du Développement rural et de la Réforme agraire, Antananarivo
Alternate	Mohamed Sedki ZEHNI Chairman of Board of Directors of Agricultural Research Centre, Tripoli	Suppléant	Rakotoarivony RALIBERA Conseiller Représentant Permanent suppléant de Madagascar auprès de la FAO Rome
مناوب	محمد صدقي ذهني رئيس مركز البحوث الزراعية طرابلس		
Alternate	Bashir Ali JAMMOUM Director of Agrarian Reform Ministry of Agriculture, Tripoli	Delegate	MALAWI B.B. MTAWALI Permanent Secretary Ministry of Agriculture and Natural Resources Lilongwe
مناوب	بشير علي جوموم مدير الإصلاح الزراعي أمانة الزراعة طرابلس	Alternate	F.M. KANGAUDE Principal Extension and Training Officer Ministry of Agriculture and Natural Resources Lilongwe
Associate	Mohamed Ahmed HAIDAR Economic Research Officer Planning and Follow-up Directorate Ministry of Agriculture, Tripoli		
معاون	محمد أحمد حيدر باحث التعاونيات إدارة التخطيط والمتابعة أمانة الزراعة طرابلس		

MALAYSIA - MALAISIE - MALASIA		Suppléant	Jean Djigui KEITA Directeur général des Eaux et Forêts Bamako
Delegate	DATUK SRI ALI Hj. AHMAD Minister of Agriculture Kuala Lumpur	Suppléant	Samba SIDIBE Directeur général de l'Elevage Bamako
Alternate	DATO' ISHAK B. Hj. PATEH AKHIR Secretary-General Ministry of Agriculture Kuala Lumpur	Suppléant	Ouédji DIALLO Coordonateur National de la FAO Rome
Alternate	WONG SOON KAI State Minister of Agriculture and Community Development Sarawak (East Malaysia)	MALTA - MALTE	
Alternate	TOK MUDA DATO' Hj. AWANG NGAH b. TOK MUDA Hj. IBRAHIM Member of State Executive Committee Pahang	Delegate	Danny M. CREMONA Minister of Industry, Fisheries and Agriculture, Valletta
Alternate	WAN ADNAN BIN DATO Hj. WAN ISMAIL Member of State Executive Committee Trengganu	Alternate	Istvan MOSKOVITS Honorary Counsellor Embassy of the Republic of Malta Rome
Associate	Hj. HASSAN BIN MAT NOOR Member of State Assembly State of Penang, Penang	Alternate	George CARBONE Principal Technical Officer Ministry of Industry, Fisheries and Agriculture, Valletta
Associate	AHMED BIN YUNUS Acting Deputy Director-General Department of Agriculture Kuala Lumpur	Alternate	Anthony DEBONO Private Secretary to Minister of Industry, Fisheries and Agriculture, Valletta
Associate	ISMAIL BIN SHAMSUDDIN Director of Research and Planning National Padi and Rice Authority Kuala Lumpur	Alternate	Ives DEBARRO First Secretary Embassy of the Republic of Malta Rome
Associate	William YAPP Principal Assistant Secretary Ministry of Agriculture and Fisheries Sabah	Alternate	Charles STAFRACE Second Secretary Embassy of Malta, Rome
		MAURITANIA - MAURITANIE - موريتانيا	
Associate	Mrs. FAIZAH BTE MOHD. TAHIR Assistant Director Economic Planning Unit Prime Minister's Department Kuala Lumpur	Délégué	Abdoulaye BARO Ministre d'Etat pour le Développement rural, Nouakchott
Associate	LEE KENG FATT Agricultural Statistician Ministry of Agriculture Kuala Lumpur	مندوب	عبد الله بارو وزير الدولة للتنمية الريفية نواكشوط
Associate	A. GANAPATHY Second Secretary Embassy of Malaysia, Rome	Suppléant	Mohamed BOCOUM Directeur de l'Agriculture, Nouakchott
MALDIVES - MALDIVAS		مناوب	بوكيم محمد مدير الزراعة نواكشوط
Delegate	Ibrahim SHIHAB Minister of Agriculture, Malé	Conseiller	Mohamad EL MOKHTAR ABDUL KADER Gouverneur Adjoint de la 1ère Région Nouakchott
Alternate	Mohamed Umar MANIK Under-Secretary Ministry of Agriculture, Malé	مستشار	محمد المختار عبد القادر والى مساعد بالولاية الاولى نواكشوط
MALI		Conseiller	Abderrahmane OULD HAMZA Conseiller à l'Ambassade de Mauritanie en France, Paris
Délégué	Sori COULIBALY Ministre du Développement rural Bamako	مستشار	عبد الرحمن ولد حمزه مستشار سفارة موريتانيا فرنسا
Suppléant	Sékou SISSOKO Directeur général de l'Agriculture Bamako	باريس	

	MAURITIUS-AURICE-AURICIO	Suplente	Octavio GARCIA ROCHA Coordinador del Programa Nacional de Desarrollo Forestal, México
Delegate	Satcam BOOLELL Minister of Agriculture Natural Resources and the Environment, Port-Louis	Suplente	Luis EQUIHUA HERNANDEZ Asesor del Secretario de Agricultura y Recursos Hidráulicos, México
Alternate	Lutchum PURMESSUR Permanent Secretary Ministry of Agriculture, Natural Resources and the Environment Port-Louis	Suplente	Miguel PEREZ AYALA Asesor de la Dirección General de Educación Tecnológica Agropecuaria México
Associate	Tiberman Mohunji NARAIN Principal Agricultural Officer Ministry of Agriculture Natural Resources and the Environment Port-Louis	Asesor	Virgilio S. BLANCO Agregado Agrícola a la Representación Permanente de México ante la FAO Roma
Adviser	Francesco CAPONERA Hon. Consul General of Mauritius in Italy, Rome	Asesor	Ignacio ITURBE ZABALETA Agregado a la Representación Permanente de México ante la FAO Roma
	MEXICO-MEXIQUE	Asesor	Alvaro ECHEVERRIA Agregado a la Delegación Permanente de México ante la FAO, Roma
Delegado	Francisco MERINO RABAGO Secretario de Agricultura y Recursos Hidráulicos, México	Asesor	José de Jesús ROMERO CHAVEZ Asesor Técnico del Secretario de Agricultura y Recursos Hidráulicos México
Suplente	Miguel OSORIO MARBAN Subsecretario de Asuntos Agrarios de la Secretaría de la Reforma Agraria México		
Suplente	Sra. Doña Guadalupe RIVERA MARIN DE ITURBE Embajador Representante Permanente de México ante la FAO, Roma	Delegate	Ravdangiin TSAGANHOO Deputy Minister for Agriculture Ministry of Agriculture, Ulan Bator
Suplente	Jesús MUÑOZ VASQUEZ Director General de Agricultura de la Secretaría de Agricultura y Recursos Hidráulicos, México	Alternate	Khumbagyn OLZVOY Attaché Permanent Mission of the Mongolian People's Republic to the Office of the United Nations Geneva
Suplente	Efraín NIEMBRO CARSI Director General de Economía Agrícola de la Secretaría de Agricultura y Recursos Hidráulicos México	Associate	Tojilyn TORNON Ministry of Agriculture, Ulan Bator
		MOROCCO - MAROC - MARRUECOS — المغرب	
Suplente	Hernán GUTIERREZ GARCIA Director General de Autoridades Ejidales y Comunales de la Secretaría de la Reforma Agraria México	Délégué	Mustapha FARIS Ministre de l'Agriculture et de la Réforme agraire, Rabat
Suplente	Ismael OROZCO GUZMAN Representante Permanente Alterno de México ante la FAO, Roma	مندوب	مصطفى فارس وزير الفلاحة والاصلاح الزراعي الرباط
Suplente	Héctor CALLES LOPEZ NEGRETE Gerente Técnico de la Compañía Nacional de Subsistencias Populares México	Suppléant	Mustapha BELARBI ALAOUI Ambassadeur du Maroc en Italie et en Grèce, Rome
Suplente	Rofolfo RODRIGUEZ CABALLERO Subdirector de Aprovechamientos Forestales de la Secretaría de Agricultura y Recursos Hidráulicos México	مناوب	مصطفى بلعربي سفير المغرب بايطاليا واليونان روما
Suplente	Roberto RUIZ DIAZ Director del Centro de Desarrollo Ganadero de Ajuchitlán, Querétaro		

Suppléant	Mohamed NAJEM Chef de la Division de la Coordination et Coopération Techniques Rabat	Adjoint	Mlle Farida JAIDI Secrétaire des Affaires étrangères Ambassade du Maroc, Rome
معاون	ناجم محمد رئيس قسم التنسيق والتعاون التقني الرباط	معاون	فريدة جعدي سكرتيرة الشؤون الخارجية سفارة المغرب، روما MOZAMBIQUE
Adjoint	Ahmed HARTI EL WARDI Directeur du Cabinet du Ministre de l'Agriculture et de la Réforme agraire, Rabat	Delegate	Joaquim RIBEIRO DE CARVALHO Minister of Agriculture, Maputo
معاون	أحمد الحارثي الوردى مدير ديوان وزارة الفلاحة والإصلاح الزراعي الرباط	Alternate	Erasm CARDOSO MUHATE Provincial Director of Agriculture Ministry of Agriculture, Maputo
Adjoint	Houcine FARAJ Directeur de la Mise en Valeur agricole, Rabat	Associate	Daniel DE SOUSA Director of National Agricultural Research Institute, Maputo
معاون	حسين فرج مدير الاستثمار الزراعي الرباط	Adviser	Margarida MARTINS Chief Secretariat International Cooperation Ministry of Agriculture, Maputo
Adjoint	Abderrahman ZAKI Directeur des Eaux et Forêts, Rabat	Adviser	Per RYDEN Coordinator Mozambique Nordic Agricultural Programme, Maputo
معاون	عبد الرحمن زكي مدير المياه والغابات الرباط	Delegate	NAMIBIA - NAMIBIE Cherif Bachir DJIGO Counsellor for Foreign Affairs Ministry of Foreign Affairs, Dakar
Adjoint	Benyounès OULAD-CHRIFF Directeur de l'Équipement Rural, Rabat	Alternate	Nchimunya SIKALU Counsellor Mission of Zambia to the UN, Lusaka
معاون	أولاد شريف بنيونس مدير التجهيزات الريفيّة الرباط	Adviser	Ms. Solmay UNAYDIN First Secretary United Nations Council for Namibia, New York
Adjoint	M. Abdelaziz ARIFI Directeur de la Recherche agronomique, Rabat	Adviser	John Fletcher ROBSON Principal Secretary Delegation of the UN Council for Namibia, New York
معاون	محمد عبد العزيز عريفي مدير بحوث المحاصيل الرباط	Delegate	NEPAL Rabindra SHARMA Minister for Food, Agriculture and Irrigation, Kathmandu
Adjoint	Mohamed GUERRAOU Inspecteur général de l'Agriculture, Rabat	Alternate	Bharat P. DHITAL Executive Director Agricultural Projects Services Centre, Kathmandu
معاون	محمد غراوي مفتش غنّام الرباط	Associate	Shiva B. NEPALI Director-General Department of Agriculture, Kathmandu
Adjoint	Mohamed RASSIFI Chef de la Division Economique Ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire, Rabat	Associate	Indra Bahadur SINGH First Secretary Royal Nepalese Embassy, Paris
معاون	محمد رصيفي مدير قسم الشؤون الاقتصادية الرباط		

NETHERLANDS - PAYS-BAS - PAISES BAJOS

Delegate	A.P.J.M.M. van der STEE Minister of Agriculture and Fisheries The Hague
Alternate	G. de BAKKER 1/ Permanent Representative of the Kingdom of the Netherlands to FAO and WFP, Rome
Alternate	A. STOFFELS Cabinet Adviser in charge of International Matters Ministry of Agriculture and Fisheries The Hague
Alternate	G.P. TIGGELMAN Director of Agricultural Assistance to Developing Countries Ministry of Agriculture and Fisheries The Hague
Alternate	H.L. BRAAM Cabinet Member of the Council of Ministers of the Realm for the Netherlands Antilles, The Hague
Associate	H. RIEM Division of International Economic Affairs Ministry of Agriculture and Fisheries The Hague
Associate	J. BERTELING International Organizations Department Ministry of Foreign Affairs, The Hague
Associate	Mrs. P.F.M. van der TOGT Directorate of Agricultural Assistance to Developing Countries Ministry of Agriculture and Fisheries The Hague
Associate	L. RITTERSHAUS Associate Permanent Representative of the Kingdom of the Netherlands to FAO and WFP, Rome
Special Adviser	P.J.H. JONKMAN Deputy Director-General International Cooperation Ministry of Foreign Affairs, The Hague
Special Adviser	M.P.M. VOS Deputy Director-General for Agriculture and Food Ministry of Agriculture and Fisheries The Hague
Adviser	C.J.A.M. de BONT Public Board of Agriculture, The Hague
Adviser	P. BUKMAN Chairman of the Netherlands National FAO Commission, The Hague
Adviser	H. Ph. HUFFNAGEL Member of the Netherlands National FAO Commission, The Hague

NEW ZEALAND - NOUVELLE-ZELANDE - NUEVA ZELANDIA

Delegate	Duncan MACINTYRE Minister of Agriculture, Wellington
Alternate	Eric H. HALSTEAD Ambassador of New Zealand in Italy, Rome
Alternate	Malcolm L. CAMERON Director-General of Agriculture and Fisheries, Wellington
Alternate	Alison J. PEARCE Counsellor Embassy of New Zealand Permanent Representative of New Zealand to FAO, Rome
Alternate	Robin W.M. JOHNSON Director Economics Division Ministry of Agriculture and Fisheries Wellington
Associate	Donald K. CRUMP First Secretary (Agriculture) New Zealand High Commission London
Associate	H.B. HEWETT Secretary to Minister of Agriculture Ministry of Agriculture and Fisheries Wellington
Associate	Michael R. LEAR Second Secretary (Commercial) Embassy of New Zealand Alternate Permanent Representative of New Zealand to FAO, Rome
Associate	G.J. RANDAL Second Secretary Embassy of New Zealand, Rome

NICARAGUA

Delegado	Bosco Ernesto MATAMOROS HUECK Ministro Consejero Representante Permanente de Nicaragua ante la FAO, Roma
----------	---

NIGER

Délégué	Mahamane BRAH Secrétaire d'Etat au Développement rural Niamey
Suppléant	Amadou CISSE Secrétaire général du Ministère du Développement rural, Niamey
Suppléant	Moussa SALEY Directeur Adjoint des Eaux et Forêts Ministère du Développement rural Niamey
Suppléant	Assoumane BAOUA Directeur Adjoint de l'Agriculture Ministère du Développement rural Niamey

1/ In the absence of the Minister of Agriculture and Fisheries, G. de BAKKER acted as
Head of the Delegation.

	NIGERIA	Adviser	Philip M.C. IDEH First Secretary Embassy of the Federal Republic of Nigeria, Rome
Delegate	B.O.W. MAFENI Commissioner Federal Ministry of Agriculture and Rural Development, Lagos		NORWAY - NORVEGE - NORUEGA
Alternate	Isa MODIBBO Ambassador of the Federal Republic of Nigeria in Italy Permanent Representative of Nigeria to FAO, Rome	Delegate	Oskar ØKSNES Minister of Agriculture, Oslo
Alternate	Bukar SHAIB Permanent Secretary Federal Ministry of Water Resources Lagos	Alternate	John RINGEN Director-General Ministry of Agriculture, Oslo
Alternate	B.S. OLORUNTOBA Permanent Secretary Federal Ministry of Agriculture and Rural Development, Lagos	Alternate	Johan H. DAHL Head of Division Ministry of Foreign Affairs Oslo
Adviser	M. LIMAN Director Federal Department of Agriculture Lagos	Associate	Dag Mork ULNES Alternate Permanent Representative of Norway to FAO Rome
Adviser	K. ALADEJANA Director of Forestry Ministry of Agriculture and Rural Development, Lagos	Associate	N. EEG-LARSEN Professor, University of Oslo Oslo
Adviser	J.O. ALABI Counsellor (Agriculture) Embassy of the Federal Republic of Nigeria Alternate Permanent Representative of Nigeria to FAO, Rome	Associate	Hans K. SEIP Director-General Forestry Division Ministry of Agriculture, Oslo
Adviser	B.F. DADA Director Federal Department of Fisheries Lagos	Associate	Arne LØCHEN Secretary General National Nutrition Council (FAO Committee), Oslo
Adviser	O.O. SOMORIN Legal Officer Federal Ministry of Justice, Lagos	Associate	Per G. STAVNUM Counsellor Ministry of Foreign Affairs Oslo
Adviser	M.A. IDI Veterinary Officer Ministry of Agriculture and Natural Resources Gongola State Yola	Adviser	Paul M. DAHLBERG Secretary-General Norwegian Farmers' Union, Oslo
Adviser	M. LOT Chief Agricultural Officer Ministry of Agriculture and Natural Resources Plateau State Jos	Adviser	Arne HJULSTAD Counsellor (Agriculture) Ministry of Agriculture, Oslo
Adviser	Mrs. P.I.O. MAFE Administrative Officer Federal Ministry of Agriculture and Rural Development, Lagos	Adviser	Arne HJULSTAD Counsellor (Agriculture) Ministry of Agriculture, Oslo
Adviser	P. NGHARAMIKE Secretary Federal Ministry of Agriculture and Rural Development Lagos	Adviser	Arne HJULSTAD Counsellor (Agriculture) Ministry of Agriculture, Oslo
		Delegate	Jassan Abdullah ALMURAZA Under-Secretary Ministry of Agriculture, Fisheries, Petroleum and Minerals, Muscat
		مندوب	حسن عبد الله المرزغ وكيل وزارة الزراعة والأسماك والنفط والمعادن مسقط
		Alternate	Mohamed Ali NAZAR Permanent Representative of the Sultanate of Oman to FAO, Rome
		مندوب	محمد علي نزار مندوب سلطنة عمان الدائم لدى المنظمة روما

Alternate	Mohammed Reda ABDUL AMIR Director of Statistics and Planning Ministry of Agriculture, Muscat	Suplente	Srta. Cidila DOMINGUEZ Embajador Representante Permanente de Panamá ante la FAO, Roma
معاون	محمّد رضا عبد الأمير مدير الأعداد والتخطيط وزارة الزراعة مسقط	Suplente	Sra. D ^a Mayra IVANKOVICH de AROSEMENA Representante Permanente Alterno de Panamá ante la FAO, Roma
Associate	Ahmed SUHAIL IJHAM Third Secretary Embassy of the Sultanate of Oman Alternate Permanent Representative of Oman to FAO, Rome	Adjunto	Sra. D ^a Mitzila BOUTET Agregado (Asuntos Administrativos) Representación Permanente de Panamá ante la FAO, Roma
PAPUA NEW GUINEA - PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE -- PAPUA NUEVA GUINEA			
معاون	أحمد سهيل إجهام سكرتير ثالث والمندوب المصاوب لدى المنظمة مسقط	Alternate	Paul SAI'I Assistant Secretary Finance and Administration Ministry of Primary Industry Port Moresby
Adviser	Mohammed Hassan HOSNI Project Manager (OMAN 77/01), Muscat	Alternate	Gregory Kenneth GRAHAM Assistant Secretary Agricultural Branch Department of Primary Industry Port Moresby
مستشار	محمد حسن حسني مدير مشروع عمان ١/٧٧ مسقط	Adviser	Sydney Preston SAVILLE Deputy Secretary Ministry of Primary Industry Port Moresby
PAKISTAN		PARAGUAY	
Delegado	I.A. IMTIAZI Secretary Ministry of Food and Agriculture Cooperatives and Land Reforms, Islamabad	Delegado	Luis MARTINEZ MILTOS Embajador del Paraguay en Italia Representante Permanente del Paraguay ante la FAO, Roma
Alternate	J G.KHARAS Ambassador of Pakistan in Italy Permanent Representative of Pakistan to FAO, Rome	PERU - PEROU	
Associate	Javed Salim KHAN Deputy Secretary (International Co-operation) Ministry of Food and Agriculture Cooperatives and Land Reforms Islamabad	Delegado	Alejandro DEUSTUA Embajador del Perú en Italia, Roma
Associate	Parvez MASUD Agricultural Counsellor Alternate Permanent Representative of Pakistan to FAO, Rome	Suplente	Benjamin SAMANEZ CONCHA Embajador Representante Permanente del Perú ante la FAO, Roma
Adviser	M. NASIM Secretary Embassy of Pakistan, Rome	Adjunto	Gastón IBÁÑEZ Segundo Secretario Embajada del Perú en Italia, Roma
PANAMA		PHILIPPINES - FILIPINAS	
Delegado	Francisco RODRIGUEZ Vice Ministro de Desarrollo Agropecuario, Panamá	Delegado	Jose LEIDO, Jr. Minister Department of Natural Resources Manila
Suplente	Irving Ricardo DIAZ Director de Recursos Naturales Renovables Ministerio de Desarrollo Agropecuario, Panamá	Alternate	Carlos J. VALDES Ambassador of the Philippines in Italy Permanent Representative of the Philippines to FAO, Rome
Suplente	Sra. Doña Mirla PANIZA de BELLAVITA Embajador Representante de Panamá ante el Consejo de la FAO, Tokyo	Alternate	Jesus TANCHANCO Administrator National Grains Authority, Manila
		Alternate	Jose LEVISTE, Jr. Assistant Minister of Agriculture Department of Agriculture, Manila

Alternate Fernando C. FLORES
Minister Counsellor
Embassy of the Republic of the
Philippines
Alternate Permanent Representative
of the Philippines to FAO, Rome

Alternate Horacio M. CARANDANG
Agricultural Attaché
Embassy of the Republic of the
Philippines
Alternate Permanent Representative
of the Philippines to FAO, Rome

Alternate Augusto MAMARIL
Commercial Attaché
Embassy of the Republic of the
Philippines
Alternate Permanent Representative of
the Philippines to FAO, Rome

Alternate Mrs. Marinela CASTILLO
Senior Consultant
National Food and Agriculture Council
Manila

Alternate Mrs. Rica BERNAS
Senior Consultant
National Food and Agriculture Council
Manila

Alternate Ms. Luz MARIANO
Office of United Nations Affairs
and International Conference
Manila

Associate Inocencio A. RONQUILLO
Chief, Fisheries Research Division
Bureau of Fisheries and Aquatic Research
Manila

Adviser Rodolfo S. ESTRELLADO
Department of Natural Resources
Manila

Adviser Francisco DUBAN
Director Grains Infrastructure
National Grains Authority, Manila

Adviser Salvador GARBANZOS
Consultant to Minister
Department of Natural Resources
Manila

Adviser Manuel BALANGUE
Special Assistant to Secretary
Department of Natural Resources
Manila

Adviser J.M. GEROCHI
Chief of Fisheries Planning
Bureau of Fisheries and
Aquatic Research, Manila

Adviser Miss Maria Luisa GAVINO
Office of the Agricultural Attaché
Embassy of the Republic of the
Philippines, Rome

Adviser Antonio M. MENDOZA
Assistant Chief
Planning and Evaluation Division
Bureau of Forest Development
Department of Natural Resources
Manila

POLAND - POŁOŃNE - POLONIA

Delegate Andrzej KACAŁA
Deputy Minister of Agriculture
Warsaw

Alternate Stanisław TREPCZYŃSKI
Ambassador of the Polish
People's Republic in Italy
Permanent Representative of
Poland to FAO, Rome

Alternate Witold JURASZ
Deputy Director
Department of International
Organizations
Ministry of Foreign Affairs, Warsaw

Alternate Jerzy RUTKOWSKI
Secretary of the Polish National
FAO Committee
Ministry of Agriculture, Warsaw

Associate Czesław MUSZAŁSKI
Counsellor
Deputy Permanent Representative
of Poland to FAO, Rome

Associate Zbigniew SKIERKOWSKI
Deputy Director of Trade Department
Ministry of Foreign Trade and
Maritime Economy, Warsaw

Associate Wiesław STRZELECKI
Deputy Director of
Institute of Forestry, Warsaw

Associate Janusz ROWIŃSKI
Head of the Laboratory of Foreign
Agricultural Economics
Institute of Agricultural Economics
Warsaw

Adviser Zbigniew SZYMANSKI
Principal Adviser
Ministry of Foreign Affairs, Warsaw

Adviser Zbigniew DUTKIEWICZ
Principal Adviser
Ministry of Foreign Trade and
Maritime Economy, Warsaw

Adviser Miss Małgorzata PIOTROWSKA
Polish National FAO Committee
Ministry of Agriculture, Warsaw

PORTUGAL

Delegate António BARRETO
Minister of Agriculture and
Fisheries, Lisbon

Alternate Mario J. de OLIVEIRA RUIVO
Director-General (attached to
the Cabinet of the Minister of
Agriculture and Fisheries)
Chairman
Portuguese National FAO Committee
Lisbon

Alternate G.A. de SANTA CLARA GOMES
Counsellor
Embassy of Portugal
Permanent Representative of Portugal
to FAO, Rome

Alternate	Pedro AMARO Vice-Chairman Portuguese National FAO Committee Lisbon	Adjoint	Dumitru CONSTANTIN Directeur au Ministère de l'Agriculture et de l'Industrie Alimentaire Bucarest
Alternate	Joao J. PEREIRA REIS Jr. Secretary-General Portuguese National FAO Committee Lisbon	Adjoint	Dumitru VASILIU Vice-Directeur au Ministère de l'Agriculture et de l'Industrie Alimentaire, Bucarest
Alternate	Antonio LOPES RIBEIRO Director of Office of International Cooperation Ministry of Agriculture and Fisheries, Lisbon	Adjoint	Nicolae DIMITRIU Secrétaire Comité national roumain pour la FAO Bucarest
Associate	Ms. Maria Leonor MEIRELLES DE SOUSA Alternate Permanent Representative of Portugal to FAO, Rome	Adjoint	Lazar COMANESCU Attaché au Ministère des Affaires Etrangères, Bucarest
Associate	Mrs. Maria Graça RAMALHO ORTIGAO Technical Officer Ministry of Foreign Affairs, Lisbon	Conseiller	Constantin IONESCU Conseiller auprès du Conseil des Ministres, Bucarest
Adviser	Fernando GOMES da SILVA Director of the Bureau of Planning Ministry of Agriculture and Fisheries Lisbon		RWANDA
Adviser	Mrs. Ligia de AZEVEDO Chief of Nutrition Programme Ministry of Agriculture and Fisheries Lisbon	Délégué	Frédéric NZAMURAMBAHO Ministre de l'agriculture et de l'élevage de l'élevage, Kigali
Adviser	José Augusto dos SANTOS VARELA Bureau of Planning Ministry of Agriculture and Fisheries Lisbon	Suppléant	Jules KANANURA Ambassadeur du Rwanda en France et en Italie Représentant Permanent du Rwanda auprès de la FAO, Paris
		Suppléant	Emmanuel HITAYEZU Directeur général de l'agronomie Kigali
	QATAR — قطر		
Delegate	Sultan AL-KUWARI Director of Agricultural Affairs Ministry of Agriculture, Doha	Suppléant	Antoine NDEGEYA Directeur général de l'élevage Kigali
مندوب	سلطان الكواري مدير الشؤون الزراعية وزارة الصناعة والزراعة الدوحة		SAO TOME AND PRINCIPE - SAO TOME-ET-PRINCIPE SANTO TOME Y PRINCIPE
Alternate	M. Fouad THABET Head of Plant Protection Ministry of Agriculture, Doha	Suppléant	Carlos GOMEZ Secrétaire d'Etat Ministère de l'Agriculture Sao Tomé
معاون	محمد فؤاد ثابت رئيس قسم وقاية النباتات وزارة الزراعة الدوحة	Suppléant	Arlando BRAGANÇA GOMES Coordonnateur des Services de l'économie et sociologie rurales Ministère de l'Agriculture Sao Tomé
		Suppléant	Albino FONSECA Directeur de la Commercialisation des produits agricoles Sao Tomé
	ROMANIA - ROUMANIE - RUMANIA		
Délégué	Ion MARGINEANU Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République socialiste de Roumanie en Italie Représentant Permanent de Roumanie auprès de la FAO, Rome	Delegate	SAUDI ARABIA - ARABIE SAOUDITE - ARABIA SAUDITA — العربية السعودية Abdel Rahman Abdel-Aziz AL-SHEIKH Minister of Agriculture and Water Riyadh
Suppléant	Pompiliu CELAN Conseiller Ambassade de la République socialiste de Roumanie Représentant Permanent suppléant de la Roumanie auprès de la FAO, Rome	مندوب	عبد الرحمن عبد العزيز آل الشيخ وزير الزراعة والمياه الرياض

Alternate
Mohammad Ali MAKKI
Deputy Minister for Agricultural
Affairs, Riyadh

مناوب
محمد على مكي
وكيل وزارة الزراعة والمياه
للشؤون الزراعية
الرياض

Alternate
Nasser AL-SALEH
Director of Development and
Agricultural Projects
Ministry of Agriculture and Water,
Riyadh

مناوب
ناصر بن عثمان الصالح
مدير عام التنمية والمشاريع الزراعية
وزارة الزراعة والمياه
الرياض

Adviser
Abdel Ghany AL-SULAIMAN HAMZAH
Associate Professor
Riyadh University, Riyadh

مستشار
عبد الغنى آل سليمان حمزة
أستاذ مشارك - جامعة الرياض
الرياض

Associate
Zaid JOWARAH
Director-General
Training Department
Ministry of Agriculture and Water
Riyadh

معاون
زيد ابراهيم الجويرة
مدير عام ادارة التدريب
وزارة الزراعة والمياه
الرياض

Associate
Abdul Aziz AL-MUSSA
Secretary to Minister for Foreign
Relations
Ministry of Agriculture and Water
Riyadh

معاون
عبد العزيز الموسى
سكرتير وزير العلاقات الخارجية
وزارة الزراعة والمياه
الرياض

Associate
Hashim M. HASHIM
Director for Agricultural Engineering
Ministry of Agriculture and Water
Riyadh

معاون
هاشم محمد هاشم
مدير الهندسة الزراعية
وزارة الزراعة والمياه
الرياض

Associate
Atif Y. BOUKHARI
Technical Adviser
Ministry of Agriculture and Water,
Riyadh

معاون
عاطف يحيى بخارى
مستشار وزير الزراعة للشؤون الفنية
وزارة الزراعة والمياه
الرياض

Associate
Wasel AL AHMADI
Attaché (Administrative Matters)
Associate Permanent Representative
of Saudi Arabia to FAO, Rome

معاون
واسل الاحمدى
البعثة السعودية لدى منظمة
الاغذية والزراعة
روما

SENEGAL

Délégué
Adrien SENGHOR
Ministre du développement rural
et de l'hydraulique, Dakar

Suppléant
Samba MADEMBA SY
Ambassadeur
Représentant permanent du Sénégal
auprès de la FAO, Rome

Suppléant
Oumar COLY
Commissaire à l'aide alimentaire
Ministère du développement rural
Dakar

Suppléant
Bakary Djiby COLY
Directeur des actions et programmes
Ministère du développement rural
Dakar

Suppléant
Mour Mamadou SAMB
Directeur du contrôle économique
Ministère des finances et des
affaires économiques, Dakar

Suppléant
Sambou TOURE
Conseiller technique au Ministère
du développement rural, Dakar

Suppléant
Sidaty AIDARA
Premier secrétaire
Représentation permanente du
Sénégal auprès de la FAO, Rome

SEYCHELLES

Delegate
Jean Désiré Maxime FERRARI
Minister of Agriculture and Land Use
Victoria

Alternate
Serge M. SAVY
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture and Land Use
and Natural Resources, Victoria

<u>SIERRA LEONE - SIERRA LEONA</u>		Alternate	Mohamed ABUCAR SCEKEI Director of Agriculture Ministry of Agriculture, Mogadishu
Delegate	Bangali MANSARAY Minister of Agriculture and Natural Resources, Freetown	مناوب	محمد أبوكر شيخى مدير الزراعة وزارة الزراعة مقديشو
Alternate	S.A.J. PRATT Minister of Development & Economic Planning, Freetown	Alternate	Salah ABDURAHMAN ABDULLE Director of Fisheries Development Ministry of Fisheries, Mogadishu
Alternate	Sahr Thomas MATTURI Ambassador of Sierra Leone in Italy Permanent Representative of Sierra Leone to FAO, Rome	مناوب	صلاح عبد الرحمن عدلى مدير تنمية مصايد الأسماك وزارة مصايد الأسماك مقديشو
Adviser	A.R. SIAFFA Chief Agriculturalist Ministry of Agriculture and Natural Resources, Freetown	Alternate	Ahmed Giliao MOHAMED Alternate Permanent Representative of Somalia to FAO, Rome
Adviser	B.D. FEIKA Chief Conservator of Forests Ministry of Agriculture and Natural Resources, Freetown	مناوب	أحمد جيلاعو محمد الممثل الدائم المناوب للمصومال لدى المنظمة روما
Adviser	J. SHORUNKEH-SAWYERR Chief Fisheries Officer Ministry of Agriculture and Natural Resources, Freetown	<u>SPAIN - ESPAGNE - ESPAÑA</u>	
Adviser	R.S. KAMARA Chief Veterinary Officer, Freetown	Delegado	José Enrique MARTINEZ GENIQUE Ministro de Agricultura, Madrid
Adviser	Mrs. J. JARRETT-THORPE Counsellor Sierra Leone Embassy, Rome	Suplente	José María ALVAREZ MANZANO Subsecretario de Agricultura Madrid
Adviser	C.J. THOMAS First Secretary Sierra Leone Embassy, Rome	Suplente	Francisco MONFORTE LOPEZ Subdirector General de Organismos para el Desarrollo Ministerio de Asuntos Exteriores, Madrid
<u>SOMALIA - SOMALIE — الصومال</u>		Suplente	Enrique MIRAVET GARCIA Subdirector General de Estudios Sectoriales Secretaría General Técnica Ministerio de Agricultura, Madrid
Delegate	Yuusuf ALI OSMAN Minister of Livestock, Forestry and Range, Mogadishu	Suplente	Javier JIMENEZ-UGARTE Primer Secretario Embajada de España, Roma
مندوب	يوسف على عثمان وزير الثروة الحيوانية والمراعى والغابات مقديشو	Suplente	José HERRERA PEREZ Jefe de la Sección Sectores Primarios Secretaría General Técnica Ministerio de Agricultura, Madrid
Alternate	Mohamed ALI HUSSEIN Director of Livestock Development Ministry of Livestock, Forestry and Range Mogadishu	Adjunto	Rafael CAVESTANY CANTOS FIGUEROLA Director del Gabinete Técnico del Ministro de Agricultura, Madrid
مناوب	محمد علي حسين مدير الثروة الحيوانية والمراعى والغابات وزارة الثروة الحيوانية والمراعى والغابات مقديشو	Asesor	Antonio FERNANDEZ GONZALEZ Director del Gabinete del FORPPA Ministerio de Agricultura, Madrid
		Asesor	Guillermo ESCARDO PEINADOR Secretario del Comité Nacional Español para la FAO Ministerio de Agricultura, Madrid

Asesor	José Luis MESEGUER SANCHEZ Consejero Legal Dirección General de Pesca Marítima Madrid	Associate	David BASSIOUNI Director Regional Ministry of Agriculture, Khartoum
Asesor	Miguel BUENO Jefe del Gabinete Técnico del IRYDA, Madrid	معاون	ديفيد بسيوني مدير وزارة الزراعة الإقليمية الخرطوم
Asesor	Antonio GOMEZ ORBANEJA Agricultor, Gerona	Associate	Yousif Ishag MEDANI Director, Fisheries Administration Ministry of Agriculture Food and Natural Resources, Kartoum
Asesor	Rafael CONTRERAS CORTES Representante Permanente de España ante la FAO, Roma		
Asesor	Sra. D ^a Dolores Milagros ALLENDE Jefe de Asuntos Generales en el Comité Nacional para la FAO, Madrid	معاون	يوسف اسحق مدني ادارة الاسماك والاحياء المائية وزارة الزراعة الخرطوم
	SRI LANKA		
Delegate	E.L. SENANAYAKE Minister of Agriculture and Lands Member of the National State Assembly Colombo	Associate	Mohammed Ahmed ALI Agriculture Economist Planning Administration Ministry of Agriculture, Food and Natural Resources, Khartoum
Alternate	J.E.J. RODRIGO Ambassador of Sri Lanka in Italy Permanent Representative of Sri Lanka to FAO, Rome	معاون	محمد أحمد علي اقتصادي زراعي بإدارة التخطيط وزارة الزراعة والأغذية والموارد الطبيعية الخرطوم
Alternate	K.N. WEERACKODY Secretary Ministry of Agriculture and Lands Colombo		
Adviser	S.M.L. MARIKAR Counsellor Embassy of Sri Lanka Alternate Permanent Representative of Sri Lanka to FAO, Rome	Associate	Amir Abdalla KHALIL Agriculture Attaché Permanent Representative of the Sudan to FAO, Rome
	SUDAN - SOUDAN - SUDAN / السودان	معاون	أمير عبد الله خليل ملحق زراعي الممثل السوداني الدائم لدى المنظمة روما
Delegate	Abdalla Ahmed ABDALLA Minister of Agriculture Food and Natural Resources, Khartoum		
مستدوب	عبد الله أحمد عبد الله وزير الزراعة والأغذية والموارد الطبيعية الخرطوم	Adviser	Hassan Ahmed HABEST Dean Faculty of Agriculture, Khartoum
Alternate	Gama HASSAN Regional Minister of Agriculture Food and Natural Resources, Khartoum	مستشار	حسن أحمد حباست عيد كلية الزراعة الخرطوم
مناوب	قاما حسن الوزير الاقليمي لوزارة الزراعة والاغذية والموارد الطبيعية الخرطوم		SURINAM
Alternate	Gaafar EL HASSAN Under-Secretary Ministry of Agriculture Food and Natural Resources, Khartoum		
مناوب	جعفر الحسن الحسين وكيل أول وزارة الزراعة والأغذية والموارد الطبيعية الخرطوم		

SWAZILAND - SOUAZILAND - SWAZILANDIA		Adviser	Jan STÅHL Counsellor Swedish Embassy, Rome
Delegate	A.K. HLOPHE Minister of Agriculture, Mbabane		
Alternate	A.R.V. KHOZA Permanent Secretary to the Minister of Agriculture, Mbabane	Adviser	Åke WICTORSSON Member of Parliament, Stockholm
SWITZERLAND - SUISSE - SUIZA			
Associate	N.T. GUMEDE Senior Veterinary Officer Ministry of Agriculture, Mbabane	Délégué	Jean-Claude PIOT Directeur de la Division de l'Agriculture Département fédéral de l'économie publique Président du Comité national suisse de la FAO, Berne
Associate	John A. MENZ Senior Agricultural Economist Mbabane		
SWEDEN - SUEDE - SUECIA		Suppléant	H. POPP Sous-Directeur de la Division de l'Agriculture Département fédéral de l'économie publique, Berne
Delegate	Anders DAHLGREN Minister of Agriculture, Stockholm		
Alternate	Richard HICHENS BERGSTROM Ambassador of Sweden in Italy Permanent Representative of Sweden to FAO, Rome	Adjoint	Theodor GLASER Conseiller agricole Ambassade de Suisse Représentant Permanent de la Suisse auprès de la FAO, Rome
Alternate	Stellan KRONVALL Head of Section Ministry of Agriculture, Stockholm	Adjoint	Roger PASQUIER Chef de section Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire Département politique fédéral, Berne
Alternate	Claes SENNING Head of Department Ministry of Agriculture Stockholm		
Alternate	Ingvar WIDEN Director General National Board of Agriculture, Stockholm	Adjoint	Mlle M. von GRÜNIGEN Suppléant du Chef de la Section des Nations Unies et des organisations internationales Division politique III Département politique fédéral, Berne
Adviser	Åke ANDERSON Counsellor Swedish Embassy, Rome	Adjoint	G. DUCCOMUN Secrétaire du Comité national suisse de la FAO Division de l'agriculture Département fédéral de l'économie publique, Berne
Adviser	Ms. Astrid BERQUIST Head of Section Ministry of Agriculture, Stockholm		
Adviser	Gösta ERICSSON Director, Swedish International Development Authority (SIDA) Stockholm	Conseiller	P. MOCK Membre du Comité national suisse de la FAO, Vevey
SYRIA -- SYRIE - SIRIA — سوريا			
Adviser	Lennart HJELM Rector, Swedish University of Agricultural Sciences, Uppsala	Delegate	Ahmad CABLAN Minister of Agriculture and Agrarian Reform, Damascus
Adviser	Carl-Henrik LAGERFELT Head of Division National Board of Forestry Stockholm	مندوب	أحمد قيسلان وزير الزراعة والاصلاح الزراعي دمشق
Adviser	Sven PELLBACK Head of Agricultural Division Swedish International Development Authority (SIDA), Stockholm	Alternate	Farouk AL-SHARA Permanent Representative of the Syrian Arab Republic to FAO, Rome
Adviser	Hans RAMEL Federation of Swedish Farmers' Associations, Stockholm	مناوب	فاروق الشمرع الممثل الدائم للجمهورية العربية السورية لدى المنظمة روما
Adviser	Knut REXED Second Secretary Ministry for Foreign Affairs Stockholm		

Alternate	Hicham AL-AKHRASS Deputy-Minister of Planning, Damascus	Alternate	S.A. MADALLALI Principal Secretary Ministry of Agriculture, Dar es Salaam
مستأوب	هشام الأخرس معاون وزير التخطيط دمشق	Adviser	D. MASANJA Director of Crop Development Division Ministry of Agriculture, Dar es Salaam
Alternate	Moustafa ZUHUR Deputy Minister of Supply, Damascus	Adviser	V. MRISHO Senior Agricultural Economist Ministry of Agriculture, Dar es Salaam
مستأوب	مصطفى زهور معاون وزير التموين والتجارة الداخلية دمشق	Adviser	L.S.O. SAMIZI Agricultural Attaché Embassy of the United Republic of Tanzania, Rome
Alternate	Mousbah EL DALATI Alternate Permanent Representative of the Syrian Arab Republic to FAO, Rome	Adviser	Mrs. J. KAROMA Executive Secretary National Committee for Freedom from Hunger Campaign Ministry of Agriculture, Dar es Salaam
مستأوب	مصباح الدالاتي نائب الممثل الدائم للجمهورية العربية السورية لدى المنظمة روما	Adviser	F. Matanda MINJA Alternate Permanent Representative of Tanzania to FAO, Rome
Associate	Mouhammad HAZIMAH Director of Bureau of Minister of Agriculture, Damascus	Delegate	Swate KOMALABHUTI Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary of Thailand in Italy, Rome
معاون	محمد هزيمه مدير مكتب الوزير لشؤون المؤسسات وزارة الزراعة والاصلاح الزراعي دمشق	Alternate	Kangwan DEVAHASTIN Deputy Under-Secretary of State for Agriculture and Cooperatives, Bangkok
Associate	Ismail AL-SAAADI Director of Soil Ministry of Agriculture, Damascus	Alternate	Pairaj LAOWHAPHAN Agricultural Counsellor Royal Thai Embassy Permanent Representative of Thailand to FAO, Rome
معاون	اسماعيل السعدي مدير الاراضي في وزارة الزراعة وزارة الزراعة دمشق	Alternate	Vanrob ISARANKURA Secretary-General National FAO Committee Ministry of Agriculture and Cooperatives, Bangkok
Associate	Walid RAJAB Ministry of Agriculture, Damascus	Alternate	Miss Laxanachantorn NAVANI Second Secretary Royal Thai Embassy Alternate Permanent Representative of Thailand to FAO, Rome
معاون	وليد رجب وزارة الزراعة والاصلاح الزراعي دمشق	Alternate	Prasan SARANYAWATIN Third Secretary Royal Thai Embassy Alternate Permanent Representative of Thailand to FAO, Rome
Delegate	John William Samuel MALECENA Minister for Agriculture, Dar es Salaam	Alternate	Dumrong INDHARAMESUP Comercial Attaché Royal Thai Embassy, Rome
Alternate	George Samuel MAGOMBE Ambassador of the United Republic of Tanzania in Italy Permanent Representative of Tanzania to FAO, Rome		
Alternate	A. RASHID Junior Minister for Agriculture - Zanzibar	Délégué	Tosseh Koutoupké GNROFOUM Ministre du Développement rural, Lomé
		Suppléant	Caniiyou SALAMI Conseiller Ministère des affaires étrangères, Lomé

THAILAND - THAILANDE - TAILANDIA

TOGO

Suppléant	Mensa DOUMASSI Ingénieur agronome Ministère du développement rural, Lomé	Conseiller	*Moktar M. MARRAKCHI Directeur de l'Office de l'Huile Tunis
TRINIDAD AND TOBAGO - TRINITE-ET-TOBAGO - TRINIDAD Y TABAGO		مستشار	مختار المراكشي مدير مبنى ديوان القوى للزيت تونس
Delegate	Stephen REDMAN Chief Technical Officer Ministry of Agriculture, Land and Fisheries, Port-of-Spain		
Alternate	Arthur GRAY Second Secretary Permanent Mission of Trinidad and Tobago to the U.N. and the Specialized Agencies in Europe Geneva	Delegate	Hanefi ULAS Deputy Under-Secretary of State Ministry of Food, Agriculture and Livestock, Ankara
Alternate	Reynold RAMPERSAD Acting Coordinator, Development Programme Ministry of Agriculture Land and Fisheries, Port-of-Spain	Alternate	Kemal ARIKAN Assistant Director-General Department of International Economic Organizations Ministry of Foreign Affairs, Ankara
TUNISIA - TUNISIE - TUNEZ - تونس		Alternate	Ismet BIRSEL Counsellor Turkish Embassy Permanent Representative of Turkey to FAO Rome
Délégué	Hassen BELKHODJA Ministre de l'Agriculture, Tunis	Alternate	Kemal BEDESTENCI Assistant Director-General International Technical Relations Department Ministry of Food, Agriculture and Livestock, Ankara
مندوب	حسان بلخوججة وزير الفلاحة تونس	Adviser	Burhanettin DORUK Agricultural Counsellor Turkish Embassy Alternate Permanent Representative of Turkey to FAO, Rome
Suppléant	Mohsen BEL HADJ AMOR Conseiller Représentant Permanent de la Tunisie auprès de la FAO, Rome	Adviser	Hasim OGUT Chief of Section Technical Relations Directorate General Ministry of Food, Agriculture and Livestock, Ankara
مناوب	محسن بلحاج عمر مستشار مندوب تونس الدائم لدى المنظمة روما	Adviser	Resit UMAN Second Secretary Turkish Embassy, Rome
Suppléant	Mohamed EL FADHEL KHELIL Attaché de Cabinet, Directeur de la Coopération internationale au Ministère de l'Agriculture, Tunis	Adviser	Duray POLAT Second Secretary Turkish Embassy, Rome
مناوب	محمد الفاضل خليل مدير التعاون الدولي بوزارة الفلاحة تونس	Adviser	Miss Reyhan ALPERTEN Assistant Commercial Counsellor Turkish Embassy, Rome
Adjoint	Mohamed JARRAYA Directeur de l'Inspection Ministère de l'Agriculture, Tunis		
معاون	محمد جرايبة مدير التفتيش وزارة الفلاحة تونس	Delegate	UGANDA - OUGANDA Ibrahim GARANDI Minister of Agriculture and Forestry Entebbe
Adjoint	Lotfi OUESLATI Attaché de Cabinet au Ministère de l'Agriculture, Tunis	Alternate	Eliphas AMUJAL ODEKE Ambassador of Uganda to EEC and Benelux Countries, Brussels
معاون	لطفي وصالتي ملحق بديوان وزارة الفلاحة تونس	Adviser	Augustine Kadugala OSUBAN Assistant Commissioner for Agriculture, Entebbe

Adviser	Mohamed NJABALA-TONDA Assistant Commissioner for Veterinary Services and Animal Industry Ministry of Animal Resources, Kampala	Alternate	Ahmad Abdulrahman Mohd MASOOM Head of the Department of Preventive Agriculture Ministry of Agriculture and Fisheries Dubai
Adviser	Aloysius Rwamwema BIRIBONWOHA Acting Chief Fisheries Officer Entebbe	مناوب	أحمد عبد الرحمن محمد معصوم رئيس إدارة الزراعة الوقائية
Adviser	Christopher Manyindo KASSAMI Senior Economist Ministry of Planning and Economic Development, Entebbe		وزارة الزراعة والثروة السمكية دبي
Adviser	Joash Rwambingi KAHANGIRWE Agricultural Economist Ministry of Agriculture and Forestry Entebbe	Alternate	Ali Rashid ALI BADAWI Director of the Eastern Region Department of Water and Soil Abu Dhabi
Adviser	Petero Katuramu KARANI Senior Forest Officer Department of Forestry, Entebbe	مناوب	على رشيد على بدوي مدير المنطقة الشرقية أبو ظبي
Adviser	Ruman IDRIS Personal Assistant to the Minister of Agriculture and Forestry Entebbe	Alternate	Mohammed Abu-Bakr BA-SINDWA Agricultural Guidance Expert Ministry of Agriculture and Fisheries, Abu Dhabi
Adviser	Henry KABUYE Personal Secretary to the Minister Ministry of Agriculture and Forestry Kampala	مناوب	محمد أبو بكر ياسندوه خبير الارشاد الزراعي وزارة الزراعة والثروة السمكية أبو ظبي
UNITED ARAB EMIRATES - EMIRATS ARABES UNIS - EMIRATOS ARABES UNIDOS الإمارات العربية المتحدة			
Delegate	Saeed Mohammed AL-RAGABANI Minister of Agriculture and Fisheries, Abu Dhabi	Alternate	Jassim Suleiman AL-SIRKAL Second Secretary Ministry of Foreign Affairs Abu Dhabi
مندوب	سعيد محمد الرقباني وزير الزراعة والثروة السمكية أبو ظبي	مناوب	جاسم سليمان السركال سكرتير ثاني بوزارة الخارجية أبو ظبي
Alternate	Hamad Abdulla AL-MUTAWA Director of Department of Financial and Administrative Affairs Ministry of Agriculture and Fisheries, Abu Dhabi	Alternate	Muneer Hassan AL-LAITHY Foreign Relations Officer Ministry of Agriculture and Fisheries, Abu Dhabi
مناوب	حمد عبد الله المطاوع مدير إدارة الشؤون المالية والإدارية وزارة الزراعة والثروة السمكية أبو ظبي	مناوب	منير حسن الليثي مسؤول العلاقات الخارجية وزارة الزراعة والثروة السمكية أبو ظبي
Alternate	Ahmed Abdulla BU'HUMAIID Director of the Minister's Office Ministry of Agriculture and Fisheries Abu Dhabi	Adviser	Rifat Fahmy MAKAR Agricultural Economical Researcher Ministry of Agriculture and Fisheries, Abu Dhabi
مناوب	أحمد عبد الله بو حميد مدير مكتب الوزير وزارة الزراعة والثروة السمكية أبو ظبي	مستشار	رفعت فهمي مقار باحث اقتصاد زراعي وزارة الزراعة والثروة السمكية أبو ظبي

UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI - REINO UNIDO		Alternate	Paul J. BYRNES Director, Agricultural Directorate Bureau of International Organization Affairs Department of State, Washington, D.C.
Delegate	L.C.J. MARTIN Under-Secretary Ministry of Overseas Development London	Alternate	Richard N. GARDNER Ambassador of the United States of America in Italy, Rome
Alternate	Graham BELCHAMBER Principal Ministry of Agriculture Fisheries and Food London	Alternate	Curtis FARRAR Bureau of Project and Policy Coordination Agency for International Development Washington, D.C.
Alternate	G.W. THOM Assistant Secretary Ministry of Overseas Department London	Alternate	Mrs. Ruth MORGENTHAU United States Representative United Nations Commission on Social Development, New York
Alternate	D.C.P. EVANS Principal Agricultural Adviser Ministry of Overseas Development London	Adviser	Chester R. BENJAMIN Assistant Director International Programs Division Agricultural Research Service Department of Agriculture Washington, D.C.
Alternate	A.J. PECKHAM Minister British Embassy Permanent Representative of the United Kingdom to FAO, Rome	Adviser	John A. BOYLE Chief, Food Policy Division Office of Food Policy and Programs Bureau of Economic and Business Affairs Department of State, Washington, D.C.
Alternate	A.A.W. LANDYMORE Ministry of Overseas Development London	Adviser	Mrs. Doris H. CALLOWAY Professor of Nutrition, and Chairman, Department of Nutritional Sciences University of California Berkeley, California, California
Alternate	J.M. SCOULAR Principal Ministry of Overseas Development Secretary, FAO National Committee London	Adviser	Anthony CRUIT Trade Operations Division Foreign Agricultural Service Department of Agriculture Washington, D.C.
Alternate	Miss. K.P. MAHER Ministry of Overseas Development London	Adviser	Allie C. FELDER, Jr. Vice-President Cooperative League of USA Washington, D.C.
Adviser	R.N. BOTTINI General Secretary of the National Union of Agricultural and Allied Workers, London	Adviser	Thomas A. HAMMER Assistant Director National Affairs American Farm Bureau Federation Washington, D.C.
Adviser	G.F. ELSTON Assistant Director of the National Farmers' Union, London	Adviser	Charles HIGGINSON First Secretary for FAO Affairs American Embassy, Rome
Adviser	Miss. G. O'BRIEN Ministry of Overseas Development London	Adviser	Ralph W. PHILLIPS Executive Director International Organization Affairs Foreign Agricultural Service Department of Agriculture Washington, D.C.
Adviser	J.M. BARRETT Foreign and Commonwealth Office London		
Adviser	*Miss H. LIGHT British Embassy, Rome		
UNITED STATES OF AMERICA - ETATS-UNIS D'AMERIQUE - ESTADOS UNIDOS DE AMERICA		Adviser	
Delegate	Dale E. HATHAWAY 1/ Assistant Secretary for International Affairs and Commodity Programs Department of Agriculture, Washington, D.C.		
Alternate	John A. BAKER Minister-Counselor for FAO Affairs American Embassy, Rome		

1/ During the period when he was in Rome, the Honorable Bob Bergland, Secretary of Agriculture, served as ex officio Head of the Delegation

		<u>VENEZUELA</u>	
Adviser	Melvin L. SCHUWEILER Office of International Assistance Coordination United Nations Relations Division Bureau of Intragovernmental and International Affairs Agency for International Development Washington, D.C.	Delegado	Gustavo PINTO COHEN Ministro de Agricultura y Cría Caracas
		Suplente	Luis LA CORTE Embajador Representante Permanente de Venezuela ante la FAO, Roma
Adviser	W. Scott STEELE Deputy Director, Foreign Demand and Competition Division Economic Research and Statistics Service Department of Agriculture, Washington, D.C.	Adjunto	Heliodoro L. CLAVERIE RODRIGUEZ Ministro Consejero Representante Permanente Alternativo de Venezuela ante la FAO, Roma
Adviser	James A. STORER Director, Office of International Marine Policy National Oceanic and Atmospheric Administration Department of Commerce, Washington, D.C.	Adjunto	Ricardo ALEZONES A. Agregado Agrícola Embajada de Venezuela, Roma
		Adjunto	Sra. Da Zoed KARAM D. Segundo Secretario Representación Permanente de Venezuela ante la FAO, Roma
UPPER VOLTA - HAUTE-VOLTA - ALTO VOLTA			
Délégué	Augustin WININGA Ministre du développement rural Ouagadougou	Adjunto	Srta. Violeta MATOS Primer Secretario Representación Permanente de Venezuela ante la FAO, Roma
Suppléant	Victor G. KABORE Ambassadeur Représentant permanent de Haute-Volta auprès de la FAO, Paris	Adjunto	Alberto MARQUINA Agregado Técnico Representación Permanente de Venezuela ante la FAO, Roma
Conseiller	M. Inoussa BARRY Secrétaire permanent du CCDR Ministère du Développement rural Ouagadougou	Adjunto	Luis GUGLIETTA Procurador Agrario Nacional, Caracas
Conseiller	Moussa SEREME Ingénieur agronome Direction des Services agricoles Ministère de l'Agriculture Ouagadougou	Asesor	Armando GONZALEZ Presidente de la Federación Campesina de Venezuela, Caracas
		Asesor	Armando DRAYER LANDAETA Vice-presidente del Instituto Agrario Nacional, Roma
URUGUAY			
Delegado	Estanislao VALDES OTERO Ministro de Agricultura y Pesca Montevideo	Asesor	Sra. Da Myra SPEELMANS Representación Permanente de Venezuela ante la FAO, Roma
Suplente	Juan Enrique EVIA Asesor Ministerio de Agricultura y Pesca Montevideo	Asesor	Sra. Da Teresa FLORES PETIT Representación Permanente de Venezuela ante la FAO, Roma
VIET NAM			
Suplente	José M. ROCA SIENRA Presidente Instituto Nacional de Carnes Montevideo	Délégué	NGUYEN DANG Vice-Ministre de l'Agriculture Hanoi
Suplente	Enrique ELENA Director de Comercialización Instituto Nacional de Carnes Montevideo	Suppléant	NGUYEN ANH VU Directeur du Département des Relations Economiques Ministère des Affaires Etrangères Hanoi
Suplente	Roberto G. AMATO UDABE Representante Permanente Alternativo del Uruguay ante la FAO Roma	Suppléant	LA XUAN DINH Directeur de Département Ministère de l'Agriculture Hanoi
		Conseiller	LE VAN SINH Chargé d'Affaires a.i. de la République Socialiste du Viet Nam en Italie, Rome

Conseiller	NGUYEN HUU NGAN Directeur général Adjoint Ministère des Produits maritimes Hanoï		YEMEN. PEOPLE'S DEM. REP. OF - YEMEN, REPUBLIQUE DEM. POPULAIRE DU YEMEN, REP. DEMOCRATICA POPULAR DEL جمهورية اليمن الديمقراطية الشعبية
Conseiller	HA DONG Directeur de Département Ministère des Forêts, Hanoï	Delegate	Muhammed Suleiman NASSER Minister of Agriculture and Agrarian Reform, Aden
Conseiller	DO HONG PHAN Chef de Bureau, Ministère de l'Hydraulique agricole, Hanoï	مندوب	مجد سليمان ناصر وزير الزراعة والاصلاح الزراعي وزارة الزراعة والاصلاح الزراعي عدن
	YEMEN ARAB REPUBLIC - YEMEN, REPUBLIQUE ARABE DU YEMEN, REPUBLICA ARABE DEL الجمهورية العربية اليمنية —	Alternate	Muhammed Awadh BA-AMER Director of Agricultural Statistics and Planning Department Ministry of Agriculture and Agrarian Reform, Aden
Delegate	Mohammed ALKHADEM Minister of Agriculture, Sana'a		
مندوب	محمد الخادم الوجيه وزير الزراعة صنعاء	مناوب	محمد عوض باعامر مدير الاحصاء والتخطيط وزارة الزراعة والاصلاح الزراعي عدن
Alternate	Fadl BASHA Chargé d'affaires Embassy of the Yemen Arab Republic Rome	Associate	Abdul Wahab SHARAF Director of Research Department Ministry of Fish Wealth, Aden
مناوب	فضل عباس باشا قائم بأعمال سفارة الجمهورية العربية اليمنية في روما روما	معاون	عبد الوهاب شرف مدير ادارة البحوث وزارة الثروة السمكية عدن
Associate	Mohamed Ahmed SAID Director of Agricultural Affairs Ministry of Agriculture, Sana'a	Associate	Hasan HUBAYSHI Chief, Agriculture Department Ministry of Planning, Aden
مساعد	محمد أحمد سعيد مدير الشؤون الزراعية — الحديدية وزارة الزراعة صنعاء	معاون	حسن حبشي مدير الدائرة الزراعية وزارة التخطيط عدن
Associate	Ali Abdallah ALAGHBARI Director of Plant Production Central Research Station Ministry of Agriculture, Ta'iz	Associate	Mohamed Omer BIN SAHAL Counsellor Embassy of the People's Democratic Republic of Yemen, Rome
مساعد	علي عبد الله الأغبري مدير وقاية النبات محطة الأبحاث المركزية الزراعية والتدريب الإرشادي وزارة الزراعة تعز	معاون	محمد عمر بن سهيل مستشار سفارة اليمن الديمقراطية الشعبية روما
			YUGOSLAVIA - YUGOSLAVIE
		Delegate	Ivo KŪSTRAK President of the Federal Committee for Agriculture, Belgrade
		Alternate	Vladimir STIPETIĆ Member of Parliament Chairman of the National FAO Committee Belgrade

Alternate	Borisav JOVIĆ Ambassador of the SFR of Yugoslavia in Italy Permanent Representative of Yugoslavia to FAO, Rome	Delegate	ZAMBIA - ZAMBIE A.B. CHIKWANDA Minister of Lands and Agriculture Lusaka
Associate	Vladimir DAMJANOVIC Adviser to the Federal Executive Council, Belgrade	Alternate	Edward M. LUBINDA Ambassador of the Republic of Zambia in Italy, Permanent Representative of Zambia to FAO, Rome
Associate	Milan TRKULJA Adviser to the Federal Executive Council, Belgrade	Alternate	H.D. NG'WANE Permanent Secretary Ministry of Lands and Agriculture Lusaka
Associate	Ilijas HADŽIJU Secretary for Agriculture of the SA Province of Kosovo, Priština (Kosovo)	Associate	Andrew HAMAAMBA Director of Agriculture Ministry of Lands and Agriculture Lusaka
Associate	Miroljub SAVIĆ Senior Counsellor in the Federal Secretariat for Foreign Affairs Belgrade	Associate	Paul Kashiba MUSHINGE Deputy Director of Fisheries Ministry of Water and Natural Resources Lusaka
Associate	Danilo VUKIČIĆ Counsellor Embassy of the Socialist Federative Republic of Yugoslavia Alternate Permanent Representative of Yugoslavia to FAO, Rome	Adviser	B.E. PHIRI First Secretary Embassy of the Republic of Zambia Alternate Permanent Representative of Zambia to FAO, Rome
Associate	Miss Velinka BABIĆ Counsellor in the Federal Committee for Agriculture, Belgrade	Adviser	Elliot B. MONGA Assistant Secretary Ministry of Lands and Agriculture Lusaka
ZAIRE			
Délégué	KUDIWIU KENGILA-DIO Chargé d'Affaires a.i. de l'Ambassade du Zaïre en Italie Rome		
Suppléant	LUMBALA KABUYI Directeur de la Direction des Etudes et Politique Agricole Département de l'Agriculture Kinshasa		
Adjoint	MAZOL NA-AKWETI Directeur de la Direction de la Production agricole Département de l'Agriculture Kinshasa		
Adjoint	BEWA NZAU Directeur de la Direction de la Production et Santé animales Département de l'Agriculture Kinshasa		
Conseiller	MAPELA NGA-MA Représentant permanent suppléant du Zaïre auprès de la FAO, Rome		

HOLY SEE - SAINT-SIEGE - SANTA SEDE

S.E. Mgr. Agostino FERRARI-TONIOLO Permanent Observer of the Holy See to FAO	Vatican City
Mgr. Biagio NOTARANGELO Ecclesiastical Assistant to the "Confederazione Nazionale dei Coltivatori Diretti"	Rome
Rev. Henri FOREST S.J. of the Pontifical Council "Cor Unum"	Vatican City
Carlo PONTI Director of the Pontifical Villas of Castelgandolfo	Castelgandolfo
Anthony CHULLIKAL Pontifical Commission "Justitia et Pax"	Rome
Giorgio NEBBIA Professor at the University of Bari Consultor of the Pontifical Commission "Justitia et Pax"	Bari
Tom McCANN Catholic Relief Services	Rome

LIBERATION MOVEMENTS
MOUVEMENTS DE LIBERATION
MOVIMIENTOS DE LIBERACION

AFRICAN NATIONAL CONGRESS

Observer	Kenneth Jimmy PHAMBO Director of Projects	Lusaka
----------	--	--------

PAN AFRICANIST CONGRESS

Observer	Moses M. DLAMINI Chief Representative	Dar es Salaam
----------	--	---------------

PATRIOTIC FRONT OF ZIMBABWE

Observer	Nathan M. SHAMUYARIRA Director of Education	Dar es Salaam
----------	--	---------------

SOUTH-WEST AFRICAN PEOPLES ORGANIZATION

Observers	Shapua KAUKUNGUA Chief Representative in Britain and Western Europe	London
	Ben AMADHILA Secretary for Economic Affairs	Lusaka

PALESTINE LIBERATION ORGANIZATION
ORGANISATION DE LIBERATION DE LA PALESTINE
ORGANIZACION PARA LA LIBERACION DE PALESTINA
منظمة التحرير الفلسطينية

Observers	Rifaat AL NIMR Conseiller au Ministère de l'Economie nationale	Beyrouth
مراقبين	رفعت صدقي النمر رئيس الصندوق القومي الفلسطيني	بيروت
	Nimer HAMMAD	Rome
	نمر حماد	روما
	Jameleddine MARZOUKI	Beyrouth
	جمال الدين مرزوق	بيروت
	Kamal Hanna TAOUK	Beyrouth
	كمال حنا طوق	بيروت

REPRESENTATIVES OF UNITED NATIONS AND SPECIALIZED AGENCIES
REPRESENTANTS DES NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPECIALISEES
REPRESENTANTES DE LAS NACIONES UNIDAS Y ORGANISMOS ESPECIALIZADOS

UNITED NATIONS
NATIONS UNIES
NACIONES UNIDAS

C.V. NARASIMHAN Under-Secretary-General for Inter-Agency Affairs and Co-ordination	New York
S. QUIJANO-CABALLERO Director, External Relations and Inter-Agency Affairs	Geneva
Léon TABAH Director Population Division Department of Economic and Social Affairs	New York
Vladimir N. LISSITSKY Coordination Officer External Relations and Inter-Agency Affairs	Geneva
Giorgio PAGNANELLI Director, United Nations Information Centre	Rome
Slobodan RISTIĆ Chairman Preparatory Committee for UN Conference on Technical Cooperation amongst Developing Countries in the Field of Agriculture and Food	Belgrade

ECONOMIC COMMISSION FOR AFRICA
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
COMISION ECONOMICA PARA AFRICA

Q.B.O. ANTHONIO Director FAO/ECA Agriculture Division	Addis Ababa
---	-------------

ECONOMIC COMMISSION FOR EUROPE
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE
COMISION ECONOMICA PARA EUROPA

E. KALKKINEN Director FAO/ECE Timber Division	Geneva
Rados SAMENKOVIĆ Director FAO/ECE Agriculture Division	Geneva

WORLD FOOD COUNCIL
CONSEIL MONDIAL DE L'ALIMENTATION
CONSEJO MUNDIAL DE LA ALIMENTACION

Arturo R. TANCO President	Manila
John A. HANNAH Executive Director	Rome
Harry E. WALTERS Acting Deputy Executive Director	Rome
Alain VIDAL-NAQUET Special Assistant to the Executive Director	Rome
Edward OMOTOSO Secretary	Rome
Peter MARKOV Senior Economist	Rome
Rajinder KAUSHIK Senior Economist	Rome
Uwe KRACHT Senior Economist	Rome
Annesley FERNANDO Senior Economist	Rome
Andrew ODERO-OGWEL Senior Economist	Rome
Arturo GOETZ Economist	Rome
Albert VAN BINSBERGEN Economist	Rome

UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT
PROGRAMA DE LAS NACIONES UNIDAS PARA EL MEDIO AMBIENTE

Jean FAUCHON
Director
Division of Environmental Management
Nairobi

UNITED NATIONS INDUSTRIAL DEVELOPMENT ORGANIZATION
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
ORGANIZACION DE LAS NACIONES UNIDAS PARA EL DESARROLLO INDUSTRIAL

A. BOGOYAVLENSKY
Industrial Development Officer
Inter-Agency Programme Coordination Section, DPC
Vienna

UNITED NATIONS CHILDREN'S FUND
FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
FONDO DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LA INFANCIA

Stig ANDERSEN
Director UNDP European Office
Geneva

UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
PROGRAMA DE LAS NACIONES UNIDAS PARA EL DESARROLLO

Ms. J. GRANGER
Special Representative of
the Administrator, Geneva
Geneva

Stig ANDERSEN
Assistant Administrator
Director European Office
Geneva

Bruce HARLAND
Director
Technical Advisory Division
Geneva

OFFICE OF THE UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR REFUGEES
HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES
ALTO COMISIONADO DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LOS REFUGIADOS

A. zur LIPPE WEISSENFELD
Representative for Italy
Rome

Mrs. Antonella PRANDI
Assistant to Representative for Italy
Rome

UNITED NATIONS SOCIAL DEFENCE RESEARCH INSTITUTE
INSTITUT DE RECHERCHE DES NATIONS UNIES SUR LA DEFENSE SOCIALE
INSTITUTO DE INVESTIGACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LA DEFENSA SOCIAL

Ugo LEONE
Officer-in-Charge
Rome

Garson N. VOGEL
Executive Director

F.M. USTUN
Deputy Executive Director

J.S. MONGIA
Director
Division of External Relations
and General Services

E.E. LÜHE
Acting Director
Project Management Division

W.K. DAVIS
Acting Director
Resources Management Division

J. MOSCARELLA
Economic Adviser to WFP

W.N. FRALEIGH
Assistant to the Executive Director

M.Y. ZAKARIA
Chief, External Relations and
General Affairs Branch

I.G.M. TAYLOR
External Relations Officer
External Relations and
General Affairs Branch

P. MONTANARO
Chief, WPML

INTERNATIONAL LABOUR ORGANISATION
ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL
ORGANIZACION INTERNACIONAL DEL TRABAJO

Francesco D'ATTILIA
Director
ILO Branch Office

Peter W. DUNKEL
Senior Officer
Rural Employment Policies Branch

UNITED NATIONS EDUCATIONAL, SCIENTIFIC AND CULTURAL ORGANIZATION
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE
ORGANIZACION DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LA EDUCACION, LA CIENCIA Y LA CULTURA

Witold ZYSS
Chief of External Relations
Division

WORLD BANK
BANQUE MONDIALE
BANCO MUNDIAL

Marius VERAART
FAO World Bank Coordinator

Washington, D.C.

WORLD METEOROLOGICAL ORGANIZATION
ORGANISATION METEOROLOGIQUE MONDIALE
ORGANIZACION METEOROLOGICA MUNDIAL

M.J. CONNAUGHTON
Chief, Agricultural Branch of the
Meteorological Applications and
Environment Department

Geneva

Abdul Razzak SIDKY
Consultant

Cairo

INTERNATIONAL ATOMIC ENERGY AGENCY
AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE
ORGANISMO INTERNACIONAL DE ENERGIA ATOMICA

Maurice FRIED
Director
Joint FAO/IAEA Division of Atomic
Energy in Food and Agriculture

Vienna

C.G. LAMM
Deputy Director
Joint FAO/IAEA Division of Atomic
Energy in Food and Agriculture

Vienna

GENERAL AGREEMENT ON TARIFFS AND TRADE
ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE
ACUERDO GENERAL SOBRE ARANCELES ADUANEROS Y COMERCIO

Carlos CASTILLA
External Relations Officer

Geneva

INTERNATIONAL FUND FOR AGRICULTURAL DEVELOPMENT PREPARATORY COMMISSION
FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE - COMMISSION PREPARATOIRE
FONDO INTERNACIONAL DE DESARROLLO AGRICOLA - COMISION PREPARATORIA

Ambassador Abdelmuhsin AL-SUDEARY
Chairman

Rome

Sartaj AZIZ
Executive Secretary

Rome

M. NAWAZ
Legal Consultant

Rome

G.L. MUNSON
Special Assistant to the
Executive Secretary

Rome

M.P. BENJAMIN
Senior Consultant

Rome

Frank H. THOMASSON
Consultant (Personnel)

Rome

CONSULTATIVE GROUP ON FOOD PRODUCTION AND INVESTMENT IN DEVELOPING COUNTRIES
GROUPE CONSULTATIF DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE ET DE L'INVESTISSEMENT DANS LES
PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT
GRUPO CONSULTIVO SOBRE PRODUCCION E INVERSIONES ALIMENTARIAS EN LOS PAISES EN
DESARROLLO

Moise C. MENSAH
Vice-Chairman and Executive
Secretary

Washington

EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY
COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE
COMUNIDAD ECONOMICA EUROPEA

L. MARINUCCI
Chef de Division a la Direction
générale de l'Agriculture
"Organisations internationales
concernant l'Agriculture"

Bruxelles

Bruno SUSSMILCH
Administrateur principal à la
Direction Générale de l'Agriculture
"Organisations internationales
concernant l'Agriculture"

Bruxelles

Gaetano TESTA
Administrateur principal

Bruxelles

OBSERVERS FROM INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES
OBSERVADORES DE LAS ORGANIZACIONES INTERGUBERNAMENTALES

ARAB CENTRE FOR THE STUDY OF ARID ZONES AND DRY LANDS
CENTRE ARABE D'ETUDE DES TERRES ARIDES ET NON IRRIGUEES
CENTRO ARABE PARA EL ESTUDIO DE LAS ZONAS ARIDAS Y LAS TIERRAS DE SECANO

Mohamed EL-KHASH
Director-General

Damascus

COMMONWEALTH SECRETARIAT
SECRETARIAT POUR LES PAYS DU COMMONWEALTH

Ross P. DEANE
Deputy Secretary General (Economic)

London

K.D. SHARMA
Economics Officer

London

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE
CONSEJO DE EUROPA

John FARR
Member of Parliament
Chairman of the Sub-Committee
on relations with FAO

London

Johan SCHLINGEMANN
Member of Parliament
Chairman of the Sub-Committee
on Fisheries

Goes, Netherlands

Joern STEGEN
Principal Administrator

Strasbourg

ECONOMIC COMMUNITY FOR WESTERN AFRICA
COMMUNAUTE ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
COMUNIDAD ECONOMICA PARA EL AFRICA OCCIDENTAL

Moussa N° GOM
Secrétaire général,

Ouagadougou

Abdul BA
Directeur de l'Office
Communautaire du Bétail et de la
Viande,

Ouagadougou

INTER-AMERICAN INSTITUTE OF AGRICULTURAL SCIENCES
INSTITUT INTERAMERICAIN DE SCIENCES AGRICOLES
INSTITUTO INTERAMERICANO DE CIENCIAS AGRICOLAS

José Emilio G. ARAUJO
Director-General

San José (Costa Rica)

INTERGOVERNMENTAL COMMITTEE FOR EUROPEAN MIGRATION
COMITE INTERGOUVERNEMENTAL POUR LES MIGRATIONS EUROPEENNES
COMITE INTERGUBERNAMENTAL PARA LAS MIGRACIONES EUROPEAS

Alexander N. CATSICAS
Chief of Mission

Rome

INTERNATIONAL COMMISSION FOR AGRICULTURAL AND FOOD INDUSTRIES
COMMISSION INTERNATIONALE DES INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES
COMISION INTERNACIONAL DE LAS INDUSTRIAS AGRICOLAS Y ALIMENTARIAS

Rafael CONTRERAS CORTES
Agregado Agrónomo
Representante Permanente de España
ante la FAO

Roma

INTERNATIONAL OFFICE OF EPIZOOTICS
OFFICE INTERNATIONAL DES EPIZOOTIES
OFICINA INTERNACIONAL DE EPIZOOTIAS

Ahmed LAABERKI
Vice-Président
Directeur de l'Institut de Biologie
animale, El Harhoura (Temara)

Maroc

A.E. FRANCA E SILVA
Président honoraire

Lisbonne

R. VITTOZ
Directeur général

Paris

INTERNATIONAL WHEAT COUNCIL
CONSEIL INTERNATIONAL DU BLE
CONSEJO INTERNACIONAL DEL TRIGO

J.H. PAROTTE
Executive Secretary

London

LEAGUE OF ARAB STATES
LIGUE DES ETATS ARABES
LIGA DE ESTADOS ARABES

Mohamed MOHIB ZAKI

Khartoum

ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY
ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE
ORGANIZACION DE LA UNIDAD AFRICANA

N. DJOUDI	
Deputy Secretary-General	Addis Ababa
Mamadou DIARRA	
Directeur de Département	Addis Ababa

ORGANIZATION FOR ECONOMIC COOPERATION AND DEVELOPMENT
ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES
ORGANIZACION DE COOPERACION Y DESARROLLO ECONOMICOS

Giuseppe VASTA	Rome
Consultant de la Direction de l'Agriculture	

OBSERVERS FROM NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES
OBSERVADORES DE LAS ORGANIZACIONES NO GUBERNAMENTALES

COMMISSION OF THE CHURCHES ON INTERNATIONAL AFFAIRS
COMMISSION DES EGLISES POUR LES AFFAIRES INTERNATIONALES
COMISION DE LAS IGLESIAS PARA LOS ASUNTOS INTERNACIONALES

Mrs. Fernanda COMBA	Geneva
---------------------	--------

COORDINATING COMMITTEE FOR INTERNATIONAL VOLUNTARY SERVICE
COMITE DE COORDINATION DU SERVICE VOLONTAIRE INTERNATIONAL
COMITE COORDINADOR DEL SERVICIO VOLUNTARIO INTERNACIONAL

Alejandro BAHAMONDES S.	Paris
Secretary-General	

EUROPEAN ASSOCIATION FOR ANIMAL PRODUCTION
FEDERATION EUROPEENNE DE ZOOTECHNIE
FEDERACION EUROPEA DE ZOOTECNIA

Karl-Otto von SELLE	Rome
Secretary-General	

INTERNATIONAL ALLIANCE OF WOMEN
ALLIANCE INTERNATIONALE DES FEMMES
ALIANZA INTERNACIONAL DE MUJERES

Mrs. L. ARULPRAGASAM	London
Permanent Representative to FAO	
Mrs. Sarojini PILLAY	London

INTERNATIONAL ASSOCIATION OF AGRICULTURAL ECONOMISTS
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ECONOMISTES AGRONOMIQUES
ASOCIACION INTERNACIONAL DE ECONOMISTAS AGRICOLAS

Lorenzo VENZI

Rome

INTERNATIONAL ASSOCIATION OF AGRICULTURAL STUDENTS
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ETUDIANTS EN AGRICULTURE
ASOCIACION INTERNACIONAL DE LOS ESTUDIANTES DE LA AGRICULTURA

Luc Gustaaf JACOBS
Secretary-General

Heverlee
(Belgium)

INTERNATIONAL ASSOCIATION FOR CEREAL CHEMISTRY
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE CHIMIE CEREALIERE
ASOCIACION INTERNACIONAL DE QUIMICA DE LOS CEREALES

G. FABRIANI
Vice-President

Rome

INTERNATIONAL CARGO HANDLING CO-ORDINATION ASSOCIATION
ASSOCIATION DE COORDINATION DE LA MANIPULATION DES CHARGEMENTS
ASOCIACION INTERNACIONAL DE COORDINACION DEL TRANSPORTE DE CARGA

Enrico ALBA
Representative for Italy

Rome

INTERNATIONAL CATHOLIC RURAL ASSOCIATION
ASSOCIATION RURALE CATHOLIQUE INTERNATIONALE
ASOCIACION RURAL CATOLICA INTERNACIONAL

Filipo CORTESI
Chief Secretary

Rome

Rev. J. McDONALD

Rome

INTERNATIONAL CHAMBER OF COMMERCE
CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE
CAMARA DE COMERCIO INTERNACIONAL

Guido PAGGI
Director of International Relations

Rome

INTERNATIONAL COMMISSION ON IRRIGATION AND DRAINAGE
COMMISSION INTERNATIONALE DES IRRIGATIONS ET DU DRAINAGE
COMISION INTERNACIONAL DE LA IRRIGACION Y EL SANEAMIENTO

Domenico SORRENTI
Membre du
Comité national pour l'Italie

Rome

INTERNATIONAL CONFEDERATION OF FREE TRADE UNIONS
CONFEDERATION INTERNATIONALE DES SYNDICATS LIBRES
CONFEDERACION INTERNACIONAL DE ORGANIZACIONES SINDICALES LIBRES

Ms. Marcelle DEHARENG Officer in charge of relations with the UN, UN Agencies and other Inter- governmental Bodies	Brussels
Umberto LAMAGNI Permanent Representative to FAO	Rome

INTERNATIONAL CONFERENCE OF CATHOLIC CHARITIES - CARITAS INTERNATIONALIS
CONFERENCE INTERNATIONALE DES CHARITES CATHOLIQUES
CONFERENCIA INTERNACIONAL CATOLICA DE CARIDAD

Rev. Giuseppe PASINI	Rome
Mrs. Derna CEBBELLA	Rome
Rev. Anastasio TRICARICO	Rome

INTERNATIONAL COOPERATIVE ALLIANCE
ALLIANCE COOPERATIVE INTERNATIONALE
ALIANZA COOPERATIVA INTERNACIONAL

Livio Malfettani Member of the Central Committee Representative for Italy	Rome
---	------

INTERNATIONAL COOPERATION FOR SOCIO-ECONOMIC DEVELOPMENT
COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE
COOPERACION INTERNACIONAL PARA EL DESARROLLO SOCIO-ECONOMICO

Emilio Enrique Manuel QUERIN Secrétaire général	Bruxelles
--	-----------

INTERNATIONAL COUNCIL OF CATHOLIC MEN
FEDERATION INTERNATIONALE DES HOMMES CATHOLIQUES
FEDERACION INTERNACIONAL DE LOS HOMBRES CATOLICOS

Emile INGLESSIS Secrétaire général	Rome
---------------------------------------	------

INTERNATIONAL COUNCIL OF SCIENTIFIC UNIONS
CONSEIL INTERNATIONAL DES UNIONS SCIENTIFIQUES
CONSEJO INTERNACIONAL DE UNIONES CIENTIFICAS

F. FIDANZA Professor Institute of Nutritional Sciences	Perugia
--	---------

INTERNATIONAL COUNCIL OF WOMEN
CONSEIL INTERNATIONAL DES FEMMES
CONSEJO INTERNACIONAL DE MUJERES

Ms. Lena PASSERINI
Permanent Representative to FAO

Rome

INTERNATIONAL FEDERATION OF AGRICULTURAL PRODUCERS
FEDERATION INTERNATIONALE DES PRODUCTEURS AGRICOLES
FEDERACION INTERNACIONAL DE PRODUCTORES AGRICOLAS

M. GHEDIRA
Vice-Président
Président de l'Union nationale des
Agriculteurs de Tunisie

Tunis

Michael P. CRACKNELL
Secrétaire général

Paris

Mrs. Giuseppina PELA
Chargée de Liaison avec la FAO

Rome

INTERNATIONAL FEDERATION OF BEEKEEPERS' ASSOCIATIONS
FEDERATION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS D'APICULTURE
FEDERACION INTERNACIONAL DE ASOCIACIONES DE APICULTURA

V. HARNAJ
President

Bucarest

S. CANNAMELA
Secretary General

Rome

Albinel Constantin V. HARNAJ
Counsellor

Bucarest

INTERNATIONAL FEDERATION FOR HOME ECONOMICS
FEDERATION INTERNATIONALE POUR L'ECONOMIE FAMILIALE
FEDERACION INTERNACIONAL DE ECONOMIA FAMILIAR

Mrs. Monica TUPAY
Président

Vienna

Mrs. M. MALIANI
Permanent Representative to FAO

Rome

INTERNATIONAL FEDERATION OF PLANTATION, AGRICULTURAL AND ALLIED WORKERS
FEDERATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS DES PLANTATIONS,
DE L'AGRICULTURE ET DES SECTEURS CONNEXES
FEDERACION INTERNACIONAL DE LOS TRABAJADORES DE LAS PLANTACIONES AGRICOLAS Y SIMILARES

Umberto LAMAGNI
Permanent Representative to FAO

Rome

INTERNATIONAL FOOD POLICY RESEARCH INSTITUTE
INSTITUT INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LES POLITIQUES ALIMENTAIRES
INSTITUTO INTERNACIONAL DE INVESTIGACIONES SOBRE POLITICAS ALIMENTARIAS

P. ORAM
Senior Research Officer

Washington

INTERNATIONAL UNION FOR CHILD WELFARE
UNION INTERNATIONALE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE
UNION INTERNACIONAL DE PROTECCION A LA INFANCIA

Elio ZAMBRANO
Professor

Rome

INTERNATIONAL UNION FOR THE CONSERVATION OF NATURE AND NATURAL RESOURCES
UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE SES RESSOURCES
UNION INTERNACIONAL PARA LA CONSERVACION DE LA NATURALEZA Y SUS RECURSOS

Anthony J. MENCE
Programme Officer

Morges
(Switzerland)

INTERNATIONAL UNION OF FOOD AND ALLIED WORKERS' ASSOCIATIONS
UNION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES ET CONNEXES
UNION INTERNACIONAL DE ASOCIACIONES DE TRABAJADORES DE ALIMENTOS Y RAMOS AFINES

Umberto LAMAGNI
Permanent Representative to FAO

Rome

Jean-Pierre LAVIEC
Assistant to the General Secretary

Geneva

INTERNATIONAL UNION OF NUTRITIONAL SCIENCES
UNION INTERNATIONALE DES SCIENCES DE LA NUTRITION
UNION INTERNACIONAL DE CIENCIAS DE LA NUTRICION

Flaminio FIDANZA
Professor
Institute of Nutritional Sciences

Perugia

LEAGUE OF RED CROSS SOCIETIES
LIGUE DES SOCIETES DE LA CROIX ROUGE
LIGA DE SOCIEDADES DE LA CRUZ ROJA

Enso BIGHINATTI
Under-Secretary General
Disaster Relief

Geneva

Seve AXELL
Liaison Officer with FAO and WFP

Rome

NITROGEN STUDY CENTRE
CENTRE D'ETUDE DE L'AZOTE
CENTRO PARA EL ESTUDIO DEL NITROGENO

Denis HALLIDAY
FIAC Liaison Officer

Rome

PANAFRICAN INSTITUTE FOR DEVELOPMENT
INSTITUT PANAFRICAIN POUR LE DEVELOPPEMENT
INSTITUTO PANAFRICANO DE DESARROLLO

P.M.R. DUBIN

Abidjan

TRADE UNIONS INTERNATIONAL OF AGRICULTURAL, FORESTRY AND PLANTATION WORKERS
UNION INTERNATIONALE DES SYNDICATS DES TRAVAILLEURS DE L'AGRICULTURE DES
FORETS ET DES PLANTATIONS
UNION INTERNACIONAL DE SINDICATOS DE TRABAJADORES DE LA AGRICULTURA, DE LOS
BOSQUES Y DE LAS PLANTACIONES

Eugène BARDEEV
Secretary

Prague

Serge POPELLO

Rome

TRADE UNION INTERNATIONAL OF FOOD, TOBACCO, HOTEL AND ALLIED INDUSTRIES' WORKERS
UNION INTERNATIONALE DES SYNDICATS DES TRAVAILLEURS DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES,
TABACS, HOTELS ET BRANCHES CONNEXES
UNION INTERNACIONAL DE SINDICATOS DE TRABAJADORES DE LAS INDUSTRIAS ALIMENTARIA,
TABACALERA, HOTELERA Y SIMILARES

Ivanov Sacho GIVKOV

Sofia

Mrs. Elena S. NIKOLOVA

Sofia

WOMEN'S INTERNATIONAL LEAGUE FOR PEACE AND FREEDOM
LIGUE INTERNATIONALE DES FEMMES POUR LA PAIX ET LA LIBERTE
LIGA INTERNACIONAL DE MUJERES PRO PAZ Y LIBERTAD

Mrs. Marina DELLA SETA
Representative to FAO

Rome

WORLD ASSOCIATION OF GIRL GUIDES AND GIRL SCOUTS
ASSOCIATION MONDIALE DES GUIDES ET DES ECLAIREUSES
ASOCIACION MUNDIAL DE MUCHACHAS GUIAS Y MUCHACHAS SCOUTS

Mrs. Patricia SOLARI

Rome

Mrs. Guendalina BERNARDI

London

Mrs. Maria Luisa BARTOLUCCI

London

WORLD CONFEDERATION OF LABOUR
CONFEDERATION MONDIALE DU TRAVAIL
CONFEDERACION MUNDIAL DEL TRABAJO

Domenico PULEJO

Rome

Nestore DI MEOLA

Rome

Mrs. A. BARONE

Rome

WORLD FEDERATION OF TRADE UNIONS
FEDERATION SYNDICALE MONDIALE
FEDERACION SINDICAL MUNDIAL

Vladimir VONDRAS
Chef du Service des Activités à
l'ONU et aux Institutions spécialisées

Prague

Walter NESSNAU
Conseiller

Rome

Giuseppe CASADEI
Représentant permanent auprès de la FAO

Rome

WORLD FEDERATION OF AGRICULTURAL WORKERS
FEDERATION MONDIALE DES TRAVAILLEURS AGRICOLES
FEDERACION MUNDIAL DE TRABAJADORES AGRICOLAS

René R.A. VERSCHAEKEN
Executive Secretary

Brussels

WORLD UNION OF CATHOLIC WOMEN'S ORGANIZATIONS
UNION MONDIALE DES ORGANISATIONS FEMININES CATHOLIQUES
UNION MUNDIAL DE LAS ORGANIZACIONES FEMENINAS CATOLICAS

Mrs. G. GARZERO
Permanent Representative to FAO

Rome

LISTE DES DOCUMENTS

C 77/1-Rev.1	Ordre du jour de la Conférence
C 77/2	La situation mondiale de l'alimentation et l'agriculture en 1977
C 77/2-Corr.1 (français seulement)	Rectificatif au document C 77/2
C 77/2-Sup.1	Additif au document C 77/2
C 77/2-Sup.2	Additif au document C 77/2
C 77/3	Programme de travail et budget pour 1978-1979
C 77/3-Corr.1	Supplément au document C 77/3
C 77/3-Corr.2 (espagnol seulement)	Supplément au document C 77/3
C 77/3-Corr.3 (français seulement)	Supplément au document C 77/3
C 77/3-Sup.1	Liste des publications, documents principaux et documents de travail importants qu'il est proposé de faire paraître en 1978-79
C 77/3-Sup.2	Liste des réunions de la FAO prévues au titre du programme ordinaire pour 1978-79
C 77/4	Examen des programmes de terrain, 1976-77
C 77/4-Corr.1	Rectificatif au document C 77/4
C 77/5	Programme ordinaire - Rapports et états financiers 1975-76, y compris les fonds fiduciaires et le fonds fiduciaire subsidiaire de la Campagne mondiale contre la faim/Action pour le développement - VOLUME I
C 77/6	Programme des Nations Unies pour le développement - Rapport et états financiers 1975 - VOLUME II
C 77/7	Programme alimentaire mondial - Rapport et états financier 1975 - VOLUME III
C 77/7-Corr.1 (anglais seulement)	Rectificatif au document C 77/7
C 77/7-Corr.2 (français seulement)	Rectificatif au document C 77/7
C 77/8	Programme alimentaire mondial - Rapport et états financiers 1976 - VOLUME III
C 77/9	Programme des Nations Unies pour le développement - Rapport et états financiers 1976 - VOLUME II
C 77/10	Rapport statutaire sur l'état des conventions et accords et sur les amendements y relatifs
C 77/10-Sup.1	Additif au document C 77/10
C 77/11	Election des Membres du Conseil
C 77/11-Corr.1	Rectificatif au document C 77/11
C 77/12	Organisation de la dix-neuvième session de la Conférence

C 77/13	Admission de représentants et observateurs d'organisations internationales à la session
C 77/13-Sup.1	Additif au document C 77/13
C 77/14	Demandes d'admission à l'organisation
C 77/14-Sup.1	Additif au document C 77/14
C 77/15	Nomination du Président indépendant du Conseil
C 77/16	Nomination des représentants des Etats Membres au Comité de la Caisse des pensions du personnel
C 77/17	Maintien du Corps commun d'inspection
C 77/18	Relations avec les organisations internationales, y compris les syndicats internationaux (à l'exception des Nations Unies et de leurs institutions spécialisées)
C 77/18-Sup.1	Additif au document C 77/18
C 77/19	Prévention des pertes alimentaires
C 77/20	Progrès accomplis en ce qui concerne l'ajustement agricole international
C 77/21	Evolution du régime des mers et incidences sur les pêches
C 77/22	Relations avec le Groupe consultatif de la production alimentaire et de l'investissement (GCPAI)
C 77/23	Objectifs à moyen terme
C 77/24-Rev.1	Relations avec le Conseil mondial de l'alimentation (CMA)
C 77/25	Relations et consultations avec les organisations internationales
C 77/26	Organisation de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural
C 77/27	Rapport sur l'évaluation indépendante consacrée à AGRIS (Système international d'information pour les sciences et la technologie agricoles)
C 77/28	Relations entre la FAO et le Fonds international de développement agricole (FIDA)

Série C 77/INF

C 77/INF/1	Pas de document
C 77/INF/2	Guide pour la conduite des séances plénières
C 77/INF/3	Liste provisoire des délégués et observateurs
C 77/INF/4	Liste provisoire des documents
C 77/INF/5	Notification d'accession à la qualité de membre des comités "ouverts"
C 77/INF/6	Etats Membres de la FAO, du Conseil et de ses comités et du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire du PAM
C 77/INF/7	Admission de nouveaux membres
C 77/INF/8	Pas de document
C 77/INF/9	Prix B.R. Sen (1976-77)
C 77/INF/10	Suite donnée aux recommandations de la Conférence régionale de 1976
C 77/INF/11	Liste provisoire des documents destinés à la Commission I
C 77/INF/12	Liste provisoire des documents destinés à la Commission II
C 77/INF/13	Liste provisoire des documents destinés à la Commission III
C 77/INF/14	La décentralisation des activités à l'échelon des pays et ses rapports avec les bureaux régionaux
C 77/INF/15	Relations avec le PNUD
C 77/INF/16	Rapport sur l'état d'avancement du Programme de coopération technique
C 77/INF/17	Ouverture de crédits pour 1978-79: projet de résolution
C 77/INF/18	Prévention des pertes alimentaires: projet de résolution
C 77/INF/19	La situation des ressources naturelles et de l'environnement au regard de l'alimentation et de l'agriculture (Chapitre 3 de la Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 1977)
C 77/INF/20	Composition du Conseil à la fin de la dix-neuvième session de la Conférence de la FAO, décembre 1977

Série C 77/LIM

- C 77/LIM/1 Déclaration de M. Edouard Saouma, Directeur général, à la dix-neuvième session de la Conférence de la FAO
- C 77/LIM/2 Composition et mandat du Conseil, du Comité du programme, du Comité financier et du Comité des questions constitutionnelles et juridiques 3/ 4/
- C 77/LIM/3 Dixième Conférence biennale à la mémoire de Frank L. McDougall prononcée par Son Excellence Monsieur Andrew Young, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire et Représentant permanent des Etats-Unis auprès des Nations Unies, Rome, 14 novembre 1977
- C 77/LIM/4 Fonds de roulement: Remboursement des montants prélevés en 1974-75 2/
- C 77/LIM/5 Premier rapport du Comité des résolutions - Commission II
- C 77/LIM/6 Activité A.H. Boerma 3/
- C 77/LIM/7 Amendements au Règlement financier 1/ 2/
- C 77/LIM/8 Déclaration de M. B.R. Sen
- C 77/LIM/9 Barème des contributions 3/
- C 77/LIM/10 Rapport de la réunion officieuse des organisations internationales non gouvernementales
- C 77/LIM/11 Répartition de l'excédent de trésorerie 3/
- C 77/LIM/12 Premier rapport du Bureau
- C 77/LIM/13 Amendements à l'Acte constitutif et au Règlement général de l'Organisation 3/
- C 77/LIM/13-Sup.1 Additif au document C 77/LIM/13
- C 77/LIM/13-Sup.1-Rev.1 Correctif au document C 77/LIM/13-Sup.1
- C 77/LIM/14 Comptes vérifiés 2/
- C 77/LIM/15-Rev.2 Barème des contributions 1978-79
- C 77/LIM/16-Rev.1 Amendements au Règlement général de l'Organisation (questions de personnel)
- C 77/LIM/17 Coopération technique entre pays en développement dans le domaine de l'agriculture, des forêts et des pêches

C 77/LIM/18	Préparation de la dix-neuvième session de la Conférence de la FAO ^{4/}
C 77/LIM/19	Rapport de la Commission des candidatures
C 77/LIM/20	Premier rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
C 77/LIM/21	Calendrier de la Conférence
C 77/LIM/21-Rev.1 (anglais seulement)	Calendrier de la Conférence
C 77/LIM/22	Deuxième rapport du Bureau
C 77/LIM/23	Discours d'ouverture du Président de la dix-neuvième session de la Conférence de la FAO, Son Excellence Toyib Hadiwijaya, Ministre de l'agriculture de la République d'Indonésie, Rome, 12 novembre 1977
C 77/LIM/24	Projet d'accord régissant les relations entre le Fonds international de développement agricole et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
C 77/LIM/25	Projet d'arrangement complémentaire entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture concernant la coopération entre le Conseil mondial de l'alimentation et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
C 77/LIM/26	Amendements à la Convention internationale sur la protection des végétaux
C 77/LIM/27	Amendements à la Convention plaçant la Commission internationale du peuplier dans le cadre de la FAO
C 77/LIM/28-Rev.1	Exposé liminaire de M. Edouard Saouma, Directeur général, devant la Commission I
C 77/LIM/29	Déclaration liminaire faite par M. Edouard Saouma, Directeur général, devant la Commission II
C 77/LIM/30	Troisième rapport du Bureau
C 77/LIM/31	Situation financière de l'Organisation - Etat des contributions ^{4/}
C 77/LIM/32	Deuxième rapport du Comité des résolutions - Commission II
C 77/LIM/33	Troisième rapport du Comité des résolutions - Commission III
C 77/LIM/34	Quatrième rapport du Comité des résolutions - Commission III
C 77/LIM/35	Cinquième rapport du Comité des résolutions - Commission II
C 77/LIM/36-Rev.1	Sixième rapport du Comité des résolutions - Commission II

C 77/LIM/37-Rev.1	Septième rapport du Comité des résolutions - Commission II
C 77/LIM/38	Huitième rapport du Comité des résolutions - Commission III
C 77/LIM/39	Quatrième rapport du Bureau
C 77/LIM/40-Rev.1	Cinquième rapport du Bureau (F. et E. seulement)
C 77/LIM/41	Election des membres du Conseil
C 77/LIM/42	Calendrier révisé de la Conférence
C 77/LIM/43	Deuxième rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
C 77/LIM/43-Sup.1	Additif au deuxième rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
C 77/LIM/44	Sixième rapport du Bureau
C 77/LIM/45	Septième rapport du Bureau
C 77/LIM/45-Sup.1	Supplément au document C 77/LIM/45
C 77/LIM/46	Neuvième rapport du Comité des résolutions - Commission II
C 77/LIM/47	Barème des contributions 1978-79
C 77/LIM/48	Pas de document
C 77/LIM/49	Dixième rapport du Comité des résolutions - Commission II
C 77/LIM/50	Onzième rapport du Comité des résolutions - Commission III
C 77/LIM/51	Douzième rapport du Comité des résolutions - Commission III
C 77/LIM/52	Treizième rapport du Comité des résolutions - Commission I
C 77/LIM/53	Quatorzième rapport du Comité des résolutions - Commission II
C 77/LIM/54	Quinzième rapport du Comité des résolutions - Commission III
C 77/LIM/55	Seizième rapport du Comité des résolutions - Commission II
C 77/LIM/56	Huitième rapport du Bureau

-
- 1/ Extrait du rapport de la soixante-neuvième session du Conseil
2/ Extrait du rapport de la soixante-dixième session du Conseil
3/ Extrait du rapport de la soixante et onzième session du Conseil
4/ Extrait du rapport de la soixante-douzième session du Conseil

Série C 77/REP

C 77/REP/1 à C 77/REP/6	Projet de rapport de la Conférence
C 77/REP/6-Rev.1 (arabe seulement)	Version révisée du document C 77/REP/6
C 77/REP/7 à C 77/REP/9	Projet de rapport de la Conférence
C 77/REP/9-Corr.1 (anglais seulement)	Correctif au document C 77/REP/9
C 77/REP/10 à C 77/REP/11	Projet de rapport de la Conférence
C 77/REP/11-Corr.1 (arabe seulement)	Correctif au document C 77/REP/11
C 77/REP/12	Projet de rapport de la Conférence
C 77/REP/12-Sup.1	Additif au document C 77/REP/12
C 77/REP/13	Projet de rapport de la Conférence
C 77/I/REP/1 à C 77/I/REP/2	Projet de rapport de la Commission I
C 77/II/REP/1 à C 77/II/REP/6	Projet de rapport de la Commission II
C 77/III/REP/1 à C 77/III/REP/6	Projet de rapport de la Commission III

Série C 77/PV

C 77/PV/1 à C 77/PV/15	Comptes rendus sténographiques des première à quinzième séances plénières
C 77/PV/15-Corr.1	Correctif au compte rendu sténographique de la quinzième séance plénière
C 77/PV/16	Compte rendu sténographique de la seizième séance plénière
C 77/PV/17 à C 77/PV/24	Comptes rendus sténographiques des dix-septième à vingt-quatrième séances plénières
C 77/I/PV/1 à C 77/I/PV/14	Comptes rendus sténographiques des premières à quatorzième séances de la Commission I
C 77/II/PV/1 à C 77/II/PV/19	Comptes rendus sténographiques des premières à dix-neuvième séances de la Commission II
C 77/III/PV/1 à C 77/III/PV/10	Comptes rendus sténographiques des première à dixième séances de la Commission III

Journal de la Conférence

N^{os}. 1 à 15

C 72/REP (édition provisoire)	Rapport de la soixante-douzième session du Conseil
----------------------------------	--

CALCUL DES CONTRIBUTIONS DUES POUR 1978 ET 1979

Etats Membres	Contribution annuelle brute	A déduire: crédit figurant au Fonds de péréquation des impôts (montant annuel)	Contribution annuelle nette
	\$	\$	\$
Afghanistan	11 917	1 540	10 377
Albanie	11 917	1 540	10 377
Algérie	142 998	18 480	124 518
Angola	23 833	3 080	20 753
Argentine	1 239 315	160 160	1 079 155
Australie	2 276 050	294 140	1 981 910
Autriche	941 403	121 660	819 743
Bahamas	11 917	1 540	10 377
Bahreïn	11 917	1 540	10 377
Bangladesh	59 582	7 700	51 882
Barbade	11 917	1 540	10 377
Belgique	1 596 810	206 360	1 390 450
Bénin	11 917	1 540	10 377
Bolivie	11 917	1 540	10 377
Botswana	11 917	1 540	10 377
Brésil	1 537 227	198 660	1 338 567
Bulgarie	202 580	26 180	176 400
Birmanie	11 917	1 540	10 377
Burundi	11 917	1 540	10 377
Cameroun	11 917	1 540	10 377
Canada	4 480 603	579 040	3 901 563
Cap-Vert	11 917	1 540	10 377
Empire centrafricain	11 917	1 540	10 377
Tchad	11 917	1 540	10 377
Chili	131 081	16 940	114 141
Chine	8 103 219	1 047 200	7 056 019
Colombie	166 831	21 560	145 271
Comores	11 917	1 540	10 377
Congo	11 917	1 540	10 377
Costa Rica	23 833	3 080	20 753
Cuba	166 831	21 560	145 271
Chypre	11 917	1 540	10 377
Tchécoslovaquie	1 239 315	160 160	1 079 155
Kampuchea démocratique	11 917	1 540	10 377
République dém. pop. de Corée	71 499	9 240	62 259
Danemark	941 403	121 660	819 743
Djibouti	11 917	1 540	10 377
Rép. Dominicaine	23 833	3 080	20 753
Equateur	23 833	3 080	20 753
Egypte	119 165	15 400	103 765
El Salvador	11 917	1 540	10 377
Ethiopie	11 917	1 540	10 377
Fidji	11 917	1 540	10 377
Finlande	655 407	84 700	570 707
France	8 579 879	1 108 800	7 471 079
Gabon	11 917	1 540	10 377

Etats Membres	Contribution annuelle brute	A déduire: crédit figurant au Fonds de péréquation des impôts (montant annuel)	Contribution annuelle nette
	\$	\$	\$
Gambie	11 917	1 540	10 377
Allemagne (Rép. féd. d')	11 344 507	1 466 080	9 878 427
Ghana	23 833	3 080	20 753
Grèce	524 326	67 760	456 566
Grenade	11 917	1 540	10 377
Guatemala	23 833	3 080	20 753
Guinée	11 917	1 540	10 377
Guinée-Bissau	11 917	1 540	10 377
Guyane	11 917	1 540	10 377
Haïti	11 917	1 540	10 377
Honduras	11 917	1 540	10 377
Hongrie	488 576	63 140	425 436
Islande	23 833	3 080	20 753
Inde	1 000 985	129 360	871 625
Indonésie	202 580	26 180	176 400
Iran	595 825	77 000	518 825
Irak	119 165	15 400	103 765
Irlande	226 413	29 260	197 153
Israël	345 578	44 660	300 918
Italie	4 981 096	643 720	4 337 376
Côte-d'Ivoire	23 833	3 080	20 753
Jamaïque	23 833	3 080	20 753
Japon	12 738 737	1 646 260	11 092 477
Jordanie	11 917	1 540	10 377
Kenya	11 917	1 540	10 377
Corée (Rép. de)	190 664	24 640	166 024
Koweït	226 413	29 260	197 153
Lao	11 917	1 540	10 377
Liban	47 666	6 160	41 506
Lesotho	11 917	1 540	10 377
Libéria	11 917	1 540	10 377
Libye	238 330	30 800	207 530
Luxembourg	59 582	7 700	51 882
Madagascar	11 917	1 540	10 377
Malawi	11 917	1 540	10 377
Malaisie	131 081	16 940	114 141
Maldives	11 917	1 540	10 377
Mali	11 917	1 540	10 377
Malte	11 917	1 540	10 377
Mauritanie	11 917	1 540	10 377
Maurice	11 917	1 540	10 377
Mexique	1 167 816	150 920	1 016 896
Mongolie	11 917	1 540	10 377
Maroc	71 499	9 240	62 259
Mozambique	23 833	3 080	20 753
Namibie	11 917	1 540	10 377
Népal	11 917	1 540	10 377
Pays-Bas	2 097 303	271 040	1 826 263
Nouvelle-Zélande	381 328	49 280	332 048

Etats Membres	Contribution annuelle brute	A déduire: crédit figurant au Fonds de péréquation des impôts (montant annuel)	Contribution annuelle nette
	\$	\$	\$
Nicaragua	11 917	1 540	10 377
Niger	11 917	1 540	10 377
Nigéria	190 664	24 640	166 024
Norvège	667 323	86 240	581 083
Oman	11 917	1 540	10 377
Pakistan	107 248	13 860	93 388
Panama	23 833	3 080	20 753
Papouasie-Nouvelle-Guinée	11 917	1 540	10 377
Paraguay	11 917	1 540	10 377
Pérou	95 332	12 320	83 012
Philippines	142 998	18 480	124 518
Pologne	2 049 637	264 880	1 784 757
Portugal	285 996	36 960	249 036
Qatar	23 833	3 080	20 753
Roumanie	357 495	46 200	311 295
Rwanda	11 917	1 540	10 377
Sao Tomé-et-Principe	11 917	1 540	10 377
Arabie Saoudite	345 578	44 660	300 918
Sénégal	11 917	1 540	10 377
Seychelles	11 917	1 540	10 377
Sierra Leone	11 917	1 540	10 377
Somalie	11 917	1 540	10 377
Espagne	2 252 217	291 060	1 961 157
Sri Lanka	23 833	3 080	20 753
Soudan	11 917	1 540	10 377
Surinam	11 917	1 540	10 377
Souaziland	11 917	1 540	10 377
Suède	1 835 140	237 160	1 597 980
Suisse	1 418 062	183 260	1 234 802
Syrie	23 833	3 080	20 753
Tanzanie	11 917	1 540	10 377
Thaïlande	142 998	18 480	124 518
Togo	11 917	1 540	10 377
Trinité-et-Tobago	47 666	6 160	41 506
Tunisie	23 833	3 080	20 753
Turquie	440 910	56 980	383 930
Ouganda	11 917	1 540	10 377
Emirats arabes unis	107 248	13 860	93 388
Royaume-Uni	6 661 322	855 860	5 805 462
Etats-Unis d'Amérique	29 791 249	3 050 000	26 741 249
Haute-Volta	11 917	1 540	10 377
Uruguay	59 582	7 700	51 882
Venezuela	571 992	73 920	498 072
Viet Nam	11 917	1 540	10 377

Etats Membres	Contribution annuelle brute	A déduire: crédit figurant au Fonds de péréquation des impôts (montant annuel)	Contribution annuelle nette
	\$	\$	\$
République arabe du Yémen	11 917	1 540	10 377
Rép. dém. pop. du Yémen	11 917	1 540	10 377
Yougoslavie	571 992	73 920	498 072
Zaïre	23 833	3 080	20 753
Zambie	23 833	3 080	20 753
	119 165 000 ^{a/}	14 595 000	104 570 000
			(ou 209 140 000 pour l'exercice 1978-79)

a/ Financement du budget de 1978-79 selon les dispositions de la résolution 7/77 de la Conférence (voir paragraphe 176 du rapport).

	\$
Ouverture de crédits (chiffre brut)	242 150 000
A déduire: Recettes accessoires (voir paragraphe 2 de la résolution 7/77 de la Conférence)	3 820 000
Quotes-parts brutes pour l'exercice 1978-79	238 330 000
Divisées en deux parts égales suivant les dispositions de l'article 5.3 du Règlement financier et réparties entre les Etats Membres par application du barème des contributions adopté pour 1978-79 (résolution 25/77 de la Conférence), ce qui donne les contributions totales brutes dues pour l'année civile	119 165 000

AMENDEMENTS AU REGLEMENT GENERAL DE L'ORGANISATION - COMITE DU PROGRAMME 1/I. Article XXVI

Comité du programme

1. Le Comité du programme prévu au paragraphe 6 de l'Article V de l'Acte constitutif comprend /un Président, six autres membres et un premier, un deuxième et un troisième suppléant, tous choisis à titre personnel parmi des/ les représentants de onze Etats Membres de l'Organisation. Ces Etats Membres sont élus par le Conseil selon la procédure indiquée au paragraphe 3 du présent article. Les membres du Comité désignent pour les représenter des personnes qui ont fait preuve d'un intérêt soutenu pour les objectifs et les activités de l'Organisation, qui ont participé aux sessions de la Conférence ou du Conseil et qui possèdent une compétence et une expérience particulières en ce qui concerne les questions économiques, sociales et techniques touchant aux divers domaines de l'activité de l'Organisation. /Le président, les autres membres et les suppléants/. Les membres du Comité sont élus pour deux ans à la session du Conseil qui suit immédiatement la session ordinaire de la Conférence. /Tous sont de nationalité différente/. Ils sont rééligibles.

2. /Le Secrétaire général de la Conférence et du Conseil communique par écrit aux membres du Conseil, avant la séance au cours de laquelle doit avoir lieu la nomination du Président du Comité du programme, de ses membres et des suppléants, les noms et qualités des personnes susceptibles d'être appelées à remplir ces fonctions. Avant toute nomination, le Secrétaire général s'assure que l'intéressé est disposé, le cas échéant, à accepter son mandat/. Tout Etat Membre de l'Organisation qui désire être élu membre du Comité communique au Secrétaire général de la Conférence et du Conseil, aussitôt que possible mais 10 jours au moins avant la date d'ouverture de la session du Conseil à laquelle l'élection doit avoir lieu, le nom du représentant qu'il se propose de désigner s'il est élu, en précisant ses qualifications et son expérience. Le Secrétaire général de la Conférence et du Conseil transmet ces informations par écrit aux membres du Conseil avant la session du Conseil à laquelle doivent avoir lieu les élections.

3. L'élection des membres du Comité se déroule selon la procédure suivante:

a) Un Etat Membre fait acte de candidature pour une des régions délimitées par la Conférence aux fins des élections au Conseil.

b) Le Conseil élit tout d'abord un président parmi les représentants désignés des Etats Membres susceptibles d'être appelés à faire partie du Comité.

c) Une fois acquise l'élection mentionnée à l'alinéa (b) ci-dessus, le Conseil procède à l'élection des autres membres du Comité, en deux étapes, après avoir apporté l'ajustement voulu pour tenir compte de la nationalité du Président et de la région à laquelle appartient l'Etat Membre dont il est ressortissant:

i) La première étape consiste à élire huit membres appartenant aux régions suivantes: Afrique, Asie et Extrême-Orient, Proche-Orient, Amérique latine;

ii) La seconde étape consiste à élire trois membres appartenant aux régions suivantes: Europe, Amérique du Nord, Pacifique du Sud-Ouest.

d) Sauf dans les cas prévus à l'alinéa (b) ci-dessus, l'élection des membres du Comité se déroule dans les conditions stipulées aux paragraphes 8(b) et 12 de l'Article XII du présent Règlement, une seule élection ayant lieu pour pourvoir simultanément tous les sièges vacants dans chaque groupe de régions indiqué à l'alinéa (c) ci-dessus.

1/ Les mots supprimés sont entre crochets; les mots ajoutés sont soulignés.

/3.7 (e) Les autres dispositions relatives au vote qui sont énoncées à l'Article XII du présent Règlement s'appliquent mutatis mutandis à l'élection des membres du Comité.

4. /Un suppléant n'est appelé à participer à une session du Comité que si un membre prévoit qu'il ne pourra prendre part à aucun des travaux de la session. Le suppléant qui remplace un membre du Comité a les mêmes droits et privilèges que le membre. A condition qu'il n'en résulte pour l'Organisation aucune dépense supplémentaire (y compris les dépenses dont il fait état au paragraphe 9 du présent article), un suppléant qui ne remplace pas un membre peut assister aux sessions du Comité pour suivre les débats, mais il n'a pas le droit de prendre la parole ni de participer aux débats, à moins qu'il n'y soit invité par le Président avec l'accord du Comité/.

- a) S'il apparaît que le représentant d'un membre du Comité sera dans l'impossibilité de participer à une session du Comité, ou si, par suite d'incapacité, de décès ou pour tout autre motif, le représentant n'est plus en mesure d'assurer ses fonctions pour le restant du mandat qu'a reçu le membre qu'il représente, ce membre en informe dès que possible le Directeur général et le Président, et il a la faculté de désigner un remplaçant de son représentant qui aura les qualifications et l'expérience mentionnées au paragraphe 1 du présent règlement. Le Conseil sera informé des qualifications et de l'expérience du remplaçant de son représentant.
- b) Les dispositions énoncées à l'alinéa (a) s'appliquent également au Président du Comité, à cela près que, en l'absence du Président élu par le Conseil, ses fonctions seront assumées par le Vice-Président élu conformément au Règlement du Comité.

9. Les représentants des membres du Comité /du programme/ ont droit au remboursement de leurs frais de voyage, /ainsi qu'à/ sur la base des critères énoncés à l'Article XXV, paragraphe 6, du présent Règlement. Il leur est également versé une indemnité de subsistance pendant la période où ils participent aux sessions du Comité, dans les conditions prévues par le règlement de l'Organisation concernant les voyages.

AMENDEMENTS AU REGLEMENT GENERAL DE L'ORGANISATION - COMITE FINANCIER

II. Article XXVII

Comité financier

1. Le Comité financier prévu au paragraphe 6 de l'Article V de l'Acte constitutif comprend /un Président, quatre autres membres, et un premier, un deuxième et un troisième suppléant, tous choisis à titre personnel parmi des/ les représentants de neuf Etats Membres de l'Organisation. Ces Etats Membres sont élus par le Conseil selon la procédure indiquée au paragraphe 3 du présent article. Les membres du Comité désignent pour les représenter des personnes qui ont fait preuve d'un intérêt soutenu pour les objectifs et les activités de l'Organisation, qui ont participé aux sessions de la Conférence ou du Conseil et qui possèdent une compétence et une expérience particulières en ce qui concerne les questions administratives et financières. /Le Président, les autres membres et les suppléants/ Les membres du Comité sont élus pour une période de deux ans à la session du Conseil qui suit immédiatement la session ordinaire de la Conférence. /Tous sont de nationalité différente/. Ils sont rééligibles.

2. /Le Secrétaire général de la Conférence et du Conseil communique par écrit aux Membres du Conseil, avant la séance au cours de laquelle doit avoir lieu la nomination du Président du Comité financier, de ses membres et des suppléants, les noms et qualités de personnes susceptibles d'être appelées à remplir ces fonctions. Avant toute nomination, le Secrétaire général s'assure que l'intéressé est disposé, le cas échéant, à accepter son mandat./ Tout Etat Membre de l'Organisation qui désire être élu membre du Comité communique au Secrétaire général de la Conférence et du Conseil, aussitôt que possible mais 10 jours au moins avant la date d'ouverture de la session du Conseil à laquelle l'élection doit avoir lieu, le nom du représentant qu'il se propose de désigner s'il est élu, en précisant ses qualifications

et son expérience. Le Secrétaire général de la Conférence et du Conseil transmet ces informations par écrit aux membres du Conseil avant la session du Conseil à laquelle doivent avoir lieu les élections.

3. L'élection des membres du Comité se déroule selon la procédure suivante:

a) Un Etat Membre fait acte de candidature pour l'une des régions délimitées par la Conférence aux fins des élections au Conseil.

b) Le Conseil élit tout d'abord un président parmi les représentants désignés des Etats Membres susceptibles d'être appelés à faire partie du Comité.

c) Une fois acquise l'élection mentionnée à l'alinéa (b) ci-dessus, le Conseil procède à l'élection des autres membres du Comité, en deux étapes, après avoir apporté l'ajustement voulu pour tenir compte de la nationalité du président et de la région à laquelle appartient l'Etat Membre dont il est ressortissant:

i) La première étape consiste à élire six membres appartenant aux régions suivantes: Afrique, Asie et Extrême-Orient, Proche-Orient, Amérique latine;

ii) La seconde étape consiste à élire trois membres appartenant aux régions suivantes: Europe, Amérique du Nord, Pacifique du Sud-Ouest.

d) Sauf dans les cas prévus à l'alinéa (b) ci-dessus, l'élection des membres du Comité se déroule dans les conditions stipulées aux paragraphes 8(b) et 12 de l'Article XII du présent Règlement, une seule élection ayant lieu pour pourvoir simultanément tous les sièges vacants dans chaque groupe de régions indiqué à l'alinéa (c) ci-dessus.

/3.7 e) Les autres dispositions relatives au vote qui sont énoncées à l'Article XII du présent Règlement s'appliquent mutatis mutandis à l'élection des membres du Comité.

4. /Un suppléant n'est appelé à participer à une session du Comité que si un membre prévoit qu'il ne pourra prendre part à aucun des travaux de la session. Le suppléant qui remplace un membre du Comité a les mêmes droits et privilèges que le membre. A condition qu'il n'en résulte pour l'Organisation aucune dépense supplémentaire (y compris les dépenses dont il est fait état au paragraphe 9 du présent article), un suppléant qui ne remplace pas un membre peut assister aux sessions du Comité pour suivre les débats, mais il n'a pas le droit de prendre la parole ni de participer aux débats, à moins qu'il n'y soit invité par le Président avec l'accord du Comité/.

a) S'il apparaît que le représentant d'un membre du Comité sera dans l'impossibilité de participer à une session du Comité, ou si, par suite d'incapacité, de décès ou pour tout autre motif, le représentant n'est plus en mesure d'assurer ses fonctions pour le restant du mandat qu'a reçu le membre qu'il représente, ce membre en informe dès que possible le Directeur général et le Président, et il a la faculté de désigner un remplaçant de son représentant qui aura les qualités et les compétences dont il est fait état dans le paragraphe 1 du présent règlement. Le Conseil sera informé des qualités et des compétences du remplaçant de son représentant.

b) Les dispositions énoncées à l'alinéa (a) s'appliquent également au Président du Comité, à cela près que, en l'absence du Président élu par le Conseil, ses fonctions seront assumées par le Vice-Président élu conformément au Règlement du Comité.

9. Les représentants des membres du Comité /financier/ ont droit au remboursement de leurs frais de voyage, /ainsi qu'à/ sur la base des critères énoncés à l'Article XXV, paragraphe 6, du présent Règlement. Il leur est également versé une indemnité de subsistance pendant la période où ils participent aux sessions du Comité, dans les conditions prévues par le règlement de l'Organisation concernant les voyages.

AMENDEMENTS A LA CONVENTION PLACANT LA COMMISSION INTERNATIONALE
DU PEUPLIER DANS LE CADRE DE LA FAO

Article VI, paragraphe 2

“La Commission est convoquée en session ordinaire tous les /deux/ quatre ans par le Directeur général de l'Organisation après consultation du Président du Comité exécutif. La Commission peut être convoquée en session extraordinaire par le Directeur général après consultation du Président du Comité exécutif, ou à la demande de la Commission, ou encore à la demande d'un tiers au moins des Etats Membres de la Commission”.

Article VII, paragraphe 2

“La Commission élit 12 membres du Comité exécutif parmi les candidats présentés par les Etats Membres de la Commission sur proposition des Commissions nationales du peuplier des pays respectifs. Les membres du Comité exécutif sont nommés à titre personnel, en raison de leurs qualifications spéciales, pour une durée de /six/ quatre ans et sont rééligibles”.

Article II, paragraphe 2

“La Commission peut décider d'admettre en son sein, à la majorité des deux tiers de ses membres, d'autres Etats qui sont membres des Nations Unies, de l'une quelconque des institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique, à condition qu'en présentant leur demande d'admission ceux-ci déclarent dans un instrument formel accepter la présente Convention telle qu'elle s'applique à l'époque de leur admission”.

Article XI

“La Commission peut, à la majorité des deux tiers de ses membres, adopter un règlement intérieur et amender celui-ci qui doit être compatible avec le Règlement général de l'Organisation. Le règlement intérieur de la Commission et les amendements qui peuvent y être apportés entrent en vigueur à compter de leur approbation par le Directeur général de l'Organisation. /sous réserve de confirmation du Conseil./”

BAREME DES CONTRIBUTIONS POUR 1978-79

(Le barème de 1976-77 est donné aux fins de comparaison)

Etats Membres	Barème 1978-79 a/	Barème 1976-77
	₡	₡
Afghanistan	0.01	0.02
Albanie	0.01	0.02
Algérie	0.12	0.10
Angola b/	0.02	-
Argentine	1.04	1.06
Australie	1.91	1.83
Autriche	0.79	0.71
Bahamas	0.01	0.02
Bahreïn	0.01	0.02
Bangladesh	0.05	0.10
Barbade	0.01	0.02
Belgique	1.34	1.34
Bénin	0.01	0.02
Bolivie	0.01	0.02
Botswana	0.01	0.02
Brésil	1.29	0.98
Bulgarie	0.17	0.18
Birmanie	0.01	0.04
Burundi	0.01	0.02
Cameroun	0.01	0.02
Canada	3.76	4.05
Cap-Vert	0.01	0.02
Empire centrafricain	0.01	0.02
Tchad	0.01	0.02
Chili	0.11	0.18
Chine	6.80	7.01
Colombie	0.14	0.20
Comores b/	0.01	-
Congo	0.01	0.02
Costa Rica	0.02	0.02

Etats Membres	Barème 1978-79 a/	Barème 1976-77
	%	%
Cuba	0.14	0.14
Chypre	0.01	0.02
Tchécoslovaquie	1.04	1.13
Kampuchea démocratique	0.01	0.02
République démocratique populaire de Corée <u>b/</u> <u>d/</u>	0.06	-
Danemark	0.79	0.80
Djibouti <u>b/</u> <u>c/</u>	0.01	-
République Dominicaine	0.02	0.02
Equateur	0.02	0.02
Egypte	0.10	0.15
El Salvador	0.01	0.02
Ethiopie	0.01	0.02
Fidji	0.01	0.02
Finlande	0.55	0.53
France	7.20	7.47
Gabon	0.01	0.02
Gambie	0.01	0.02
Allemagne, République fédérale d'	9.52	9.04
Ghana	0.02	0.05
Grèce	0.44	0.41
Grenade	0.01	0.02
Guatemala	0.02	0.04
Guinée	0.01	0.02
Guinée-Bissau	0.01	0.02
Guyane	0.01	0.02
Haïti	0.01	0.02
Honduras	0.01	0.02
Hongrie	0.41	0.42
Islande	0.02	0.02
Inde	0.84	1.53
Indonésie	0.17	0.24
Iran	0.50	0.25
Irak	0.10	0.06
Irlande	0.19	0.19
Israël	0.29	0.27
Italie	4.18	4.59
Côte-d'Ivoire	0.02	0.02
Jamaïque	0.02	0.02
Japon	10.69	9.11
Jordanie	0.01	0.02

Etats Membres	Barème 1978-79 <u>a/</u> %	Barème 1976-77 %
Kenya	0.01	0.02
Corée, République de <u>d/</u>	0.16	0.14
Koweït	0.19	0.11
Lao	0.01	0.02
Liban	0.04	0.04
Lesotho	0.01	0.02
Libéria	0.01	0.02
Libye	0.20	0.14
Luxembourg	0.05	0.05
Madagascar	0.01	0.02
Malawi	0.01	0.02
Malaisie	0.11	0.09
Maldives	0.01	0.02
Mali	0.01	0.02
Malte	0.01	0.02
Mauritanie	0.01	0.02
Maurice	0.01	0.02
Mexique	0.98	1.10
Mongolie	0.01	0.02
Maroc	0.06	0.08
Mozambique <u>b/</u>	0.02	-
Namibie <u>b/ c/</u>	0.01	-
Népal	0.01	0.02
Pays-Bas	1.76	1.58
Nouvelle-Zélande	0.32	0.36
Nicaragua	0.01	0.02
Niger	0.01	0.02
Nigéria	0.16	0.13
Norvège	0.56	0.55
Oman	0.01	0.02
Pakistan	0.09	0.18
Panama	0.02	0.02
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0.01	0.02
Paraguay	0.01	0.02
Pérou	0.08	0.09
Philippines	0.12	0.23
Pologne	1.72	1.61
Portugal	0.24	0.19
Qatar	0.02	0.02
Roumanie	0.30	0.38

Etats Membres	Barème 1978-79 a/	Barème 1976-77
	%	%
Rwanda	0.01	0.02
Sao Tomé-et-Principe b/	0.01	-
Arabie Saoudite	0.29	0.08
Sénégal	0.01	0.02
Seychelles b/	0.01	-
Sierra Leone	0.01	0.02
Somalie	0.01	0.02
Espagne	1.89	1.26
Sri Lanka	0.02	0.04
Soudan	0.01	0.02
Surinam	0.01	0.02
Souaziland	0.01	0.02
Suède	1.54	1.66
Suisse d/	1.19	1.04
Syrie	0.02	0.02
Tanzanie	0.01	0.02
Thaïlande	0.12	0.14
Togo	0.01	0.02
Trinité-et-Tobago	0.04	0.02
Tunisie	0.02	0.02
Turquie	0.37	0.37
Ouganda	0.01	0.02
Emirats arabes unis	0.09	0.02
Royaume-Uni	5.59	6.76
Etats-Unis d'Amérique	25.00	25.00
Haute-Volta	0.01	0.02
Uruguay	0.05	0.08
Venezuela	0.48	0.41
Viet Nam	0.01 c/	0.02
République arabe du Yémen	0.01	0.02
République démocratique populaire du Yémen	0.01	0.02
Yougoslavie	0.48	0.43
Zaïre	0.02	0.02
Zambie	0.02	0.02
	<u>100.00</u>	<u>100.00</u>

Notes

a/ Dérivé directement du barème de répartition des Nations Unies recommandé par la cinquième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies pour 1978-79, avec addition du Viet Nam auquel est assignée la quote-part minimum de 0,01 pour cent.

b/ Etat admis à la qualité de Membre par la Conférence lors de sa dix-neuvième session, en novembre 1977.

c/ Le Secrétariat du Comité des contributions des Nations Unies a indiqué que la quote-part "théorique probable" serait au taux minimum de 0,01 pour cent.

d/ Les quotes-parts des Etats qui ne sont pas Membres des Nations Unies sont dérivées des taux auxquels ils contribuent à certaines activités des Nations Unies.

COMITÉ DU PROGRAMME
(décembre 1977 - novembre 1979)

<i>Président:</i>	Yougoslavie	(Milan Trkulja)
<i>Membres:</i>	Brésil	(B. de A. Brito)
	Etats-Unis d'Amérique	(J.A. Baker)
	Guinée	(J.S. Camara)
	Inde	(S.S. Mahdi)
	Irak	(S.H. Al-Shakir)
	Iran	(B. Mansouri)
	Kenya	(J.L. Lijoodi)
	Pakistan	(J.S. Khan)
	Suède	(G. Ericsson)
	Venezuela	(H.L. Claverie R.)

COMITÉ FINANCIER
(décembre 1977 - novembre 1979)

<i>Président:</i>	Tunisie	(M. Bel Hadj Amor)
<i>Membres:</i>	Arabie Saoudite	(N.O. El Saleh)
	Argentine	(J.C. Vignaud)
	Australie	(P. Alpen)
	Bangladesh	(Q.H. Haque)
	Canada	(D.W. Ware)
	Pérou	(B. Samanez Concha)
	Royaume-Uni	(L.C.J. Martin)
	Tanzanie	(G.S. Magombe)

COMITÉ DES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES
(décembre 1977 - novembre 1979)

Etats-Unis d'Amérique	Panama
France	Suisse
Gambie	Tchécoslovaquie
Italie	

COMITÉ DES POLITIQUES ET PROGRAMMES D'AIDE ALIMENTAIRE ONU/FAO (1978)

<i>Mandats expirant le</i>	<i>Elus par le Conseil de la FAO</i>	<i>Elus par l'ECOSOC</i>
31 décembre 1978	Brésil Congo Indonésie Ouganda Pays-Bas	Belgique Danemark Ethiopie Japon Pakistan
31 décembre 1979	Allemagne, Rép. féd. d' Egypte France Guinée Trinité-et-Tobago	Argentine Guatemala Irlande Royaume-Uni Zaïre
31 décembre 1980	Arabie Saoudite Australie Canada Etats-Unis d'Amérique Inde	Grèce Hongrie Norvège Tunisie Un Etat asiatique à élire par l'ECOSOC

ÉTATS MEMBRES DE LA FAO)

(au 14 novembre 1977)

Afghanistan
Albanie
Algérie
Allemagne, Rép. féd. d'
Angola
Arabie Saoudite
Argentine
Australie
Autriche
Bahamas
Bahreïn
Bangladesh
Barbade
Belgique
Bénin
Birmanie
Bolivie
Botswana
Brésil
Bulgarie
Burundi
Cameroun
Canada
Cap-Vert
Chili
Chine
Chypre
Colombie
Comores
Congo
Corée, Rép. de
Corée, Rép. populaire démocratique de
Costa Rica
Côte-d'Ivoire
Cuba
Danemark
Djibouti
Égypte
El Salvador
Émirats arabes unis
Empire centrafricain
Équateur
Espagne
États-Unis d'Amérique
Éthiopie
Fidji
Finlande
France

Gabon
Gambie
Ghana
Grèce
Grenade
Guatemala
Guinée
Guinée-Bissau
Guyane
Haïti
Haute-Volta
Honduras
Hongrie
Inde
Indonésie
Irak
Iran
Irlande
Islande
Israël
Italie
Jamaïque
Japon
Jordanie
Kampuchea démocratique
Kenya
Koweït
Lao
Lesotho
Liban
Libéria
Libye
Luxembourg
Madagascar
Malaisie
Malawi
Maldives
Mali
Malte
Maroc
Maurice
Mauritanie
Mexique
Mongolie
Mozambique
Namibie
Népal
Nicaragua
Niger

Nigéria
Norvège
Nouvelle-Zélande
Oman
Ouganda
Pakistan
Panama
Papouasie Nouvelle-Guinée
Paraguay
Pays-Bas
Pérou
Philippines
Pologne
Portugal
Qatar
République Dominicaine
Roumanie
Royaume-Uni
Rwanda
São Tomé-et-Principe
Sénégal
Seychelles
Sierra Leone
Somalie
Souaziland
Soudan
Sri Lanka
Suède
Suisse
Surinam
Syrie
Tanzanie
Tchad
Tchécoslovaquie
Thaïlande
Togo
Trinité-et-Tobago
Tunisie
Turquie
Uruguay
Venezuela
Viet Nam
Yémen, République arabe du
Yémen, République démocratique populaire du
Yougoslavie
Zaïre
Zambie